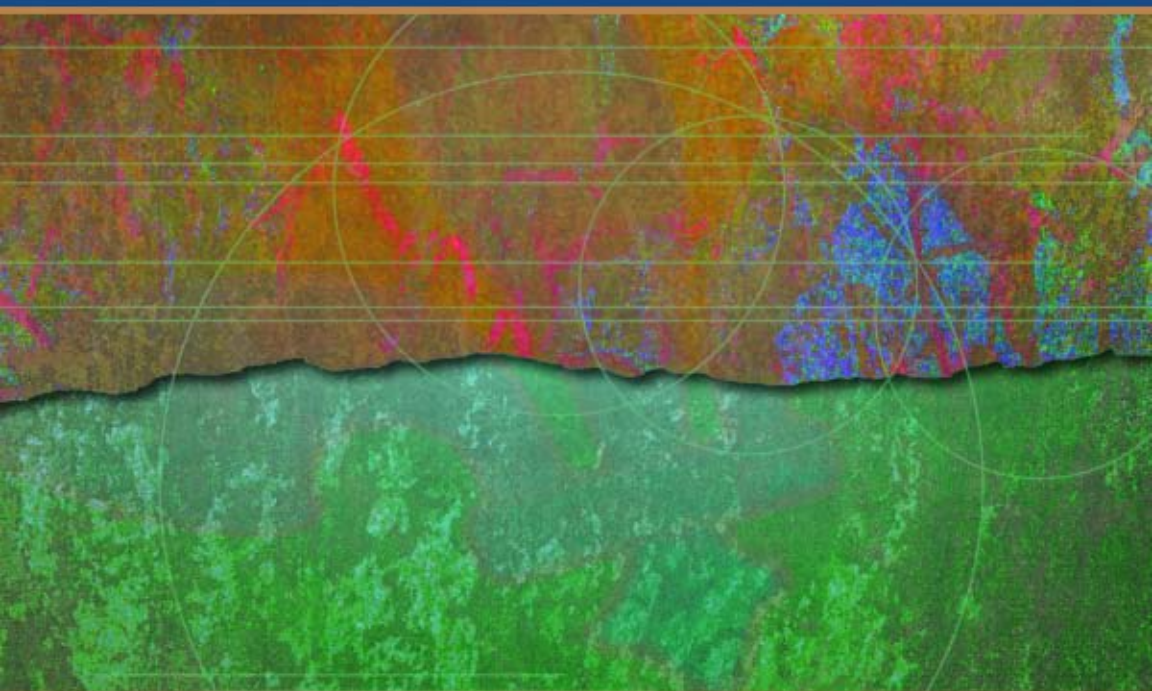


Sous la direction de
Micheline LABELLE
et **François ROCHER**
avec la collaboration de
Ann-Marie FIELD

Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois



Contestation transnationale,
diversité et citoyenneté
dans l'espace québécois

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DISTRIBUTION DU NOUVEAU MONDE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone : 022 960 95 25

Télécopieur : 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois

Sous la direction de
Micheline LABELLE
et **François ROCHER**
avec la collaboration de
Ann-Marie FIELD

2004



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogue avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1317-3

1. Minorités – Canada. 2. Autochtones – Canada. 3. Groupes de femmes – Québec (Province).
4. Mondialisation. 5. Discrimination – Canada. 6. Contestation – Canada. I. Labelle, Micheline,
1940- . II. Rocher, François. III. Field, Ann-Marie, 1970- .

HD8108.5.A2C67 2004

305.5'6'0971

C2004-941497-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Révision linguistique : FRANCE BLOUIN

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2004 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2004 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 4^e trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
1. Un large débat	5
2. La stratégie d'enquête	8
 <i>Chapitre 1</i>	
LA CONTESTATION TRANSNATIONALE DANS UN MONDE D'ÉTATS-NATIONS	
Évidence, contingence et paradoxes	11
Chalmers Larose	
1. L'interface national/transnational	16
2. Modèles de relations transnationales	21
3. Une appréciation critique de l'hypertransnational ...	26
4. Contestation transnationale et États-nations : la dimension sécuritaire	30
Conclusion	
Limites et perspectives de la contestation transnationale	35
Bibliographie	38

Chapitre 2

LA POLITIQUE DE CONTESTATION TRANSNATIONALE DES MINORITÉS ETHNIQUES ET RACISÉES

Vers l'émergence d'une identité post-nationale?43

Micheline Labelle, François Rocher et Ann-Marie Field

1. Minorités racisées et transnationalisme :
des enjeux spécifiques46
2. La diversité ethnoculturelle
dans le contexte canadien et québécois54
 - 2.1. Une mouvance historique singulière54
 - 2.2. Interpréter le point de vue des leaders
et des porte-parole des minorités ethniques
et racisées.58
3. La situation des minorités ethniques et racisées,
les enjeux, les solutions60
 - 3.1. Les revendications60
 - 3.2. Sur le racisme et les discriminations62
 - 3.3. Les solutions proposées64
 - 3.4. Le répertoire d'action des minorités
ethniques et racisées66
4. La contestation transnationale
et l'ancrage citoyen.70
 - 4.1. La participation à des réseaux
transnationaux70
 - 4.1.1. Des réseaux diasporiques71
 - 4.1.2. Des réseaux transnationaux
à vocation plus générale72
 - 4.1.3. Les moyens et le temps consacré
à l'activisme transnational73
 - 4.2. Des motivations hétéroclites74
 - 4.3. Instrumentaliser l'ailleurs.77
5. Une illustration de l'activisme transnational :
la Conférence mondiale des Nations unies
contre le racisme, la discrimination raciale,
la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,
à Durban.82
 - 5.1. Le devoir de mémoire et les politiques
du pardon86

6.	De la mondialisation : de nouveaux enjeux dans le contexte international	88
7.	Vers une citoyenneté transnationale, planétaire, globale ?	90
	Annexe	
	Liste des organisations liées à la cause des minorités ethniques et racisées, retenues pour l'enquête.	96
	Bibliographie	100

Chapitre 3

UN MOUVEMENT DES FEMMES EN VOIE DE MONDIALISATION ?

	Quelques réflexions sur les stratégies transnationales de mobilisation des groupes de femmes au Québec	107
--	--	-----

Micheline de Sève et Chantal Maillé

1.	La Marche mondiale des femmes de l'an 2000	116
2.	La littérature féministe sur la mondialisation : une source d'inspiration pour les groupes de femmes du Québec.	121
3.	Que pensent les groupes de femmes de la mondialisation ?	125
4.	Les conséquences de la mondialisation sur le mode de fonctionnement des groupes	126
5.	Du bon usage des réseaux virtuels ou réels	133
6.	La référence aux conventions internationales.	138
7.	Agir à l'échelle internationale plutôt que sur les plans local et national ?	141
	Conclusion	146

Annexe

	Liste des organisations du mouvement des femmes au Québec retenues pour l'enquête	149
	Bibliographie	153

Chapitre 4

DE LA COUPE AUX LÈVRES

L'action politique des peuples autochtones sur la scène internationale
et la reconfiguration des paramètres de la citoyenneté au Canada157

Daniel Salée, Ann-Marie Field, et Kahente Horn-Miller

1. L'action collective des peuples autochtones
et la communauté internationale160
2. Interpréter l'action politique internationale
des peuples autochtones vivant au Canada
et au Québec: l'état des connaissances.171
3. L'activisme politique autochtone
sur la scène internationale:
le point de vue des acteurs.176
 - 3.1. De la situation des peuples autochtones
au Canada et au Québec:
problèmes, enjeux, solutions178
 - 3.2. Les raisons de l'action politique
sur la scène internationale184
 - 3.2.1. Une conscience politique planétaire? ...185
 - 3.2.2. Passer à l'international:
un irritant politique délibéré188
 - 3.3. Quel impact?191
4. Transnationalisme et activisme autochtone
au Canada et au Québec: l'état des lieux197

Annexe

Liste des organisations liées à la cause autochtone
retenues pour l'enquête204

Bibliographie205

Conclusion207

Bibliographie219

Notices bibliographiques221

Introduction

De nombreux acteurs sociaux regroupés au sein d'organisations non gouvernementales représentent et défendent, au plan politique, des groupes sociaux historiquement « minoritaires » et marginalisés dans la sphère publique québécoise : les minorités ethniques et racisées, les femmes et les nations autochtones. Plusieurs d'entre eux utilisent fréquemment les forums organisés par les institutions internationales et les réseaux transnationaux d'organisations non gouvernementales pour faire connaître et progresser leur cause sur les plans local, national et international.

Ces groupes sociaux constituent des « minorités actives », en dépit de leur nombre, le concept de minorité étant entendu dans la tradition sociologique du terme. Définies à partir de critères objectifs (langue, religion, culture, phénotype, sexe, citoyenneté, etc.) et subjectifs (sentiment d'appartenance, identité, mémoire collective, etc.), les minorités ont fait

l'expérience historique de l'oppression, de la domination et de la discrimination au sein des États-nations du système monde, et elles en subissent les contrecoups systémiques contemporains. D'autres définiront les minorités actives comme « des groupes restreints actifs et idéologiquement cohérents capables d'entraîner des conflits et des changements dans leur société d'appartenance » (Sommier, 2001, p. 124).

La mondialisation néolibérale, l'adoption à grande échelle des nouvelles technologies et l'accélération concomitante des transformations socioéconomiques et institutionnelles au sein des États-nations (dont la remise en cause des fonctions providentialistes s'impose comme une des manifestations les plus notoires) ont eu pour effet de fragiliser davantage les populations déjà vulnérables au sein des espaces nationaux. Les indicateurs socioéconomiques disponibles témoignent du développement de la précarité d'emploi et de la pauvreté. De même, la sous-représentation de plusieurs catégories sociales dans la sphère publique constitue un défi avec lequel les sociétés canadienne et québécoise dites pluralistes tardent encore à composer de manière satisfaisante. Cette situation est en porte-à-faux avec la rhétorique étatique qui n'a de cesse de présenter, ici comme ailleurs, le Canada comme un modèle de gestion de la diversité ethnique et nationale.

La résistance à ces processus socioéconomiques contemporains, induits par ce qu'on appelle communément la mondialisation néolibérale, s'organise. De nouveaux acteurs politiques se mobilisent et se regroupent au sein d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG). Certains cherchent une part de reconnaissance dans les limites du *statu quo*. D'autres espèrent la transformation des structures sociales inégalitaires existantes, la subversion de situations anciennes de discrimination et de stigmatisation sociale, perçues comme absolues ou relatives, afin de contrer les effets sociaux pervers de la mondialisation néolibérale. Ils s'organisent à partir d'un principe identitaire positif, capable d'apporter une perspective constructive et culturellement valable. L'identité (autochtone, ethnique, racisée, sexuelle, etc.) est alors une ressource, et non un stigmate. Ces acteurs en appellent à la justice sociale, considérée sous ses deux angles indissociables : la redistribution des biens et des ressources (la question sociale), le respect de la différence et le droit à la dignité (la question identitaire). Ils proposent des modèles en vertu desquels la mondialisation n'est pas seulement comprise d'un point de vue économique ou marchand, et proposent des projets d'altermondialisation.

L'action de ces acteurs est déterminée par des enjeux ancrés *a priori* dans la dynamique locale et nationale, mais elle participe aussi, et ce, de plus en plus, de la réalité globale produite par la donne internationale. Certains d'entre eux recourent volontiers aux traités, aux conventions et aux institutions internationales pour faire pression sur l'État fédéral et l'État québécois, sur la société civile et les mouvements sociaux dominants, afin que les uns et les autres assument leurs responsabilités éthiques et politiques dans la lutte contre les inégalités, les discriminations et le déficit de représentation politique auxquels font face les groupes minorisés. D'autres portent leurs revendications dans des forums internationaux.

Le présent ouvrage fait état des résultats d'une enquête terrain dirigée par les chercheurs et chercheuses du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'Université du Québec à Montréal, menée auprès de minorités actives dans l'espace québécois : les minorités ethniques et racisées, les femmes et les nations autochtones. Il cherche à comprendre leurs revendications, leurs objectifs, leur vision des discriminations, leur répertoire d'action, leur utilisation des normes internationales relatives aux droits de la personne et des minorités. Il se penche également sur le rapport dynamique État-société, la reconfiguration souhaitée des paramètres de la citoyenneté, la politisation des identités ainsi que le sens et la nature de l'État-nation et de la citoyenneté dans le nouveau contexte international.

Deux objectifs fondamentaux ont animé la démarche de recherche. D'une part, il s'agissait d'analyser les effets de la mondialisation sur les nouveaux enjeux et les stratégies de mobilisation politique des organisations québécoises de défense des minorités ethniques et racisées, des femmes et des nations autochtones, dans le contexte national et international. D'autre part, et de manière concomitante, la recherche tentait de cerner comment ces groupes évaluent leur influence à la fois sur la gouvernance québécoise et canadienne et sur la société en général. L'ouvrage entend comparer, de façon inédite, le discours de porte-parole de groupes sociaux considérés habituellement séparément, étant donné la spécificité de leur situation et de leurs luttes. Tout en reconnaissant la spécificité des situations, des revendications, des luttes et des perspectives interprétatives qui en rendent compte, nous avons cherché à démontrer la transversalité de certains des combats et des engagements pluriels.

L'ouvrage permet également d'approfondir différentes questions relatives à la participation à des événements d'envergure qui se sont déroulés à l'étranger, événements reliés à la défense des droits des minorités ethniques et racisées, des femmes et des nations autochtones. Ces moments clés, ayant eu lieu au cours de la dernière décennie, démontrent la pertinence de notre approche comparative. De nombreuses conférences internationales mises en œuvre par l'Organisation des Nations unies (ONU) (la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, la Conférence sur les peuples autochtones de Sydney en 2001 et la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban en 2001 – pour ne mentionner que celles-ci) ont été le théâtre de débats intenses et conflictuels. Ces cas de figure illustrent l'action de mouvements institutionnalisés, mais aussi d'organisations informelles *ad hoc* issues des milieux communautaires. Ces grands événements « critiques » ou « fondateurs » constituent des situations exemplaires pour l'étude de la constitution de réseaux transnationaux. Ensuite, ils permettent de voir dans quelle mesure les luttes nationales en faveur d'une plus grande justice sociale s'intègrent dans une problématique élargie. On y observe une étroite imbrication entre les politiques nationales de lutte contre les discriminations multiples et les mécanismes internationaux qui visent à définir les balises que devraient respecter les États. Enfin, la conjoncture récente a suscité un nouvel intérêt de la part des décideurs, des universitaires et du public en général. Elle soulève de nouvelles questions sur les droits culturels des minorités et sur l'analyse des liens entre les sphères locale, nationale et internationale.

Plusieurs questions ont animé la présente recherche. Pourquoi et dans quelle mesure ces groupes qui luttent en faveur d'une plus grande justice au sein de la société québécoise recourent-ils aux institutions internationales, de même qu'à des organisations et/ou à des réseaux internationaux militants pour faire avancer leurs intérêts et leur vision particulière au plan local ou national? Comment et jusqu'à quel point la mondialisation affecte-t-elle la mise en forme de leurs stratégies de revendication et de mobilisation? Quelle vision ont les acteurs de la pertinence des territoires nationaux et du débordement de l'exercice de la citoyenneté, hors du territoire national? Quelle vision ont-ils des notions de citoyenneté nationale, transnationale, globale, planétaire, postnationale? Inspirés d'ailleurs, espèrent-ils influencer les transformations de l'espace public et des institutions canadiennes et québécoises, et ce, en leur faveur?

1. UN LARGE DÉBAT

La mondialisation est apprêtée à toutes les sauces et est souvent présentée comme un phénomène récent. Nous croyons qu'il n'en est rien dans la mesure où l'insertion des espaces politiques nationaux dans des réseaux internationaux ou transnationaux est une réalité qui a accompagné la création, l'évolution et la consolidation des États-nations. Que ce soit sous le couvert du colonialisme ou de l'impérialisme, les rapports de pouvoirs inégaux se sont toujours affirmés sur la scène internationale. Les acteurs se sont toutefois multipliés. La « mondialisation » n'est plus, si tant est que ce fut le cas, l'apanage des États. Les phénomènes de la transnationalisation des grandes firmes et leur déploiement à l'échelle mondiale, l'adoption de normes internationales au sein d'organisations supranationales, la présence de réseaux parallèles d'ONG sur la scène internationale, bien qu'historiquement en marche depuis des décennies, sont plus observés que jamais. Le rythme de cette insertion planétaire à facettes multiples, les conditions qui s'y rattachent ainsi que la constitution de forums formels ou informels où se prennent de grandes décisions se présentent dans des termes différents. Ces réalités ne sont pas sans avoir une incidence sur la citoyenneté, et ce, de plusieurs façons : 1) elles forcent l'interrogation sur l'autonomie relative de l'État-nation, sur lequel se fonde le modèle traditionnel de la citoyenneté nationale, dans la mesure où la mobilisation citoyenne dépasse parfois les frontières nationales ; 2) elles remettent en question l'idée de cultures nationales distinctes, délimitées et homogènes ; 3) elles accentuent les flux migratoires et la mise sur pied de réseaux transnationaux (diasporas, communautés transnationales, etc.) ; 4) elles affectent la dynamique sociale et politique : crise des institutions liées à la démocratie représentative, fragmentation des mouvements sociaux, encadrement croissant de la participation politique par les États et les grandes organisations internationales, à l'intérieur de balises prédéfinies.

Dans tous les cas, on assisterait à un *débordement de l'exercice de la citoyenneté* en dehors de l'espace traditionnel de l'État-nation.

Les sciences humaines, les études féministes et les études autochtones québécoises font régulièrement état des différentes expériences de lutte et de résistance dans lesquelles sont engagés divers mouvements sociaux voués au redressement des inégalités sociales liées à divers types de discrimination. Toutefois, les travaux de recherche abordent la réalité des luttes et des résistances populaires canadiennes et québécoises presque exclusivement en fonction de la dynamique sociale interne et de la régulation nationale.

Sauf exception, rares encore sont les analyses qui se situent d'emblée en regard de la dynamique internationale actuelle ou qui cherchent à évaluer l'influence de cette dernière sur l'action des mouvements populaires nationaux ou sociaux. Le présent ouvrage devrait contribuer à poser, de ce point de vue, de nouvelles perspectives analytiques.

Par ailleurs, la question de la mondialisation et du transnationalisme a fait l'objet de nombreux travaux de recherche. Toutefois, ce sont surtout les angles économique, juridique et politique qui ont, jusqu'à présent, retenu l'attention. Plusieurs auteurs s'attardent aux conséquences du processus de mondialisation sur les flux économiques, sur la réglementation des échanges, sur l'harmonisation des politiques, sur la capacité des États de préserver leur autonomie, etc. D'autres ont aussi prétendu, *a contrario*, que dans son aspect formel et institutionnel, ces mêmes États étaient les premiers artisans de la mondialisation.

Or, il nous apparaît que l'on ne peut laisser de côté les questions qui affectent le militantisme transnational à la recherche d'un élargissement de la démocratie. En effet, au-delà de sa composante économique-politique, la mondialisation exerce une pression indiscutable sur la façon dont les différents mouvements et acteurs sociaux cherchent soit à se situer dans ce processus pour en tirer de plus grands bénéfices, soit à en combattre les effets pervers, en s'associant à des regroupements citoyens dont la portée dépasse les frontières nationales.

Par ailleurs, la logique sécuritaire qui a prévalu au cours de la décennie 1990 et le contexte international de l'après 11 septembre 2001 ont entraîné un retour du balancier vers un État à « surveillance accrue », une revalorisation de la citoyenneté nationale, une injonction à la cohésion sociale, une consolidation de l'identité et de l'unité nationales.

Les concepts d'internationalisme et de transnationalisme doivent être clarifiés. Le concept d'*internationalisme* renvoie aux relations formelles entre États-nations. Les *institutions internationales* (ONU, Organisation des États Américains [OEA], etc.) nous intéressent ici en relation avec la notion de gouvernance à plusieurs degrés. Elles sont l'un des lieux supranationaux où évoluent essentiellement des acteurs étatiques nationaux et certains mouvements sociaux, sélectionnés et parfois eux-mêmes institutionnalisés à même un enchevêtrement complexe d'ONG, qui ont peu d'emprise sur ces institutions. L'une des questions d'intérêt est de savoir comment les acteurs sociaux réussissent (ou non), et selon

quel rapport de force, à se faire entendre par les institutions internationales ou par les ONG dominantes. De plus, en quoi des gains sur ce plan peuvent-ils être bénéfiques pour ces acteurs ?

Par *transnationalisme*, nous entendons les processus, les réseaux et les relations sociales qui traversent les frontières nationales ou les États-nations, parfois s'appuyant sur eux, parfois les contournant. Le transnationalisme pratiqué par les mouvements sociaux ou certaines coalitions des réseaux a un potentiel émancipateur et implique fréquemment l'expansion de la démocratie à l'échelle globale. Il serait souvent une expression de la résistance populaire à la mondialisation dans ses aspects négatifs, mais pas nécessairement, et l'action des groupes demeure ancrée ou territorialisée, comme nous le démontrons dans le présent ouvrage. Processus à plusieurs dimensions, il entraîne la délocalisation des perspectives d'analyse euro- et canado-centrées. Cela signifie en clair la nécessité d'une posture analytique ouverte à la créativité institutionnelle et « la mise à disposition de tous des savoirs élémentaires permettant à chacun de *penser la pensée des autres* (au lieu de l'ignorer et de la craindre) » (Balibar, 1998, p. 203).

Au sujet de la structuration transnationale de l'action, on peut distinguer trois types de modèles : 1) une configuration très centralisée et hiérarchique (*p. ex.*, Amnistie internationale, *Green Peace*) ; 2) une configuration intermédiaire (*p. ex.*, les campagnes contre les mines antipersonnel) ; 3) une configuration plus fréquente, soit des formes temporaires de coopération entre des acteurs politiques nationaux (Poulligny, 2001, p. 9-10). Selon Tarrow, les réseaux transnationaux de militants constituent des « structures informelles et changeantes », et sont souvent, mais non exclusivement, formés de représentants des ONG ; ils ont des relations avec les États et les institutions internationales, ils coopèrent ou attaquent (Tarrow, 2000, p. 210). Toutefois, nous avançons l'hypothèse selon laquelle l'action transnationale, pour la plupart des groupes retenus, vise d'abord et avant tout les autorités politiques à l'échelle locale et nationale. L'activité transnationale est un instrument pour faire avancer les revendications des groupes minoritaires au sein de territoires nationaux qui n'ont pas perdu leur pertinence, en dépit de la globalisation des espaces sociaux et publics.

Bien qu'il soit analytiquement tentant pour certains de considérer les stratégies transnationales de mobilisation et d'action des groupes minoritaires comme émancipatrices ou contre-hégémoniques, cela ne va pas nécessairement de soi. Il arrive que des discours et des pratiques provenant d'organisations populaires se situant dans un registre transnational contribuent

à la reproduction de modèles sociaux dominants. Par ailleurs, sur la foi de stratégies de résistance qui s'inscrivent d'emblée en dehors des frontières nationales, plusieurs auteurs concluent à la fin ou à l'effritement de l'État-nation et à des mutations radicales dans la signification de la citoyenneté et du *vivre ensemble* au sein des États-nations.

Nous pensons, quant à nous, que l'action transnationale est l'une des composantes du répertoire d'action des femmes, des minorités ethniques et racisées et des nations autochtones, et qu'elle sert à outiller ces catégories sociales pour mieux influencer sur l'approfondissement de la démocratie au sein de la société civile et sur les politiques publiques, l'État national demeurant le garant en titre de l'équité et des droits individuels et collectifs.

2. LA STRATÉGIE D'ENQUÊTE

Pour répondre aux questions de recherche énoncées précédemment, nous avons favorisé une stratégie de recherche qui allie analyse documentaire et enquête sur le terrain. Dans un premier temps, nous avons sélectionné des ONG et des associations représentant les femmes, les minorités ethniques et racisées ainsi que les nations autochtones du Québec.

Notre démarche de recherche tient compte de trois espaces d'influence qui marquent l'action des ONG : 1) l'espace d'influence local, celui de la grande région métropolitaine de Montréal s'imposant comme base locale principale, pour plusieurs raisons. Cette ville/région a été particulièrement touchée par la restructuration de l'économie mondiale. De toutes les grandes villes canadiennes, c'est celle où l'on trouve la plus forte concentration de pauvreté, et s'y pose donc avec acuité le problème de la justice sociale. Sa grande diversité culturelle et linguistique en fait également un terreau propice aux revendications identitaires. Enfin, Montréal abrite un mouvement associatif actif et bien organisé, et fonde du coup la pertinence d'études de terrain ; 2) l'espace d'influence national : les ONG choisies font partie, en majorité, de réseaux pancanadiens, dont le degré de formalisation est par ailleurs variable ; 3) l'espace d'influence international permet d'évaluer l'influence des réseaux transfrontaliers dans l'analyse que font les ONG retenues des problématiques qui les interpellent. Quant aux nations autochtones, elles se situent dans l'espace d'influence local, québécois et canadien, et sont actives depuis longtemps dans l'espace international.

La sélection des 60 leaders et porte-parole d'ONG et de nations autochtones que nous avons interviewés s'est fondée sur l'expérience politique des acteurs et leur capacité d'intervention publique. Ces personnes ont été d'une importance déterminante dans le processus de concertation et de mise en réseaux qui relie les ONG à l'échelle locale, nationale et internationale.

Les entrevues semi-dirigées se sont déroulées entre août 2001 et juin 2002, soit dans le contexte de l'après 11 septembre 2001.

Le chapitre premier, rédigé par Chalmers Larose, propose une réflexion générale sur la contestation transnationale d'acteurs non étatiques. L'auteur analyse plusieurs débats qui portent sur la dynamique de l'interface national/transnational dans les rapports mondiaux contemporains, il scrute les diverses approches des relations internationales sur le phénomène et il procède enfin à une analyse critique de la proposition « hypertransnationale » en arguant en faveur de la relativisation du transnational. Cette prise de position l'amène à réévaluer la contestation transnationale des acteurs non étatiques en la situant dans un contexte de préoccupations sécuritaires accrues depuis le 11 septembre 2001.

Les chapitres suivants traitent de trois cas de figure. Ainsi, le second chapitre, rédigé par Micheline Labelle, François Rocher et Ann-Marie Field, a pour objet la contestation des minorités ethniques et racisées. Dans le troisième chapitre, Micheline de Sève et Chantal Maillé scrutent la contestation des groupes de femmes. Enfin, le quatrième chapitre, rédigé par Daniel Salée, Ann-Marie Field et Kahente Horn-Miller, porte sur la contestation des nations autochtones.

La présente recherche a été rendue possible grâce au soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada, du ministère du Patrimoine canadien et du Fonds québécois pour la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Nous exprimons notre gratitude aux représentants et représentantes des associations de femmes, des associations à identité ethnique et racisée, et aux porte-parole des nations autochtones, dont la collaboration a été exemplaire.

Nous remercions les assistantes et les assistants de recherche qui ont travaillé à la collecte des données documentaires et au déroulement des entrevues, à leur codification, à leur analyse, et à la rédaction de communications scientifiques et de rapports préliminaires de recherche, à partir desquels le présent ouvrage a été rédigé: Rébecca Beauvais, Mélanie Bénard, Michèle Boudreault, Yasmina Chouakri, Ann-Marie Field, Jean-François Lessard,

Kahente Horn-Miller et Azzeddine Marhraoui. Nous remercions Jean-Claude Icart pour ses précieux conseils lors du processus de constitution de l'échantillon des minorités ethniques et racisées.

Nous exprimons également notre gratitude aux personnes qui ont effectué la transcription des entrevues : Colette Désilets, Véronique Chartier et Ligia Pena.

BIBLIOGRAPHIE

- BALIBAR E. (1998). *Droit de cité : culture et politique en démocratie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, Coll. Monde.
- POULIGNY B. (2001). *L'émergence d'une « société civile internationale » ?*, Paris, Centre d'Études et de Recherches internationales (CERI-Sciences Po).
- SOMMIER, I. (2001). *Les nouveaux mouvements contestataires*, Paris, Flammarion, <<http://www.ceri-sciences-po.org/cherlist/pouligny>>.
- TARROW S. (2000). « La contestation transnationale », *Cultures et Conflits*, n° 38-39, p. 187-223.

Chapitre

1

LA CONTESTATION TRANSNATIONALE DANS UN MONDE D'ÉTATS-NATIONS Évidence, contingence et paradoxe

Chalmers Larose

Le portrait westphalien d'un monde dominé par la prééminence d'États-nations souverains se trouve aujourd'hui au cœur de multiples questionnements dans l'analyse de l'évolution du monde contemporain. La participation toujours croissante de plusieurs acteurs non étatiques dans les espaces et enjeux de pouvoir mondiaux semble être l'élément déclencheur d'un exercice soutenu qui vise à modifier l'angle du regard étato-centré traditionnellement porté

sur les affaires mondiales. En effet, le milieu international est aujourd'hui parsemé d'unités provenant de l'intérieur des États, mais qui ne représentent pas nécessairement les vues et intérêts de ces derniers. Communément appelés acteurs ou organisations de la société civile, ces unités se réfèrent à un ensemble d'institutions, d'organisations et de comportements se situant entre l'État, le marché et la famille, et intervenant dans l'espace public¹. Non seulement ces acteurs peuvent véhiculer des normes et idées parfois différentes de celles préconisées par les États, mais ils se sentent en même temps interpellés par les enjeux sociaux, économiques, politiques et culturels qui, par leur nature et par leur essence, mettent en jeu plus d'un État national sinon la planète dans son ensemble. En cherchant à s'affranchir des frontières étatiques nationales pour porter leurs griefs et revendications sur la scène transnationale, ces individus et groupes sociaux nationaux adoptent la position de ce qu'on pourrait qualifier de « fugitifs de l'État ».

À première vue, on serait enclin à dire que les frontières étatiques sont devenues de plus en plus chancelantes et perméables. Dans ce contexte, certains posent comme principe que la concentration stable des pouvoirs entre les mains des États, qui a commencé avec le Traité de Westphalie en 1648, tire à sa fin (Mathews, 1997, p. 50). La société civile transnationale, comme on la nomme, troisième force émergente dans la politique globale après les États et les organisations intergouvernementales, s'impose alors comme une pièce importante dans la gouvernance globale (Florini et Simmons, 2000b, p. 3). De nombreux théoriciens du cosmopolitisme (Linklater, 1998b; Held et MacGrew, 1999) attirent d'ailleurs l'attention sur le fait que la vulnérabilité grandissante des États-nations aux

1. Selon la définition retenue par *Le Corps Commun d'Inspection des Nations unies*, « une "société civile" est le résultat de différents composants de populations et de communautés et se réfère à la sphère dans laquelle les citoyens et les initiatives sociales s'organisent elles-mêmes autour d'objectifs, de corps constitués et d'intérêts thématiques. Ils agissent collectivement à travers leurs organisations connues en tant qu'organisations de la société civile, celles-ci incluant des mouvements, des entités, des institutions indépendantes de l'État qui, en principe, sont sans but lucratif, agissent sur le plan local, national et international pour la défense et la promotion d'intérêts sociaux, économiques et culturels ainsi que pour le bénéfice mutuel. Ils servent d'intermédiaires par le biais de leurs corps constitués/membres avec l'État ainsi qu'avec les agences onusiennes. Ils agissent ainsi à travers le lobbying et/ou l'offre de services. Bien qu'appartenant à la catégorie d'acteurs non étatiques, ils sont différents du secteur privé et des ONG n'ayant souvent pas de statut légal, ils peuvent remplacer le secteur public, ne sont pas toujours structurés et leurs membres ne sont pas officiellement reconnus »; voir à ce sujet Mezzalama (2002).

pressions conjuguées de l'intérieur comme de l'extérieur est de nature à impulser une nouvelle ère dans les affaires mondiales, celle de l'établissement d'un État « post-westphalien ».

Tout en faisant ressortir le bien-fondé ainsi que les limites de cette assertion hypertransnationale, en ce sens que cette dernière articule une vision optimiste et positive du monde en ce qui a trait au mouvement du national vers le transnational, voire à la transnationalité des acteurs de la société civile, l'objectif du présent texte est de mettre en relief le paradoxe transnational contemporain. En effet, dans le contexte mondial du 21^e siècle, les activités transnationales des acteurs sociaux sont soumises à une plus grande vigilance étatique. Le paradigme de la citoyenneté transnationale, qui pose comme principe l'existence d'une personnalité universelle susceptible de miner l'ancrage territorial de la citoyenneté, est en train de subir une profonde remise en question. Une nouvelle phase de turbulence mondiale – marquée par le resserrement des identités nationales et religieuses, le délire sécuritaire, les nouvelles méthodes de surveillance et la lutte implacable contre le terrorisme international – accompagne un recentrage du cadre normatif des mouvements transnationaux des personnes.

Dans la plupart des pays euroatlantiques, les États s'activent à une redéfinition des paramètres de l'appartenance nationale et de la citoyenneté. Les droits, privilèges et obligations des individus – dont la plupart ont été enchâssés dans des traités multilatéraux – qui encadrent les mouvements transnationaux des personnes sont réinvestis et revus par les autorités du pouvoir national. À en juger par l'ampleur de ces symptômes de changement, il est plausible de suggérer qu'on est en train d'assister à un gel graduel du transnational dans la mesure où les États-nations ainsi constitués s'évertuent à la réappropriation de l'initiative du contrôle des espaces transnationaux par la transformation sans équivoque de l'infrastructure de la nationalité et de la citoyenneté.

De cet ensemble d'observations, il se dégage une cohorte de questions sous-jacentes dont les principales sont celles-ci : Serions-nous désormais entrés dans une ère de protestation sociale globale par le biais de laquelle les acteurs sociaux remettraient en question la suprématie des États sur la scène internationale ? Selon quelle dynamique les acteurs sociaux, nationaux par essence, recourent-ils aux forums internationaux et aux instruments juridiques multilatéraux de même qu'aux réseaux sociaux informels transnationaux pour faire avancer la lutte sociale au plan local, national et mondial ? Le processus d'investissement de l'arène mondiale enclenché par les acteurs sociaux nationaux dans la foulée de la

mondialisation néolibérale est-il ainsi parvenu à son point d'aboutissement? La possibilité pour ces acteurs sociaux nationaux d'explorer le théâtre transnational de contestation évoque-t-elle un processus de gestation d'une citoyenneté sans État?

À l'instar de Tarrow (2002, p. 7), dans le présent article nous procédons à l'étude de la contestation transnationale définie comme étant « la lutte coordonnée d'acteurs (individuels et collectifs) et d'organisations de plus d'une société à l'encontre d'un État, des acteurs économiques internationaux ou des institutions internationales ». La contestation transnationale est généralement perçue comme l'apanage d'une nébuleuse contestataire (Sommier, 2001) regroupant une multitude d'organisations de la société civile². Notre interprétation de la contestation transnationale vise à apporter un éclairage à la fois sur le rôle et la place de l'État national dans le processus de transnationalisation ainsi que sur la dynamique des acteurs intervenant dans la contestation politique telle qu'elle se dessine à l'heure de la mondialisation.

L'approche proposée s'inscrit dans une démarche d'articulation de l'axe triangulaire société/État/monde. Nous croyons qu'il est nécessaire de repenser la valeur analytique du facteur transnational à l'aune des mutations en ce qui a trait aux pratiques du militantisme civique contemporain et d'y introduire une vision minimaliste qui relativise les prouesses des acteurs sociaux sur la scène mondiale. Tout en ayant à l'esprit la centralité de l'État-nation en tant qu'entité déterminante dans la gouverne internationale, la lecture transnationale suggérée adhère à la proposition selon laquelle une pluralité d'acteurs, provenant d'espaces sociaux déterminés, sont porteurs d'identités, d'appartenances et de rationalités propres sur le front mondial et contribuent, de ce fait, à complexifier un espace global de plus en plus incertain et indéfini.

2. Bien que les termes organisations de la société civile et organisations non gouvernementales recourent le même univers sémantique, j'utilise le terme d'organisations de la société civile (OSC) parce qu'étant plus inclusif et plus représentatif de l'ensemble de cette nébuleuse contestataire. Les ONG, étant des organisations institutionnalisées et bureaucratisées, ne permettent pas de capter toute la richesse et la variété des actions civiles. De la même manière, j'utiliserai la notion de société civile transnationale pour rendre compte de groupes sociaux qui ne recherchent pas le profit et ont en même temps des liens au-delà des frontières territoriales. Il peut s'agir de groupes comme les organisations non gouvernementales internationales, les regroupements sociaux nationaux, ou les coalitions d'organisations, d'individus et associations qui traversent les frontières nationales et se mobilisent sur le site de contestation transnationale.

Nous adoptons une conception du transnational dont les unités de base d'analyse sont les pratiques transnationales, entendues dans le sens d'actions soutenues et répétées, et les institutions sociales (Sklair, 2000). Selon cette approche, les États sont considérés comme un agent du transnational parmi tant d'autres, notamment les organisations non gouvernementales, les institutions philanthropiques, les corporations multinationales, les mouvements sociaux et politiques ainsi que d'autres formes de participation et d'engagement. En revanche, ce « minimalisme transnational » nous amène à identifier l'État comme étant le facteur encore dominant à prendre en considération quand il s'agit d'articuler les rapports de force à l'échelle mondiale, étant donné la nature interétatique formelle de ces interactions. Cette perspective altère la conception « hypertransnationale » dont le discours dominant pose comme principe un processus de disparition graduelle de l'État dans la sphère globale et le transfert du lieu de pouvoir de l'univers étatique à celui des acteurs de la société civile ainsi transnationalisée.

Ayant à l'esprit que les institutions de la société civile sont définies d'après leurs bases nationales, il est impératif que l'on conjugue la perspective annoncée d'une société civile transnationale en relation avec le système interétatique. Le minimalisme transnational tient compte à la fois de la dimension transnationale des rapports sociaux de pouvoir et de la formation de « classes sociales transnationales » dans l'ordonnement du monde (Sklair, 2000 ; Overbeek, 2000). Il permet tout aussi bien de repérer et de décrire les manifestations changeantes et symétriques définies dans les relations entre le local et le global. Nous suggérons donc que les relations ou interactions transnationales sont celles qui mettent en jeu au moins deux acteurs appartenant à des unités territoriales différentes et qui exercent toujours dans un espace déterminé ou construit. Ces interactions sont le produit de contacts et de connexions réguliers et répétés. Dans une certaine mesure, les initiatives et actions sociales qui sortent du contexte national de contestation sont repérables grâce à un certain nombre d'indicateurs dont les principaux sont : 1) la mobilisation autour d'un enjeu ayant des ramifications au-delà des frontières territoriales ; 2) l'appropriation d'un discours transnational ; 3) le développement d'initiatives et de pratiques de contestation dans un cadre d'action concertée. Notre démarche vise à introduire les organisations de la société civile comme acteurs à part entière dans l'arène transnationale, tout en apportant une nuance nécessaire quant au potentiel transformateur du militantisme civique contemporain sur la structure de la politique internationale.

D'abord, nous faisons ressortir la dynamique de l'interface national/transnational dans les rapports mondiaux contemporains. Ensuite, nous faisons état de quelques méthodes d'approche des relations transnationales telles qu'elles sont articulées dans les écrits traitant de la problématique transnationale en nous basant largement, mais non exclusivement, sur les recherches à ce sujet en relations internationales. Dans un troisième temps, nous procédons à une analyse critique de la proposition hypertransnationale en discutant de la pertinence de la thèse forte relative à l'affirmation d'une société civile transnationale et en arguant en faveur d'une relativisation du transnational. Cela nous amène à réévaluer la contestation transnationale en la situant dans un contexte de préoccupation sécuritaire des États marqué par un regain de surveillance des mouvements transnationaux. Ici, les effets structurants et contraignants des dispositions en matière de sécurité et de surveillance retenues au Canada et aux États-Unis à la suite des événements du 11 septembre 2001 sont pris comme référence analytique. Finalement, nous exposons, en conclusion, les limites et perspectives de la contestation transnationale dans un environnement interétatique.

1. L'INTERFACE NATIONAL/TRANSNATIONAL

Le transnational est actuellement en pleine effervescence dans les sciences sociales contemporaines³. Il en est devenu un objet de recherche à part entière. La quête d'exploration du transnational telle qu'elle se manifeste aujourd'hui participe d'une entreprise de recentrage du militantisme à l'heure où les paramètres traditionnels de référence se trouvent basculés par les mutations croissantes quant aux rapports de pouvoir entre l'État et la société à la suite du processus de mondialisation de l'économie.

De manière générale, les processus communément considérés comme « globaux » sont largement *décentrés* par rapport aux territoires nationaux spécifiques et reflètent une tendance attribuable à l'interdépendance économique et à l'évolution naturelle du

3. Le texte emploie le terme « transnational », plus neutre, au lieu du concept de transnationalisme révélé par le corpus analytique relatif à l'étude des migrations internationales. Le suffixe *isme* qui est attaché à ce dernier lui octroie une connotation idéologique susceptible de faire référence à un projet culturel et politique. En outre, à l'instar de Portes (2001), le concept de transnationalisme génère beaucoup de pré-supposés théoriques et empiriques, de confusions, voire de multiples acceptions.

marché capitaliste. Ces processus prennent place dans un espace dit « global » et conséquemment tendent à échapper à la régulation directe d'un seul État. Ainsi, les questions relatives aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète, les pluies acides ou encore la diversité biologique répondent à des préoccupations qui vont au-delà des limites territoriales des États, et font état d'une vision cosmopolite et universalisante du monde contemporain. Les processus transnationaux, quant à eux, illustrent une tendance de nature politique et sont orchestrés d'abord à l'intérieur des territoires nationaux pour se répandre dans l'arène mondiale ; ils transcendent ainsi un ou plusieurs États. C'est le cas, par exemple, des corporations qui partent à la conquête de marchés et débouchés extérieurs ou des groupes sociaux nationaux qui établissent des liens et réseaux avec leurs partenaires d'un autre pays en vue de la défense d'intérêts communs⁴.

Dans le même ordre d'idées, il faut garder à l'esprit que le champ des relations transnationales ne constitue pas encore un corpus analytique spécifique. Celui-ci demeure encore plus ou moins vague et ses frontières ne sont pas clairement définies (Skclair, 1995, p. 3). Dans une certaine mesure, les références faites au corpus transnational gravitent autour de deux axes : soit que le sujet est appréhendé avec l'idée d'un outil conceptuel qui permet la connexion de réalités différentes et d'identités plurielles ; soit qu'il est décrit comme étant à l'origine de bouleversements intervenus dans le système interétatique global. Toujours est-il qu'en dépit du fait que le postulat transnational traîne un « vaisseau vide », il demeure très utile à une certaine perception de la réalité vivante (Smith et Guarnizo, 1998, p. 3).

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui de militantisme, de contestation ou de protestation transnationale dans le monde ? Après tout, le militantisme n'est-il pas national par essence ? La plupart des écrits sur les mouvements sociaux adhèrent à l'idée selon laquelle le contexte politique national joue un rôle prééminent

4. Dans le présent article, nous utilisons le terme « international » pour rendre compte des relations entre les États ainsi que les actions des institutions internationales qui émanent de la coopération interétatique. Quand au terme « transnational », il aide à capter le mouvement des acteurs non étatiques de toutes origines qui traversent les frontières étatiques dans le but d'établir des liens et connexions avec l'extérieur. Le terme « global » sert à appréhender la possibilité d'un monde sans frontières composé d'acteurs globaux par essence et de tous ordres, lesquels visent la création d'une société globale et interconnectée. Sur cette distinction, voir Skclair (2000). Sur la distinction entre le global et le transnational, voir Kearney (1995).

dans la mobilisation des acteurs sociaux. Il conditionne leur choix stratégique. Tilly (1978, p. 9; 1984, p. 305) soutient qu'un mouvement social demeure l'affaire d'un groupe de personnes identifiées par leur attachement à un ensemble de croyances particulières, et qui sont en interaction constante avec un ensemble d'autorités établies. Les individus et groupes membres d'une société sont généralement enracinés à l'intérieur de réseaux sociaux préexistants, au sein desquels se trouvent préservées les relations de confiance, de réciprocité et d'apprentissage culturel.

À proprement parler, la dimension transnationale du militantisme fait appel à la contestation/mobilisation sociale au-delà de l'espace territorial. Elle se construit dans la mouvance d'un certain accroissement sur le plan de la conscience individuelle des citoyens autour d'enjeux communs et partagés, tout en accordant un parti pris idéologique à la nature globale et non exclusivement territoriale de la vie et des interactions sociales. De cette manière, le militantisme transnational s'entend « d'un ensemble d'interactions contentieuses avec des opposants, nationaux ou non, par l'entremise de réseaux connectés de contestataires organisés par delà les frontières » (Tarrow, 1998a, p. 184). Cette phase transnationale de la contestation politique introduit tout au moins certains indices qui invitent, sinon à recentrer, du moins à complexifier les prérogatives traditionnelles de l'État-nation sur la scène mondiale.

La multiplication des activités et mouvements transnationaux des personnes au cours des dernières années, motivée en partie par une plus grande accessibilité aux moyens de transport et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, a permis d'observer une certaine remise en question des paramètres traditionnels de définition, d'attribution et d'exercice de la citoyenneté. En conséquence, on a abondamment discuté l'affirmation selon laquelle la tendance globalisante de l'économie est en train de rompre les liens de solidarité généralement exprimés au sein des espaces sociaux territoriaux, et voulant que les acteurs sociaux nationaux tendent de ce fait à rechercher l'intégration sociale bien au-delà des frontières étatiques. Dès lors, tant les allégeances politiques des migrants que la solidarité globale exprimée par les individus posent des problèmes immédiats en ce qui a trait aux postulats et politiques centrés sur l'État-nation. S'ensuit alors le constat suivant : l'État-nation n'est plus en mesure d'assurer l'intégration sociale du fait du processus mondialisant. La propension des individus et des groupes sociaux à porter leurs griefs et revendications sur le théâtre transnational de contestation pose un défi considérable au modèle traditionnel de la citoyenneté centrée sur l'État-nation.

Dans le champ migratoire, ce regard porté sur un univers étatique qui subit des pressions de tous bords et succombe aux tendances lourdes du processus mondialisant a également donné lieu à une abondante interprétation de la citoyenneté hors du cadre étatique. En témoigne la floraison d'outils conceptuels à ce sujet, comme la citoyenneté transnationale et globale (Sassen, 1998), la citoyenneté multiculturelle (Kymlicka, 1995; Castles, 2000; Castles et Davidson, 2000) et le *membership* postnational (Soysal, 1994). Ces innovations conceptuelles ont vu le jour dans le but de rendre compte d'une transformation fondamentale apparue sur le plan du contexte migratoire dans la foulée du processus mondialisant, celle de la manifestation sans cesse croissante d'individus qui ne se sentent plus interpellés par des liens nationaux historiquement établis.

Dans une large mesure, les agitations sociales croissantes et répandues menées par des militants et groupes contestataires de la mondialisation néolibérale à l'encontre de la dérive de la société capitaliste marchande ont grandement contribué à façonner ce regard sociologique de la réalité internationale. À ce sujet, on peut évoquer l'effervescence qui règne au sein de certains groupes sociaux, nationaux et transnationaux, ainsi que dans le camp de militants dits « altermondialistes » lors des sommets réunissant les principaux leaders du monde capitaliste au sein du G-8, des réunions ministérielles de haut rang lors de différents cycles de négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en vue de la libéralisation du commerce mondial, des rencontres du Fonds monétaire internationale (FMI) et de la Banque mondiale, etc. Le même rituel bat son plein à l'occasion des rendez-vous annuels du Forum économique mondial de Davos réunissant un cercle de gens d'affaires qui pilotent les plus grandes corporations transnationales de la planète, ainsi que lors du désormais célèbre rassemblement parallèle annuel du Forum social mondial de Porto Alegre, regroupant des militants de tous horizons motivés par la recherche d'une voie autre que celle de la mondialisation néolibérale, pour ne citer que ceux-là.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut non plus passer sous silence les récents accomplissements de plusieurs coalitions d'organisations non gouvernementales dans leur tentative de définir et d'introduire de nouvelles normes relatives au comportement et à la responsabilisation des acteurs étatiques sur la scène mondiale. À cet égard, il est intéressant de souligner l'action menée par certaines ONG pacifistes, vouées à la défense des droits civiques et moraux, en vue de l'adoption du traité sur l'abolition des essais

nucléaires en 1996. Il y a lieu également de rappeler la croisade menée par des réseaux de militants internationaux en faveur de l'adoption du traité sur l'interdiction des mines antipersonnel signé à Ottawa en décembre 1997, ainsi que celle relative à la formation d'un consensus en vue de la signature du Traité de Rome, qui aboutit à la création en 2003 d'une Cour pénale internationale à La Haye grâce à l'Organisation des Nations unies. Enfin, certains indices laissent supposer que les actions concertées de quelques réseaux de mobilisation citoyenne euroatlantique auraient réussi à forcer la mise au rancart en 1998 du projet visant l'adoption d'un Accord mondial sur les investissements concocté au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de même que le blocage d'un éventuel consensus visant de nouvelles négociations commerciales multilatérales à Seattle en 1999.

Si on en juge par ces actifs laissés au compte des acteurs de la société civile, on est donc en droit de penser que le troisième millénaire s'est ouvert sur un fond de grand optimisme relatif au potentiel du militantisme transnational. À un certain moment tout au moins, on avait la certitude que la politique internationale était à un tournant crucial, en ce sens que les frontières nationales ne représentaient plus un obstacle substantiel à la mobilisation transnationale des acteurs sociaux, et que les espaces sociaux de contestation politique ne se limitaient plus à l'arène nationale. Les écrits à ce sujet notent avec grande conviction que la politique internationale était à une phase de turbulence globale (Rosenau, 1990) au lendemain de la guerre froide. Pour Smouts et Badie (1994) et Badie (1999), la turbulence politique provoquée par l'irruption de la société civile dans le jeu mondial est de nature à ouvrir la voie vers un processus de « renversement du monde » qui inciterait les sociétés à prendre leur « revanche sur les États ». Quant à Tarrow (2002, p. 3), il laisse planer son scepticisme au regard de l'articulation concrète d'un « nouveau monde de contestation transnationale ».

De fait, tout en étant le marqueur d'une tendance lourde dans les rapports internationaux contemporains, le portrait de la scène mondiale dressé par de nombreux transnationalistes fait abstraction de deux paramètres centraux sur lesquels repose la politique internationale, à savoir la complexité et l'incertitude. Dans le but de parvenir à une compréhension systématique des contours du phénomène en question, il est impératif d'examiner de manière approfondie les dimensions objectives du militantisme social à l'échelle mondiale, et les défis, réels ou artificiels, que cette contestation

transnationale pose à la prééminence des États-nations dans les affaires mondiales. Mais avant de procéder à cet exercice de clarification, il nous faut tout d'abord rendre compte de la spécificité des relations transnationales à la lumière de différents angles d'interprétation de l'objet sous observation.

2. MODÈLES DE RELATIONS TRANSNATIONALES

Au cours des trente dernières années, l'angle d'approche que les chercheurs de différents horizons disciplinaires ont adopté pour la question de la politique transnationale a considérablement évolué. Tout d'abord, il faut se rappeler que la problématique transnationale est apparue dans la politique internationale avec l'éclosion des corporations multinationales et des ONG comme nouveaux acteurs dans le système international, au début des années 1970. À partir de cette période, les activités internationales des groupes dits « non étatiques », en tant qu'acteurs dans l'arène internationale et compétiteurs des États-nations, ont commencé à être scrutées par certains experts⁵. Il revenait à Keohane et Nye (1971) d'étudier de manière systématique cette nouvelle réalité amenée par les nouveaux acteurs transnationaux⁶. Ces auteurs étant plutôt intéressés par l'exploration et la signification du flux d'échanges transnationaux hors du champ étatique, leur diagnostic décrit les relations transnationales comme étant un « paradigme de politique mondiale alternatif » et « un substitut au cadre d'analyse centré sur l'État » (Keohane et Nye, 1971, p. *xiii*). En vertu du modèle transnational proposé par Keohane et Nye, l'aspect le plus fondamental à prendre en considération quand il s'agit d'observer le processus transnational, c'est le fait que l'acteur désigné ne soit pas un agent d'un gouvernement ou d'une organisation non gouvernementale et que sa démarche ne soit pas influencée par l'action de l'un ou de l'autre.

5. À la suite des recherches menées par Arnold Wolfers (1962), l'étude des interactions sociales et des acteurs transnationaux dans les affaires internationales a commencé à susciter un grand intérêt. Plus tôt, le sociologue français Raymond Aron a d'ailleurs utilisé le terme de « société transnationale » pour saisir la multiplication sur la scène internationale de faits qui découlaient des pratiques courantes de la société telles que les échanges commerciaux, la migration des personnes, les croyances communes, les cérémonies et les organisations qui traversent les frontières.

6. Selon Keohane et Nye (1971) les relations transnationales englobent « les contacts, les coalitions, et les interactions dépassant les frontières étatiques qui ne sont pas contrôlés par les organes de politique étrangère centraux des gouvernements ».

Cependant, compte tenu de la multiplication des innovations technologiques apparues vers la fin des années 1980 – confortées par la nouvelle révolution de l'information et de la communication – la fréquence et le développement des activités transnationales définies auparavant ont connu une croissance considérable⁷. Cet apport de la technologie moderne (réduction du temps et du coût de transport, Internet, télécopieur, satellite, technologie numérique, etc.) a contribué à maintenir et à approfondir les contacts transfrontaliers entre communautés limitrophes et à renforcer les réseaux d'échanges sociaux nouvellement construits. Une croissance significative tant sur le plan des initiatives civiles et citoyennes que sur celui de l'internationalisation des pratiques transnationales dans le monde s'en est suivie. Cette « transnationalisation des affaires mondiales » a inspiré une nouvelle approche des relations transnationales, selon laquelle les gouvernements se trouvent de plus en plus « supplantés » par les relations entre les individus, les groupes et les sociétés. Largement repérable dans les écrits de James Rosenau (1980), ce modèle s'inspire grandement des avancées amenées par le processus de mondialisation des marchés, celui de la croissance du nombre des organisations internationales, de l'affirmation de nouvelles identités sur la scène internationale de même que de la révolution de l'information et des communications. En observant ces symptômes de changement dans les relations internationales, Rosenau (1990) émet l'hypothèse selon laquelle la multiplication d'actions collectives transnationales signale que la politique internationale se trouve en pleine « turbulence globale ». En conséquence, l'autorité de l'État-nation serait en voie de « détérioration ».

Le diagnostic posé par Rosenau, repris par la suite par Smouts et Badie (1994) ainsi que Badie (1999), tout en constituant un apport notable quant à la mise en perspective d'une nouvelle manière d'aborder la scène mondiale, demeure par contre très descriptif et linéaire et laisse absents les points d'intersection entre relations transnationales et « structures nationales ». Si, comme le suggère Rosenau, la politique internationale se trouve en pleine turbulence du fait, entre autres, de l'émergence d'acteurs transnationaux, il faut alors chercher à définir les normes, les identités et les valeurs que portent ces nouveaux acteurs. Autrement dit, il est important d'approprier un concept de relations transnationales connoté de façon plus normative.

7. Sur la révolution de l'information et de la communication, et l'éclosion de la société en réseau, voir Castells (2000).

Thomas Risse-Kappen (1995) adopte, à cet effet, une perspective néoinstitutionnaliste qui examine la manière dont le monde interétatique interagit avec la société mondiale dans laquelle s'inscrivent ces relations transnationales. En accordant la préséance aux structures nationales sous la gouverne de l'État pour expliquer certains résultats émanant des initiatives internationales des acteurs transnationaux, Risse-Kappen soutient que « ce sont les différences quant aux structures domestiques qui déterminent la variation de l'influence politique des acteurs transnationaux » (1995, p. 25). De cette manière, l'influence de ces acteurs et coalitions transnationaux sur les politiques des États varie en fonction des différences eu égard aux structures internes ou domestiques et du degré d'institutionnalisation internationale de l'enjeu considéré (Risse-Kappen, 1995, p. 6). Selon le modèle néoinstitutionnaliste proposé par Risse-Kappen :

Plus un système politique est centralisé, moins les acteurs transnationaux devraient avoir le point d'accès qui leur permet de pénétrer les institutions de « l'État-cible » [...] Cependant, plus la structure étatique est fragmentée, moins les gouvernements nationaux sont capables de prévenir les activités transnationales (1995, p. 25).

En d'autres termes, le raisonnement de Risse-Kappen indique que ce sont les circonstances à la fois domestiques et internationales qui conditionnent les acteurs et coalitions transnationaux quand ils tentent de changer les résultats politiques émanant d'un enjeu spécifique. Ces circonstances expliquent la réussite ou l'échec de ces initiatives.

En s'aventurant sur le terrain des institutions sociales et politiques au plan interne pour expliquer le potentiel des initiatives transnationales, Risse-Kappen a contribué à sa manière à l'entreprise de déverrouillage de cette boîte noire que représentait l'État. Le modèle qu'il propose constitue sans nul doute un tour de force vers une conceptualisation du transnational. Néanmoins sa thèse a passé sous silence un autre aspect de l'énigme transnationale. Si, comme le souligne Risse-Kappen, les structures domestiques jouent un rôle important dans l'acheminement des activités transnationales des acteurs non étatiques, il demeure que ces derniers cherchent en même temps, et objectivement, à politiser l'espace mondial dans le but de modifier les rapports de force au plan interne. Il devient donc nécessaire d'apporter un meilleur éclairage sur la sphère, la cible ainsi que les stratégies de l'action collective transnationale.

Keck et Sikkink (1998) ont enrichi la réflexion transnationale en mettant l'accent sur l'importance des réseaux sociaux transnationaux dans les stratégies de contestation transnationale. Leur modèle de relations transnationales incorpore les actions entreprises et soutenues par les réseaux de défense transnationaux (*transnational advocacy networks*), c'est-à-dire les initiatives des militants ou entrepreneurs politiques au-delà des frontières nationales⁸. Les auteurs constatent que ces acteurs transnationaux construisent désormais des ponts reliant les États, ciblent les institutions internationales, et utilisent ce créneau pour créer un effet de changement à même le cadre étatique. Les initiatives orchestrées par ces militants transnationaux contribuent ainsi à transformer les termes de l'échange politique entre les États, entre ces derniers et leurs citoyens et entre les citoyens de différents États. En suivant un processus que les auteurs présentent comme « le modèle boomerang » (*boomerang pattern*), ces réseaux de défense transnationaux peuvent « défier la souveraineté de l'État ainsi constitué et assumer, par le fait même, un plus grand rôle dans la définition des normes et des politiques domestiques » (Keck et Sikkink, 1998, p. 12).

La voie empruntée par Keck et Sikkink pour faire leur démonstration de la connexion transnationale est douée d'un très grand raffinement analytique. Cependant le modèle ne fait pas assez de place aux institutions internationales dans l'aménagement de l'action des acteurs transnationaux et ne propose pas non plus de mécanismes satisfaisants qui relient les acteurs nationaux aux acteurs transnationaux. Tarrow (2000, p.1) propose à ce sujet une approche « *top-down* » qui pose comme principe que « les institutions internationales créées par les États ont un effet d'ancrage et de montée en puissance pour les acteurs non étatiques ». Elles leur fournissent les ressources, les opportunités et la motivation grâce auxquelles ils peuvent s'organiser et se mobiliser à l'échelon transnational. Selon le constat fait par Tarrow, les institutions internationales ne sont pas aux antipodes de la contestation transnationale, mais peuvent offrir les ressources, les opportunités et la motivation au militantisme transnational. Les États dominants du système

8. Keck et Sikkink distinguent à ce sujet trois catégories de réseaux transnationaux caractérisées en fonction de leurs motivations : 1) ceux qui ont des objectifs purement instrumentaux, spécialement les corporations transnationales et les banques ; 2) ceux qui sont motivés particulièrement par des idées communes et partagées, tels que les groupes scientifiques ou les communautés épistémiques ; 3) ceux qui sont motivés fondamentalement par des principes et des valeurs, en l'occurrence les réseaux de défense transnationaux. Pour des détails, voir Keck et Sikkink (1998, p. 30) .

international, fait-il savoir, exercent une influence déterminante sur les relations transnationales, non seulement en contrôlant les acteurs non étatiques, mais aussi en fournissant des modèles de politique transnationale à partir de leurs propres systèmes nationaux.

Ces différents modèles de relations transnationales permettent de définir les rapports de pouvoir entre l'État national et les acteurs/ groupes nationaux dans le processus de transnationalisation de ces derniers. En revanche, ces voies de passage n'épuisent en rien toutes les dimensions du spectre transnational. Qu'en est-il, par exemple, de ces individus, des réseaux informels et non institutionnalisés qu'ils construisent et qui, selon leur vécu et leurs réalités migratoires plurielles, cherchent à construire et entretenir ce qu'il convient d'appeler de nos jours les « communautés transnationales⁹ »?

En empruntant un raisonnement qui part du bas vers le haut (*bottom-up*), le modèle que nous qualifierions ici de modèle anthropologique, faute d'un terme beaucoup plus précis, invite à regarder les relations transnationales non seulement à la lumière d'un ensemble d'activités se situant en marge de la sphère étatique nationale, mais aussi, et surtout, comme « des occupations et des activités qui requièrent des contacts réguliers et soutenus dans le temps et au-delà des frontières pour leur mise en œuvre¹⁰ ». Ici le concept de « transnationalisme » devient le fer de lance, le terme de choix quand il s'agit de faire référence aux différents phénomènes accompagnant la migration au-delà des frontières d'une ou de plusieurs communautés, ethnies, nations, etc. Inspiré des travaux de Portes (2000), le transnationalisme de la base renvoie aux pratiques des immigrants en relation avec leurs contreparties nationales et locales. Basch, Schiller et Blanc définissent ainsi le transnationalisme :

9. Par communautés transnationales, il faut entendre « un ensemble d'activités menées sur le terrain transnational par des individus qui professent une "vie duale", c'est-à-dire ceux qui vivent simultanément dans deux pays et qui maintiennent des contacts *continus* et *réguliers* au-delà des frontières nationales ». Cela inclut un éventail d'initiatives économiques, politiques, sociales et culturelles poursuivies par des communautés migrantes, comme par exemple les activités d'import-export formel ou informel menées par des entreprises dites « ethniques », les transferts d'argent, les alliances professionnelles binationales, l'usage et le contrôle de médias de communication, le lobbying et les campagnes politiques auprès des expatriés, etc. Pour une compréhension de la nature des communautés transnationales, voir Portes (2001; 1996).

10. Pour des détails à ce sujet, se reporter à Portes, Guarnizo et Landolt (1999). Concernant la distinction établie entre transnationalisme du haut et transnationalisme de la base, voir Mahler (1998).

[...] L'ensemble des processus par lesquels les immigrants tissent et entretiennent des relations sociales de nature multiple reliant leurs sociétés d'origine et d'accueil. Nous appelons ce processus transnationalisme pour insister sur le fait que, de nos jours, beaucoup d'immigrants construisent des espaces sociaux qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques. [...] Un élément essentiel en est la multiplicité des activités auxquelles s'adonnent les immigrants à la fois dans leurs sociétés d'origine et d'accueil¹¹ (1994, p. 7).

Il est aussi important de souligner que compte tenu de cette interprétation, les initiatives et pratiques transnationales ne se déroulent pas dans un lieu imaginaire (Smith et Guarnizo, 1998, p. 15). Elles ne sont pas non plus exemptes de contraintes et opportunités imposées par un contexte donné puisque la reproduction des liens transnationaux est elle-même sensible aux conditions contextuelles. De cette manière, le mouvement vers le transnational n'anéantit ni le local, ni le national. La dimension locale représente non seulement un catalyseur pour le transnational, mais constitue aussi une stratégie délibérée et centrale quant à la vitalité des pratiques et réseaux transnationaux (Zhou et Tseng, 2001).

3. UNE APPRÉCIATION CRITIQUE DE L'HYPERTRANSNATIONAL

Le raisonnement hypertransnational gravite autour d'un ensemble de présupposés analytiques basés sur des observations non exhaustives. D'abord, il y a l'idée d'une décadence de l'autorité de l'État-nation à la suite de la mondialisation des marchés et de la suprématie du global sur le local. Ensuite, il est question de l'apparition et du renforcement d'une société civile globale sur la scène mondiale du fait que des connections sociales traversent les frontières nationales et s'opèrent à l'intérieur d'un espace global et déterritorialisé¹². L'apparition d'une société civile globale contribue ainsi à repolitiser les espaces dépolitisés par l'architecture institutionnelle

11. Traduction libre de : *The processes by which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. We call these processes transnationalism to emphasize that many immigrants today build social fields that cross geographic, cultural, and political borders [...] An essential element is the multiplicity of involvements that transmigrants sustain in both home and host societies.*

12. Pour une revue détaillée des arguments proposés par les tenants de l'hypertransnational, se reporter entre autres à Rosenau (1990) ; Smouts et Badie (1994). Également, Badie (1999) ; Wapner (1995) ; Price (1998) ; Florini et Simmons (2000).

du système international et anéantit « la primauté des États ou encore leurs droits souverains ». Ainsi les « organisations militantes internationales » constituent des acteurs politiques en soi sur la scène mondiale et emploient des moyens pour politiser la société civile globale. Elles y interviennent en tant que communauté engagée politiquement qui « enseigne aux gouvernements les objectifs politiques appropriés » en même temps qu'elles défient et transforment l'équilibre entre l'État et la société (Price, 1998).

Plus encore, la vision hypertransnationale pose comme principe que la concentration stable du pouvoir entre les mains des États, qui a commencé en 1648 avec la Paix de Westphalie, tire à sa fin (Mathews, 1997, p. 50). Puisque le stade État-nation du capitalisme demeure largement dépassé, la mondialisation fait donc appel à l'émergence d'une structure sociale supranationale qui va au-delà de la réalité étatique (Robinson, 1998). Ainsi s'achemine-t-on vers la constitution d'un type d'État « post-souverain et post-Westphalien » dont le rôle principal est d'arbitrer les différentes identités, autorités et loyautés politiques qui sont devenues incontrournables dans le monde moderne (Linklater, 1998a, p. 114).

L'argument posant comme principe la dégénérescence de l'État-nation renvoie principalement à l'idée fort répandue ayant trait à l'incapacité de l'infrastructure étatique à contrôler le territoire national du fait de la croissance des flux transnationaux des biens et des personnes. Castles (2000) laisse entendre à ce sujet que la survie de l'État-nation est de plus en plus précaire, car la mondialisation est en train d'anéantir les frontières nationales et de briser le lien entre territoire et pouvoir. À son avis, la congruité entre nationalité et citoyenneté, le point focal du modèle de citoyenneté centré sur l'État-nation, ne peut plus offrir une base adéquate pour l'appartenance sociale à l'âge de la mondialisation et de la migration.

Appadurai (1996, p. 48) observe la manifestation d'une compétition globale pour les allégeances qui mettent en jeu toutes sortes d'acteurs et d'organisations non étatiques. Cela signifie que les États et la nation tendent à établir des relations différentes quant au territoire. Les déplacements de plus en plus fréquents de populations hors de l'espace territorial souverain sont de nature à conduire à la formation de « translocalités », matérialisées sous la forme de zones frontalières, de villes globales, etc. Selon Appadurai, ces translocalités, prises comme catégorie émergente d'organisation humaine, seraient à l'origine de la crise entre l'État et la nation, et posent un problème crucial quant à la maîtrise du territoire.

Dans le même ordre d'idées, Basch, Schiller et Blanc (1994) soutiennent que l'accroissement du nombre des personnes avec des identités transnationales dans le monde remet en question le principe de l'exclusivité de l'État-nation.

En ce sens, les pratiques transnationales de même que les identités sociales déterritorialisées de plusieurs migrants internationaux représentent un défi pour les États-nations dans leur quête de maintenir l'exclusivité de la citoyenneté (Jacobson, 1996, p. 2). Étant donné que les États sont contraints d'accorder une importance grandissante aux codes internationaux des droits humains, lesquels s'en tiennent strictement à l'universalité de la personne, la base de leur légitimité repose davantage sur les droits humains internationaux plutôt que sur les principes de souveraineté et d'autodétermination nationale. Les droits ainsi reconnus, loin de se greffer sur le statut de citoyen, sont de préférence dictés par le fait d'être résident d'un État. Soysal (1994, 2000) note, quant à elle, l'émergence d'une personnalité universelle qui est en train de miner l'ancrage territorial de l'État-nation. Vue sous cet angle, la citoyenneté n'est plus une affaire exclusivement nationale, mais devient un enjeu qui comporte une dimension transnationale ou postnationale.

L'argumentaire hypertransnational, repéré dans les écrits de ses principaux instigateurs, soulève un certain nombre de questions, principalement celles relatives au discours sur la mondialisation de la société civile. D'une manière générale, on peut y déceler une certaine propension à surévaluer l'extension globale des flux transnationaux et à sous-estimer le rôle de l'État-nation dans la politique transnationale¹³. Or, l'État-nation est le point de référence spatiale pour un grand nombre d'activités transnationales cruciales qui vont constituer les structures du système global. La plupart de ces mouvements transnationaux croisent des pays spécifiques et tombent sous la juridiction d'États-nations spécifiques (Sklair, 1995 p. 6). De plus, ils prennent naissance et sont formés à l'intérieur des sociétés civiles, lesquelles sont nationales par leur forme (Shaw, 1994).

Par ailleurs, les défenseurs d'une société civile transnationale laissent de côté les questions se rapportant à « l'instrumentalité et aux opportunités politiques » qui sont capitales pour la compréhension de l'évolution des nouvelles institutions et rapports

13. Pour une critique plus approfondie de l'hypertransnational, se reporter à Fulcher (2000). Dans le même ordre d'idées, voir également Pacha et Blaney (1998).

internationaux (Keck et Sikkink, 1998, p. 33). Il ne fait aucun doute que l'explosion du nombre d'acteurs non étatiques dans le processus de la gouvernance internationale reste un puissant indicateur de la montée d'une société civile transnationale. Toutefois, il reste que des changements plus profonds devraient être observés sur le plan de la qualité de l'accès aux organisations non gouvernementales et de la proximité de leurs formes globales de gouvernance pour qu'on puisse souscrire à la thèse de la société civile globale (Clark, Friedman et Hochstetler, 1998).

Comme le fait remarquer Walker (1995, p. 675), aujourd'hui, on peut déceler avec facilité « des formes de la vie politique qui ne se jouent pas dans les casinos de l'État moderne ». Néanmoins, le discours politique moderne continue de définir largement encore la citoyenneté par toutes les identités politiques, que ce soit de classe, de race, de genre, de religion ou planétaire. Ce n'est qu'en démontrant qu'ils peuvent défier les pratiques constitutives de l'État moderne et en même temps contourner la disjonction ontologique entre l'intérieur et l'extérieur que les mouvements sociaux peuvent aspirer à la politique mondiale. « Pour faire contact, écrit Walker, les mouvements sociaux et la politique mondiale requièrent une sorte d'agent médiateur. D'abord, le social doit trouver une expression quelconque à l'intérieur des pratiques politiques explicites de l'État. Ensuite, l'État doit s'interposer avec d'autres États » (1995, p. 670).

Par contre, il ne faut pas perdre de vue le fait que la grande majorité des actions protestataires a lieu à l'intérieur des États-nations et, même lorsque les adversaires se trouvent à l'extérieur des frontières nationales, leurs actes de résistance sont le fait d'acteurs sociaux nationaux agissant dans un contexte national (Tarrow, 1998b, 2000). L'application du principe de l'effet boomerang conceptualisé par Keck et Sikkink (1998) nous apporte un éclairage supplémentaire à ce sujet. Certaines études effectuées dans le contexte latino-américain ont, en effet, suggéré que les efforts des États pour contraindre les acteurs domestiques peuvent avoir comme résultat l'augmentation des activités transnationales (McConnell, 1998)¹⁴. De la même manière, si on se reporte aux nombreux débats entourant la pertinence du Protocole de Kyoto, de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) et de la Zone de libre-échange nord-américain (ZLEA), on peut se rendre

14. Pour une compréhension des mécanismes de « la transnationalité politique » en Amérique latine, se reporter à Radcliffe (2001).

à l'évidence que les acteurs régnant en fin de compte dans la mondialisation néolibérale demeurent les États et non les ONG transnationales ou les mouvements sociaux (Ayres et Tarrow, 2002).

En définitive, sur le plan discursif, les revendications portant sur une société civile transnationale ou globale font ressortir les pouvoirs reproductifs du discours étatique plutôt que de démontrer la capacité des mouvements sociaux à défier ce discours (Scholte, 2000). Si la montée des acteurs sociaux dans l'arène transnationale a contribué à reconfigurer la politique de manière significative, elle n'en a vraisemblablement pas mis une fin à l'État territorial, aux loyautés nationales et aux politiques de parti. Comme le notent Keck et Sikkink (1998), il est plus approprié de concevoir la société civile transnationale comme une arène de lutte pour la légitimation des groupes, une zone où le pouvoir est fragmenté et contesté. Les récents changements relatifs aux politiques en matière de sécurité et d'immigration dans les pays industrialisés, particulièrement dans le contexte nord-américain (États-Unis, Canada) invitent à réévaluer la corrélation entre l'accroissement des mouvements transnationaux des personnes et la manifestation d'une citoyenneté transnationale.

4. CONTESTATION TRANSNATIONALE ET ÉTATS-NATIONS : LA DIMENSION SÉCURITAIRE

Selon toute vraisemblance, les années 1990 peuvent être considérées comme l'apothéose de la contestation transnationale. En effet, avec la chute du mur de Berlin en 1989 et l'implosion subséquente de l'empire soviétique, la guerre froide instaurée entre les deux camps ennemis des deux côtés du rideau de fer s'est estompée. Les conflits interétatiques ont connu une relative accalmie et les échanges, contacts et réseaux entre individus, groupes et sociétés se sont accélérés à l'échelle mondiale. C'est aussi une décennie au cours de laquelle s'est assurément installée dans les mœurs et politiques occidentales une voie de militantisme hors frontières qui a eu pour effet d'avancer certaines propositions normatives en matière de gouverne internationale. Qu'il s'agisse d'actions citoyennes en faveur de la transparence politique et de l'imputabilité gouvernementale, de celles relatives à l'abolition des essais nucléaires et des mines antipersonnel, du respect des droits de la personne, de l'affirmation des minorités nationales, culturelles et ethniques, de la participation démocratique, de la responsabilité

internationale des États et de la prise en compte des droits sociaux et environnementaux dans les traités internationaux relatifs aux échanges commerciaux, la liste regorge d'histoires à succès.

Cette volonté de changer le contexte normatif des rapports mondiaux, qu'on tend à attribuer largement aux élans répétés des groupes de mobilisation citoyenne cherchant à influencer le comportement des États sur la scène internationale – que ce soit à l'égard de leurs citoyens ou dans les relations interétatiques proprement dites – a profondément coloré le train d'optimisme social qui a caractérisé ce qu'il convient d'appeler « l'âge d'or de la contestation transnationale ». Un tel constat couvre cependant un paradoxe pour le moins éclairant. Malgré la rhétorique orthodoxe néolibérale entourant la libre circulation des biens et des services, pierre angulaire de l'idée de la mondialisation des marchés, le libéralisme économique n'est pas encore parvenu à s'accommoder de la mouvance globale en faveur de la libre circulation des personnes.

Certes, au plan migratoire, le mouvement des personnes du Sud vers le Nord se poursuit. Ces pressions migratoires croissantes s'expliquent en partie par la disparité économique globale entre les nations, de même que par l'insécurité d'emploi et l'écart de revenus qui ne cessent d'augmenter¹⁵. Les pays industrialisés se sont attelés non seulement à renforcer la stabilisation de leurs frontières dans le but de prévenir la migration de masse, mais aussi à exercer le contrôle juridique sur la régularisation de leurs citoyens en vue de prévenir ou de réfuter les pressions négatives exercées par l'explosion migratoire. En Europe, comme en Amérique du Nord, les récents faits nouveaux sur la scène internationale – notamment la montée du terrorisme non conventionnel, la résurgence des nationalismes politiques et religieux ainsi que la réapparition du militantisme social – de même que les pressions nationales internes associées aux multiples demandes sociales en souffrance ont produit un climat favorable à la réintroduction du contrôle étatique dans l'orbite des pratiques transnationales.

15. Selon le dernier rapport annuel de l'OCDE sur l'immigration paru en février 2003, intitulé *Tendances des migrations internationales*, il y aurait une tendance vers l'accroissement des flux d'immigration vers les pays de l'OCDE malgré le ralentissement de l'activité économique et le renforcement des contrôles aux frontières liés à la lutte internationale contre le terrorisme et les trafics d'êtres humains. Cette tendance, note-t-on dans le rapport, fait état de toutes les catégories d'entrée, à savoir les regroupements familiaux, les migrations à des fins d'emploi, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Aujourd'hui, on entre dans une phase de réexamen des droits citoyens dans leur ensemble. Bien que ce processus soit en cours depuis plusieurs années déjà, il semble avoir atteint son point tournant et légitimant au cours des dernières années, notamment à la suite des événements qui ont entouré les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces attaques ont accompagné l'instauration d'une nouvelle période de tension dans les relations internationales, marquée par une renaissance de l'obsession sécuritaire traditionnellement défendue par les tenants de la souveraineté étatique. Cela a eu comme conséquence, entre autres choses, le renforcement de la vigilance de l'État national dans le champ des mouvements des personnes, de la définition de l'appartenance nationale ainsi que de la surveillance accrue du contexte d'exercice de la citoyenneté. Si, comme nous venons de le voir, le contexte transnational de l'après guerre froide a favorisé l'éclosion d'initiatives citoyennes et de pratiques transnationales sur la scène mondiale, celui de l'après 11 septembre 2001 aura établi le lien direct entre immigration, stabilisation des frontières et sécurité nationale, couronnant ainsi le désir d'interposition des pouvoirs étatiques nationaux dans la sphère d'activités transnationales des citoyens.

Dans son rapport récent sur les activités terroristes représentant « un danger pour la sécurité de l'État », le Service canadien du renseignement et de sécurité (SCRS) a amalgamé les actions terroristes internationales avec les protestations dites « antimondialisation ». En plus du traditionnel extrémisme religieux (extrémistes islamiques de tout acabit), du terrorisme parrainé par l'État (le régime iranien étant l'exemple cité dans le rapport) et de la violence sécessionniste (extrémisme sikh et mouvements séparatistes au Sri Lanka, en Turquie et ailleurs), le SCRS a défini une quatrième catégorie d'« extrémisme » faisant référence à ce qui est qualifié d'« extrémisme intérieur » : cela comprend une pléiade de groupes locaux regroupés autour des « antimondialistes », certains éléments des défenseurs des droits des animaux et les tenants de la suprématie blanche¹⁶. Le durcissement actuel de l'attitude des autorités policières à l'égard des manifestations enclenchées par

16. Voir à ce sujet le rapport public publié par le SCRS le 5 juin 2003 à Ottawa, page 8. Le SCRS est l'équivalent de la CIA aux États-Unis. Bien avant le 11 septembre 2001, les autorités du SCRS s'étaient montrées préoccupées par le militantisme « nouveau genre » adopté par les groupes dits « antimondialisation ». Pour des détails à ce sujet, voir le document intitulé *L'Antimondialisation : un phénomène en pleine expansion*, Service canadien du renseignement et de sécurité, Rapport n° 2000/08, Ottawa, 22 août 2000.

les militants et groupes appartenant à différentes fractions de la contestation de la mondialisation néolibérale corrobore cette nouvelle stratégie relative à la « menace à la sécurité intérieure »¹⁷.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, par exemple, les autorités étatiques ont accéléré le processus de mise en place de nouvelles limites législatives et réglementaires entourant les activités citoyennes. Cela a pour effet de rompre l'équilibre entre les droits nationaux existants et les obligations internationales reconnues en vertu de traités. Dans un tel contexte, l'harmonisation des politiques d'immigration entre les deux pays inaugure un processus de dosage calculé des activités transnationales dont le paramètre principal reste la surveillance accrue des mouvements des personnes des deux côtés de la frontière. L'environnement de l'après 11 septembre 2001 a accompagné la mise en place d'un ensemble de mesures restrictives dont les principales concernent le contrôle des mouvements frontaliers¹⁸. Dans les heures qui ont suivi ces événements, le Canada a mis sur pied un comité ministériel spécial pour assurer la sécurité publique et l'antiterrorisme. Ce comité fut chargé, entre autres choses, de revoir les politiques, les lois, les règlements et les programmes dans l'ensemble du gouvernement « pour renforcer tous les aspects de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité publique ».

17. Dans la plupart des pays industrialisés, la répression policière à l'égard des manifestations dirigées contre certaines institutions économiques internationales, dont l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, au sujet de la libéralisation mondiale des échanges, semble se préciser. Le Sommet du G-8 à Gênes en 2001 s'est soldé par un décès parmi les manifestants, suivi de nombreuses arrestations. Le dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques à Québec en avril 2001 a donné lieu à un véritable bras de fer entre manifestants et policiers. À Montréal, le mini ministériel du 28-30 juillet 2003 préparatoire au Sommet de l'OMC à Cancún au Mexique en septembre, a été ponctué d'une véritable razzia policière. Pour des détails sur l'intervention policière lors de cette réunion montréalaise, voir Brian Miles, « La Police vide la rue », *Le Devoir*, 29 juillet 2003, p. A1.

18. Aux États-Unis, les autorités américaines ont réagi par une refonte en profondeur de leur architecture de sécurité intérieure en créant le tout nouveau département du *Homeland Security* dont les structures ont finalement pris corps en 2002 grâce à l'adoption du *Homeland Security Act*. Pour des détails, voir à ce sujet, White House, *Text of the Homeland Security Act*, <<http://www.whitehouse.gov/deptofhomeland/bill/index.html>> 3 août 2003 ; Le 25 octobre 2001, le Congrès américain a rapidement endossé le *USA Patriot Act* dont l'objectif principal est de « *deter and punish terrorist acts in the United States and around the world* ». Pour de plus amples détails, se reporter à *USA PATRIOT Act as Passed by Congress: Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*, <<http://www.eff.org/Privacy/Surveillance/Terrorism/hr3162.php>> 3 août 2003

Outre les mesures visant le contrôle de l'immigration (affectation outremer d'agents de contrôle, lancement d'un nouveau passeport, délivrance d'une nouvelle carte de résident permanent, intensification du filtrage des demandeurs du statut de réfugiés), le Canada s'est engagé dans une course législative sans précédent visant l'harmonisation des politiques d'immigration entre les deux pays. Le 12 décembre 2001, le Canada et les États-Unis signaient la Déclaration du Canada et des États-Unis sur la frontière intelligente¹⁹. Cette déclaration fut suivie en 2002 de la signature entre les deux pays de l'Entente sur les tiers pays sûrs, qui vise principalement à gérer conjointement « l'afflux des demandeurs d'asile ». Le 24 décembre 2001 entrait en vigueur la Loi antiterroriste (loi C-36), loi très controversée qui restreint certaines libertés civiles pour des motifs sécuritaires et instaure un climat favorable au « profilage racial » (*racial profiling*).

En outre, une nouvelle loi, soit la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, vit le jour le 28 juin 2002. Cette loi octroie aux autorités publiques le pouvoir, entre autres, d'expulser plus rapidement des « personnes à risque » et de surveiller plus étroitement les mouvements illégaux à la frontière. Par la mise sur pied, le 31 décembre 2002, de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), le gouvernement du Canada confirma la présence de policiers en civil armés à bord des appareils canadiens et une surveillance policière accrue dans les aéroports en ce qui a trait aux vérifications de préembarquement. Plus récemment, soit le 22 janvier 2003, le gouvernement du Canada annonça un ensemble d'initiatives échelonnées sur cinq ans visant à accroître davantage la sûreté du réseau de transport maritime et des frontières maritimes du pays. Parallèlement, l'idée de rendre opérationnel le concept de « périmètre de sécurité » intégrant les deux frontières nationales continue de faire l'objet d'intenses discussions entre les deux pays.

19. Parmi la panoplie de mesures retenues dans le « Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente » entre les deux pays, on trouve notamment : la mise au point d'une carte d'identification biométrique pour les résidents permanents, le contrôle approfondi des réfugiés et demandeurs d'asile, la coordination des politiques relatives aux visas, l'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers, l'établissement conjoint de bases de données automatisées compatibles sur l'immigration, l'implantation de services de renseignement intégrés, la mise en place de procédures de déportations conjointes, etc. (White House, Office of Homeland Security, Communiqué de presse, 7 janvier 2002).

Ces diverses initiatives réglementaires et législatives, tout en visant la convergence et l'harmonisation des politiques d'immigration et de sécurité entre les deux pays au tournant du 21^e siècle, inaugurent du même coup un contexte transnational contraignant pour les citoyens en général, et pour les militants qui établissent des stratégies transnationales de contestation en particulier. Ce dispositif mis en place par les gouvernements en vue de répondre aux nouveaux enjeux de sécurité est susceptible de précipiter les sociétés nationales en question dans un déficit démocratique et un recul en ce qui a trait à leur potentiel transnational. Dans une certaine mesure, le nouvel axe sécurité-transnationalité est devenu le couloir par lequel les pouvoirs publics réapproprient leurs prérogatives traditionnelles et étalent leur filet de surveillance des mouvements humains hors de l'espace national.

CONCLUSION : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA CONTESTATION TRANSNATIONALE

La présente étude atteste que de profondes mutations se sont opérées en matière de militantisme civique dans la foulée de la mondialisation néolibérale. En effet, en parvenant à franchir les barrières territoriales nationales et à porter leurs griefs et revendications à l'endroit de structures intergouvernementales jugées « illégitimes » et d'institutions économiques multilatérales « non démocratiques », les militants et groupes sociaux de l'ère de la mondialisation se révèlent des « fugitifs » d'une entité territoriale traditionnellement organisée selon les principes sacro-saints de la souveraineté et de l'immutabilité des frontières. Dans une certaine mesure, la phase globalisante de l'économie capitaliste, telle qu'elle s'est manifestée au cours des années 1990, a accompagné une croissance soutenue de la contestation politique transnationale. Cette dernière aura été marquée par différentes vagues de protestation dans l'arène transnationale, leur croissance rapide, la création de nouvelles formes d'engagement politique citoyen, etc. Dans un premier temps, il s'est instauré dans le discours transnational un vent croissant de scepticisme à l'endroit de l'acteur étatique. Et, dans un deuxième temps, on a observé dans les pratiques des acteurs sociaux nationaux, désabusés des effets pervers de la mondialisation néolibérale, un regain de ferveur et d'optimisme quant à leur potentiel de mobilisation sociale au-delà de l'espace national.

Cependant, comme le rappelle Nye (1993, p. 12), le dilemme de sécurité demeure encore une caractéristique essentielle de la politique internationale. En ce sens, le paradoxe lié à la sécurité des États tel qu'il s'établit dans le contexte mondial d'aujourd'hui conduit à un encerclement graduel par l'acteur étatique de la sphère de contrôle des espaces sociaux et territoriaux nationaux de même que celle des flux d'échanges transfrontaliers. La présence soutenue des organes et instruments de surveillance de l'État dans le giron des activités transnationales des citoyens inaugure-t-elle l'établissement d'un contexte dit « posttransnational » dont la tendance lourde serait perceptible dans certaines politiques visant le recentrage de la citoyenneté et des enjeux relatifs à l'appartenance nationale dans la plupart des pays industrialisés du Nord? S'il est encore trop tôt pour apporter une réponse définitive à cette question, il reste que les récents dispositifs de nature réglementaire, comme il a été fait mention dans le cas du Canada et des États-Unis, sont susceptibles de heurter le *momentum* transnational des acteurs de la société civile et d'opérer un transfert du balancier en direction de l'État-nation. D'ores et déjà, ce dernier s'érige comme le défenseur des valeurs et des fondements d'une forteresse menacée et tend à invoquer le « péril national » aussi bien que la « raison d'État », tout en appelant à la loyauté de même que l'allégeance de tous les habitants du territoire (Faist, 2000, p. 237).

Si l'accent mis par les États sur les objectifs de sécurité vise à régir l'« hypermobilité » des personnes en général, il impose, à proprement parler, des contraintes extrêmes sur le potentiel unificateur et mobilisateur des réseaux transnationaux. L'acheminement des initiatives transnationales s'en trouve ainsi contrarié et la portée des activités transnationales limitée. Dans ce contexte, les appartenances et liens identitaires des individus et des groupes organisés vacillent entre les réflexes et référents nationaux, et les vertus attribuées au cosmopolitisme. S'ouvre alors, d'une part, une phase de repositionnement identitaire des acteurs sociaux ayant une sensibilité transnationale et, d'autre part, une phase de réincarnation de l'État qui s'interpose comme l'agent unificateur et protecteur de l'espace commun et partagé. C'est dans ce sens que les États cherchent de plus en plus à régir les activités des individus et des groupes sociaux, le tout dans le but de soutirer des formes d'allégeance et d'appartenance plus centrées sur les valeurs nationales et de parvenir ainsi à figer les identités transnationales.

Ce portrait du transnational a certainement une influence significative tant pour l'interprétation que pour l'exercice de la citoyenneté et de la contestation transnationale. Il est clair que les logiques transnationales à l'œuvre présentement ne sont en rien contradictoires avec la persistance de référents nationaux. Tout au contraire, il reste à savoir dans quelle mesure la survivance des formes et pratiques non nationales de la citoyenneté, qui s'étendent bien au-delà des contextes institutionnels des États, peut trouver son ancrage dans un environnement international convergeant vers un *gel* graduel du transnational. D'ores et déjà, il est à penser que ce contexte mondial de renforcement de la sécurité aux frontières nationales a le potentiel d'inaugurer une tendance lourde vers une forme de mutation sensible eu égard aux enjeux de citoyenneté. Par son incursion progressive dans le champ des mouvements transnationaux des personnes, l'État national infuse une marge de transnationalisation calculée aux acteurs sociaux dans le but d'établir ses propres paramètres du transnational et de placer la société civile sous surveillance. Un tel scénario est susceptible de soumettre les individus et acteurs sociaux issus d'un espace national déterminé à un dilemme d'appartenance. Les individus peuvent ainsi être appelés à repenser et à redéfinir leurs allégeances ainsi que leurs appartenances.

En définitive, l'ouverture des acteurs sociaux nationaux vers le théâtre transnational de contestation constitue, sans nul doute, un processus irréversible qui ne pourrait être freiné par les aléas de l'histoire et les assauts répétés à l'encontre des droits citoyens. Après tout, l'État ne possède pas le monopole de la sphère publique (Peterson, 1992, p. 375). À moyen terme, les perspectives du militantisme transnational sont certainement à rechercher dans la nature et la dynamique du nouveau contre-pouvoir citoyen qui émergera des rapports de pouvoir engagés entre l'État et la société civile dans le contexte mondialisant. À ce stade-ci de notre compréhension de l'influence des acteurs sociaux dans le jeu mondial, il est encore prématuré de tirer des enseignements définitifs quant au potentiel mobilisateur de ce qu'il reste des espaces et réseaux sociaux transnationaux et des connexions transnationales sans avoir examiné au préalable leurs situations concrètes, d'où l'intérêt considérable des études de cas relatives dans le présent ouvrage. Il demeure néanmoins que la complexité des enjeux actuels relatifs à la citoyenneté impose qu'on situe l'objet en tenant compte des contingences planétaires ponctuelles qui sont à l'œuvre. L'idée du minimalisme transnational aide au réencastrement de la citoyenneté, en même temps qu'elle ouvre une voie vers l'observation empirique et concrète des transactions sociales au-delà des frontières.

Elle représente tout aussi bien un sentier qui permet à la fois de contourner l'incertitude analytique en présence et d'explorer les nouvelles réalités et perspectives de l'interaction entre l'État, la société et l'architecture planétaire.

BIBLIOGRAPHIE

- APPADURAI, A. (1996). «Sovereignty without Territoriality: Notes for a Post-colonial Geography», dans P. Yaeger (dir.), *The Geography of Identity*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 10-57.
- AYRES, J. et S. TARROW (2002). «The Shifting Grounds for Transnational Civic Activity», *Social Science Research Council Newsletter*, New York, mars. <www.ssrc.org/sept11/essays/sayres.htm>
- BADIE, B. (1999). *Un monde sans souveraineté: les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Éditions Fayard.
- BASCH, L.G., N.G. SCHILLER et C.S. BLANC (1994). *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nations-States*, New York, Gordon and Breach.
- BHAGWATI, J. (2003). «Borders beyond Control», *Foreign Affairs*, vol. 82, n° 1, p. 28-104.
- CASTELS, M. (2000). *The Rise of the Network Society*, deuxième édition, New York, Blackwell Publishers.
- CASTLES, S. (2000). *Ethnicity and Globalization: From Migrant Worker to Transnational Citizen*, Londres, Sage Publications.
- CASTLES, S. et A. DAVIDSON (2000). *Citizenship and Migration: Globalization and the Politics of Belonging*, New York, Routledge.
- CLARK, A.M., E. FRIEDMAN et K. HOCHSTETLER (1998). «The Sovereign Limits of Global Civil Society: A Comparison of NGO Participation in UN World Conferences on the Environment, Human Rights, and Women», *World Politics*, n° 51, p. 1-35.
- COHEN, R. (1997). *Global Diasporas*, Seattle, University of Washington Press.
- FAIST, T. (2000). *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Clarendon Press.
- FALK, R. (1994). «The Making of Global Citizenship», dans B. van Steenberg (dir.), *The Condition of Citizenship*, Londres, Sage Publications, p. 127-140.
- FLORINI, A.M. et P.J. SIMMONS (dir.) (2000a). *The Third Force: The Rise of Transnational Civil Society*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace.
- FLORINI, A.M. et P.J. SIMMONS (2000b). «What the World Needs to Know», dans A.M. Florini et P.J. Simmons (dir.), *The Third Force: The Rise of Transnational Civil Society*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, p. 1-15.
- FULCHER, J. (2000). «Globalization, the nation-state and global society», *The Sociological Review*, vol. 48, n° 4, p. 522-543.

- HELD, D., A. MCGREW, D. GOLDBLATT et J. PERRATON (1999). *Global Transformations: Politics, Economics and Culture*, Cambridge, Polity Press.
- JACOBSON, D. (1996). *Rights Across Borders: Immigration and the Decline of Citizenship*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- JHAPPAN, R. (1996). « Post-modern Race and Gender Essentialism or a Post-mortem of Scholarship », *Studies in Political Economy*, n° 51, p.15-64.
- KEARNEY, M. (1995). « The Local and the Global: The Anthropology of Globalization and Transnationalism », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, p. 547-65.
- KECK, M.E. et K. SIKKINK (1998). *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press.
- KENNEDY, P. et V. ROUDOMETOF (2001). « Communities Across Borders under Globalising Conditions: New Immigrants and Transnational Cultures », *Transnational Communities Programme*, Oxford Working Paper Series WPTC-01-17, p. 1-45.
<www.transcomm.ox.ac.uk/workingpapers/01-17WPTCkennedy.pdf>
- KEOHANE R.O. et J.S. NYE Jr. (1971). « Transnational Relations and World Politics: An Introduction », dans R.O. Keohane et J.S. Nye Jr. (dir.), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, p. ix-xxix.
- KOOPMANS, R. et P. STATHAM (2002). « How national citizenship shapes transnationalism: A comparative analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands », ESRC Transnational Communities Programme, Oxford, Working Paper Series WPTC-01-10
<www.transcomm.ox.ac.uk/workingpapers/01-10WPTCkoopmans.doc.pdf>.
- KYMLICKA, W. (1995). *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- LINKLATER, A. (1998a). « Citizenship and Sovereignty in the Post-Westphalian European State », dans D. Archibugi, D. Held et M. Köhler (dir.), *Reimagining Political Community*, Stanford, Stanford University Press, p. 113-131.
- LINKLATER, A. (1998b). *The Transformation of Political Community: Ethical Foundations of the Post-Westphalian Era*, Columbia, University of South Carolina Press.
- LIPSCHUTZ, R.D. (1992). « Reconstructing World Politics: The Emergence of Global Civil Society », *Millennium Journal of International Studies*, vol. 21, n° 3, p. 389-420.
- MAHLER, S.J. (1998). « Theoretical and Empirical Contributions: Toward a Research Agenda for Transnationalism », dans M.P. Smith et L.E. Guarnizo (dir.), *Transnationalism From Below*, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 64-100.
- MATHEWS, J. T. (1997). « Power Shift », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 1, p. 50-66.
- MCCONNELL, S.L. (1998). *Global Citizens, National Politics: Transnational Activism and Government Reaction in Mexico*. Texte présenté à la réunion annuelle de l'Association des études latino-américaines (LASA), 24-26 septembre, Chicago, The Palmer House Hilton, Illinois.
- MEZZALAMA, F. (2002). *Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique: Expérience et perspectives du système des Nations unies*, Genève, Organisation des Nations unies, JIU/REP/2002/1.

- NYE S.J. Jr. (1993). *Understanding International Conflicts: An Introduction to Theory and History*, New York, Harper Collins College Publishers.
- OVERBEEK, H. (2000). « Transnational Historical Materialism: Theories of Transnational Class Formation and World Order », dans R. Palan (dir.), *Global Political Economy: Contemporary Theories*, Londres, Routledge, p. 168-183.
- PACHA, M.K. et D.L. BLANEY (1998). « Elusive Paradise: The Promise and Peril of Global Civil Society », *Alternatives*, vol. 23, p. 417-450.
- PETERSON, M.J. (1992). « Transnational Activity, International Society, and World Politics », *Millennium Journal of International Studies*, vol. 21, n° 3, p. 371-388.
- PORTES, A. (2001). « The debate and significance of immigrant transnationalism », *Global Networks*, vol. 1, n° 3, p. 181-193.
- PORTES, A. (1996). « Globalization from Below: The rise of transnational communities », Don Karb et al. (dir.) *The Ends of Globalization: Bringing Society back in*. Lanham, MD: Rowman and Littlefield Publishers, p. 253-270.
- PORTES A., L.E. GUARNIZO et P. LANDOLT (1999). « The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promises of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, p. 217-237.
- PRICE, R. (1998). « Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Landmines », *International Organization*, vol. 52, n° 3, p. 613-644.
- RADCLIFFE, S.A. (2001). « Development, the State, and Transnational Political Connections: State and Subject Formations in Latin America », *Global Networks*, vol. 1, n° 1, p. 19-36.
- RISSE-KAPEN, T. (1995). « Introduction: Bringing Transnational Relations Back In », dans T. Risse-Kapen (dir.), *Bringing Transnational Relations Back In: Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-33.
- ROBINSON, W.I. (1998). « Beyond Nation-State Paradigms: Globalization, Sociology, and the Challenge of Transnational Studies », *Sociological Forum*, vol. 13, n° 4, p. 561-594.
- ROSENAU, J.N. (1990). *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press.
- ROSENAU, J.N. (1980). *The Study of Global Interdependence: Essays on Transnationalization of World Affairs*, New York, Frances Pinter Publishers Ltd.
- SASSEN, S. (1998). *Globalization and its Discontents*, New York, New York Press.
- SCHOLTE, J.A. (2000). « Global Civil Society », dans N. Woods (dir.), *The Political Economy of Globalisation*, New York, St. Martin's Press, p. 173-201.
- SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ (2003). *Rapport public 2002*, <http://www.csis.gc.ca/fra/publiccrp/pub2002_f.html>, (5 juin 2003).
- SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ (2000). *L'Antimondialisation: un phénomène en pleine expansion*, Rapport n° 2000/08. <http://www.csis.scrs.gc.ca/fra/miscdocs/200008_f.html>, (22 août 2000).
- SHAW, M. (1994). « Civil Society and Global Politics », *Millennium Journal of International Studies*, vol. 23, n° 3, p. 647-667.
- SKLAIR, L. (2000). *The Transnational Capitalist Class*, Londres, Blackwell Publishers.
- SKLAIR, L. (1995). *Sociology of the Global System*, 2^e édition, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

- SMITH M.P. et L.E. GUARNIZO (1998). *Transnationalism From Below*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- SMOUTS, M.C. et B. BADIE (1994). *Le Retournement du Monde : Sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz, Fondation nationale des sciences politiques.
- SOMMIER, I. (2001). *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.
- SOYSAL, Y.N. (2000). « Citizenship and Identity : Living in diasporas in post-war Europe », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 23, n° 1, p. 1-15.
- SOYSAL, Y.N. (1994). *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press.
- TARROW, S. (2002). « The New Transnational Contention : Organizations, Coalitions, Mechanisms ». Texte présenté au Congrès annuel de l'Association américaine de science politique (APSA), Chicago, 1^{er} septembre.
- TARROW, S. (2001). « Rooted Cosmopolitans : Transnational Activists in a World of States ». Texte présenté au Cornell Workshop on Transnational Contention, Madison, Université de Wisconsin, 2 novembre, <<http://falcon.arts.cit.cornell.edu/sgt2/contention/default.htm>>.
- TARROW, S. (2000). « La contestation transnationale », *Cultures et Conflits sociologie politique de l'international*, n° 38-39, p. 187-223.
- TARROW, S. (1998a). *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, 2^e édition, Cambridge, Cambridge University Press.
- TARROW, S. (1998b). « Fishnets, Internets and Catnets : Globalization and Transnational Collective Action », dans M.P. Hanagan, L.P. Mochy, W. Brake (dir.), *Challenging authority : the historical study of contentions politics*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- TILLY, C. (1984). « Social Movements and National Politics », dans C. Bright et S. Harding (dir.), *State-Making and Social Movements : Essays in History and Theory*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 297-317.
- TILLY, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*, Massachusetts, Addison-Wesley Publishing Company.
- WALKER, R.B.J. (1995). « Social Movements/World Politics », *Millennium Journal of International Studies*, vol. 23, n° 3, p. 669-700.
- WAPNER, P. (1995). « Politics beyond the State : Environmental Activism and World Civic Politics », *World Politics*, vol. 47, p. 311-340.
- WHITE HOUSE, OFFICE OF HOMELAND SECURITY (2002). Communiqué de presse, 7 janvier.
- WOLFERS, A. (1962). « The Actors in World Politics », dans A. Wolfers (dir.) *Discord and Collaboration : Essays on International Politics*, Baltimore, the Johns Hopkins University Press, p. 3-24.
- ZHOU, Y. et Y.-F. TSENG (2001). « Regrounding the Ungrounded Empires : Localisation as the geographical catalyst for transnationalism », *Global Networks*, vol.1, n° 2, p. 131-153.

Chapitre 2

LA POLITIQUE DE CONTESTATION TRANSNATIONALE DES MINORITÉS ETHNIQUES ET RACISÉES Vers l'émergence d'une identité post-nationale ?

Micheline Labelle, François Rocher
et Ann-Marie Field

La citoyenneté a historiquement été définie comme un ensemble de droits et d'obligations, une identité partagée et un lien d'appartenance à un État-nation déterminé. Or, l'existence de sociétés multiethniques et multinationales comme le Canada et le Québec rend plus complexes les options identitaires et la signification du lien d'appartenance dans la communauté des citoyens. Qu'advient-il en effet lorsque des

migrants et des minorités ethniques et racisées se réclament de plusieurs attachements, tandis que leurs porte-parole et leurs intellectuels plaident en faveur du transnationalisme et théorisent les liens durables et intimes qu'ils entretiennent avec la mère patrie ou avec les flux communautaires et diasporiques globaux ?

Qu'en est-il des options identitaires et du lien d'appartenance lorsque des migrants et des minorités ethniques et racisées subissent les conséquences de discriminations historiques ou contemporaines, se perçoivent comme faisant partie du lot des « sans » (sans papiers, sans travail, sans représentation ou sans présence dans l'espace public et politique), s'estiment considérés comme des citoyens de seconde classe ? Quelles sont leurs revendications, quel est leur répertoire d'action et de contestation ? Pourquoi recourent-ils aux institutions internationales, de même qu'à des réseaux globaux d'activistes, pour défendre leurs intérêts sur les scènes locale et nationale ? Quelle vision ont-ils de leur influence sur le régime de citoyenneté canadien et des notions de « société civile globale », de citoyenneté « transnationale », « postnationale » annoncée par les chantres de la fin de l'État-nation ?

Tels sont quelques-uns des thèmes dont traitera le présent chapitre, qui portera plus précisément sur la politique de contestation d'acteurs politiques et d'organisations voués à la défense des droits de la personne en général ainsi que des droits des personnes appartenant à des minorités ethniques et racisées au Québec.

La lutte contre le racisme et les discriminations, de même que les réseaux transnationaux de solidarité dans ce combat politique, ne sont pas une nouveauté dans le contexte canadien et québécois. Entre 1890 et 1930, les Afro-descendants du Québec (descendants d'esclaves sous le Régime français, migrants provenant des États-Unis et de la Caraïbe anglophone) avaient créé des sections de la *Universal Negro Improvement Association* dans diverses villes canadiennes. Cette organisation internationale se réclamant de Marcus Garvey avait été fondée en Jamaïque en 1914, implantée aux États-Unis en 1916 et à Montréal en 1919 (Williams, 1997, p. 58). Cette même organisation exhorta plus tard au retour à l'Afrique. Les migrants d'origine jamaïcaine ont introduit le rastafarisme au Canada, un mouvement messianique à portée internationale qui prônait la revalorisation des diasporas africaines. Pour défendre les travailleurs contre le racisme, les Caraïbéens anglophones ont milité au sein de l'organisation syndicale *Order of Sleeping Car Porters* et se sont affiliés à l'*International Brotherhood of Sleeping Car Porters* (AFC-CIO) (Labelle, Larose et Piché, 1985, p. 1934). Le *Coloured Women's Club*

of Montreal, fondé en 1902 précéda le *National Congress of Black Women*, mouvement transnational qui regroupa des femmes de plusieurs pays, à partir de 1973 (Williams, 1997, p. 143). Plus tard, le mouvement *Black Panther* tissera des liens dans diverses villes canadiennes. Quant aux Haïtiens, établis surtout au Québec au cours des années 1960, ils ne cessèrent de militer activement au sein de réseaux diasporiques en lien direct avec Boston, New York, Miami, Paris, Port-au-Prince, les leaders installés au Québec faisant figure de proue (Labelle et Midy, 1999).

À la fin du 19^e siècle, les migrants de Chine, de la Corée, de l'Inde (plus précisément les Sikhs) et du Japon durent affronter la *Asiatic Exclusion League*, de même que les politiques d'immigration discriminatoires de l'Empire britannique et de son dominion, le Canada (Ujimoto et Hirabayashi, 1980 ; Li, 1999 ; Labelle, Larose et Piché, 1983 ; Satzewich, 1998). Les Chinois fondèrent des organisations de plusieurs types. Deux grandes organisations politiques (*Chee Kung Tong* et *Kuomintang*) avaient des liens avec la Chine, entre 1923 et 1947 (Wickbeg, 1980, p. 23). Pour contrer la discrimination dont ils étaient l'objet en tant que citoyens britanniques, les *East Indians* d'Ottawa, de Londres et de Vancouver luttèrent pour l'égalité de droit, par le biais du *Indian National Congress* qu'ils invitèrent à boycotter les produits britanniques et canadiens (Raj, 1980, p. 70). Bref, l'ethnohistoire des divers groupes minoritaires de la société canadienne est un vaste domaine d'exploration pour l'examen des formes et des sources de la politique de contestation contre le racisme et le sexisme.

Si les activités transnationales de divers types d'acteurs politiques ne sont pas un phénomène nouveau, le transnationalisme représente une approche relativement nouvelle pour étudier la politique de contestation des minorités, compte tenu de la révolution des moyens de communication ainsi que du transport et de l'intensité des flux globaux culturels et politiques. Cette approche permet de redécouvrir un segment du *contre-public* dont les activités varient en étendue et en intensité (Drache, 2004, Portes, 2003). Portes souligne en effet que ce ne sont pas tous les groupes de migrants et toutes les minorités qui pratiquent le transnationalisme (Portes, 2003, p. 874-876).

La première section de ce chapitre fait état des connaissances sur les pratiques transnationales des migrants et des minorités. La démarche s'attarde ensuite aux enjeux sociaux que soulève la problématique de la diversité dans les contextes canadien et québécois, et présente la stratégie d'enquête adoptée en 2001-2002 auprès

d'acteurs politiques œuvrant au sein d'associations et d'ONG de défense des minorités ethniques et racisées. Une troisième section livre les témoignages de ces acteurs quant à leurs revendications et à leur répertoire d'action.

1. MINORITÉS RACISÉES ET TRANSNATIONALISME : DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

Les études contemporaines sur l'immigration internationale et sur les minorités démontrent la pluralité des modes d'appartenance transfrontaliers qui ébranlent les visions traditionnelles de la citoyenneté.

Que faut-il entendre par transnationalisme ? Quelle interprétation théorique faut-il accorder aux nouvelles formes de pratiques sociales qui relient les minorités en réseaux transnationaux ? Le transnationalisme renvoie aux processus, aux réseaux et aux relations sociales qui traversent les frontières nationales ou les États-nations, parfois s'appuyant sur eux, parfois les contournant (Cohen et Kennedy, 2000 ; Nash, 2000, p. 279). Plus précisément, le transnationalisme réfère à « une combinaison d'appartenances civiques et politiques, à des engagements économiques, à des réseaux sociaux et à des identités culturelles qui relient les peuples et les institutions de deux ou plusieurs États-nations, selon des modalités et des niveaux divers » (Morawska, 1999, p. 1)¹. Processus à plusieurs dimensions, il entraîne la délocalisation des perspectives d'analyse centrées sur les sociétés européennes et nord-américaines.

Les *cultural studies*, imposées sous l'influence des intellectuels de gauche du *Center for Contemporary Cultural studies*, à Birmingham, ont été à l'avant-garde de l'analyse des pratiques transnationales (Smith et Guarnizo, 1999). Des intellectuels, eux-mêmes issus de la « marge » (classe ouvrière, femmes, minorités racisées, migrants des anciennes colonies de l'Empire britannique), ont mis en évidence les transformations culturelles associées aux processus de bricolage

1. Pour une discussion approfondie de l'emploi du terme transnationalisme dans diverses disciplines (anthropologie, sociologie, science politique, histoire, etc.), voir Morawska (2003).

identitaire, de créolisation, de porosité, de fluidité des appartenances et des identités. Ces intellectuels se sont d'abord attardés aux processus d'infériorisation, de subordination et d'aliénation culturelles sur le terrain des contre-cultures ou des cultures de résistance de catégories sociales historiquement dominées. Par la suite, et dans cette mouvance intellectuelle, les *post colonial studies* ont approfondi les thèmes du déplacement, des frontières (*borders*), de la délocalisation des diasporas et des mouvements transnationaux (Labelle et Marhraoui, 2002).

Ainsi, le renouveau des idées sur la notion de diaspora s'inscrit dans la pensée postmoderne et se caractérise par une critique radicale des systèmes macroexplicatifs, des métanarrations sur la nation et la citoyenneté. L'idée de « communautés transnationales », différemment inscrites et nouées dans l'espace local, national et international, vise également à briser le discours convenu sur la dichotomie majorité/minorité ethnique dans les sociétés du Nord, à s'extraire du seul contexte de l'État-nation et à contrer l'essentialisme de même que la stigmatisation qui président à l'altéro-définition de certains groupes racisés ou religieux. Plusieurs tentatives de typologie des diasporas ont été esquissées au cours de la dernière décennie (Gilroy, 1994; Clifford, 1994; Kaplan, 1996; Tölölian, 1996; Weiner, 1995; Guarnizo et Smith, 1999; Laguerre, 1999; Vertovec, 1999; Cohen et Kennedy, 2000).

Certains auteurs définissent la diaspora en référence à des critères précis : la dispersion, l'expérience de la discrimination ou du traumatisme, la mémoire historique, une vision ou un mythe à propos de la terre d'origine, une idéologie du retour, un engagement dans la vie politique du pays d'origine, une solidarité et une conscience de groupe (la diaspora arménienne, turque, palestinienne, juive) (Kaplan, 1996). D'autres contestent les typologies trop précises et insistent sur l'expérience associée au déplacement, sur les circuits transnationaux de la culture, du capital et de la migration, de même que sur les « narratifs » et les représentations élaborées autour de la déterritorialisation des nations dispersées (*p. ex.*, les diasporas d'Afro-descendants, etc.).

Paul Gilroy illustre cette dernière tendance. La culture des « communautés noires » de Grande-Bretagne est selon lui une culture diasporique et syncrétique, en posture de résistance face à la violence raciste et à la montée de l'extrême-droite. En lien avec d'autres contextes, cette culture se situe dans la lignée du panafricanisme (mouvement de retour en Afrique, né dans les Amériques

à la fin du 19^e siècle, porté plus tard par le mouvement de la négritude dans la Caraïbe et par les nationalistes afro-américains des années 1960). Pour Gilroy, cette diaspora est un exemple de connexions transnationales et une forme de critique du capitalisme hégémonique et postcolonial (Gilroy dans Clifford, 1994, p. 315). Gilroy retourne à cette tradition culturelle des Afrodescendants dispersés pour produire une histoire décentrée ou multicentrée, axée sur une nouvelle expérience : celle des migrations des populations d'origine africaine vers les métropoles, dans la période de déclin du colonialisme européen (Gilroy, 2003).

Influencée par ces courants d'idées, l'anthropologie sociale et culturelle contribue à la délocalisation des perspectives d'analyses euro- et américano-centrées, conteste les idéologies assimilationnistes et intégrationnistes, de même que les visions réifiées de l'ethnicité et certaines compréhensions superficielles du multiculturalisme. Les études inspirées des théories historico-structuralistes et des réseaux (*p. ex.*, le courant de l'assimilation segmentée) illustrent abondamment les liens qu'entretiennent les migrants avec leur société d'origine. Les sociologues associés aux théories du système-monde et aux théories plus récentes de la mondialisation/globalisation néolibérale lient les migrations de masse à la pénétration croissante du mode de production capitaliste dans les économies de la périphérie. Ce phénomène renforce les réseaux transnationaux de production, de consommation, de commerce, d'investissement, de communication et de main-d'œuvre, tout en aggravant les inégalités et les déséquilibres structurels entre le Nord et le Sud.

Les allégeances et le nationalisme persistant des migrants et des minorités dirigé vers le pays d'origine ont fait l'objet de maintes illustrations (Kastoryano, 1997, 1998, 2002 ; Labelle et Midy, 1999 ; Labelle et Marhraoui, 2002 ; Laguerre, 1998a ; Soysal, 1994). Ainsi, Saskia Sassen considère la transformation des villes cosmopolites en sites stratégiques tant pour les acteurs corporatifs du capital global que pour les segments vulnérables de leurs populations globalisées (Sassen, 1996). L'étendue de la sphère d'action des mouvements sociaux et des réseaux transnationaux a exigé une reconceptualisation des visions traditionnelles de la citoyenneté (Drainville, 1995 ; Kriesberg, 1997 ; Smith et Guarnizo, 1999 ; Smith, Pagnucco et Chatfield, 1997 ; Waterman, 1992 ; Baubock, 1994).

Au cours de la dernière décennie, l'expansion des droits formels des travailleurs temporaires et des immigrants résidents, non citoyens, de même que la judiciarisation du politique ont également

été des points centraux d'analyse pour les théoriciens de la citoyenneté postnationale et de la globalisation. Ces derniers analysent les conséquences du régime international des droits de la personne sur les mouvements et les réseaux sociaux, en démontrant l'intégration croissante d'arguments juridiques dans le champ politique et l'élargissement de la démocratie (Sommier, 2001, p. 87 ; Lochak, 2002). Compte tenu des normes diffusées par ce régime, certains ont été tentés de conclure (un peu trop rapidement à notre avis) à l'effritement de la citoyenneté nationale attachée à l'État-nation. Ils s'appuient sur le fait que l'acquisition de la citoyenneté, la participation politique et l'intégration aux sociétés d'accueil ne soient plus un préalable pour la protection et l'intégration des résidents non citoyens (Schmitter-Heisler, 2000), thèse qui doit être nuancée, compte tenu de l'écart entre la reconnaissance de droits formels et leur application concrète.

La contestation transnationale des migrants et des minorités peut être interprétée comme une expression de leur résistance à l'assimilation, aux valeurs dites occidentales, aux effets pervers du néocolonialisme et de la mondialisation/globalisation sur les pays d'origine, ou encore à l'incorporation segmentée dans les structures sociales et dans le marché du travail des sociétés d'accueil. Ainsi, Michel Laguerre (1998b) soutient que la « citoyenneté diasporique » représente une posture de résistance relativement aux espaces dans lesquels sont confinées les minorités racisées des sociétés occidentales. Ces espaces minoritaires, construits et dirigés par le système dominant, servent au maintien et à la reproduction d'une identité minoritaire « subalterne ». Ces espaces minoritaires sont géographiques, professionnels, politiques et culturels (*p. ex.*, le site-enclave du minoritaire, objet de consommation marchande et folklorique, le site politique du minoritaire dans les associations monoethniques à l'exclusive, etc.) (Labelle, 2004). Pour sa part, Thomas Faist (2000) considère les espaces sociaux transnationaux comme une stratégie de survie.

D'autres (et nous en sommes) contestent le caractère nécessairement émancipateur des pratiques transnationales des communautés et des minorités. Dans tous les pays occidentaux, les minorités sont hiérarchisées - certaines sont plus outillées que d'autres sur les plans économique, politique et culturel. Elles ne sont pas homogènes. En leur sein, certains segments diffusent des positions réactionnaires et conservatrices, ou se fondent sur des identités essentialistes (Castells, 1999 ; Smith et Guarnizo, 1999). Comme le notent Guarnizo et Smith, le transnationalisme peut tout

aussi bien s'inscrire dans le contexte de stratégies d'accumulation du capital que dans le contexte de contestation des modes de représentation hégémonique de la race, de l'ethnicité, des classes ou de la nation (Guarnizo et Smith, 1999, p. 6). Il faut donc dès lors analyser non seulement l'incorporation segmentée des migrants et des minorités, mais également leur différenciation interne et leurs positions idéologiques multiformes.

Par ailleurs, l'incorporation segmentée produit ses effets sur le plan identitaire (Gans, 1992; Portes, 1996; Portes et Zhou, 1993; Rumbault, 1998). Elle ne participe pas seulement d'inégalités attribuables aux restructurations structurelles du marché du travail au cours des dernières décennies et aux discriminations, mais aussi des atteintes à la dignité des personnes. Les inégalités et les discriminations induisent à la fois des processus de déqualification et de mobilité descendante, aussi bien que de stigmatisation et de « profilage racial », d'où les revendications et le radicalisme de ceux que l'on désigne de façon souvent expéditive comme des ayants droit à visée « particulariste ».

Qu'en est-il concrètement des pratiques transnationales des minorités ethniques et racisées? Elles couvrent tous les registres de l'activité sociale. Les transferts de devises, de biens de consommation et d'investissement vers les pays d'origine sont massifs et représentent souvent des valeurs supérieures au budget national des pays d'émigration. Les activités politiques visent à influencer, dans les sociétés d'accueil, sur l'accès ou l'exercice des droits de résidence et de citoyenneté (emploi, éducation, politiques d'immigration, antiracisme, protection culturelle, accommodements religieux) et, dans les pays d'origine, sur les processus politiques de coopération, de démocratie, d'autodétermination, etc.

Ainsi, les Américains et les Canadiens d'origine irlandaise, chinoise, indienne, cubaine, etc. ont été et demeurent intensivement engagés dans la défense de politiques positives envers les pays d'origine avec lesquels ils ont des attaches affectives (Weiner, 1995, p. 128). Myron Weiner fait l'observation suivante au sujet des peuples transfrontaliers :

[Ils] ont souvent une vision des frontières internationales qui diffère de celle des gouvernements ou des communautés migrantes [...] (par exemple, les Kurdes en Iran, en Irak et en Turquie, les Pashtuns en Afghanistan et au Pakistan, etc.) [...] Les nouveaux enjeux nationaux et étrangers ont émergé comme une conséquence de la montée des peuples transnationaux et

de leur politisation croissante. Plus précisément, on doit mettre l'accent sur le fait que les transnationaux lient les politiques nationales et internationales, les États (Weiner, 1995, p. 129)².

Mentionnons enfin les transferts symboliques (valeurs, styles de vie, biens culturels, activités religieuses) que sous-tend la réinterprétation de formes culturelles variées, sous l'influence des intellectuels et des leaders issus des minorités et des diasporas (Labelle et Marhraoui, 2002).

Les déséquilibres induits par la globalisation du capitalisme dans les structures économiques et politiques des pays du Sud, l'accès aux nouvelles technologies de la communication et du transport, les politiques d'immigration et d'intégration, le marché du travail, la structuration communautaire, le racisme dans les sociétés d'établissement figurent généralement parmi les facteurs facilitant les pratiques transnationales contemporaines. Or il s'agit là de phénomènes déjà observés, sous d'autres formes, au cours des phases antérieures de l'expansion du capitalisme qu'accompagnaient des migrations massives. Les théoriciens du transnationalisme contemporain arguent que celui-ci se distingue, sur les plans structurel et politique, par la qualité et la fréquence des réseaux en jeu, qui « en sont une composante essentielle et sont soutenus par des systèmes de réseaux commerciaux, financiers et culturels de plus en plus denses, partagés par des pays qui envoient et reçoivent, eux-mêmes étant enchâssés dans un système mondial plus large » (Schmitter-Heisler, 2000, p. 88)³.

À ces phénomènes, il faut ajouter l'extension de l'idéologie des droits de la personne, l'inscription des revendications dans le concert des nouveaux mouvements sociaux qui se caractérisent par une conception plus exigeante de la justice sociale en concordance avec une volonté de reconnaissance identitaire dans les pays d'accueil (Rocher et Salée, 1997 ; Labelle, 2004 ; Sommier, 2001).

2. Traduction libre de la citation suivante: « *often have a different view of international boundaries from that of governments or other migrant communities [...] (ex. Kurds in Iran, Iraq and Turkey; Pashtuns in Afghanistan and Pakistan, etc.) [...]. New domestic and foreign policy issues have arisen as a consequence of the emergence of transnational peoples and their increasing politicization. In particular, it should be emphasized that transnationals link internal and international politics, states* ».

3. Traduction libre de la citation suivante: « *they are an integral part and supported by systems of increasingly dense commercial, financial, and cultural networks between sending and receiving countries that are embedded and part of a larger global system* ».

Rodolfo Stavenhagen en souligne la portée: « Identité et identification, dignité et diversité, pouvoir et politique, droits et ressources: il s'agit là de quelques espaces contestés dans la lutte contre la discrimination et le racisme dans notre monde post-colonial mondialisé » (Stavenhagen, 2002, p. 43)⁴.

La spécificité des pratiques transnationales contemporaines participe de l'intensité des stratégies de mise en réseaux de groupes dans l'action revendicatrice, de même que du rôle joué par les institutions internationales dans la constitution d'un espace transnational comme lieu de mobilisation politique. Cependant, il faut absolument souligner le facteur de mobilisation que représentent la progression des droites et du racisme, l'obsession sécuritaire et les atteintes aux droits et libertés dans plusieurs pays.

En effet, la visibilité croissante des activités transnationales des minorités (nationales, racisées, religieuses, issues de l'immigration, diasporiques, etc.) constitue une priorité dans l'ordre des préoccupations de la politique intérieure et de la politique extérieure des sociétés européennes et nord-américaines. Compte tenu du contexte international et de la conjoncture actuelle, la nouvelle gestion sécuritaire des mouvements transfrontaliers (Drache, 2004), associée à la dominance idéologique de la thèse du choc des civilisations et des religions (Huntington, 1997), suscite une extrême politisation de l'immigration et des minorités construites autour de divers marqueurs. La crainte que les « communautés ethniques » ne servent de courroies de transmission d'intérêts étrangers œuvrant à l'intérieur du corps politique des nations occidentales n'est d'ailleurs pas nouvelle (Portes, Guarnizo et Landolt, 1999). Déjà en 1994, les membres de la Commission permanente de la citoyenneté, consultés sur la révision de la Loi canadienne sur la citoyenneté, laissaient poindre cette appréhension. Ils se disaient « d'accord avec un certain nombre de témoins qui déplorent la présence de ceux qui importent et perpétuent ici, dans leur nouveau pays, leurs intérêts ethniques et nationalistes agressants... [C]eux qui choisissent d'habiter le Canada doivent prioritairement allégeance à nos normes, à nos valeurs et à nos principes » (Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration, 1994, p. 15; Labelle et Salée, 1999). Cette perception s'inscrivait dans un contexte socio-politique et idéologique caractérisé par

4. Traduction libre de la citation suivante: « *Identity and identification, dignity and diversity, power and politics, rights and resources: these are some of the contested spaces in the struggle against discrimination and racism in our post-colonial, globalized world.* »

l'assujettissement croissant de la régulation de la demande sociale en général et des flux migratoires en particulier à travers le prisme de la sécurité. Le thème de la sécurité a servi de leitmotiv moralisateur, articulé autour de l'idée d'anomie, de perte des valeurs nationales (Bigo, 1998, 2002). Le champ de l'insécurité s'est étendu et renforcé à la suite des événements du 11 septembre 2001.

En ce qui concerne le racisme et les discriminations, il faut souligner leur transformation respective. Rodolfo Stavenhagen distingue quatre phases dans l'analyse du racisme depuis la fondation des Nations unies. Au cours d'une première phase, le racisme est identifié surtout avec l'héritage de l'idéologie nazie. Les premières activités des Nations unies dans la lutte contre le racisme s'incarnent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 (article 2). Une deuxième phase émane non seulement des luttes contre le colonialisme, contre l'apartheid, mais aussi du mouvement des droits civils aux États-Unis. Les Nations unies proclament la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1960), incorporée dans le Pacte international sur les droits civils et politiques de 1966 (paragraphe 2). Durant les années 1970 et 1980, qui constituent la troisième phase, les analyses débusquent un néoracisme qui s'en prend aux travailleurs migrants, aux réfugiés, aux anciens sujets coloniaux et à leurs descendants (Stavenhagen, 2002 ; Wieviorka, 1998). L'après 11 septembre 2001 donne lieu à la stigmatisation des Arabes et des musulmans (Antonius, 2002).

Au cours de la phase actuelle, l'analyse cible le racisme structurel et économique, alimenté par l'accroissement des inégalités à l'échelle mondiale. Ce racisme doit être vu comme : « un système de relations de pouvoirs entre des acteurs racisés, comprenant non seulement des individus, mais aussi des institutions, l'État et l'économie globale⁵ » (Stavenhagen, 2002, p. 43). La pauvreté du Sud, en regard de la « forteresse de la prospérité du Nord » en est l'indice principal. Ainsi, le racisme se répercute au sein des sociétés fortement industrialisées elles-mêmes, par le biais des conséquences de l'immigration et de la restructuration des marchés du travail.

En résumé, l'étude des modes d'incorporation des migrants, des minorités ethniques et racisées peut être abordée sous divers angles d'analyse. Certains de ces angles permettent d'éclairer la

5. Traduction libre de la citation suivante : « *a system of power relations between racialized actors, including not only individuals, but also institutions, the state and the global economy.* »

politique de contestation transnationale d'acteurs politiques œuvrant au sein d'associations et d'ONG dont nous interrogerons la signification et la portée dans la section 3 du présent chapitre. Il convient d'aborder, auparavant, les enjeux que pose la diversité ethnoculturelle dans le contexte canadien et québécois, et de présenter la stratégie d'enquête.

2. LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DANS LE CONTEXTE CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

2.1. Une mouvance historique singulière

Le Canada est une société dont certains admettent ou contestent la diversité nationale et ethnique « profonde » (Kymlicka, 1998 ; Cairns, 1995 ; Field et Rocher, 2000). Les peuples autochtones et les Québécois de toutes origines y forment des nations minoritaires. Au recensement de 2001, 976 300 personnes s'identifient comme « Indien de l'Amérique du Nord », « Métis » ou « Inuit » ; les personnes affirmant une identité autochtone représentent 3,3 % de la population totale du pays, par rapport à 2,8 % cinq ans plus tôt. Au sein de la nation québécoise, 81 % déclarent avoir le français comme langue maternelle : 85 % de toutes les personnes vivant au Canada et ayant le français comme langue maternelle résident au Québec (Canada, Statistique Canada, 2002).

La diversité nationale canadienne relève de la logique coloniale d'incorporation forcée, d'annexion et de conquête qui prévalait sous la gouverne étatique de l'Empire français et de l'Empire britannique. La subordination et la mise en esclavage des peuples autochtones se sont accompagnées de la traite négrière africaine, amorcée sous le Régime français, poursuivie après la Conquête britannique et abolie en 1801.

En ce qui concerne la diversité ethnoculturelle, 18,4 % de l'ensemble de la population canadienne (soit 5,4 millions) sont nés à l'étranger, une augmentation par rapport à 1996 (17,4 %) (Statistique Canada, 2002). Près de 4 millions de personnes s'identifient comme membres de « minorités visibles », soit 13,4 % de l'ensemble de la population. Cette proportion a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies, pour passer de 4,7 % en 1981 à 11,2 % en 1996. On estime que la part des « minorités visibles » sera de 20 % en 2016.

Les Chinois, les Asiatiques du Sud et les Noirs constituent les deux tiers de la population des « minorités visibles », suivis des Philippins, des Arabes et des Asiatiques occidentaux, des Latino-Américains, des Asiatiques du Sud-Est, des Coréens et des Japonais.

L'étendue de la diversité ethnoculturelle s'est accrue au cours des années 1960 et 1970, alors que le Canada fut, de tous les pays développés, celui qui a reçu la plus forte proportion d'immigrants du Sud (Frideres, 1992, p. 50). Les tensions sociales et politiques, la fin de l'ère coloniale et la restructuration du système migratoire international, le commerce et les relations internationales croissantes entre le Canada et les pays du Sud, les pressions des institutions supranationales pour mettre fin à la discrimination raciale dans les politiques publiques et les institutions en sont les causes (Labelle, Larose et Piché, 1983).

Historiquement, le racisme au Canada a atteint le degré du racisme institutionnel d'État. En dynamique avec les mouvements suprématistes existant sur son territoire, l'État canadien a érigé la discrimination en système dans ses politiques publiques à l'égard des peuples autochtones, de même qu'en matière de citoyenneté et d'immigration. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que le système légal qui permettait la discrimination a été lentement démantelé. Le Canada s'est engagé à faire appliquer les principes de traitement égal et de respect de la différence en ratifiant la Charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966 ; adhésion du Canada en 1976), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966 ; adhésion du Canada en 1976), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965 ; adhésion du Canada en 1970), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979 ; ratifiée en 1981), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984 ; ratifiée en 1987), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989 ; ratifiée en 1991) et deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, un concernant la participation des enfants aux conflits armés (ratifiée en 2000) et l'autre concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (signée en 2001).

Suivant une recommandation d'un Comité spécial sur la participation des « minorités visibles » à la société canadienne, la Loi sur l'équité en matière d'emploi entre en vigueur en 1986 et vise les femmes, les « minorités visibles », les personnes handicapées et

les Autochtones. L'objectif de cette loi est de réduire le racisme institutionnel et d'inclure la légalité de ces programmes dans la Charte (Abu-Laban et Gabriel, 2002).

La Loi sur l'équité en matière d'emploi, remaniée en 1996, s'applique aux employeurs du secteur privé et du secteur public sous réglementation fédérale. Elle définit les « minorités visibles » comme les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de « race blanche » ou « qui n'ont pas la peau blanche ». Ce terme désigne un ensemble de populations extrêmement disparates (Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe et Asiatique Occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et habitant des Îles du Pacifique) et connote les notions désuètes de « races » et de « groupes raciaux » dont la sociologie classique fortement marquée par l'idéologie raciste elle-même a fait un large usage. Pour marquer notre distanciation, nous lui préférons le terme « minorités racisées » qui insiste sur le processus social et politique de racisation des groupes sociaux et non sur le postulat d'une substance biologique réelle de la « race » (Satzewich, 1994, 1998).

La Loi sur le multiculturalisme, quant à elle, établit une politique de multiculturalisme et vise la préservation du patrimoine multiculturel des Canadiens, de même que l'égalité dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne. Le Programme du multiculturalisme, révisé en 1997, a pour objectif de pallier le déficit identitaire canadien et de promouvoir une identité canadienne commune, la participation des citoyens et la justice sociale.

Les désavantages subis par les nations autochtones, les minorités racisées et les immigrants récents résistent toutefois aux politiques publiques contre les inégalités et les discriminations. Les obstacles sont structurels. La marginalisation économique des peuples autochtones perdure (les hommes ont un salaire de 21 % inférieur à celui des non-autochtones ; les femmes, 14 % de moins) (Abu-Laban et Gabriel, 2002 ; Frank, 1997). En dépit d'un degré de scolarité comparable à celui de l'ensemble de la population, les Afro-descendants sont particulièrement touchés par un taux de chômage supérieur à celui de la population canadienne dans son ensemble, des revenus moyens moins élevés, un taux supérieur de pauvreté, des écarts salariaux attribuables à la discrimination dans l'embauche et à la promotion sur les lieux de travail. Les données du recensement de 2001 indiquent que la pauvreté affecte de plus en plus les minorités racisées (Torczyner, 1997 ; Elliott et Fleras, 1999 ; Satzewich, 1998 ; Li, 1999 ; Driedger et Halli, 2000 ; Kunz,

Milan et Schetagne, 2001). La sous-représentation au sein de la fonction publique et du gouvernement fédéral persiste. À l'échelle fédérale, les élus des « minorités visibles » ne représentent que 6,3 % des députés, alors que les membres des « minorités visibles » composent 11,2 % de la population canadienne (Québec, Conseil des relations interculturelles, 2002, p. 31).

L'Enquête sur la diversité ethnique: portrait d'une société multiculturelle révèle qu'une personne sur cinq faisant partie d'une « minorité visible » déclare avoir parfois ou souvent subi de la discrimination ou un traitement injuste, que la « race » et la couleur de la peau sont les raisons les plus fréquentes de la discrimination ou des traitements injustes, et que la discrimination ou les traitements injustes sont plus susceptibles de se produire en milieu de travail (Canada, Statistique Canada, 2003). Avec les peuples autochtones et les minorités « noires », les Arabes et les personnes de confession musulmane, victimes de « profilage racial à la suite des événements du 11 septembre 2001, demeurent la cible privilégiée du racisme et de la discrimination dans l'espace canadien (Ontario, Commission ontarienne des droits de la personne, 2003, p. 8).

Qu'en est-il de la situation au Québec? Au recensement de 2001, la population du Québec compte plus de 7 millions de personnes. La population née à l'étranger représente 9,9 % de l'ensemble de la population, 18,4 % de la population de la région métropolitaine de Montréal, 6,6 % de celle de Hull, 4,6 % de celle de Sherbrooke, et 2,9 % de celle de la ville de Québec. Une personne sur 10 est née à l'étranger. Près de un demi-million de Québécois et de Québécoises ont déclaré faire partie d'une « minorité visible ». Environ 50 % de ces personnes sont arrivées depuis 1991. Un tiers est né au Canada. La région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM) regroupe 88 % de la population immigrée recensée au Québec. Près de 13,6 % de la population de la RMRM ont déclaré faire partie d'une « minorité visible » en 2001.

À l'instar du gouvernement fédéral, le Québec a pris des mesures en matière de lutte contre le racisme en légiférant et en mettant sur pied des programmes spéciaux de création d'emploi, des programmes d'équité en matière d'emploi et de financement de groupes communautaires, etc. La Commission des droits de la personne du Québec a diffusé plusieurs rapports portant sur la discrimination et le harcèlement racial sur le marché du travail, en matière de logement dans le système judiciaire, etc. Les études concluent à la sous-utilisation des minorités racisées, aux inégalités salariales, à la ségrégation professionnelle, à la sous-représentation dans les institutions (Québec, 1996, 1999; Torczyner, 2001).

Au Québec, le taux de chômage était de 7,8 % en 2001, soit de 7,7 % pour l'ensemble de la population, 14 % pour les personnes faisant partie des « minorités visibles » et, parmi celles-ci, de 16,1 % pour les « Noirs ». Le racisme systémique est observé dans les secteurs de l'éducation, des services sociaux, du logement, de la santé, du système judiciaire, de la sphère politique (Bataille, McAndrew et Potvin, 1998 ; Labelle, Salée et Frenette, 2001).

Une étude portant sur 44 circonscriptions provinciales dans la RMRM démontre que les élus issus des groupes ethniques minoritaires comptent pour 13,6 % de la députation (dont un seul député issu des « minorités visibles »), bien que 26 % de la population est d'origine minoritaire (Québec, Conseil des relations interculturelles, 2002, p. 32).

Depuis des décennies, le mouvement associatif, canadien et québécois, à identité immigrée, ethnique ou racisée se préoccupe de la lutte contre la pauvreté, de l'équité en matière d'emploi, de l'application des normes du travail, des droits sociaux et économiques, de la participation politique à l'espace public canadien et québécois, de même que de la coopération et de la solidarité avec les pays d'origine (Icart, 2001 ; Labelle et Lévy, 1995 ; Labelle et Midy, 1999 ; Jedwab, 2001).

Dans le contexte de cette mouvance historique, ces questions soulèvent des enjeux sociaux et politiques fondamentaux pour les porte-parole des associations et les ONG que nous avons rencontrés en 2001 et 2002.

2.2. Interpréter le point de vue des leaders et des porte-parole des minorités ethniques et racisées

L'objectif du présent chapitre, rappelons-le, est de faire connaître les revendications d'acteurs politiques et d'ONG de défense des droits de la personne et des minorités, leur répertoire d'action, leur évaluation du racisme et des discriminations, de même que leurs pratiques transnationales et les réseaux tissés avec des institutions internationales et avec des ONG transnationales de la « société civile », concept flou qui recouvre une multitude de groupes non étatiques et d'intérêts divergents (Scholte, 2003). Cette action transnationale a pour but non seulement de promouvoir diverses causes sur les plans local et national mais aussi d'impulser des

transformations dans les institutions et le champ politique canadiens et québécois, ou encore vise des changements à l'échelle internationale tout simplement.

Les minorités ethniques, racisées et religieuses font partie, à l'instar des peuples autochtones, de réseaux transnationaux de militantisme «incluant des acteurs travaillant sur une question à l'échelle internationale, liés par des valeurs partagées, un discours commun et des échanges denses d'information et de services» (Tarrow, 2000, p. 209). Ces réseaux sont à géométrie variable, se forment selon les lieux, les moments et leur degré d'institutionnalisation, sous l'influence de l'État et des politiques publiques (Pal, 1993; Soysal, 1994). Ils vont des mouvements des «sans» aux revendications pour une altermondialisation (Sommier, 2001, p. 69). Souvent, mais pas nécessairement, leurs leaders agissent à partir d'identités de résistance, soit des «identités générées par des acteurs dont les conditions de vie sont dévalorisées et stigmatisées par une logique de domination et qui cherchent à construire des tranchées de résistance ou de survie et à défendre des principes différents» (Castells, 1999, p. 20). Au contraire des peuples autochtones, les minorités ethniques et racisées dont il est ici question ne partagent pas de projets d'autonomie gouvernementale ou d'auto-détermination, basés sur l'antériorité d'une présence sur un territoire donné, la non-dominance et la revendication identitaire (Schulte-Tenckhoff, 1997, p. 9-10).

Les associations de défense des minorités s'inscrivent dans la mouvance des «nouveaux mouvements de contestation» (mouvement féministe, mouvement pacifiste, mouvement environnementaliste, etc. par comparaison aux mouvements sociaux classiques comme le mouvement ouvrier), en ce sens qu'elles rassemblent dans l'action trois types de population: 1) des personnes en situation de souffrance absolue ou relative; 2) des militants et des dirigeants d'associations, politisés et compétents; 3) des experts et des personnes-ressources ponctuellement requis (intellectuels, juristes, fonctionnaires, conseillers des institutions internationales, etc.) (Sommier, 2001, p. 49-53).

Les 21 entrevues en profondeur qui servent de base à notre analyse ont été menées auprès d'activistes et de porte-parole d'associations communautaires et d'ONG, choisies en vertu de trois critères: 1) être une organisation du type «groupe de pression», et non un simple organisme culturel ou de services; 2) être situé dans la grande région métropolitaine de Montréal; 3) faire partie de réseaux pan-canadiens, à divers degrés. De fait,

une forte proportion des organisations sélectionnées militent au sein de réseaux transnationaux, et certaines sont accréditées à l'ONU, par le Conseil économique et social (voir liste en annexe).

Cinq ONG sont des organismes parapluie. Ces ONG ont un comité d'action contre le racisme (Ligue des droits et libertés, etc.), servent à abriter certaines ONG antiracistes (Alternatives), ou visent divers types de discrimination (Centre de recherche-action sur les relations raciales, Conseil canadien pour les réfugiés [CCR], etc.).

Les quinze autres associations représentent un groupe spécifique de la population québécoise. Ce sont des associations mobilisées sur la base d'un marqueur identitaire particulier : religieux, national ou de couleur (Juifs, Vietnamiens, Sikhs, Chinois, Musulmans, Afro-descendants, etc.), la majorité œuvrant à la défense des « minorités visibles » dans l'espace public canadien et québécois (Ligue des Noirs du Québec, Fédération canado-arabe, Communauté vietnamienne du Canada, etc.) (voir liste en annexe).

Les entrevues ont été menées entre août 2001 et juin 2002, la majorité l'ont été après les événements du 11 septembre 2001.

3. LA SITUATION DES MINORITÉS ETHNIQUES ET RACISÉES, LES ENJEUX, LES SOLUTIONS

3.1. Les revendications

Un premier ensemble de revendications porte sur les droits de la personne et la protection de catégories sociales vulnérables : migrants et réfugiés, femmes, enfants nés ou socialisés au Canada (*p. ex.*, contre les déportations des enfants ou adolescents criminalisés ou des mères lorsque l'enfant est né au Canada), minorités sexuelles, peuples autochtones, etc.

Certaines revendications ciblent l'insertion/incorporation économique et la participation à l'action dans la sphère publique : éradication de la pauvreté, inégalités économiques, conditions de travail de certaines catégories d'immigrants (*p. ex.*, les travailleuses domestiques exclues de la Loi sur les normes du travail du Québec), remise en question de l'exigence de la citoyenneté canadienne comme critère d'embauche dans certains emplois (mesure jugée désuète dans une économie du savoir nécessitant la mobilité internationale du travail, selon le porte-parole du Centre de recherche-action sur les relations raciales), efficacité des droits de recours

pour les victimes du racisme, reconnaissance de l'intersectorialité des discriminations, droit des immigrants reçus à apporter une contribution financière aux partis politiques (selon la Loi électorale québécoise adoptée en 1977, les immigrants ne peuvent le faire), présence dans les institutions publiques, dans le champ politique et dans les médias, etc.

Les questions suscitées par l'intégration continentale et les accords commerciaux régionaux, les effets de la mondialisation néolibérale, la régulation d'une altermondialisation au nom d'une « commune humanité » font partie du répertoire des revendications et ont pour horizon la scène internationale.

Les enjeux relatifs aux pays d'origine s'inscrivent dans la mouvance de la mobilisation diasporique : démocratie, coopération, droits de la personne, politique étrangère du Canada.

La lutte contre le sexisme, le racisme, l'arabophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme constitue une priorité. Les droits culturels (langue, culture et religion, droit à des fonds publics pour le maintien d'un patrimoine particulier, appel à diverses formes de reconnaissance dans la société civile) sont au cœur de l'action de certains groupes. Ces mêmes droits culturels interpellent la posture pluraliste de l'État et interrogent les rapports entre majorité et minorités (Rocher, 2000). Ainsi, le devoir de mémoire et les politiques du pardon à l'égard des populations victimes de la traite négrière, de l'esclavage dans les Amériques ou de politiques de migration discriminatoires comptent parmi les intérêts principaux de certains groupes.

Les choix identitaires posent plus d'une embûche pour le ralliement à une cause. Des porte-parole témoignent des difficultés de mobilisation des minorités sur la base d'identités « désignées » (*p. ex.*, communautés noires, Latino-Américains, minorités visibles). Un porte-parole souligne avec ironie que les Québécois s'imaginent à tort que les Latino-Américains » forment une communauté monolithique et homogène, en dépit des différences profondes entre Argentins, Chiliens, Salvadoriens, entre classes sociales au sein d'un même groupe national, etc. En conséquence, précise-t-il, il faut profiter de la situation et de l'opportunité offerte par cette vision des choses pour que les groupes désignés comme latino-américains s'organisent en lobby, s'expriment d'une seule voix et exercent enfin une influence sur la gouvernance municipale, québécoise et fédérale.

Les communautés d'Afro-descendants, juives et arabes du Québec connaissent également des tensions assignables à leurs différences historiques, nationales, linguistiques, religieuses, de classe, etc. Historiquement, la question linguistique et nationale québécoise a contribué à structurer politiquement ces tensions (Labelle et Lévy, 1995). Le phénomène générationnel est aussi un facteur important. Ainsi, un jeune leader reconnaît « a shared Black Quebec experience », mais attribue les divisions au sein des « communautés noires » au fait que des personnes de classes moyennes, plus âgées, de première génération, monopolisent le leadership communautaire.

3.2. Sur le racisme et les discriminations

Les porte-parole des ONG désignent comme victimes du racisme, et ce, par ordre décroissant : les communautés noires (surtout anglophones pour certains), les communautés arabes et musulmanes, les Autochtones, les immigrants et les réfugiés, les gais et lesbiennes de couleur, les immigrants d'Amérique latine (autochtones de souche en particulier). Le porte-parole du *B'nai Brith* mentionne l'antisémitisme. Les conséquences des événements du 11 septembre 2001 sur la stigmatisation et la vulnérabilité des communautés arabes et musulmanes sont largement reconnues.

Les leaders témoignent de discrimination directe et systématique dans tous les secteurs de la société, comme on l'a vu précédemment : marché du travail (refus d'embauche et harcèlement) et logement, de façon prioritaire. Viennent ensuite le secteur de la santé, les politiques d'immigration et d'asile, les partis politiques, les médias. Selon certains, les préjugés perdurent au sein même d'institutions qui ont pour mission de défendre les droits des minorités. À la lumière des conclusions du Centre canadien sur le crime qui regroupe différents corps de police, on souligne la recrudescence de crimes haineux contre les Arabes et les musulmans. Certains dénoncent la situation d'apartheid que vivent les Autochtones. Les médias sont visés : qu'il s'agisse des femmes voilées ou des délits attribués aux « Noirs », on constate qu'un processus de généralisation s'opère dans l'opinion publique, basé sur le « profilage » de certaines communautés, parallèlement à une surveillance policière excessive : « des voleurs, des vendeurs de drogue, des violeurs, des tueurs, tout ce qui est mauvais sur la planète est associé aux communautés noires » (répondante, Congrès des femmes noires du Canada).

Plusieurs porte-parole reconnaissent que le racisme emprunte généralement des formes subtiles et, par ailleurs, difficiles à cerner. On a cependant établi l'existence du néoracisme, ou racisme différentialiste, dont la logique repose sur le postulat de l'incompatibilité et de l'irréductibilité des cultures. Un porte-parole de la Fédération canado-arabe invoque la déshumanisation des musulmans et des Arabes amalgamés aux cellules terroristes depuis le 11 septembre 2001. Un représentant d'Alternatives analyse la logique discursive de ce néoracisme :

C'est un racisme qui s'habille d'un discours très progressiste. Il s'exprime au nom des droits des femmes, de la lutte contre le fanatisme, au nom de la modernité. Donc il est en rupture avec le racisme traditionnel porté par les mouvements d'extrême droite [...] C'est dans des milieux bien pensants, en général actifs dans les luttes antiracistes, qu'on trouve des généralisations et des stéréotypes. Par exemple : « les Arabes moi je n'ai rien contre, mais qu'est-ce qu'ils font à leurs femmes et qu'est-ce qu'ils font à leurs filles ? » [...] Ceci fait en sorte que la lutte contre le racisme anti-arabe est bien plus compliquée que les autres formes de lutte contre le racisme [...] On peut confronter celui qui parle de sale Juif ou de sale Arabe ou de sale Nègre... on a développé les moyens de le combattre [...] Mais lorsque c'est une personne très soucieuse des droits, très progressiste, qui exprime le rejet d'une communauté sur la base du fait que ce sont des gens qui battent leurs femmes tout le temps, leur imposent le voile, qui ne peuvent pas s'exprimer de manière laïque parce qu'ils sont tous religieux [...] C'est un phénomène nouveau et les moyens de le confronter doivent être nouveaux.

On dénonce le renvoi à l'Autre comme l'étranger, celui qui, de par la référence insistante à divers marqueurs d'extranéité (le nom, la couleur, l'accent), est exclu du Nous de la communauté politique. Plusieurs travaux menés au Québec témoignent de ce processus d'altéro-identification, véritable obstacle à la citoyenneté pleine et entière (Labelle, Salée et Frenette, 2001 ; Labelle, 2004). Certains auteurs notent la présence de ce processus chez les tout jeunes et sa continuité dans divers espaces sociaux (Labelle, Salée et Frenette, 2001). On souligne également les préjugés et les pratiques discriminatoires de minorités d'ascendance européenne à l'égard des minorités racisées, ou encore les préjugés qui existent au sein d'une même communauté. Un leader d'origine vietnamienne souligne les différences entre gens du nord et gens du sud du Vietnam. Labelle et Lévy (1995) avaient déjà recueilli des témoignages de la part de leaders d'origine italienne, juive, libanaise et haïtienne qui analysaient les préjugés existant aussi bien dans les pays d'origine que dans les communautés de même origine, à l'étranger.

Pour le porte-parole du *B'nai Brith*, bien que l'antisémitisme ait connu un déclin au Canada, il demeure bien vivant au Québec :

« Notre plus récent sondage démontre que l'antisémitisme a décliné partout à travers le pays, mais est demeuré bien vivant au Québec. Or nous avons toujours cru, comme enseignants, qu'avec un meilleur niveau d'éducation on pourrait éradiquer le racisme, l'homophobie, etc. de même que l'antisémitisme et que ceci marche généralement. Plus haut est le niveau d'éducation, moins il y a des incidents de racisme et d'antisémitisme. Il semble que ça ne fonctionne pas comme cela au Québec, c'est exactement le contraire. Plus les gens sont éduqués au Québec, plus ils sont antisémites ». ⁶

3.3. Les solutions proposées

De grands axes se dégagent parmi les solutions proposées pour combattre les discriminations. Reconnaître le racisme constitue ainsi une priorité : le déni du racisme est un obstacle très important selon la porte-parole du Conseil canadien des réfugiés. Cela suppose un travail d'éducation et de sensibilisation dans diverses institutions, le dialogue, une analyse des conséquences des politiques publiques sur les minorités racisées, inspirée de l'analyse sexospécifique ou différenciée selon le sexe. L'État est interpellé : le discours doit être inclusif, et il en va de la responsabilité et de l'éthique gouvernementale, à tous les paliers, de combattre le racisme explicitement, selon les orientations de la Déclaration de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR) qui eut lieu à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre 2001. En conséquence, l'État doit assumer les coûts des ressources nécessaires pour lutter contre le racisme. Le porte-parole du *B'nai Brith* plaide en faveur de la reconnaissance de l'antisémitisme, au même titre que du racisme : « Par exemple, au sein de la Commission des droits de la personnes des Nations unies, un de nos principaux enjeux fut de faire inscrire l'antisémitisme comme

6. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Our most recent survey shows that where antisemitism has declined across the country, it is alive and well in Quebec. And whereas, we have always believed, as teachers, that with more and more education, we will annihilate racism, homophobia, etc., and antisemitism and that generally works. With more education, the higher the education level, the lower the incidents of racism and antisemitism, etc. Doesn't work that way in Quebec, it's exactly the reverse. The Higher the level of education in Quebec, the more antisemitism.* »

une violation des droits de la personne [...] celui-ci ayant toujours été associé aux Juifs depuis la fin du 19^e siècle. Nous allons donc envoyer des gens aux Nations unies⁷ ».

Le caractère systémique de la discrimination fondée sur le racisme suppose le maintien des mesures visant à son élimination, notamment les programmes d'équité en matière d'emploi, et ce, en vue de briser le cycle qui maintient les minorités racisées dans les échelons inférieurs de la société. La diversité au sein du personnel des grandes entreprises, de la fonction publique et des institutions est capitale. La formation du personnel de l'ensemble du système judiciaire, les mécanismes de recours offerts aux victimes de racisme comptent aussi parmi les enjeux et solutions évoqués.

Les crédits étatiques dédiés à l'immigration, à l'intégration, à la francisation et à la régionalisation des migrants et des réfugiés doivent être maintenus, de même que le soutien aux organismes qui luttent contre la marginalisation des minorités racisées. Les migrants et les réfugiés ont besoin de services particuliers, tels que l'accompagnement dans leurs démarches d'établissement, l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi et de logement. Ce soutien est fondamental pour éviter la racialisation de la pauvreté qui frappe les minorités racisées et doit survivre aux tendances néolibérales de coupe dans les budgets.

Enfin, le respect des conventions internationales et la constitution de réseaux internationaux dans le domaine des droits et libertés apparaît crucial dans un contexte où les atteintes sont de plus en plus fréquentes : « C'est un effet de la mondialisation que de rapprocher les mouvements sociaux de différentes régions, de différents pays, de les amener à [définir] des intérêts communs, [de déceler] des convergences... » (Ligue des droits et libertés).

Le porte-parole de la Ligue des droits et libertés (LDL) témoigne de la pertinence du recours au droit international et aux orientations normatives internationales pour la résolution de problèmes relatifs à la gestion de la diversité ethnoculturelle :

Lors de la polémique autour de la question du port du hidjab [...] on avait pris position pour reconnaître dans certaines limites le droit des jeunes musulmanes de porter le hidjab [...] On a

7. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *For instance, in the United Nations Human Rights Commission, one of our main issues has been to have anti-semitism classed as a human rights violation [...] it was always labeled to Jews since the late 19th century. So we'll send people to UN assemblies.* »

été un des premiers organismes à prendre cette position. Au début, cette position était très impopulaire [...] mais nous l'avons maintenue [...] Pour nous éclairer, nous nous étions servis du Pacte international sur les libertés civiles et politiques, des instruments internationaux de lutte contre le racisme et de la Convention sur la lutte contre l'intolérance religieuse. Il y a une richesse de normes et d'interprétation de normes dans le système international sur lesquelles on peut s'appuyer quand il y a des enjeux controversés.

3.4. Le répertoire d'action des minorités ethniques et racisées

Les stratégies d'influence s'appuient sur diverses activités telles que l'analyse de politiques publiques, les recommandations auprès des autorités politiques locales et nationales, le lobbying auprès des ministères, fédéraux et provinciaux, l'organisation de campagnes d'opinion publique, la formation et sensibilisation par le biais de forums, de bulletins et de colloques, les consultations auprès des centrales syndicales, d'ONG canadiennes, internationales et d'institutions supranationales (représentation et production de contre-rapports pour divers comités de l'ONU, de l'Assemblée des parlementaires des Amériques), etc.

L'expertise professionnelle auprès de gouvernements étrangers est considérée comme nécessaire pour l'analyse des grands dossiers économiques et politiques liés à la mondialisation. Ainsi, la LDL compte sur ses liens avec la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme pour être en mesure de mieux évaluer l'incidence de l'intégration continentale des Amériques sur les droits humains.

La contestation judiciaire utilisée par le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), le Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne (CONACOH), *Black Youth in Action* (BYIA), le *B'nai Brith*, etc., s'inspire des méthodes américaines et repose également sur l'expertise juridique. Ainsi, le CRARR a poursuivi diverses instances gouvernementales pour discrimination systémique, et examine les lois et les politiques publiques pour vérifier leur conformité aux « normes d'égalité de la Charte canadienne ou avec certaines conventions internationales en matière de droits de la personne ». Le CRARR admet que le Canada est perçu comme un pays progressiste sur les questions de diversité, d'égalité et de droits de la personne, mais veut faire modifier les concepts mêmes d'égalité et de discrimination « en

vertu de la jurisprudence évolutive en matière de droits à l'égalité», s'inspirant de deux courants de pensée américaine, soit le *critical race theory* et le *legal feminism* :

Au cours des dernières années, la Cour suprême du Canada a commencé à modifier la façon de regarder une situation de discrimination et on est en train de tester ces questions devant les tribunaux. Il faut déterminer la discrimination à partir du point de vue de la personne raisonnable victime de discrimination [...] Dans la décision de Nancy Law (une femme dans la trentaine dont le mari est décédé et qui a réclamé les prestations de survivant prévues au Régime de pensions du Canada), la Cour suprême a livré jusqu'à maintenant ce qu'on appelle la position définitive sur la discrimination [...] C'est une avancée, parce que ça va renverser les concepts fondamentaux des relations industrielles quand il s'agit de discrimination [...] Les cas de discrimination où il y a le plus de changements concernent les droits des femmes et les droits des gais et lesbiennes. Nous, nous voulons les appliquer au racisme (porte-parole, CRARR).

Un large recours à Internet permet de divulguer l'information et d'organiser des campagnes de sensibilisation. Cette pratique, adoptée par des organismes de défense des minorités dans plusieurs pays, favorise l'échange d'information pour les diasporas en ligne (grecques, turques, kabyles, haïtiennes, etc.) et constitue un « territoire de lutte pour les opposants politiques en exil » : vie démocratique, forums de discussion, combats pour la liberté, débats des minorités, défense des migrants et des réfugiés trouvent ainsi leur place sur Internet (Dewitte, 2002). Au Québec, Juifs, Chiliens, Haïtiens, Africains, Asiatiques, etc., y recourent. Par exemple, la Communauté togolaise au Canada (CTC) a recours à Internet pour divulguer des informations et prôner la démocratie (voir <www.diaistode.org/ausujet.html>). En effet, les nouvelles technologies favorisent la mondialisation vers le bas et l'internationalisation des « savoir-faire ». Les Haïtiens sont reliés grâce aux sites suivants : <www.haitipressnetwork.com> ; <www.metropolehaiti.com> ; <www.sakapfet.com>.

Certaines organisations privilégient les missions d'observation, d'enquête, de coopération économique et politique à l'étranger. Ainsi, la CTC, l'Association des projets charitables islamiques, l'*Arab Canadian Human Rights Organization*, la Communauté vietnamienne au Canada, le *B'nai Brith* font des représentations auprès de députés ou d'ambassadeurs, visant la politique étrangère, ainsi qu'auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Certaines associations présentent des rapports ou

contre-rapports aux Nations unies devant divers comités et tribunaux (CTC, LDL, *Arab Canadian Human Rights Organization*). Alternatives fait, pour sa part, partie de réseaux internationaux : le Forum social mondial de Porto Allegre, le Réseau québécois sur l'intégration continentale, le Conseil canadien pour la coopération internationale, etc.

Les associations bénéficiant de meilleures subventions et dotées d'un meilleur équipement participent à des conférences nationales et internationales en collaboration avec des organisations gouvernementales canadiennes et étrangères (Conférence de Durban, réseau Métropolis)⁸. Certaines associations organisent des rencontres pour les jeunes et leurs communautés, etc. (Association des projets charitables islamiques et le *B'nai Brith*). Finalement, certaines associations militent pour l'adoption de politiques de réparation ou du pardon. Elles recourent également à l'international dans la mesure de leurs moyens.

Pour préparer le 3^e Sommet des peuples, la LDL, membre du Réseau sur l'intégration continentale, a collaboré avec l'organisme canadien *Common Frontiers*, sous l'égide de l'Alliance sociale continentale qui regroupe des coalitions nationales d'Amérique latine, de même que des organisations régionales comme l'Organisation nationale interaméricaine des travailleurs ou la *Coordinadora Latinoamericana de Organizaciones del Campo* (CLOC) et d'autres organisations des Amériques. Selon le représentant de la LDL, le recours à Internet a favorisé la réussite de leurs opérations :

Ce sont des réseaux de réseaux. Lors du Sommet des peuples, la Ligue avait la responsabilité d'organiser un forum sur les droits humains et l'intégration continentale [...] On avait mis sur pied un comité consultatif formé de représentants des principaux réseaux d'ONG des droits humains des Amériques et ce comité consultatif fonctionnait essentiellement par Internet, par des listes de diffusion pour diffuser l'information sur le forum, des textes de position et d'analyse sur les enjeux des droits humains et de l'intégration continentale, en français, anglais, espagnol. Des centaines de personnes se sont abonnées à cette liste de diffusion. Ce moyen toutefois n'est pas suffisant. Il a fallu des rencontres entre partenaires québécois, canadiens

8. Le réseau Métropolis regroupe 29 pays et incite les chercheurs et les ONG à participer à la recherche d'indicateurs d'intégration. Cette concentration pose la question de la sélection gouvernementale des leaders par le haut, de la signification du partenariat avec les acteurs de la gouvernance et de la liberté de critique des chercheurs et des « partenaires ». Les effets de ce partenariat avaient été bien analysés par Simmons et Kehoane, 1992. Voir également Abu-Laban et Gabriel (2002).

et d'Amérique latine au cours de tout le processus de préparation du Sommet des peuples. Cela s'est échelonné sur deux ans et nous avons participé à des rencontres en Amérique latine.

Comme en témoigne ce porte-parole, les ressources eu égard à l'expertise et à l'équipement technique nécessaires pour mener à bien ce genre de projets, ainsi que les moyens financiers pour envoyer des participants à l'étranger, ne sont pas à la disposition de toutes les ONG. Les difficultés liées à ce genre de projets ont empêché la Ligue de participer à la *Conférence mondiale des Nations unies* de Durban en 2001.

D'autres associations moins pourvues limitent leur participation à l'échange d'information qui se fait en grande partie grâce à Internet (BYIA, CRARR). D'autres encore se joignent à des associations « parapluie » qui peuvent porter leur voix dans divers forums. Par exemple, le Congrès des femmes noires du Canada travaille conjointement avec la Fédération des femmes du Québec afin de faire avancer leurs propres dossiers.

Au cours des années 1980, un *Head Tax and Exclusion Act Redress Committee* de la *Chinese Canadian National Council* (CCNC) a exercé des pressions auprès du gouvernement fédéral pour obtenir réparation à la suite de la discrimination historique subie par les immigrants chinois, à la fin du 19^e siècle. Une taxe d'entrée abusive était alors prélevée pour chaque immigrant en provenance de la Chine. Après plusieurs années de militantisme et de participation à des activités de mobilisation traditionnelles (manifestations devant le Parlement, lobbying auprès des Nations unies et du gouvernement fédéral, etc.), un leader s'est tourné vers une approche culturelle⁹. L'approche culturelle vise à faire connaître aux citoyens d'origine chinoise leur histoire et à stimuler leur fierté.

Il y a environ dix ans, j'utilisais une autre approche qui était une approche culturelle [...] l'histoire des Chinois au Canada est une histoire inconnue [...] vous n'avez aucun héros chinois

9. Selon ce leader, une entente amorcée avec le gouvernement Mulroney a été rompue avec l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1993. Le gouvernement de Jean Chrétien ne pouvait reconnaître une discrimination passée, alors qu'il s'appretait à imposer de nouvelles taxes aux nouveaux immigrants. Le CCNC a donc dirigé sa cause vers la Commission des droits de l'homme des Nations unies. L'enjeu des réparations concerne également les provinces, 50 % des revenus de la taxe discriminatoire leur ayant été transférés dans le passé. À ce jour, deux cas de réparation seulement ont été concédés par le gouvernement fédéral : envers les citoyens canadiens d'origine japonaise internés durant la Seconde Guerre mondiale et à la mémoire desquels on a institué la *Fondation canadienne des relations raciales*, et les victimes autochtones d'abus dans les pensionnats.

dans l'histoire canadienne parce qu'ils ont tous été exclus, non désirés de telle sorte que cette approche cherche à humaniser les Chinois au Canada [...]. Cela fait partie de ma lutte [...] J'ai une amie canadienne d'origine japonaise qui m'a dit que lorsqu'ils ont reçu compensation pour leur internement dans des camps, elle a finalement senti qu'elle faisait partie du Canada. Le Canada a finalement reconnu que les Canadiens d'origine japonaise sont inclus dans la communauté canadienne, dans le paysage canadien. C'est ce que j'essaie de faire avec la campagne de réparation [...] Alors que dans le passé, c'était une période sombre, les Chinois n'étaient pas en mesure d'obtenir la citoyenneté, ne pouvaient voter, ne pouvaient pas faire venir leur famille [...] Ils ne pouvaient avoir une famille normale. [Nous devons savoir pourquoi] nos grands-parents n'ont jamais eu une famille normale¹⁰.

(Représentant d'origine chinoise)

4. LA CONTESTATION TRANSNATIONALE ET L'ANCRAGE CITOYEN

4.1. La participation à des réseaux transnationaux

Toutes les ONG retenues pour l'enquête ont des activités internationales, formelles ou informelles (huit associations le font au sein de réseaux structurés, les autres de façon informelle).

Dans la catégorie des réseaux structurés, on peut distinguer les réseaux diasporiques, propres à des communautés ou groupes précis (Chinois, Togolais, Haïtiens, Vietnamiens, Arabes, Juifs, etc.), et les réseaux à vocation plus générale (LDL, CCR) qui ont pour cible l'immigration et le droit d'asile, les droits de la personne, les conséquences de la mondialisation néolibérale sur les libertés et les droits, etc.

10. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *About ten years ago I used another approach which is the cultural approach [...] the history of the Chinese in Canada is a very unknown history [...] you don't have any Chinese heroes in the history of Canada because they were all excluded, they were unwanted and so (this approach aims) to humanize the Chinese in Canada [...] This is part of my struggle [...] I have a Japanese-Canadian friend who said that once they received redress for the internment camps, she finally felt she was part of Canada. Canada finally recognised that Japanese-Canadians are part of the Canadian community, part of Canadian landscape. This is what I am trying to do with the redress campaign as well [...] Whereas in the past, it was a shameful period, the Chinese were not allowed to have citizenship, they could not vote, they could not bring their family here [...] They did not have a normal family. [We need to know why our] grandparents never had a normal family.* »

4.1.1. DES RÉSEAUX DIASPORIQUES

Plusieurs associations militent en faveur de la structuration de liens politiques avec leurs compatriotes dispersés à l'étranger. Ainsi, l'Association des Chiliens du Québec maintient des contacts avec le Chili, de par son intégration à la 14^e région qui regroupe les ressortissants chiliens vivant à l'étranger : il s'agit de la *Dirección de las Comunidades Chilenas en el Exterior*. Cette initiative gouvernementale s'inscrit dans le contexte des activités du ministère des Relations étrangères et d'un organisme gouvernemental spécifiquement mandaté pour rassembler les Chiliens de la diaspora. Dans le cas de la Communauté togolaise au Canada, les réseaux diasporiques visent essentiellement à coordonner l'action dans le but d'influencer la vie politique dans le pays d'origine et d'en promouvoir la démocratisation. De façon analogue, la Communauté vietnamienne au Canada vise à maintenir la culture vietnamienne au Canada et au Québec, et à combattre le communisme au Vietnam.

Ces cas de figure rappellent celui des associations haïtiennes du Québec, qui ont longtemps milité pour la reconnaissance de la diaspora haïtienne à titre de 10^e Département d'Haïti à l'étranger (Labelle et Midy, 1999).

Le Centre d'études arabes pour le développement (CÉAD) a fait partie du *NGO Network on the question of Palestine* des Nations unies. Ce réseau a été établi sous l'égide du comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les membres du réseau sont accrédités auprès du comité, mais ne sont pas membres du comité comme tel, car il est lui-même un sous-comité de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce comité réunit donc des représentants d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Le *B'nai Brith* du Québec représente une section de *B'nai Brith International*, dont le siège social se trouve à Washington et qui a ses ramifications dans 56 pays. L'organisation internationale a sa publication régulière, une liste d'envois par courriel, et se préoccupe des communautés juives dans le monde, d'Israël, etc. Par exemple, l'organisation se consacre activement aux Juifs d'Argentine, étant donné la situation économique critique de ce pays : « *B'nai Brith International* est l'une des rares sinon la seule ONG qui a un bureau régulier aux Nations unies » (traduction libre), selon son porte-parole. L'ONG québécoise est également en réseau avec d'autres ONG juives au Québec, au Canada et dans le monde.

L'Arab Canadian Human Rights Organization est une section de l'Arab Organization for Human Rights basée au Caire et qui défend les individus dont les droits humains ne sont pas respectés. Elle est en réseau avec Amnistie internationale.

L'un des leaders de BYIA entretient des liens avec le *Global Afrikan Congress*, une ONG internationale créée lors de la *Afrikans and Afrikan Descendants World Conference Against Racism* qui s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, en octobre 2002. Cette organisation regroupe les Afro-descendants du continent et de la diaspora :

Le réseau offre une occasion d'accroître la solidarité, la coopération, la prise en main, un moyen de travailler à des objectifs communs et une occasion d'accorder de l'importance et de respecter la diversité au sein de la famille africaine quelle que soit la région géographique. La mission de l'organisation est d'obtenir justice et égalité pour l'Afrique, les Africains et les descendants africains dans l'ensemble ainsi que leur émancipation et leur développement économique ; de placer les Africains sur le même pied que le meilleur du monde développé ; de préserver les ressources de l'Afrique, des Africains et des descendants africains afin qu'ils en tirent profit, et d'éliminer toutes les formes d'exploitation, de servitude, de dégradation, de discrimination dans toutes ses ramifications¹¹.

4.1.2. DES RÉSEAUX TRANSNATIONAUX À VOCATION PLUS GÉNÉRALE

Des associations tentent de s'intégrer au sein de réseaux formels internationaux. Ainsi, le CCR est membre du *International Council of Voluntary Agencies* qui intervient auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Le CCR a aussi participé au Processus de Puebla (ou la Conférence régionale sur les migrations), un forum de discussion établi par les gouvernements des Amériques et qui inclut des ONG. La LDL est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme et un de

11. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *The Network offers an opportunity for solidarity, cooperation, empowerment, a venue to work toward our common objectives, and to value and respect diversity within the Afrikan family from all geographical regions. [The organization mission is]: to obtain justice and equality for, and emancipation and economic development of Afrika, Afrikans and Afrikan descendents globally; to place Afrikans on an equal footing with the best of the developed world; to preserve the resources of Afrika, Afrikans and Afrikans descendents for their benefit, and to eliminate all forms of exploitation, servitude, degradation, discrimination and all its ramifications* » (Internet, 2004), <www.globalafrikancongress.com> consulté le 21 février 2004.

ses représentants siège au conseil d'administration de la Fédération. Cette fédération regroupe 142 organisations partout dans le monde, mobilisées autour des droits de la personne.

Certaines ONG ont des liens avec des organismes onusiens ; par exemple, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Rapporteur pour les droits des migrants, le Programme des Nations unies pour le développement, l'UNESCO, le Rapporteur pour la lutte contre le racisme, etc. Dans les Amériques, seul le Conseil canadien des réfugiés entretient des rapports formels avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Par contre, les organisations démontrent un intérêt croissant pour la tribune que représente l'Organisation des États américains (OEA).

4.1.3. LES MOYENS ET LE TEMPS CONSACRÉ À L'ACTIVISME TRANSNATIONAL

Comme nous l'avons vu dans la section portant sur le répertoire d'action des ONG, le militantisme transnational varie fortement. Les ONG les plus pauvres en ressources utilisent le téléphone, le télécopieur, le courriel et les contacts personnels, de façon non systématique. Les plus riches jouissent d'une infrastructure éprouvée : « Les listes d'envois, les rencontres (mise en réseaux des associations juives), les visites personnelles, les assemblées, les conférences internationales, les revues et journaux » (*B'nai Brith*)¹². La LDL mentionne les listes de diffusion et le maintien de liens grâce à Internet, les comités consultatifs sur Internet (*p. ex.*, échange des représentants régionaux du réseau d'intégration régional des Amériques), les rencontres personnelles avec des partenaires, la participation active à une organisation internationale (*i.e.* poste de vice-présidence de la Fédération), l'accréditation à l'ONU.

Certaines ONG sont lourdement pénalisées en raison de leur manque de ressources. Le Congrès des femmes noires éprouve de la difficulté à diffuser de l'information de façon régulière ou à réunir ses membres annuellement. Certains ONG n'ont ni bureau ni adresse postale et ont remédié à la situation en se logeant dans les bureaux d'un organisme sympathisant. Cela limite grandement la mise en réseau. C'est le cas du Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne, qui occupe les bureaux du Service

12. Traduction libre de l'extrait suivant : « *list servers, meetings, personal visits, conventions, international conferences, magazines and newspapers* ».

d'aide aux néo-Québécois et aux immigrants (SANQI) ainsi que de la Fédération canado-arabe, qui occupe les locaux du Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL).

Les ONG qui disposent de plus de ressources peuvent se permettre, comme l'a fait Alternatives lors du Sommet des peuples, de mobiliser des réseaux nationaux et internationaux. Cette association avait la responsabilité d'organiser un forum portant sur les droits humains et l'intégration continentale, ce qui l'a amenée à créer des listes de diffusion pour faciliter l'échange d'information et à organiser des rencontres avec ses partenaires du Canada anglais et d'Amérique latine.

Faute de moyens, quelques associations ne consacrent que 10 à 20 % de leur temps à l'activisme transnational. Le porte-parole de la Communauté vietnamienne au Canada résume assez bien la situation commune à une grande partie des associations communautaires et des ONG: «[...] 80 % du temps est consacré aux problèmes, à la vie, à la croissance de la communauté. Les questions de politique vis-à-vis du Vietnam prennent à peu près 20 % de ce temps». Le quart des ONG y consacre la moitié ou plus de leur temps (Alternatives, la Fédération canado-arabe, CÉAD, l'*Arab Human Rights Organization*, CTC, LDL, etc.). Compte tenu des événements du 11 septembre 2001, la Fédération canado-arabe, section Québec, consacre beaucoup de temps à des interventions visant à mieux définir sa position vis-à-vis la nouvelle conjoncture internationale.

Le militantisme transnational des groupes s'articule donc de manière tout à fait différenciée. Aucune association n'œuvre uniquement sur la scène internationale même si, dans l'ensemble, il y a une prise de conscience quant à l'interdépendance des problèmes sociaux et à l'influence accrue des normes émanant des instruments internationaux sur les activités de lobbying en milieu canadien ou québécois. Pour ceux qui œuvrent sur la scène internationale, cela ne représente qu'une portion congrue de leurs activités.

4.2. Des motivations hétéroclites

Si la participation à des réseaux transnationaux est loin d'être uniforme, les raisons qui poussent les organisations sont tout autant multiples. Elles découlent en grande partie de la mission propre à

chacun des groupes. La raison d'être de certains, comme Alternatives, est d'intervenir à l'échelle internationale¹³ et la mise en réseau acquiert une importance particulière.

Dans l'ensemble, les raisons invoquées pour justifier l'action transnationale renvoient au maintien et à la valorisation de l'héritage national, à la solidarité internationale, à l'augmentation de la visibilité des actions militantes, à la promotion et à la défense des droits des minorités, au désir d'influencer les décisions prises par les organismes qui établissent les normes internationales (tel le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), aux pressions nécessaires pour que les États respectent les normes internationales, à une meilleure définition des enjeux politiques et sociaux découlant du processus de mondialisation, à la mise en place de réseaux d'action politique dans les pays d'origine, etc.

Les dossiers que défendent certaines associations les amènent inéluctablement sur la scène internationale. Par exemple, le CCR et la LDL, qui tous deux s'intéressent aux droits des réfugiés et des immigrants, n'ont d'autre choix que d'œuvrer sur la scène internationale. De même, le représentant de BYIA, qui s'intéresse aux droits des Afro-descendants, faisait valoir : « Ce que nous voulons c'est exercer des pressions auprès des différents partis, des organisations financières, gouvernementales ou des compagnies [...] comme la Commission interaméricaine des droits de la personne, avoir la certitude que leurs actions prennent en considération les besoins et les intérêts des populations noires des Amériques¹⁴. »

L'objectif de certaines organisations est d'influer sur le cours de la politique du pays d'origine. La CTC est un bon exemple de cette dynamique. Le collectif a envoyé des missions d'observation des élections au Togo et a participé, au cours de l'été 2002, à une activité qui s'appelle « Rencontre sur les conditions d'une alternance politique, pacifique et responsable au Togo », activité d'abord et

13. D'ailleurs, selon le porte-parole du groupe « Alternatives est, dans son essence, une organisation de coopération internationale. Ceci veut dire que 60 à 80 % de notre travail est axé sur l'international. On a des projets de développement dans différents pays, on a des organisations avec des partenaires [...] avec qui on travaille. Alternatives, ce n'est pas une organisation pour intervenir ici, c'est une organisation pour intervenir ailleurs. »

14. Traduction libre de l'extrait suivant : « *What we are looking at is really to put pressure on different parties, governmental, financial organizations or corporations [...] like the Inter-American Human Rights Commission, to make sure that their actions take into account the needs and interests of the Black populations across the Americas.* »

avant tout à caractère politique. De plus, le collectif a appuyé directement certaines ONG travaillant sur le terrain, comme la Ligue togolaise des droits de l'homme ou d'autres organisations nationales de formation et de sensibilisation du milieu syndical. Ce même organisme appuie aussi des réseaux de la diaspora togolaise :

Ce que nous essayons de faire grâce à ce réseau international, ce sont des échanges d'idées, d'initiatives et nous nous sommes même dotés d'un secrétariat permanent qui est dirigé depuis sa création par la communauté togolaise au Canada. Nos collègues dans le monde nous disent que nous sommes les plus efficaces. Nous avons réussi à le faire parce que nous avons refusé d'adhérer à un parti politique.

Le militantisme transnational vise également à tirer des leçons susceptibles d'élargir le répertoire local d'action à partir d'expériences tentées ailleurs. Ainsi, des associations de la communauté chinoise se sont tournées vers les tribunes internationales afin de faire avancer le dossier de la *Head Tax and Exclusion Act Redress Committee*. De même le CRARR, le CONACOH et BYIA envisagent de faire référence aux normes internationales pour faire avancer leurs revendications en territoire canadien, soit par le recours aux tribunaux, soit par des pressions auprès des autorités politiques.

Finalement, pour d'autres associations, le sentiment d'appartenance au pays d'origine est à la source de leur engagement à l'échelle internationale. Comme l'explique un représentant de la Fédération canado-arabe :

[...] la communauté arabe au Canada vit un dilemme ou une situation un peu particulière, parce qu'elle est très diversifiée. Les gens viennent de différents pays arabes et immigrent au Canada pour des raisons sociales, économiques, politiques, sécuritaires, etc., pour rebâtir leur vie à neuf ici. Mais ils sont toujours confrontés aux échos de la situation qui existe dans leur pays d'origine. Un Palestinien, par exemple, qui vient au Canada pour étudier et bâtir sa famille, ne peut pas se dissocier de ce qui se passe dans son pays lorsqu'il y a des massacres [...] De là vient ce dilemme d'être obligé de regarder ça comme Canadien. C'est ce qu'on essaie de passer comme message, par respect à notre Constitution ici, à nos valeurs ici, à nos chartes des droits que ce soit sur le plan provincial, fédéral, etc. On ne peut qu'être engagé lorsqu'il y a des choses qui touchent les droits humains dans les pays d'origine [...]

Comme nous pouvons le constater, les raisons invoquées pour justifier la participation à des réseaux transnationaux dépendent en grande partie de la raison d'être de chacune des associations.

Par ailleurs, la constitution des réseaux s'effectue aussi à l'échelle locale¹⁵, et l'objectif visé est bien souvent de faire valoir des revendications auprès des gouvernements ou des autorités politiques. Par exemple, la participation à la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et des réfugiés permet d'acheminer des revendications auprès des fonctionnaires du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec et du ministère Citoyenneté et Immigration Canada, qui y collaborent en tant qu'invités. De plus, une telle participation permet aux diverses associations d'énoncer une position commune vis-à-vis les gouvernements. Elles espèrent ainsi avoir plus de poids que si chacune d'entre elles formulait son point de vue de manière isolée. En somme, la principale raison mentionnée est que la mise en réseau assure une position plus solide aux demandes faites par les associations et permet souvent des gains plus rapides.

Travailler en réseau permet tour à tour de donner son appui à d'autres associations ou de recevoir leur appui. Parfois, il peut même s'agir d'un appui financier. Comme l'explique la représentante du Congrès des femmes noires du Canada, la participation aux réseaux est une façon de faire valoir des revendications spécifiques et d'éviter l'isolement des femmes noires au Québec : « La Fédération des femmes du Québec rassemble toutes les organisations de femmes [...] si nous voulons être appuyées dans nos revendications, nous ne pouvons le faire seules. La Fédération est un porte-parole et nous y sommes comme un maillon de cette chaîne de femmes. »

4.3. Instrumentaliser l'ailleurs

L'activisme transnational ne change pas la nature des revendications, mais plutôt les façons de faire et le discours qui les porte. On invoque les standards internationaux et le droit international pour jauger l'action des pouvoirs publics, le respect de leurs engagements (CONACOH, BYIA, LDL, etc.).

15. Pour notre échantillon, il s'agit de : CONACOH, Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM), Table de concertation des organismes latino-américains du Québec, Service d'aide à la famille chinoise, Alternatives, Congrès hispano-canadien, *Arab Canadian Human Rights Organization*, Ligue des Noirs du Québec et *B'nai Brith*.

Certaines ONG ont volontiers recours aux tribunes internationales pour mettre dans l'embarras le gouvernement canadien. Lors de sa campagne du *Head Tax and Exclusion Act Redress Committee*, les organisations représentant les citoyens canadiens d'origine chinoise ont utilisé ces tribunes pour que le gouvernement canadien adopte une politique de réparations. Ainsi, le *Chinese Canadian National Council* s'est rendu à Durban dans le but d'exercer des pressions sur le gouvernement canadien.

Si l'activisme transnational ne modifie pas la nature des revendications, il ne change pas non plus les solutions mises en avant dans divers ancrages nationaux. Comme le souligne un représentant de le CÉAD, même s'il est possible de comparer les différentes situations d'un pays à un autre et même si cet exercice a une certaine pertinence, «les réalités locales sont très différentes d'une région ou d'un pays à l'autre, même en Occident».

L'existence de normes internationales, et plus largement le droit international, est une source d'inspiration pour l'action et contribue à l'inscription à des réseaux transnationaux. Plus de la moitié des porte-parole disent avoir recours à des instruments internationaux, à savoir : la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la Convention relative au statut des réfugiés ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondée sur la religion ou la conviction.

La majorité des leaders se reportent à des textes ou des instruments internationaux portant sur les droits de la personne, les droits des migrants ou des réfugiés, et le racisme : Charte, conventions, pactes, documents des Nations unies, documents préparés par le gouvernement canadien et québécois rédigés lors de travaux préparatoires entourant les conférences des Nations unies (*p. ex.*, Durban) et émanant d'elles. Le porte-parole du CONACOH mentionne spécialement les textes du Conseil de l'Europe « pour la jurisprudence qu'on cite dans les jugements que l'on écrit, que l'on produit et dans la formation que l'on organise pour les assesseurs ».

Le CRARR s'appuie aussi sur des normes internationales. Le porte-parole donne à titre d'exemple les droits des travailleurs migrants, en particulier du personnel domestique féminin provenant des pays du Sud :

Selon la Loi des normes du travail, les travailleurs temporaires, ceux qu'on appelle dans la loi internationale les *migrant workers*, ne sont pas protégés [...] On va contester la constitutionnalité de cette restriction. Parce qu'on permet à certaines classes de professionnels de circuler entre les États-Unis et le Canada, mais on restreint la circulation de certaines classes de travailleurs. Nous [allons] ajouter la dimension « race » pour démontrer que ce genre de restrictions a un incidence discriminatoire contre certaines classes de minorités raciales. Si on regarde qui forme le personnel domestique, surtout des femmes noires et asiatiques, ça a des conséquences discriminatoires, c'est une forme de racisme indirect sinon direct, selon le caractère explicite ou implicite de ce genre d'exclusion.

Le CCR se réfère aux normes internationales afin d'assurer le respect des droits des réfugiés : « On a fait une étude de tous les textes pertinents pour essayer de voir quelles sont les normes internationales en matière de détention qui pourraient être appliquées ou qui devraient être appliquées dans le cas des personnes détenues en vertu de la Loi sur l'immigration. »

Plusieurs porte-parole soutiennent que le processus de mondialisation a favorisé la prise de conscience de l'interdépendance des problèmes sociaux et du droit. Les associations prennent également conscience de l'importance du droit international pour s'en servir comme levier et pour baliser leur action à l'échelle nationale. Leurs initiatives sont partiellement conditionnées par les normes élaborées au sein des organismes internationaux et la nécessité de les faire connaître au sein de leurs propres espaces nationaux. La transnationalisation des activités est donc en partie déterminée par le fait que les États respectent ou non ces normes émanant de l'ONU et de l'OEA. En d'autres termes, les revendications sont maintenant évaluées en fonction du droit et des conventions internationales¹⁶, ce que signale un leader de BYIA :

16. De tels propos ont notamment été tenus par le porte-parole du CRARR qui soulignait que : « le phénomène de la mondialisation et la prolifération des conventions internationales avaient amené certains pays, tels les États-Unis et la Grande-Bretagne, à mettre au point une grande expertise en matière de lutte au racisme. Ces expériences doivent être partagées, et l'établissement de réseaux internationaux permet d'échanger de l'information pouvant alimenter et peaufiner les revendications sur la scène domestique. »

Ne serait-ce que le document émanant de la Conférence mondiale, parce que le Canada l'a signé et a participé aux délibérations, nous allons sans conteste l'utiliser pour faire avancer nos demandes et exercer des pressions [sur le gouvernement]. Nous allons dire : « Écoutez, voilà ce que vous vous êtes engagés à faire. » De plus, les préparatifs du Canada pour la Conférence mondiale qui ont été signés [...] certains de ces documents formulent des énoncés de principe. Nous allons leur rappeler : « C'est ce que vous avez dit ! Voilà les engagements que vous devez respecter. » Ainsi, c'est véritablement la Conférence mondiale en elle-même qui va nous aider à aller de l'avant et à obtenir une plus grande crédibilité dans nos actions¹⁷.

Certaines ONG s'inspirent l'une de l'autre, se soutiennent et forment des coalitions *ad hoc*. Par exemple, le Congrès des femmes noires du Canada a vu ses revendications prises en considération par la Fédération des femmes du Québec lors de la Marche mondiale des femmes. Le *B'nai Brith* a discuté de différents problèmes avec une coalition de communautés noires au Québec et a eu des rencontres avec des ONG musulmanes durant la guerre du Golfe. Son porte-parole précise qu'une rencontre s'imposerait à nouveau dans le contexte de l'après 11 septembre : « La question est de savoir pourquoi nous n'en avons pas maintenant... La réponse est que lorsque le leadership musulman aura dénoncé haut et fort les actes d'antisémitisme et dénoncé le terrorisme, particulièrement ici au Canada, et que nous en serons satisfaits, alors viendra le temps d'une rencontre » (porte-parole du *B'nai Brith*)¹⁸.

Quelques porte-parole estiment avoir une certaine influence à l'échelle internationale. La LDL a joué un rôle de premier plan au Québec sur la question des droits des peuples autochtones. Le travail fait par la Ligue a été repris par la Fédération internationale des droits de l'homme et d'autres ONG transnationales, comme en témoigne son porte-parole :

17. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Just the document coming out of the World Conference, because Canada was a signatory and participating in the deliberations, we are definitely going to use that to advance our claims and put pressure (on the government). We will say: "Listen. These are what you agreed to do". And also, the Canadian preparations for the World Conference which were signed by Canada [...] some of these documents formulated certain position statements. We will remind them: "This is what you said! So these are the types of commitment that you have to respect." So in that sense it is really the World Conference in itself that is really going to help us move to get us a greater credibility to our actions.* »

18. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *The next question could be why we don't have one now [...]. And the answer to the question is that when we will be satisfied that Muslim leadership is speaking out against antisemitic outrages and that they will denounce terrorism, and especially here in Canada, that will be the time that we would be prepared to meet* » (porte-parole du *B'nai Brith*)

La Ligue a historiquement joué un rôle de pionnier au Québec en ce qui concerne la reconnaissance des droits des Autochtones [...] La Ligue a été à l'origine de plusieurs interventions pendant une vingtaine d'années sur la question des droits des Autochtones et a inclus la lutte contre le racisme à l'égard des Autochtones. Et la Ligue a joué un rôle de central pour éveiller la Fédération internationale à l'importance de la problématique autochtone et d'ailleurs, depuis une dizaine d'années, chaque fois que la Fédération internationale est intervenue (par exemple auprès de l'ONU sur la question d'un projet de Déclaration des droits des peuples autochtones), elle a toujours demandé à la Ligue d'être son représentant devant le comité de travail de l'ONU sur le sujet. Je dirais même plus. Il y a quelques années la Fédération internationale a créé un poste de délégué aux affaires autochtones et c'est un ancien président de la Ligue des droits et libertés du Québec qui l'occupe.

L'Arab Canadian Human Rights Organization juge avoir contribué à sensibiliser Amnistie internationale et divers gouvernements arabes au sujet de prisonniers politiques. Bien que le CONACOH en soit à ses débuts dans son engagement international, son représentant souligne la contribution de l'organisme lors de la préparation de la Conférence mondiale de Durban. Il constate que les efforts de lobbying, effectués en collaboration avec l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, ont contribué à inclure des personnes souffrant d'un handicap dans le préambule du document adopté par l'ONU lors de la Conférence. Le leader de BYIA soutient que des organisations semblables à la sienne, actives depuis longtemps, ont connu des succès importants en ce qui a trait à la question du racisme spécifique aux communautés noires, thème qui inspire le discours militant de cette association :

Les organisations noires en Amérique ont connu un succès considérable en influençant la Commission interaméricaine des droits de la personne et la Banque interaméricaine de développement [...] les deux ont inclus le racisme contre les Noirs dans leur discours et mis sur pied des programmes ciblés sur cette question. Dans ce sens [...] ce fut efficace¹⁹.

19. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Black organizations in America have been quite successful influencing the Inter-American Human Rights Commission and the Inter-American Development Bank [...] both have incorporated anti-black racism into its discourse and created specific programs just to deal with that. In that sense [...] it has been effective.* »

Si la prolifération du droit international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a modifié sensiblement le répertoire d'action de certains groupes, la conjoncture politique du pays d'origine en a, en grande partie, influencé d'autres. Il n'est pas anodin de souligner que l'approfondissement des attitudes et des pratiques racistes à l'égard des populations arabes depuis les événements du 11 septembre 2001 a fortement incité certains groupes à conforter ou à accroître leurs liens avec des organisations semblables en sol nord-américain et européen.

Il faut aussi rappeler que l'action internationale peut viser des objectifs spécifiquement nationaux. Les gouvernements n'aiment pas projeter une image négative à l'étranger. Les instruments internationaux devant être respectés par les pays signataires sont un enjeu important dans les stratégies d'action adoptées par les ONG. Non seulement sont-ils utilisés pour influencer les politiques publiques canadiennes et québécoises, mais ils représentent aussi un point de référence et d'inspiration lors de l'établissement et de l'intensification des réseaux transnationaux. Dans l'ensemble, la portée de croissance de ceux-ci est difficile à mesurer. Toutefois, leurs conséquences prend diverses formes : partage de l'information, raffinement et harmonisation des revendications, influence sur la terminologie et préoccupations reflétées dans certains textes définissant les normes internationales.

En somme, l'engagement international contribue à modifier à la fois la stratégie de mobilisation et le discours utilisé pour faire avancer les dossiers. C'est dire que la nature des revendications ne change pas vraiment, mais les moyens pris pour les faire progresser sont influencés par la croissance des réseaux transnationaux. En ce sens, le recours à la norme internationale devient un instrument de plus dans l'arsenal des moyens auxquels les groupes peuvent avoir recours.

5. UNE ILLUSTRATION DE L'ACTIVISME TRANSNATIONAL : LA CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES CONTRE LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE, À DURBAN

La promotion et la protection des droits humains sont les principales fonctions de l'ONU. L'ONU a mis en place des institutions spécifiques pour défendre son mandat, entre autres la Commission

des droits de l'homme, le Conseil économique et social, et le développement d'une norme internationale qui définit ces droits. La norme internationale s'inscrit dans des déclarations (*i.e.* Déclaration universelle des droits de l'homme), les deux pactes (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques), et un certain nombre de conventions.

Au début des années 1960, l'ONU a dirigé ses efforts contre la discrimination raciale dans les territoires non autonomes où la décolonisation pouvait entraîner la fin du racisme. À cet effet, l'Assemblée générale des Nations unies a soutenu, à plusieurs reprises, la légitimité de la lutte des populations opprimées, surtout en Afrique. Depuis, pour souligner sa préoccupation croissante à l'égard de la xénophobie et de la multiplication des conflits ethniques, l'ONU a adopté diverses déclarations, conventions, résolutions, et a tenu de multiples conférences, axées sur les mesures nécessaires pour, à la fois, éradiquer le racisme et l'intolérance et aussi diffuser les normes internationales sur les droits humains.

La Déclaration préliminaire de Durban (8 septembre 2001) dresse le constat de la vulnérabilité croissante des victimes du racisme colonial, des peuples autochtones, des diverses minorités non territoriales, des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Elle recommande une approche orientée vers les victimes et une perspective « sexospécifique », et reconnaît la discrimination multiple. Elle dénonce l'antisémitisme, l'islamophobie, la résurgence du nazisme, du néofascisme et des nationalismes violents. Elle presse au règlement de la question palestinienne et incite la communauté internationale à considérer le devoir de vérité de chacun au sujet du racisme. Ainsi, elle en appelle à la reconnaissance de l'esclavage contemporain comme crime contre l'humanité, au devoir de mémoire envers l'esclavage transatlantique et au droit des peuples à l'autodétermination. La Conférence de Durban a été le théâtre de multiples affrontements conceptuels, juridiques et politiques. Elle s'est heurtée à deux difficultés principales : la question de la réparation pour les peuples victimes de l'esclavage transatlantique et celle de l'assimilation du sionisme au racisme.

Huit ONG ont fait partie de la délégation canadienne à Durban et furent financées par le gouvernement fédéral : le CRARR, le CONACOH, la Fédération canado-arabe, le Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM), BYIA, *Chinese Canadian*

National Council (pour le Service d'aide à la famille chinoise), *Arab Canadian Human Rights Organization* et *B'nai Brith*. Le CCR ne faisait pas partie de la délégation officielle canadienne, mais il a reçu des fonds du gouvernement canadien pour participer à la Conférence. La Ligue des Noirs du Québec (LNQ) a reçu le soutien financier du gouvernement québécois.

La moitié des porte-parole interviewés n'a aucune position sur la Conférence de Durban. Un quart entretient une opinion positive de la Conférence, un quart la considère comme un semi-échec. On évalue que la conférence aura des conséquences limitées. Certains groupes ont pu profiter du tremplin offert par la Conférence pour faire progresser leur cause, exercer des pressions auprès du gouvernement canadien ou encore s'organiser en réseau ou se faire accréditer auprès du Conseil économique et social de l'ONU. D'autres estiment que le gouvernement a fait de son mieux tout en étant plutôt sceptiques quant à la mise en application des recommandations de la Conférence. Par contre, il s'en trouve pour déplorer le manque de transparence du gouvernement canadien dans la préparation de cette Conférence et lors de son déroulement.

On regrette la tension observée entre les ONG autour de la question palestinienne. Sur ce point particulier, un leader estime que les Palestiniens sont revenus de Durban avec le sentiment d'être « coupables d'être ». Le porte-parole du *B'nai Brith* qualifie la Conférence de véritable échec. Il estime que Durban n'aura été ni plus ni moins qu'une trahison :

C'est le plus grand rassemblement antisémite que j'ai vu depuis les années 1930. Et nous avons découvert qu'il y avait d'autres coalitions avec d'autres groupes de défense des droits de la personne qui, d'une certaine manière, semblaient croire que l'antisémitisme ne doit pas être considéré comme du racisme devant faire l'objet de condamnation. Je pense que ce fut un coup pour plusieurs d'entre nous qui sommes engagés dans des activités de défense des droits de la personne, un coup pas juste à cause de ce qui s'est passé à Durban – je veux parler de l'utilisation qu'en ont faite les nations arabes à leurs propres fins. Mais il s'agit d'un coup pour ce qui est des réseaux et des coalitions qui nous concernent parce que la communauté juive de l'après Durban est beaucoup moins intéressée par les larges coalitions autour de la problématique des droits de la personne à cause de ce sentiment de trahison. Et ils se sentent profondément trahis par la commissaire des

droits de la personne des Nations unies, Mary Robinson, qui a permis à ces choses de se produire et qui pourrait bien viser le poste de Secrétaire général, ou quelque chose du genre²⁰.

Une leader du Service d'aide à la famille chinoise estime que le financement nécessaire pour participer à la Conférence n'a pas été accordé aux ONG les plus appropriées. Selon elle, les associations sont sélectionnées en fonction de leurs contacts (et allégeances) avec les personnes clés et les autorités politiques du Canada ou d'autres pays ; de plus, elles connaissent mal ou pas du tout les enjeux liés au racisme. Les ONG favorisées ne sont pas les ONG à caractère ethnique ou racisé. Il s'agit là d'un problème connu et persistant, car la même chose s'est produite lors de d'autres conférences internationales. De plus, les problèmes de représentation ne sont pas limités à la sélection politique des ONG par le gouvernement canadien. Il faut aussi considérer la capacité d'un pays comme le Canada d'envoyer des centaines de délégués, quand un pays de population équivalente, tel le Maroc, est en mesure d'envoyer quelques personnes seulement. Il y a donc des différences Nord-Sud, en plus des différences à l'interne en matière de représentation.

Quelle est la pertinence de ces conférences mondiales des Nations unies ? Certains doutent de leur pertinence. Le porte-parole du CRARR soutient que le processus des conférences mondiales n'est pas efficace relativement à la diffusion rapide d'informations. Par contre, plusieurs leaders rappellent les aspects positifs de ce type de conférences. Selon la porte-parole du Conseil canadien des réfugiés, les conférences mondiales offrent l'opportunité de préparer des analyses de fond sur divers sujets, de faire des recommandations, d'exercer des pressions sur le gouvernement canadien. De telles conférences sont propices à l'établissement de liens avec les gouvernements et les ONG et la structuration de réseaux (CONACOH, LDL, CLAM).

20. Traduction libre de l'extrait suivant : « *It turned out to be the largest antisemitic rally we've seen since the 1930s. And we found that there were other coalitions with other human rights groups that somehow seemed to think that antisemitism doesn't fall into the category of racism to be condemned. I think it was a blow to many of us involved in human rights work and it's a blow not just because of the single event that came out of Durban, I mean Arab nation used it adeptly for their own ends. But the blow is in terms of networks and coalitions which you're interested in because the Jewish community post-Durban is much less interested in broad human rights coalitions because it has that feeling of betrayal. And they feel very betrayed by the United Nations Human Rights Commissioner Mary Robinson who allowed these things to go on, and who may be campaigning to become the next Secretary-General or something.* »

Certaines associations se sont prononcées sur la pertinence des thèmes abordés lors de la Conférence de Durban. Les cinq thèmes choisis par l'ONU (causes du racisme, victimes du racisme, mesures de prévention, mesures correctives ou réparation, stratégies) correspondent de façon générale aux préoccupations que ces associations mettent en avant. Par contre, le porte-parole de la Table de concertation des organismes latino-américains du Québec notait que ces thèmes concernent davantage les politiques publiques et n'ont guère à voir avec l'expérience quotidienne des victimes du racisme. Citons-le :

On ne parle pas le même langage. On parle des ligues majeures, on ne parle pas du quotidien, du racisme au quotidien [...] On parle plutôt des politiques publiques adoptées et déjà établies mais qui ne sont pas respectées [...] Les Latino-Américains ont davantage conscience du vrai racisme. Nous avons vécu pendant des décennies sous des régimes racistes que nous avons connus avec nos congénères autochtones, un racisme évidemment épouvantable. C'est là où il commence à y avoir une prise de conscience.

5.1. Le devoir de mémoire et les politiques du pardon

Les politiques du pardon, soit le vaste répertoire composé de discours et de dispositifs politiques et institutionnels (réparations d'ordre symbolique, restitutions matérielles, etc.) qui mettent l'accent sur la reconnaissance de la dignité des victimes de la violence d'État (crimes de masse, assassinats politiques, torture, génocides), sur le droit à la vérité, sur le devoir de mémoire constituent un objet principal de revendications sur la scène internationale. Dans cette foulée, la Déclaration de la Conférence de Durban reconnaît, à l'article 14, les effets du colonialisme sur les conditions de vie contemporaines :

Nous reconnaissons que le colonialisme a conduit au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes du colonialisme et continuent à en subir les conséquences. Nous sommes conscients des souffrances infligées par le colonialisme et affirmons qu'il faut les condamner, quels que soient le lieu et l'époque où elles sont advenues, et empêcher qu'elles ne se reproduisent. Nous regrettons en outre que les effets et

la persistance de ces structures et pratiques aient été parmi les facteurs qui ont contribué à des inégalités sociales et économiques persistantes dans de nombreuses régions du monde aujourd'hui.

La Déclaration incite aussi la communauté internationale à considérer le devoir de vérité de chacun au sujet du racisme. Ainsi, elle en appelle à la reconnaissance de l'esclavage contemporain comme crime contre l'humanité, au devoir de mémoire envers l'esclavage transatlantique, au droit des peuples à l'autodétermination. Elle encourage les États et les organisations régionales et internationales, le secteur privé, ainsi que la société civile, à combattre le racisme.

Les revendications relatives au devoir de mémoire et aux politiques du pardon sur la scène canadienne et québécoise répercutent l'écho des débats de Durban. Les onze ONG qui ont livré une opinion sur le thème des réparations en appuient le principe, pour sa dimension symbolique (« ça peut jouer un rôle utile contre le racisme »), par solidarité avec la défense des droits des minorités, pour fonder la légitimité des compensations aux victimes pour les torts causés et pour la reconnaissance d'une dette envers les peuples historiquement lésés. Sur cette question, des participants ont regretté les divergences entre les pays d'Afrique et les Afro-descendants des Amériques et la relative absence des pays caraïbéens et latino-américains à la Conférence.

Le CRARR, la LNQ, le CONACOH, le comité *Head Tax and Exclusion Act Redress Committee* des citoyens canadiens d'origine chinoise sont particulièrement interpellés par le devoir de mémoire. Selon le leader de la LNQ: « nous voulons que ce cas de réparation ait une grande visibilité en matière de justice sociale pour ceux qui sont victimes et qui souffrent des affres de l'esclavage²¹ ».

Les ONG des communautés noires tentent de se concerter avec des réseaux militants de la Caraïbe et des Amériques. Au Québec, elles réclament: 1) l'érection d'un monument à la mémoire de Marie-Josèphe Angélique, esclave noire, torturée et exécutée sur la place publique à Montréal en 1724; 2) la reconnaissance du site officiel du *Rocher Nigger*, à titre du patrimoine commun québécois. Sur ce site furent enterrés des esclaves entre 1794 et 1833. Le

21. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant: « *we want the case of reparation to have high profile in terms of social justice for those who are the victims and those who suffer from the evil of slavery* ».

24 février 2003, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration du Québec dévoilait une plaque commémorative dans la municipalité de Saint-Armand, lors d'une cérémonie évocatoire du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

6. DE LA MONDIALISATION : DE NOUVEAUX ENJEUX DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'élaboration de normes internationales et l'harmonisation des politiques étatiques ont incité les organismes qui militent en faveur de l'avancement des droits liés à l'immigration et aux réfugiés à établir des contacts plus soutenus avec les pays dits moins développés. La mondialisation n'est pas seulement définie en termes commerciaux. Elle renvoie en grande partie, pour les associations qui se préoccupent des conséquences de ce phénomène sur les minorités et les immigrants, à un partage inégal et à une exploitation inique des pays du tiers monde par les pays occidentaux et à un accroissement des inégalités socioéconomiques entre les sociétés et en leur sein. Un représentant d'Alternatives en témoigne :

Nous ne sommes pas contre les échanges commerciaux entre les peuples, les échanges justes qui vont dans le sens d'un vrai développement [...] Nous ne sommes pas contre la libre circulation des gens [...] Mais on voit maintenant une mondialisation qui privilégie seulement les grandes corporations ! Une mondialisation qui est en train d'approfondir les inégalités socioéconomiques. Et les grands perdants, ce sont les grandes majorités, ce sont les travailleurs qui ont été pauvres, qui continuent à être pauvres, qui luttent pour profiter de ces changements !

Cette réalité n'est pas sans avoir une incidence sur les flux migratoires internationaux et, par conséquent, sur les conditions de vie des populations immigrantes ou les groupes minoritaires qui ont choisi le Québec comme société d'adoption. À titre d'exemple, l'harmonisation des politiques de sécurité et d'immigration en Europe et en Amérique du Nord incite les ONG à une plus grande concertation en réponse à celle des États.

Si mondialisation est souvent synonyme d'exacerbation des inégalités dans l'esprit des leaders associatifs, elle suppose également des restrictions à la mobilité des individus. Soulignant le paradoxe associé à ce processus, le porte-parole du CÉAD note

qu'au moment où il est question d'une libéralisation des échanges commerciaux, la libre circulation des individus est entravée par des politiques d'immigration restrictives dans les pays occidentaux : « il y a inconséquence du libéralisme qui se cache derrière des arguments de saine gestion pour en fait propager un projet de société très défavorable aux minorités ». Pour le CCR, il est impossible de dissocier mondialisation et approfondissement des pratiques discriminatoires :

Un problème nous touche particulièrement : c'est la tendance à faciliter le mouvement des biens au-delà des frontières et à empêcher le mouvement des personnes, à l'exception des privilégiés dont on encourage la migration. Mais pour les autres, ça devient de plus en plus difficile. Et ces problèmes de traite et de trafiquants qui semblent s'accroître sont à situer dans ce contexte de mondialisation.

La représentante du CLAM souligne un double standard : « la mondialisation n'inclut pas les minorités, c'est un mirage [...] Quand on est discriminé dans tous les sens du terme, la mondialisation, c'est pour les riches ».

C'est en vertu du caractère discriminatoire du processus de mondialisation néolibérale qu'un organisme comme la Table de concertation des organismes latino-américains du Québec s'est opposée à la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain. L'accent mis d'abord et avant tout sur la circulation des biens et des capitaux fait oublier l'antinomie entre l'intégration des capitaux et l'intégration des populations. De plus, l'inégalité du développement économique des pays qui participent à la mondialisation (bien souvent en fonction des intérêts dictés par les grandes puissances) fait en sorte que plusieurs d'entre eux n'ont pas la capacité structurelle de s'ajuster aux mutations qui en découlent.

Le contexte géopolitique international, et ses répercussions sur les scènes nationales, s'est accompagné d'une résurgence des conflits entre communautés et en leur sein. Les ONG canadiennes et québécoises sont donc affectées par les conflits politiques au Proche-Orient, en Irak, conflits qui se sont durement répercutés à Durban.

Les conséquences de la mondialisation ne sont pas perçues de manière uniquement négative. Ce phénomène a produit son corollaire, à savoir la diffusion culturelle et la propagation de l'information. La mondialisation a aussi favorisé la mise en place de nouvelles solidarités sociales, une plus grande conscientisation

et une mobilisation de la société civile. Elle permet l'avancement des droits par l'entremise de nouveaux mouvements sociaux qui se sont rapprochés à la suite d'événements internationaux. Plusieurs porte-parole insistent sur la prolifération des conventions internationales qui ont amené certains pays à acquérir une grande expertise en matière de lutte contre le racisme. Les réseaux transnationaux permettent d'échanger sur les expériences et les moyens d'action, en matière de protection des droits civils, de lutte anti-raciste, etc.

Le leader de BYIA mentionne que la culture hip hop « a vraiment donné un coup de fouet à la jeunesse noire, et non seulement à la jeunesse noire, mais aussi aux autres groupes minoritaires dans le monde ; elle représente une forme de résistance à l'oppression et à l'exploitation, et cela encore une fois fait partie du processus de mondialisation²² ». La mondialisation se prête à la diffusion des idées associées au mouvement *Black Power* et au mouvement des droits civils.

La mondialisation ne peut être évitée. Mais pour les groupes minoritaires, il demeure important de considérer la mondialisation autrement qu'en termes marchands. Il est nécessaire d'analyser les conséquences sociales de la mondialisation néolibérale sur les groupes marginalisés dans nos sociétés, afin de penser à des mesures pouvant contrer l'élargissement des iniquités autant entre les pays qu'à l'intérieur des sociétés occidentales.

7. VERS UNE CITOYENNETÉ TRANSNATIONALE, PLANÉTAIRE, GLOBALE ?

Interrogés sur la pertinence des notions de citoyenneté transnationale, citoyenneté planétaire, citoyenneté globale ou citoyenneté mondiale ou encore de « société civile mondiale », les leaders adoptent une position franchement critique. En fait, aucun représentant d'association n'est disposé à endosser ces notions ou ne les perçoit comme étant adéquates ou significatives.

22. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *has really galvanized Black youth, and not only Black youth, but also just minority groups in general across the world as a form of resistance to oppression and exploitation, and that again is part of the globalization process* ».

La notion de société civile est remise en question, comme en témoigne le porte-parole du CÉAD :

La société civile, qu'est-ce au juste ? Les associations de chambre de commerce, les universités y figurent. Cela dilue les notions de mouvement populaire, de mouvement communautaire, de mouvement d'action citoyenne [...] Quel est le dénominateur commun, quel est le projet commun ? Y a-t-il un projet de la société civile ? Alors pourquoi m'embarrasser d'un concept non opérationnel alors que les gens qui ont les mêmes préoccupations que moi, des préoccupations de citoyenneté, d'équité, de justice sociale, de droits de la personne [...] peuvent se retrouver sous un autre vocable ?

Une perspective largement partagée veut qu'il soit impossible de parler de « citoyenneté mondiale » si les problèmes « locaux » n'ont pas d'abord été sérieusement pris en considération : « La citoyenneté mondiale est un concept flou. Il ne peut être appliqué avant que nous ayons pris en compte les inégalités entre les États²³ » (Services d'aide à la famille chinoise) ; « Citoyenneté internationale, parlez de ça à un gars du Burkina Fasso [ou d'un autre pays du tiers monde] [...] On vous dira : donnez-moi à manger avant, ce n'est pas le temps de parler de ça » (Association des projets charitables islamiques). Le leader de BYIA va dans le même sens :

Les gens de l'Ouest peuvent se sentir comme des citoyens du monde, mais ce n'est pas la réalité pour la plupart des individus partout dans le monde [...] Notre positionnement au sein du processus de mondialisation, les ressources disponibles, les possibilités de voyage [...] peuvent nous donner le sentiment d'être des citoyens du monde. Mais pour l'individu ordinaire, par exemple celui vivant au centre-ville de Port-au-Prince, pour qui les ressources sont pratiquement absentes [...], un sentiment d'appartenance à la citoyenneté mondiale n'est pas vraiment pertinent. Ainsi, [...] je pense que [le concept de citoyen du monde] est en quelque sorte provincial, presque ethnocentrique²⁴.

23. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Global citizenship is a vague concept. It cannot apply until we have addressed disparities between States* ».

24. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *People in the West may feel as global citizens, but this is not a reality for most individuals around the world [...] Because of our location within the process of globalization, because of the amount of resources that are available to us, because of the facility we have of traveling [...] we can feel we are global citizens. But for the average person say living in downtown Port-au-Prince, where there are hardly no resources for them, [...] a sense of being part of the citizens of the world is not really relevant. So [...] I think that (the concept of global citizen) is really kind of parochial, almost ethnocentric.* »

La porte-parole du CLAM a réagi fort négativement lorsque fut invoquée la notion de citoyenneté planétaire ou mondiale :

Sommes-nous citoyens canadiens, sommes-nous citoyens québécois, déjà on a un autre problème pour aller ailleurs. Citoyens canadiens, oui, parce qu'on a un passeport canadien [...] mais au Québec [...] on a une espèce d'identité à part sur le plan langue, culture ou autres façons de voir les choses. On est différents. Quand je dis différents, on le sent quand on rencontre les Ontariens, ce sont deux mondes différents et c'est là qu'on découvre sa différence. L'Ontario est à une heure et demie d'ici, et là, on se dit comment je vais me situer sur le plan mondial en parlant de nationalité ou de citoyenneté [...] Réglons d'abord nos problèmes ici et après on ira voir.

La présente étude démontre que la mise en place de réseaux transnationaux s'inscrit dans une approche à la fois pragmatique et instrumentale. Cette approche œuvre à favoriser l'échange d'informations et d'expériences, à élargir les contacts en fonction d'affinités souvent personnelles. De plus, les stratégies de mobilisation visent d'abord et avant tout à modifier les politiques publiques des gouvernements canadien et québécois. Par le recours aux droits et aux normes internationales, les ONG cherchent à exercer des pressions sur divers ordres de gouvernement au Canada. En ce sens, l'inscription au sein de réseaux transnationaux ne signifie pas que les groupes soient, pour l'essentiel, tournés vers l'action internationale.

Dans cette perspective, parler de citoyenneté mondiale, globale, transnationale, postnationale, etc. prend un sens « vague », « utopique », « ambigu » aux yeux des leaders rencontrés. On peut certes se présenter comme « citoyens du monde » dans la mesure où se forge une conscience planétaire des enjeux et de la nécessité d'agir sur le plan global, mais pour l'ensemble des leaders interviewés, les notions de citoyenneté mondiale, globale, transnationale, postnationale ne correspondent pas à la réalité et sont superfétatoires.

D'abord, sur le plan identitaire, la notion de citoyenneté réfère toujours, dans l'imaginaire des acteurs politiques rencontrés, à un ou des territoires définis. De plus, dans la perspective des groupes ethniques et racisés, la question de l'appartenance passe par le retrait des obstacles à l'incorporation. En l'occurrence, l'importance de manifester un sentiment d'appartenance au Canada et/ou au Québec l'emporte sur la notion vague de citoyenneté mondiale. D'ailleurs, plusieurs associations collaborent étroitement avec le

gouvernement canadien sur des questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration. Malgré tout, il n'en demeure pas moins que l'acception courante de la citoyenneté renvoie aux droits que la citoyenneté est censée contenir et à l'exercice de ces droits dans une communauté politique définie. Ainsi, pour la leader d'Alternatives :

Quand on parle de citoyenneté, on parle plutôt de droits. De droits des citoyens, le droit de manger, le droit de s'éduquer, le droit de vote, le droit de participer à une société démocratique [...] Donc, c'est sûr que la citoyenneté canadienne est valable. Il ne s'agit pas d'avoir une citoyenneté mondiale. Il s'agit que dans chaque pays, dans chaque nation, chaque peuple, les gens soient des citoyens à part entière, citoyens dans le sens qu'ils ont des droits ! Qu'ils ont des droits à défendre, qu'ils ont des droits acquis. C'est ce que signifie pour moi le concept de citoyen. Ce n'est pas d'avoir une citoyenneté dans le sens formel sur le plan international ! C'est une question de droits.

Le concept de citoyenneté, même lorsqu'il fait allusion à un ensemble de droits, est défini de manière assez large dans la mesure où il ne se limite pas à au statut de « citoyen canadien ». Il va au-delà des aspects juridiques et administratifs et renvoie aussi à la capacité de participer à la société canadienne et/ou québécoise et d'être membre de mouvements sociaux qui luttent pour la défense des droits. En somme, la citoyenneté suppose une reconnaissance de la contribution de tous et de chacun à la vie sociale. Le fait de ne pas détenir le statut de citoyen canadien ne constitue pas en soi un frein à la participation civique.

Sur le plan de l'intervention communautaire, on souligne l'importance de régler les problèmes qui se présentent sur les scènes locale et nationale en premier lieu. Cette orientation tient probablement du fait que les acteurs sociaux rencontrés ont des activités qui visent à lutter contre les discriminations multiples affectant les minorités racisées au Québec et au Canada. Le recours aux réseaux transnationaux passe donc indubitablement par le filtre de leurs préoccupations immédiates. D'autre part, le concept de citoyenneté est problématique dans l'espace national. Le sentiment d'exclusion, le racisme rampant, les discriminations systémiques, les problèmes de mobilité sociale, font en sorte qu'il est encore utopique de parler d'un élargissement de la citoyenneté alors que les conditions du *vivre ensemble* ne sont pas encore réunies au sein de l'espace national. Comme le faisait remarquer le coordonnateur de la Table de concertation des organismes latino-américains du Québec : « Il faut comprendre aussi que ce n'est pas tout le monde qui est citoyen, même dans son pays d'origine. »

Conjuguée à la question des pratiques démocratiques, la notion de citoyenneté prend un sens différent. Puisque de plus en plus de décisions structurantes sont prises au sein d'organisations internationales, que les processus politiques manquent de transparence, que les traités sont rédigés dans un langage qui n'est compris que par une poignée d'experts, qu'il existe une asymétrie entre la capacité d'influence des différents États, plusieurs leaders ont souligné l'importance d'une plus grande mobilisation des acteurs et des mouvements sociaux au sein des espaces nationaux et d'une prise de conscience des enjeux soulevés par la mondialisation néolibérale. De plus, l'hégémonie exercée par les États-Unis sur la scène mondiale rend problématique l'établissement d'une « citoyenneté mondiale » qui transcenderait les espaces nationaux. Un leader posait, à cet égard, la question suivante, et ce, à titre personnel :

Dans une perspective des droits de la personne, il est possible de croire à la citoyenneté mondiale. Toutefois, si nous prenons en considération l'état actuel de la structure de pouvoir, la citoyenneté mondiale n'a aucun sens. L'État-nation a été remplacé dans une certaine mesure, mais vraisemblablement davantage par des structures qui représentent les gouvernements urbains ou municipaux que par le système mondial [...] Et comment pouvez-vous renforcer cela si l'État-nation est en train de s'écrouler ? Comment pouvez-vous construire les Nations unies autour d'un groupe d'États-nations alors que les trois-quarts d'entre eux se situent à l'extérieur de l'équation du pouvoir ? Nous sommes véritablement dans une période où les cartes sont brassées à nouveau, où nous ne savons pas vraiment [...] cette idéologie de l'équilibre est absente du monde d'aujourd'hui²⁵.

En somme, l'annonce de la mort de l'État-nation est pour le moins prématurée. Même si la capacité d'intervention des États a pu être érodée par la mise en place de structures politiques supra-nationales, si la souveraineté de l'État n'est plus absolue à cause de la mise en place de normes juridiques internationales, si la

25. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *From a human rights perspective, it is possible to think about global citizenship. However, if we consider the current (state) power structure, it does not make any sense to think about global citizenship. The nation-state is to a certain extent being replaced, but seemingly more by structures that represent city or municipal governments than a global system [...] And how could you strengthen it, if the nation-state itself is crumbling ? How could you build a United Nations around a group of nation-states where three quarters of them are outside the power equation ? We're really in a period where you have a great shuffling of cards, where we don't know really [...] this ideology of balance is absent from today's world.* »

logique de marché semble s'être imposée en force au détriment de la logique politique, l'État-nation n'en demeure pas moins le premier lieu d'identification et d'intervention des mouvements sociaux. Loin de constater l'émergence d'une identité ou d'une appartenance postnationale, nous avons plutôt saisi l'importance, pour les acteurs sociaux, d'un resserrement des pratiques ayant comme principal lieu d'aboutissement l'espace national, tel que traditionnellement appréhendé. Bien sûr, le phénomène de la mondialisation est présent, mais il ne détrône pas l'État-nation et le local. La mondialisation ajoute des contraintes réelles, mais ouvre aussi des possibilités d'action, voire de mobilisation.

ANNEXE **Liste des organisations liées à la cause des minorités ethniques et racisées, retenues pour l'enquête**

1. ONG à vocation générale

Alternatives

Femme

Organisation vouée à accroître la solidarité, la justice et l'équité dans les relations entre les individus et les communautés au Nord comme au Sud. Au Québec et au Canada, Alternatives intervient dans des dossiers à caractère international et local.

www.alternatives.ca

Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)

Femme

Organisme de services qui a pour but d'aider les immigrants à s'intégrer et à s'adapter dans la société d'accueil.

www2.ville.montreal.qc.ca

Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)

Homme

Organisme indépendant de recherche, de consultation, de sensibilisation dans le domaine des relations raciales et de l'équité en matière d'emploi. Son mandat principal est de promouvoir l'intégration des minorités ethnoculturelles et autochtones vivant en milieu urbain à tous les secteurs de la société. Le CRARR vise également l'adaptation des institutions à la diversité.

www.media-awareness.ca

Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)

Femme

Organisme voué à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, ainsi qu'à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada.

www.web.net/~ccr/frontfra.htm

Ligue des droits et libertés (LDL)

Homme

Organisme indépendant et non partisan qui défend et fait la promotion de tous les droits proclamés dans la Charte internationale des droits de l'homme. La Ligue informe le public et

interpelle les décideurs sur des thèmes de grande importance, tels l'accès à la justice, les droits des migrants et des réfugiés, les droits des Autochtones et la lutte contre le racisme.
www.liguedesdroitsqc.org

2. Associations à identité monoethnique, multiethnique et racisée

Arab Canadian Human Rights Organization

Homme

Organisme qui voit au respect des droits et libertés de tous les citoyens et résidents des pays arabes indépendamment de leur affiliation politique.
www.aohr.org

Association des Chiliens du Québec

Homme

Association ouverte à tous les Chiliens ayant pour but de promouvoir des activités culturelles ou de solidarité sociale afin d'unir la communauté chilienne au Québec (entrevue le 21 août 2001).

Association des projets charitables islamiques

Homme et Homme

Association fondée pour propager l'enseignement de l'Islam. L'Association offre une voix de modération. Elle encourage l'entraide et la compassion, tout en dénonçant la violence et le terrorisme (Association des projets charitables islamiques).

Black Youth in Action/Jeunesse Noire en Action (BYIA)

Homme

Organisme communautaire de jeunes, qui cherche à engager les jeunes et les adultes de la communauté noire dans des activités de bénévolat visant la mise sur pied de programmes offrant des solutions aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés (gang, drogue, grossesse en bas âge, et manque de programmes destinés aux jeunes).
www.byia.org

B'nai Brith (Montréal)

Homme

Association vouée activement à la survie des Juifs, à la continuité et à l'unité dans le judaïsme. Son mandat est de se porter à la défense des communautés juives en péril et de protester contre les violations des droits de la personne partout dans le monde.
www.bnaibrith.ca

Centre d'études arabes pour le développement (CÉAD)*Homme*

Centre de ressources sur le monde arabe, les communautés arabes et la culture arabe à Montréal. Le CÉAD offrait des services aux différents milieux intéressés au monde arabe ou travaillant à l'intégration harmonieuse des nouveaux immigrants d'origine arabe. Il est maintenant intégré à Alternatives.

www.alternatives.ca.cead

Communauté togolaise au Canada (CTC)*Homme*

Communauté ayant pour buts de regrouper les Togolais résidant au Canada, d'entretenir et de renforcer la solidarité et la fraternité entre eux, d'aider à l'intégration des Togolais au Canada. Elle veille aussi au respect de la démocratie et des droits de la personne au Togo.

www.diaistode.org

Communauté vietnamienne au Canada*Homme*

Communauté s'occupant de faciliter l'entrée au pays de réfugiés vietnamiens. Elle effectue des pressions auprès de politiciens et fonctionnaires canadiens pour promouvoir les intérêts de sa communauté. Elle organise de nombreuses conférences, produit des rapports, des mémoires ainsi que d'autres documents d'information.

www.vietfederation.ca

Congrès des femmes noires du Canada*Femme*

Organisation qui vise à améliorer le sort des femmes noires et de leur familles, dans leurs communautés locales et sur le plan national (congrès des femmes noires du Canada, chapitre Ville-Marie).

Congrès hispano-canadien*Femme*

Organisme national qui regroupe les hispanophones résidant au Canada. Il a pour buts de coordonner les activités de diverses organisations, de voir à l'intégration des nouveaux immigrants, d'assurer la pleine participation des hispanophones à la vie politique, économique, sociale et culturelle du Canada (*Canadian Hispanic Congress*).

***Conseil national des citoyens et citoyennes
d'origine haïtienne (CONACOH)***

Homme

Regroupement d'associations haïtiennes ayant pour but de veiller à l'intégration des Haïtiens et Haïtiennes au Canada. Il traite de la discrimination systémique et du racisme ainsi que des moyens nécessaires pour les vaincre (CONACOH, première conférence nationale, 1993).

Fédération canado-arabe / Canadian Arab Federation

Homme

Fédération qui rassemble divers groupes canado-arabes partout au Canada et dont la mission est de définir, d'articuler et de défendre ainsi que de préserver les intérêts de la communauté arabo-canadienne.

www.caf.ca

Ligue des Noirs du Québec (LNQ)

Homme

La Ligue est un organisme d'autodéfense au service de la collectivité noire. Elle s'oppose à toute forme de discrimination. Elle sert d'instrument d'éducation populaire pour le respect des droits des citoyens. Elle cherche aussi à sensibiliser les gouvernements, les secteurs public, parapublic et privé de l'importance d'accorder des chances et des opportunités égales à tous les citoyens. De plus, elle encourage la participation des citoyens à tous les aspects de la vie économique, sociale, éducative et politique.

www.liguedesnoirs.org

***Services d'aide à la famille chinoise du Grand Montréal/
Chinese Family Services of Great Montréal***

Femme et Homme

Organisme ayant pour but de promouvoir le bien-être de la communauté asiatique, en particulier la communauté chinoise, en offrant des services et des programmes, ainsi qu'en créant des ressources communautaires appropriées à son intégration et à son épanouissement au sein de la société québécoise.

www.sinomontreal.org

***Table de concertation des organismes
latino-américains du Québec***

Homme

Groupe de pression réunissant divers groupes latino-américains afin d'en coordonner les activités culturelles, sociales et politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ABU-LABAN, Y. et C. GABRIEL (2003). «Security, Immigration and Post-September 11 Canada», dans J. Brodie et L. Trimble (dir.), *Reinventing Canada*, Toronto, Prentice Hall, p. 290-306.
- ABU-LABAN, Y. et C. GABRIEL (2002). *Selling Diversity*, Peterborough, Broadview Press.
- ANTONIUS, R. (2002). «Un racisme "respectable"», dans J. Renaud, L. Pietrantonio et G. Bourgeault (dir.), *Les relations ethniques en question : ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 253-271.
- BATAILLE P., M. MCANDREW et M. POTVIN (1998), «Racisme et anti-racisme au Québec : analyse et approches nouvelles», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 31, p. 115-143.
- BAUBOCK, R. (1994). *Transnational Citizenship*, Brookfield, Edward Elgar.
- BIGO, D. (2002) «Éditorial : la voie militaire de la guerre au terrorisme et ses enjeux», *Cultures et Conflits*, n° 44, <<http://conflits.revues.org/>>.
- BIGO, D. (1998). «Sécurité et immigration», *Cultures et conflits*, n°s 31-32, p. 1-13, <http://conflits.revues.org/article.php3?id_article=32b>.
- BRETTELL, C.B. et J.F. HOLLIFIELD (2000). *Migration Theory. Talking Across Disciplines*, New York, Routledge.
- CAIRNS, A.C. (1995). Reconfigurations : Canadian Citizenship and Constitutional Change, Douglas E. Williams (dir.), Toronto, McClelland and Stewart.
- CANADA, COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION (1994). *La citoyenneté canadienne. Un sentiment d'appartenance*, Ottawa, Chambre des Communes.
- CANADA, PATRIMOINE CANADIEN (2001). *La Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*. <http://www.pch.gc.ca/world-conference-mondiale/event-act/wcar_f.shtml> (consulté le 19 juin 2001).
- CANADA, STATISTIQUE CANADA (2003). *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, Ottawa, Statistique Canada.
- CANADA, STATISTIQUE CANADA (2002). *Le recensement de 2001 en bref*, Ottawa, Statistique Canada.
- CASTELLS, M. (1999). *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.
- CLIFFORD, J. (1994). «Diasporas», *Cultural Anthropology*, vol. 9, n° 3, p. 302-338.
- COHEN, R. et P. KENNEDY (2000). *Global Sociology*, New York, New York University Press.
- DEWITTE, P. (2002). «Homo cybernatus», *Hommes et migrations*, n° 1240, p. 1-6.
- DRACHE, D. (2004). *Borders Matter. Homeland Security and the Search of North America*, Halifax, Fernwood Publishing.
- DRAINVILLE, A.C. (1995). «Left Internationalism and the Politics of Resistance in the New World Order», dans D.A. Smith et J. Boroca (dir.), *A New World Order? Global Transformations in the Late Twentieth Century*, Westport, Greenwood Press, p. 217-238.

- DRIEDGER, J.L. et S.S. HALLI (2000). *Race and Racism. Canada's Challenge*, Montréal, McGill-Queens University Press.
- ELLIOTT, T. et A. FLERAS (1999). *Unequal Relations: An Introduction to Race and Ethnic Dynamics in Canada*, Scarborough, Prentice Hall.
- FAIST, T. (2000). « Transnationalization in International Migration: Implications for the Study of Citizenship and Culture », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 23, n° 2, p. 189-222.
- FERRO, M. (dir.) (2003). *Le livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont.
- FIELD, A.M. (2002). *La Conférence mondiale contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: dossier après Durban*, Montréal UQAM, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (document de travail), mars.
- FIELD, A.M. (2001). *Synthèse des textes sur la norme internationale: les minorités racisées*, Montréal UQAM, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (document de travail), juillet-août.
- FIELD, A.M. et F. ROCHER (2000). « At a Juncture? For a New Understanding of Federalism and Citizenship in Canada », *International Journal of Canadian Studies*, n° 22, p. 37-65.
- FRANK, J. (1997). « Indicators of Social Inequality in Canada: Women, Aboriginal Peoples and Visible Minorities », dans A. Frizzel et J.H. Pammet (dir.), *Social Inequality in Canada*, Ottawa, Carleton University Press, p. 9-29.
- FRIDERES, J. (1992). « Changing Dimensions of Ethnicity in Canada », dans V. Satzewich (dir.), *Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 47-68.
- FRIDERES, J. et C. PIZANIAS (1995). *Freedom within the Margins: the Politics of Exclusion*, Calgary, Detselig Enterprises.
- GANS, H. (1992). « Second-Generation Decline: Scenarios for the Economic and Ethnic Futures of the Post-1965 American Immigrants », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 15, n° 2, p. 173-192.
- GILROY, P. (2003). *L'Atlantique noir: modernité et double conscience*, Paris, Kargo.
- GILROY, P. (1994). « Diaspora », *Paragraph*, vol. 17, n° 3, p. 207-212.
- GLOBAL AFRIKAN CONGRESS. <<http://www.globalafrikancongress.com/home.htm>>, (consulté le 8 février 2004).
- GUARNIZO, L.E. et M.P. SMITH (1999). « The Locations of Transnationalism », dans M.P. Smith et L.E. Guarnizo (dir.), *Transnationalism from Below*, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 3-34.
- HUNTINGTON, S. (1997). « American Identity: the Erosion of American national Interests », *Current History*, n° 397, p. 8-9.
- ICART, J.C. (2003). *Pour une relecture de la déclaration et du plan d'action de Durban*. UQAM, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Cahier du CRIEC.
- ICART, J.C. (2001). *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, Montréal, Conseil des relations interculturelles.
- JEDWAB, J. (2001). « Leadership, Governance, and the Politics of Identity in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, n° 3, p. 4-38.
- KAPLAN, C. (1996). *Questions of Travel. Postmodern Discourses of Displacement*, Durham et London, Duke University Press.

- KASTORYANO, R. (2002). *Negotiating Identities. States and Immigrants in France and Germany*, Princeton, Princeton University Press.
- KASTORYANO, R. (1998). *Quelle identité pour l'Europe. Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de science po.
- KASTORYANO, R. (1997). « Participation transnationale et citoyenneté : les immigrés dans l'Union européenne », *Cultures et Conflits*, n° 28, p. 59-75.
- KRIESBERG, L. (1997). « Social movements and global transformation », dans J. Smith, C. Chatfield et R. Pagnucco (dir.), *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity Beyond the State*, Syracuse, Syracuse University Press, p. 3-18.
- KUNZ, J.L., A. MILAN et S. SCHETAGNE (2001). *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales.
- KYMLICHA, W. (1998). *Finding our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.
- LABELLE, M. (2004). « À propos de la reconnaissance de la diversité dans l'espace national québécois. Exclusion ou incorporation segmentée ? », dans J.Y. Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées*, Ottawa, Centre de recherche sur la citoyenneté et les minorités, sous presse.
- LABELLE, M. (2001). « Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois », dans J. McLure et A.G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, Collection Débats, p. 295-320.
- LABELLE, M. et J.J. LÉVY (1995). *Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber.
- LABELLE, M. et A. MARHRAOUI (2002). « Les enjeux de la citoyenneté et le transnationalisme : multiplicité des identités et des pratiques dans un contexte de double appartenance », dans M. Seymour (dir.), *État-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 353-367.
- LABELLE, M. et F. MIDY (1999). « Re-reading citizenship and the transnational practices of immigrants », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 2, p. 213-232.
- LABELLE, M. et D. SALÉE (1999). « La citoyenneté en question. L'État canadien face à l'immigration et à la diversité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 125-144.
- LABELLE, M., S. LAROSE et V. PICHÉ (1985). « West Indians », *The Canadian Encyclopedia*, vol. 3, p. 1933-1934.
- LABELLE, M., S. LAROSE et V. PICHÉ (1983). « Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, n° 2, p. 1-24.
- LABELLE, M., D. SALÉE et Y. FRENETTE (2001). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion ? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*. Toronto, Fondation canadienne des relations raciales.
- LAGUERRE, M. (1999). « State, Diaspora and Transnational Politics : Haiti Reconceptualised », *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 28, n° 3, p. 633-651.

- LAGUERRE, M. (1998a). *Diasporic Citizenship, Haitian Americans in Transnational America*, Houndmills, Macmillan Press.
- LAGUERRE, M. (1998b). *Minoritized Space: An Inquiry into the Spatial Orders of Things*, Berkeley, Institute of Governmental Studies Press.
- LI, P. (dir.) (1999). *Race and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press.
- LOCHAK, D. (2002). *Les droits de l'homme*, Paris, Repères, La Découverte.
- MCADAM, D., S. TARROW et C. TILLY (2001). *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MORAWSKA, E. (2003). « Disciplinary Agendas and Analytic Strategies of Research on Immigrant Transnationalism : Challenges of Inter-disciplinary Knowledge », *International Migration Review*, vol. 37, p. 611-640.
- MORAWSKA, E. (1999). « The New-Old Transmigrants, their Transnational Lives, and Ethnicization : A Comparison of 19th/20th Situations », *European Forum*, European University Institute Working Papers, Florence, EUF n° 99/2, p. 1-40.
- NASH, K. (2000). *Contemporary Political Sociology. Globalization, Politics, and Power*, Oxford. Blackwell Publishers.
- NATIONS UNIES (1999a). *Une perspective historique*, Département de l'information de l'Organisation des Nations unies, DP/2094, <<http://www.un.org/french/hr/racism/fcontent2.htm>> (consulté le 10 juillet 2001).
- NATIONS UNIES (1999b). *Introduction*, Département de l'information de l'Organisation des Nations unies, DP/2091, <<http://www.un.org/french/hr/racism/fcontent0.htm>>, (consulté le 10 juillet 2001).
- ONTARIO. COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE (2003). *Un prix trop élevé: les coûts humains du profilage racial*. Rapport d'enquête, Toronto, Commission ontarienne des droits de la personne.
- PAL, L.A. (1993). *Interests of the State. The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queens University Press.
- PORTES, A. (2003). « Conclusion: Theoretical Convergencies and Empirical Evidence in the Study of Immigrant Transnationalism », *International Migration Review*, vol. 37, p. 874-892.
- PORTES, A. (1996). « Introduction: Immigration and its Aftermath », *The New Second Generation*, New York, Russell Sage Foundation, p. 1-7.
- PORTES, A. et M. ZHOU (1993). « The New Second Generation: Segmented Assimilation and its Variants », *Annals, AAPSS*, n° 530, p. 74-96
- PORTES, A., L.E. GUARNIZO et P. LANDOLT (1999). « Introduction: the Study of Transnationalism: Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and racial Studies*, vol. 22, n° 2, p. 217-237.
- QUÉBEC (2002). *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, Québec, Conseil des relations interculturelles. Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- QUÉBEC (1999). *L'équité en emploi: de l'égalité de droit à l'égalité de fait*. Québec, Conseil des relations interculturelles.
- QUÉBEC (1996). *Le racisme au Québec: un élément de diagnostic*. Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Collection Études et Recherches, n° 13.

- RAJ, S. (1980). « Some Aspects of East Indian Struggle in Canada, 1905-1947 », dans K.V. Ujimoto et G. Hirabayashi (dir.), *Visible Minorities and Multiculturalism : Asians in Canada*, Toronto, Butterworths, p. 63-80.
- ROCHER, G. (2000). « Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires », dans M. Coutu et al. (dir.), *Droits fondamentaux et citoyenneté*, Montréal, Éditions Thémis, p. 25-41.
- ROCHER, F. et D. SALÉE (1997). « Libéralisme et tensions identitaires : éléments de réflexion sur le désarroi des sociétés modernes », *Politique et sociétés*, vol. 16, n° 2, p. 3-30.
- RUMBAULT, G. (1998). « Paradoxes and Orthodoxies of Assimilation », *Sociological Perspectives*, vol. 40, n° 3, p. 483-511.
- SASSEN, S. (1996). « Whose City Is It? Globalization and the Formation of New Claims », *Public Culture*, n° 8, p. 205-223.
- SATZEWICH, V. (1998). « Race, racism and racialization : contested concepts », dans V. Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in Canada*, Toronto, Thompson Educational Publishers, p. 25-45.
- SATZEWICH, V. (1994). « Race Relations or Racism : Unravelling the New 'Race' Discourse in Canada », dans L. Samuelson (dir.), *Power and Resistance, Critical Thinking About Canadian Social Issues*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 39-51.
- SCHMITTER-HEISLER, B. (2000). « The Sociology of Immigration », dans C.B. Brettell et J.F. Hollifield (dir.), *Migration Theory. Talking Across Disciplines*, New York, Routledge, p. 77-95.
- SCHOLTE, J.A. (2003). *Démocratiser l'économie mondiale. Le rôle de la société civile*. Rapport du Centre pour l'étude de la mondialisation et de la régionalisation, Université de Warwick, Coventry.
- SCHULTE-TENCKHOFF, I. (1997). *La question des peuples autochtones*, Bruxelles, Bruylant.
- SIMMONS, A.B. et K. KEHOANE (1992). « Canadian Immigration Policy : State Strategies and the Quest for Legitimacy? », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, n° 29, 4, p. 421-452.
- SMITH, M.P. et L. GUARNIZO (dir.) (1999). *Transnationalism from Below*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- SMITH H., R. PAGNUCCO et C. CHATFIELD (1997). « Social Movements and World Politics. A Theoretical Framework », dans J. Smith et C. Chatfield et R. Pagnucco (dir.), *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity Beyond the State*, Syracuse, Syracuse University Press, p. 59-77.
- SOMMIER, I. (2001). *Les nouveaux mouvements contestataires*, Paris, Flammarion.
- SOYSAL, Y. (1994). *Limits of Citizenship*, Chicago, The University of Chicago Press.
- STAVENHAGEN, R. (2002). « Reflections on Racism and Public Policy », *The United Nations Research Institute for Social Development Bulletin*, n° 25, p. 43-44.
- TARROW, S. (2000). « La contestation transnationale », *Cultures et conflits*, n° 38-39, p. 187-220.
- TÖLÖLIAN, K. (1996). « Rethinking Diasporas : Stateless Power in the Transnational Moment », *Diaspora*, vol. 5, n° 1, p. 3-34.
- TORCZYNER, J.L. (2001). *L'évolution de la communauté noire à Montréal : mutations et défis*, Montréal, Consortium de McGill pour l'ethnicité et la planification sociale stratégique.

- TORCZYNER, J. L. (1997). *Diversity, Mobility and Change : The Dynamics of Black Communities in Canada*, Montréal, McGill Consortium for Ethnicity and Strategic Social Planning.
- UJIMOTO K.V. et HIRABAYASHI G. (dir.) (1980). *Visible Minorities and Multiculturalism : Asians in Canada*, Toronto, Butterworths.
- VERTOVEC, S. (1999). « Conceiving and Researching Transnationalism », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, p. 447-462.
- WATERMAN, P. (dir.) (1992). *The Old Internationalism and the New : A Reader on Labor, New Social Movements and Internationalism*, La Haye, Institute of Social History.
- WEINER, M. (1995). *The Global Migration Crisis. Challenge to States and to Human Rights*, New York, Harper Collins College Publishers.
- WICKBEG, E. (1980). « Chinese Associations in Canada : 1923-1947 », dans K.V. Ujimoto et G. Hirabayashi (dir.), *Visible Minorities and Multiculturalism : Asians in Canada*, Toronto, Butterworths, p. 63-80.
- WIEVIORKA, M. (1998). *Le racisme, une introduction*, Paris, La découverte.
- WILLIAMS, D.W. (1997). *The Road to Now : A History of Blacks in Montreal*, Montréal, Vehicule Press.

Chapitre 3

UN MOUVEMENT DES FEMMES EN VOIE DE MONDIALISATION ? Quelques réflexions sur les stratégies transnationales de mobilisation des groupes de femmes au Québec

Micheline de Sève et Chantal Maillé
Avec la collaboration de Rébecca Beauvais,
Mélanie Bénard, Michèle Boudreault et Yasmina Chouakri

Le mouvement des femmes a été à l'avant-garde de la mobilisation contre le projet de mondialisation économique porté par les économies libérales. Au Canada, le *National Action Committee on the Status of Women* (NAC), proche de la gauche anticapitaliste canadienne-anglaise, a été à l'avant-scène pour dénoncer les premiers jalons de ce projet, soit les ententes

de libre-échange signées par le gouvernement Mulroney à la fin des années 1980¹. « Les femmes blanches de l'époque », selon l'expression de la porte-parole d'un groupe de femmes interviewée en 2001, ont été promptes à saisir les dangers de ce type de libre-échange, ce qui les a amenées à établir des contacts avec d'autres mouvements sociaux actifs sur la scène internationale. De même, les femmes autochtones ont été parmi les premières à chercher l'appui des traités signés par le Canada à l'échelle internationale pour faire avancer leurs revendications, nous rappellera la porte-parole du groupe Femmes autochtones du Québec (FAQ), en évoquant une lettre adressée aux Nations unies au début des années 1980 pour dénoncer les conditions de vie faites aux femmes autochtones du Canada en vertu de la Loi sur les Indiens. Dans le cas des féministes du Québec, l'initiative de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) d'organiser en octobre 2000 la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence envers les femmes a porté fruit. En effet, cette initiative a inscrit la mondialisation de la résistance au néolibéralisme et à la montée de la droite au cœur des stratégies d'affirmation des femmes et du féminisme dans la lutte contre le patriarcat, le racisme et le capitalisme.

La défense des droits des minorités a été l'un des thèmes porteurs de l'organisation de mouvements de revendication à l'échelle planétaire (Rifkin, 2000 ; 1998). Plusieurs groupes ont pris conscience que la discrimination systémique les affectant ne pourrait être levée si chacun restait isolé à l'intérieur d'un contexte préétabli, celui des États souverains, trop étroit pour construire un rapport de forces significatif (Guidry, Kennedy et Zald, 2000 ; Diamond et Plattner, 1996). Le recours à une instance globale de légitimité s'imposait donc. L'appel à la communauté internationale est alors venu enrichir la panoplie d'outils médiatiques et juridiques retenus pour faire pression sur les gouvernements locaux et renforcer la position de groupes marginalisés, qui trouvent ainsi outre-frontières le moyen d'accroître ressources et expertise à leur disposition, tout en démultipliant les conséquences de leurs actions. Les conférences mondiales multiples, en particulier les quatre conférences sur les femmes organisées sous l'égide des Nations unies entre 1975 et 1995, à Mexico, Copenhague, Nairobi et Beijing, se sont avérées de véritables points d'ancrage dans l'émergence d'une action féministe transnationalisée (Druelle, 2001 ; Moghadam, 2000). L'existence de l'ONU et la signature, par

1. NAC, <<http://www.nac-cca.ca/lobby/int e.htm>> (le 12 juin 2003).

de nombreux pays, de conventions internationales portant sur l'égalité des hommes et des femmes, et ce, il y a plus de cinquante ans, témoignent de l'importance de la dimension internationale dans les stratégies de promotion des droits des femmes. Dès la fondation de l'ONU, la discrimination en raison du sexe est interdite. Le principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes est consacré dans le préambule et dans les articles 1 et 55 de la Charte des Nations unies du 26 juin 1945. Le préambule et l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 mentionnent eux aussi le principe de l'égalité des femmes et des hommes de même que l'interdiction de toute discrimination, notamment en raison du sexe (Marques-Pereira, 2003, p. 91).

En termes démographiques, les femmes ne constituent pas une minorité, on le sait, mais qui niera qu'elles sont partout défavorisées dès qu'il s'agit de déterminer à qui il revient de gouverner ou qui est appelé à décider des règles en vigueur ? L'existence d'un système-monde (Wallerstein, 1999) améliore leurs chances comme celles des autres groupes secondarisés d'étendre leur réseau d'influence et de faire entendre leur voix ; il leur donne des instruments additionnels de lutte contre l'oppression, mais ne renverse pas pour autant les pouvoirs établis, y compris la hiérarchisation des femmes entre elles, solidement établie à ce stade comme à tous les degrés de pouvoir existants. Ainsi, les grandes institutions internationales, au premier rang desquelles on trouve la Banque mondiale et le FMI, se soucient maintenant d'intégrer la population féminine dite « active » dans leurs plans de développement (Lazreg, 2000). Toutefois, c'est généralement la productivité des travailleuses qui inquiète et que l'on s'efforce d'accroître ; leur statut d'exécutantes, parfois regretté, devient rarement l'objet d'interventions prioritaires. Elles sont bienvenues à titre de main-d'œuvre, mais leur intégration aux postes de commande de l'industrie ou de la machine de l'État reste à titre de projets-pilote, ceux du seul organisme de l'ONU, UNIFEM, spécialisé dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (Thibeault, 2003) ou de politiques gouvernementales ou paragonnementales aux résultats plus souvent symboliques. Si quelques initiatives manifestent une volonté de changement à cet égard, comme les programmes d'accès à l'égalité, les politiques axées sur l'analyse différenciée selon le sexe ou les lois sur la parité politique, c'est que des groupes de femmes font pression sans relâche sur toutes les instances compétentes, depuis les micro-initiatives locales de croissance jusqu'aux grandes conférences des Nations unies

en passant par des sollicitations incessantes auprès des ministères responsables de leurs gouvernements nationaux respectifs (Risse-Kappen, 1995 ; Smith, 2002 ; Moser, 1999).

Il importe de souligner d'ailleurs que, dans le cas des organisations féministes, l'internationalisation du mouvement des femmes, loin d'être récente, est à l'ordre du jour depuis les tout débuts. Les limites imposées à la participation de féministes au sein du mouvement anti-esclavagiste du début du 19^e siècle menèrent à la convocation de la première grande Conférence internationale sur les droits des femmes à Seneca Falls, dans l'État de New York en 1848, époque où les femmes revendiquaient le droit de vote non seulement pour les Noirs américains mais aussi, et parfois d'abord, pour elles-mêmes (Keck et Sikkink, 2000). Ce qui a changé, un siècle et demi après, c'est que le réseautage transnational des mouvements sociaux, amorcé dans le contexte de l'extension coloniale des empires et des mouvements de libération (Boli et Thomas, 1999), a pris une expansion telle qu'il n'y a plus d'extérieur : l'espace public s'étend à toute la planète.

Compte tenu de l'apport des nouvelles technologies de l'information et de l'accroissement du volume des échanges de marchandise comme de population entre les cinq continents, les États ne peuvent régir le tempo de la circulation des capitaux ou des personnes au sein de leurs frontières ; ils sont devenus impuissants à en bloquer le flux (Castells, 1999). En ce qui a trait au secteur des communications, les États en ont même perdu le contrôle, ne pouvant pas interdire le passage des ondes-satellite au-dessus de leur territoire, par exemple. Quel appareil d'État pourrait de nos jours se passer de télécommunications ? Or, après l'invention bénie du télécopieur, Internet court-circuite encore davantage les limites de temps et d'espace, et rend l'ensemble de la planète virtuellement accessible à monsieur et madame tout-le-monde, à condition bien sûr d'entendre par là une population alphabétisée et dotée des moyens techniques et financiers associés au monde moderne, ce qui, il faut bien le reconnaître, en réduit sensiblement la portée. Il reste qu'il n'y a pas de commune mesure entre l'espace international aux tracés indécis qu'explorait jadis une élite de riches en quête d'exotisme, et l'espace fini dans lequel nous évoluons en nomades virtuels ou réels d'une planète « unie par accident » (Albrow, 1997, p. 167).

Entre les deux, il y a toute la différence entre les alliances choisies, les programmes peaufinés, les camps nettement définis du temps passé et les rassemblements larges, à l'échelle de la planète, sur la base de leur identité de situation et sans positions

pré-arrêtées, de forums populaires, réunis sur la base du sexe, de la race ou de l'orientation sexuelle. Au 21^e siècle, le champ d'action et de réflexion des mouvements sociaux est devenu transnational de fait (Tarrow, 2001), par la force des choses en quelque sorte. Au delà du choix volontaire d'élargir ou non tel ou tel réseau d'alliances à des fins stratégiques immédiates ou pour des raisons d'affinités, des groupes se réclament d'une identité d'intérêts tout simplement parce qu'ils sont placés dans des situations similaires d'un bout à l'autre de la planète. C'est le cas des femmes dont même les plus favorisées constatent leur inégalité de position par rapport aux hommes partout, où que ce soit, à l'échelle du globe.

Ce sont les conséquences de ce référent existentiel global, constituant les femmes en série (Young, 1994) selon leur condition de genre, et ce, indépendamment de leurs convictions idéologiques, qui commandent le passage de l'international au transnational. Entre ces deux termes, il y a la distance entre le caractère construit des fronts internationaux de femmes de divers pays, liées par une solidarité de conviction, et l'émergence empirique d'une coalition mondiale de femmes de tous les pays sur la base de la construction sociale du sexe qui les positionne sur l'échiquier politique mondial, position qu'elles entendent remettre en question de façon commune, et ce, malgré maintes interprétations, féministes ou non. C'est d'ailleurs sur ce changement de paradigme radical, incarné dans la mondialisation des stratégies des groupes de femmes par opposition à des organisations limitées à l'espace des communautés locales ou des rapports interétatiques, que nous avons choisi d'axer les entretiens menés lors de la présente enquête. Cette vision d'un féminisme transnational recèle, soulignons-le, des zones d'ombre, occultant les rapports de pouvoir constitutifs de ces réseaux transnationalisés et tout particulièrement les inégalités de rapport entre les femmes elles-mêmes, selon qu'elles sont privilégiées ou, au contraire, exclues et démunies. La mise en commun d'expériences sur un terrain politique ne vient pas sans rapports de domination, auxquels est associé un certain féminisme évangéliste, peu soucieux de reconnaissance effective de la multiplicité dans la prise de parole des femmes.

Des féministes ont exprimé leur scepticisme quant à la signification de tels mouvements transnationaux. Amrita Basu (2000) pose la question des conséquences de ces nouvelles configurations pour les femmes du Sud, se demandant si les féminismes définis de leur point de vue ne sont pas en train d'être révoqués au profit d'une analyse monolithique laissant peu d'espace à d'autres analyses que celles portées par le féminisme occidental « blanc ».

Puisque le féminisme en est encore à débattre des rapports de pouvoir entre femmes de la majorité et femmes minoritaires, alors qu'émergent les voix des féministes postcoloniales, s'insurgeant contre l'impérialisme culturel et la domination des femmes occidentales (catégorisées comme blanches) dans la construction du discours féministe, et mettant au jour les conditions qui occultent, au sein du féminisme, les discours minoritaires et marginaux, il est problématique de penser une solidarité des femmes sans égard aux rapports constitutifs de ces échanges inégaux. Comme l'écrit Chandra Talpade Mohanty, derrière la sororité (*sisterhood*), il y a encore le colonialisme, l'impérialisme et le racisme (1991, p. 68). Rappelons les confrontations qui ont secoué les premières conférences de l'ONU sur les femmes, lorsque s'opposaient avec virulence les positions des féministes occidentales issues des majorités « blanches » et celles des femmes minoritaires. Cet exemple montre bien qu'il faut davantage que des forums de discussion pour que s'épanouisse une véritable analyse féministe transnationale. Selon Amrita Basu, l'autonomisation (*empowerment*) des femmes de couleur au sein du féminisme occidental a mis fin au monopole de la parole des femmes « blanches », et s'avère l'un des éléments qui rend possible ce nouveau féminisme transnational, en conjonction avec l'élaboration d'un discours féministe alternatif, centré sur la promotion des droits humains des femmes :

Certain discourses [...] have acquired a greater importance among women in both the North and the South. One of the most important is that the violation of women's rights is a human rights abuse. Thus women's movements can be said to have become increasingly transnational when they appeal to universal principles of human rights and seek redress in global arenas (Basu, 2000, p. 73).

Faut-il voir dans ces nouveaux réseaux transnationaux une extension des rapports de pouvoir des femmes du Nord, là où les organisations féministes trouvent plus facilement le financement et ont accès aux ressources informatiques nécessaires pour maintenir un réseau virtuel ? Se pourrait-il que derrière le choix des priorités et des stratégies d'action se profile l'hégémonie de certaines, mieux placées pour imposer leurs propres analyses de thèmes qu'elles jugent d'intérêt pour toutes ? Quelles sont les conséquences d'un mouvement de transnationalisation de l'action, qui suppose un répertoire d'action commun entre femmes du Nord et femmes du Sud ? Qu'en est-il de l'autonomie de manœuvre de mouvements de femmes qui se sont établis en marge des discours du féminisme occidental ? Et que penser d'un répertoire d'action commun pour les femmes du Nord, au moment où s'élèvent de nombreuses voix discordantes, témoin Himani Bannerji (2000,

p. 96), qui dénonce dans le contexte du Canada l'amalgamation de toutes ces femmes « autres » derrière l'utilisation de notions comme « femmes immigrantes » ou « femmes de couleur ». Elle fustige également la politique de multiculturalisme canadien, qui tient les femmes à l'écart du processus de définition culturelle au profit de leaders masculins conservateurs, seuls désignés comme porte-parole officiels, reléguant les femmes hors champ sur le plan de la représentation symbolique, niant ainsi toute analyse de genre et de classe au sein de chacune de ces communautés ?

Basu émet l'hypothèse selon laquelle il est plus facile d'organiser des campagnes transnationales relatives aux violations de droits civils et politiques plutôt qu'aux questions touchant aux droits économiques, hypothèse à mettre en parallèle avec le succès mitigé de la Marche mondiale des femmes :

Global campaigns are much more likely to succeed when women's civil and political rights rather than their economic rights (food, shelter, housing) have been violated. They are more effective in challenging physical violence than structural violence against women (Basu, 2000, p. 75).

Enfin, comme le souligne Maillé (2002, p. 1-8), peut-on concevoir une action féministe transnationale qui soit crédible à partir du Québec puisque le mouvement des femmes peine visiblement à intégrer les analyses et les revendications des femmes minoritaires d'ici ? À ce sujet, Farida Osmani décrit l'état de tension qui règne entre un mouvement regroupant des femmes aux couleurs de la majorité, au Québec, et ces autres femmes qui se sentent exclues :

Exaspérées par une forme de marginalisation opérée par le mouvement féministe et gagnées par l'amertume, beaucoup d'immigrantes ont claqué des portes, baissé les bras et se sont dissoutes dans la masse, quitte à se désengager des causes qui leur tenaient à cœur (Osmani, 2002, p. 147).

Est-il réaliste d'envisager un mouvement des femmes transnationalisé puisque perdurent les tensions irrésolues entre factions majoritaires et minoritaires du mouvement des femmes au Québec, ce qui se traduit, entre autres, par la difficulté d'articuler le mouvement des femmes francophones, celui du Canada anglais, et celui des femmes des nations autochtones ? Jill Vickers examine de façon détaillée un modèle de mouvement de femmes qui pose problème au Canada et au Québec par suite de la forte complexité de ses composantes et de sa dynamique conflictuelle :

During the 1980s, there were two dominant elements in the Canadian women's movement: the English-Canadian movement, which was related primarily to the federal state, and the largely francophone movement, which related primarily to the Quebec state. Each was in a majority position in relation to its state and had more power than the minority elements with which it interacted. The majoritarian movements had similar agendas, although they differed in organization and constitutional strategies. The similarities in these two majoritarian elements continued in their relationships with the minorities with whom they interacted. Both, in the past, have included some aboriginal women and their projects, but, more recently, their relationships have become more complex as aboriginal create their own movements centered primarily on the issues raised by aboriginal self-governments. Immigrant, ethnic and racial minority women perceive themselves to have been marginalized by the two majoritarian elements (Vickers 1993, p. 263).

Et puisque la langue demeure toujours un facteur déterminant les limites et l'étendue des réseaux que l'on peut mettre en place, cet intérêt pour un répertoire d'action « mondial » ne crée-t-il pas l'illusion d'une solidarité globale ? Peut-on croire à la possibilité de fonctionner en réseaux transnationaux même si peu de groupes québécois ont l'expérience d'une collaboration simplement pancanadienne ou nord-américaine ?

Afin d'ancrer l'analyse des pratiques et discours du mouvement des femmes dans une matière tangible et concrète, nous avons mené une série d'entrevues auprès de porte-parole de groupes de femmes, autour des thèmes suivants : la mobilisation et les stratégies d'action sur les plans local, national et international ; la formation de réseaux ; l'évaluation de l'influence des groupes sur les institutions québécoises et canadiennes ; l'évaluation des actions et des stratégies internationales sur la gouvernance et sur l'ensemble des acteurs sociaux. Parmi les questions posées, certaines avaient, pour nous, une importance particulière dans l'analyse des actions et du discours du mouvement des femmes relativement à la mondialisation :

- Est-ce que la mondialisation modifie vos stratégies d'intervention pour faire valoir vos revendications ?

- Pouvez-vous expliquer les raisons qui ont amené votre association à mener des actions à l'échelle internationale ?

- Estimez-vous que les moyens d'action utilisés par votre association ou des associations comme la vôtre ont eu une influence à l'échelle internationale ?

Pour répondre à ces questions, nous avons rencontré les porte-parole de 22 organisations du mouvement des femmes au Québec. Cela nous semble d'autant plus justifié que c'est une organisation québécoise, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), qui a lancé l'idée de constituer un réseau féministe d'actions mondiales à l'occasion d'une Marche mondiale contre la pauvreté et la violence envers les femmes. Cette manifestation devait reproduire à l'échelle de la planète la Marche du pain et des roses, mobilisation locale couronnée de succès au printemps 1995. C'est ainsi qu'on trouvera au centre des réflexions de nos informatrices la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, événement qui constituait pour elles une première en matière d'organisation planétaire d'une action qui aura mobilisé pendant des mois pas moins de 6000 groupes de femmes dans 160 pays autour de la construction d'une plate-forme de revendications communes (Semblat, 2002, p.1).

En raison des caractéristiques recherchées dans l'échantillon (voir en annexe), soit des groupes de lobby qui disposent d'une permanence et d'une organisation minimalement stables et reliées en réseau, et qui ont un point d'ancrage important au Québec, on notera la nette prédominance de groupes œuvrant dans la mouvance de la Fédération des femmes du Québec. La plupart des organisations entretiennent des rapports entre elles et partagent donc souvent un discours analogue. Plusieurs logent aussi à la même enseigne, soit dans la maison Parent-Roback, une coopérative d'habitation achetée en copropriété par divers groupes de femmes. Nous avons néanmoins tenté de joindre, même s'ils nous apparaissent sous-représentés dans notre échantillon, quelques groupes plus radicaux et moins structurés. On compte en effet six groupes qui ont pignon sur rue dans la propriété qu'elles gèrent en commun dans le Vieux-Montréal : la Fédération des femmes du Québec, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, la Fédération québécoise pour le planning des naissances, Relais-femmes, le Secrétariat de la Marche mondiale des femmes et le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. En dehors de ce noyau d'organisations représentatives des femmes de la majorité québécoise, il existe pourtant une multitude de groupes représentant des femmes marginalisées, dont certains font partie dans notre échantillon, comme la Société Élisabeth Fry, Femmes autochtones du Québec, le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, l'Association canadienne des femmes arabes et le Congrès des femmes noires du Canada. Aucun de ces groupes n'a pignon sur rue dans la maison commune des grandes organisations du mouvement des femmes à Montréal.

1. LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES DE L'AN 2000

La Marche mondiale des femmes est une initiative de la Fédération des femmes du Québec, qui a vite recueilli l'adhésion de groupes de femmes du monde entier. S'inscrivant dans la mouvance des mouvements de résistance à la mondialisation, les organisatrices de la Marche font l'analyse selon laquelle les femmes sont les principales victimes des nouvelles politiques économiques mondiales. C'est ce qu'exprime Hélène Pedneault dans un manifeste rédigé pour l'occasion :

Aujourd'hui, l'asservisseur des femmes s'appelle néolibéralisme, il s'appelle mondialisation, sous-traitance, ouverture des marchés, capitalisme sauvage, performance, excellence, déréglementation. Sans leur demander leur avis, on compte sur les femmes pour gérer la pénurie, souvent fabriquée de toutes pièces, sur une planète où la pauvreté est le seul produit économique en croissance (Pedneault, 2000).

Au cours de l'année 2000, les groupes participants ont mené une série d'actions nationales et de mobilisations mondiales qui ont culminé le 17 octobre 2000 avec de grandes marches dans différents pays du monde, dont une marche devant les institutions financières internationales à Washington ainsi qu'une à New York devant les Nations unies.

Les objectifs de la Marche étaient au nombre de six, soit :

1- Renforcer et maintenir un vaste mouvement de solidarité des groupes de femmes de la base de façon à ce que la Marche constitue un geste d'affirmation des femmes du monde.

2- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les peuples.

3- Soutenir un vaste processus d'éducation populaire où toutes les femmes peuvent analyser par elles-mêmes et pour elles-mêmes les causes de leur oppression et les solutions possibles.

4- Mettre en avant les revendications et les alternatives communes aux mouvements des femmes du monde, sur les plans local, national, régional et international, autour des thèmes de la pauvreté et de la violence envers les femmes.

5- a) Exercer des pressions politiques sur les gouvernements et les institutions politiques multilatérales comme l'ONU pour qu'ils effectuent les changements qui s'imposent en vue d'améliorer

les conditions et la qualité de vie des femmes du monde, et qu'ils poursuivent une politique de désarmement et de résolution des conflits.

b) Remettre en cause les institutions internationales financières, économiques et militaires (FMI, OTAN, OMC, BM, etc.) qui appauvrissent et marginalisent les femmes, et accroissent la violence à leur égard, de même que travailler à des propositions institutionnelles alternatives.

6- Amener la population en général, les autres secteurs de la société et les mouvements sociaux à assurer leur soutien et à effectuer les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes du monde, <<http://www.ffq.qc.ca/marche2000/fr/bref.html>> (10 novembre 2003).

À sa façon, cette Marche fut un événement déclencheur de tout un processus d'internationalisation de l'analyse et des stratégies pour nombre de groupes faisant partie du mouvement des femmes au Québec. Les témoignages abondent sur la position de leadership assumée par la Fédération des femmes du Québec et son souci de mobiliser le plus large éventail possible de groupes de femmes de toutes origines. Ce fut l'occasion pour des Québécoises de partout d'entrer en contact, non seulement avec des femmes d'autres pays, mais avec des représentantes locales des minorités ethniques et racisées, heureuses pour une fois de « trouver leur place » aux côtés des autres Québécoises, même si d'aucunes regrettent que l'idée de faire appel à elles soit venue « à la toute dernière minute ». Une informatrice, que l'on comprendra de vouloir rester anonyme et dont nous traduisons le témoignage de l'anglais, souligne :

[...] on n'a pas fait beaucoup d'efforts pour atteindre les groupes ethniques, sauf à la toute fin. Elles ont dû engager quelqu'un de chez nous pour aller parler aux femmes des autres groupes des minorités et les mobiliser, mais ça a été un geste pour la forme (*a token gesture*).

Cela n'empêche pas la même informatrice de constater que « les choses changent » et « que le fait que l'on soit maintenant membre de la FFQ est une grande chose », même si les regroupements de femmes au Québec restent « dominés par des Blanches et dominés par des francophones ».

De fait, ce fut moins problématique pour les femmes francophones des minorités de s'intégrer à l'organisation de la Marche dès le début comme l'exprime cette autre informatrice :

On a été très proches de la Marche. Comme je vous dis, on a été consultées relativement aux revendications. On était là pour porter nos propres revendications de femmes noires et immigrantes, parce qu'il y avait toute la question du parrainage des femmes [...] on était présentes à l'élaboration des revendications de la Marche, à toutes les revendications qui nous concernaient et à d'autres qui étaient spécifiques aussi aux femmes immigrantes et noires (Congrès des femmes noires du Canada).

Les tensions entre francophones et anglophones ressortent plus que toutes autres, la volonté de s'inscrire dans le nouvel espace public global n'effaçant pas, loin s'en faut, les contentieux locaux. Certaines des porte-parole, et encore là nous respecterons leur anonymat, déplorent carrément que l'internationalisme des Québécoises francophones soit entaché de provincialisme :

[...] à New York, j'ai vu le drapeau du Québec partout [...] Et alors il me semble que ça, c'était vraiment très lié aux luttes pour tout ce qui tient aux questions nationales, à la question nationale. Alors pour moi, ce n'est pas un projet international, c'est un projet très, très provincial, nationaliste.

L'affirmation identitaire francophone revient effectivement comme un leitmotiv des stratégies de communication d'une majorité de groupes, y compris ceux qui sont engagés sur le plan canadien, comme la Société Elisabeth Fry, qui intervient en faveur de la justice pénale pour les femmes au Québec :

Le premier défi, ça a toujours été de s'insérer à l'intérieur d'une collaboration pancanadienne. Après ça, c'est un peu comme le grand territoire nord-américain. Évidemment, en poursuivant une stratégie de ce type-là [...], on perd notre identité d'organisme francophone parce que on est happé par le caractère anglophone de l'Amérique de Nord et du reste du Canada. Donc pour moi, en tout cas - ça fait dix ans que je suis à la Société -, mondialisation voudrait surtout dire me connaître et me rapprocher des organismes francophones dans des pays francophones qui font des choses comme on fait ou qui se rapprochent de nos préoccupations (Société Elisabeth Fry du Canada).

Ce que d'aucunes perçoivent comme volonté hégémonique de la majorité québécoise francophone apparaît bien plutôt, surtout en région, comme aspiration à briser l'isolement de femmes que leur unilinguisme limite à des interventions « juste en français » :

Actuellement, ce qui est important, c'est d'être territorial, d'être ancré dans un milieu, dans une culture, d'avoir une identité et c'est ça notre force. Nous autres, on le vit ici. [Dans n]os régions, on est rendus avec des numéros [...] tous les villages sont fusionnés. On voit les conséquences que ça a, on travaille là-dessus pour garder l'esprit de nos villages, garder nos territoires ensemble, notre patrimoine (Antidote Monde).

Le recours à des solidarités internationales est bel et bien une stratégie additionnelle pour mettre un terme à l'état de minoritaires des Québécoises au sein du Canada. S'il était besoin de confirmer que l'élargissement de l'action d'un mouvement procède par ajout à son répertoire et ne préjuge pas du déplacement de ses intérêts eu égard aux enjeux historiques qui l'ont façonné, on en aurait là un exemple convaincant :

On est parties de rien et on a partout dans le monde des femmes qui se sont solidarisées avec la Marche mondiale [...] ça, pour moi, c'est une réussite du mouvement des femmes d'ici d'avoir réussi à porter ça, alors qu'on n'avait pas de contacts et qu'on n'était même pas sur la carte (Centre d'action et d'éducation des femmes de Montréal).

N'empêche que si le renforcement de la francophonie est au centre des facteurs de mobilisation internationale du mouvement, la vision critique des conséquences de la mondialisation sur les femmes constitue l'axe du rapprochement entre femmes d'ici et femmes d'ailleurs. Les organismes de coopération internationale ont été le fer de lance de cette prise de conscience permettant de partager une situation commune, soit l'expérience de féminisation de la pauvreté des femmes du Sud, servant de révélateur de la portée globale des processus en cours :

Ce qui a été intéressant, c'est que les femmes du Sud nous apportaient leur expérience et nous permettaient d'entrevoir comment cela allait progressivement se passer chez nous. Et c'est comme ça qu'on réalisait à quel point cette expérience nous permettait de prévoir comment ça allait se passer, comment on pouvait agir dans ce sens-là [...] Comment ces expériences-là nous permettaient, nous, de faire progresser nos revendications et notre action en fonction d'échanges avec les femmes du Sud (Comité femmes et développement de l'AQOCI).

Le souci d'éviter le paternalisme était donc présent au moment d'établir les liens rendant propices la mobilisation à l'origine de l'initiative québécoise d'une Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence envers les femmes. La liste des revendications a été élaborée de concert avec des femmes du Sud pour dénoncer les effets négatifs de la mondialisation néolibérale du système économique :

[...] je pense qu'on a voulu mettre ça en jeu avec les femmes du monde quand on a proposé une marche. Et ce qui est intéressant, c'est que les femmes, particulièrement des pays du Sud, mais pas uniquement, ont dit : « Bien la pauvreté, c'est clair qu'il faut lutter contre ça, mais la violence faite aux femmes, c'est essentiel dans notre lutte. Et on ne peut pas séparer les deux ». Donc ça, c'est intéressant parce que c'est venu apporter une toute autre perspective (Fédération des femmes du Québec).

Si le mouvement des femmes dénonce la mondialisation telle qu'elle procède présentement, ce même mouvement tente d'introduire une vision alternative de la mondialisation, favorable aux humains et non exclusivement centrée sur la circulation des biens. En un mot, le mouvement des femmes, loin de rejeter en bloc l'idée de la mondialisation, propose de réorienter ce processus vers une dynamique centrée sur les humains et les besoins fondamentaux, ce qui ressort avec une netteté particulière au sein des organisations intervenant dans le secteur de la santé des femmes :

Et les femmes du Sud ont été aussi très bousculantes, je vous dirais, pour les femmes du Nord en disant : « On parle de problème de surpopulation » ; pourtant, si on mesure la population au kilomètre carré, le pays le plus peuplé, c'est les États-Unis, alors pourquoi est-ce nous qui subissons les conséquences du contrôle des populations et non pas les femmes du Nord ? Ce n'est pas la surpopulation qui cause les problèmes de famine, de violence interethnique, de guerre, c'est vraiment la consommation accélérée et abusive du Nord des ressources naturelles du monde (Fédération québécoise pour le planning des naissances).

Le Sommet des Amériques, tenu à Québec en avril 2001 entre les chefs d'État du continent, aura été un autre événement majeur, sollicitant la mobilisation massive des mouvements sociaux, y compris les groupes de femmes, à l'occasion de la tenue d'un sommet parallèle, le Sommet des peuples. Ce sera le moment pour les organisations féministes, appelées à participer à ce mouvement de protestation mixte, d'insister pour introduire le sexisme au nombre des maux associés à la mondialisation dans la Déclaration

du Sommet des peuples. Un résultat acquis au terme d'un vif débat avec des partenaires – une informatrice montre du doigt une centrale syndicale, la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) – qui reprochent à leurs consœurs féministes d'aller trop loin :

On disait que la mondialisation était sexiste, raciste et destructrice pour l'environnement. Pour notre réseau, c'était génial ! C'était une victoire d'inscrire des phrases comme ça dans la Déclaration finale, mais pour d'autres, c'était exagéré. En tout cas, on a commencé à élaborer une analyse là-dessus. C'est clair quand on parle de trafic sexuel et de la commercialisation du corps des femmes, donc de transfert des gens du Sud vers les pays du Nord [...] On est capable de donner des exemples concrets [...]

Chose certaine, il n'est pas exagéré d'établir une continuité entre l'engagement des groupes de femmes dans la Marche mondiale comme dans le Sommet des peuples et l'accueil favorable fait au projet du gouvernement du Québec de créer un Observatoire de la mondialisation, témoignage convaincant de la concordance critique sur ce plan entre les porte-parole de groupes inquiets de certaines dérives de l'économie-monde et le gouvernement péquiste du moment. Une concordance fragile puisque, au lendemain des élections provinciales d'avril 2003, la nouvelle équipe libérale a sabré l'existence de cette nouvelle institution, jugée superflue. Les débats se poursuivent autour des enjeux et défis de ces phénomènes multiples que l'on regroupe sous l'étiquette de la mondialisation ; les ressources continuent toutefois de se dérober, forçant les groupes à une gymnastique hasardeuse pour s'affirmer intellectuellement sur ce plan tout en demeurant aptes à fournir les services attendus d'eux au quotidien.

2. LA LITTÉRATURE FÉMINISTE SUR LA MONDIALISATION : UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR LES GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC

Dans la présente section de chapitre, nous croyons utile de présenter quelques-uns des documents qui ont été produits récemment sur la question de la mondialisation et qui ont exercé un rôle important, au Québec, dans le positionnement du mouvement des femmes sur les enjeux, défis et menaces posés par les nouvelles réalités liées à la mondialisation. Certains ouvrages ont accompagné le mouvement des femmes au Québec dans sa quête d'une

position éclairée sur le thème de la mondialisation. Ainsi, *La femme mondialisée*, publié en 1999 par Christa Wichterich, ouvrage le plus souvent cité, suggère que les effets de la mondialisation ne touchent pas indifféremment les deux sexes. Ici, l'auteure définit la mondialisation comme une entreprise dangereuse :

[...] un processus centré sur le marché plutôt que sur l'être humain, dans la mesure où il est subordonné à des besoins et à des droits qui débouchent, au Nord, sur la croissance sans emploi, au Sud sur l'adaptation structurelle, à l'Est sur la privatisation et, partout, sur le démembrement de l'État social. Un processus qui unit dans la mesure où il intègre les marchés et où il fait intervenir les nouvelles technologies de l'information, mais qui divise dans la mesure où il provoque une polarisation croissante (Wichterich, 1999, p. 231).

L'analyse de Wichterich sera reprise dans plusieurs documents émanant du mouvement des femmes au Québec et servira de base aux formations offertes par des groupes comme Némésis ou Antidote Monde. Ainsi, pour répondre à la question des conséquences spécifiques du phénomène de la mondialisation sur les femmes du monde et sur les femmes québécoises, la FFQ s'appuie sur les idées de cette auteure pour écrire :

De nombreuses féministes témoignent du caractère sexiste de la mondialisation actuelle en ce sens que les répercussions spécifiques des politiques économiques appliquées dans le monde par les entreprises transnationales et soutenues par les États-nations ont des effets particulièrement néfastes sur les femmes. En effet, les effets de la mondialisation ne touchent pas indifféremment les deux sexes. Dans l'expansion planétaire du marché mondial et dans le triomphe du libre-échange, on assigne aux femmes des missions et des rôles spécifiques et différents de ceux des hommes (FFQ, 2002, p. 8).

Dans le même document, la FFQ propose de réfléchir aux fondements d'une autre mondialisation, « maîtrisée et équilibrée, respectueuse des droits humains » (*Ibid.*, 2002, p. 11). S'inspirant des propositions élaborées par la Marche mondiale et présentées lors du 2^e Forum social de Porto Alegre visant à former un Réseau mondial des mouvements sociaux, en janvier 2002, la Fédération propose un paradigme alternatif basé sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'introduction de principes d'horizontalité dans des espaces d'échange qui ne soient plus le monopole d'une élite de spécialistes. Elle exige la formulation de nouvelles orientations basées sur une conception résolument solidaire de l'économie, en opposition à l'économie machiste et guerrière dominante. Le but est de dessiner une économie nouvelle qui socialise les gains de

productivité au lieu de les privatiser ; d'avancer une autre conception de la richesse, de la production et de la consommation ; de bâtir de nouveaux indicateurs de la richesse axés sur la croissance humaine et qui prennent en compte le travail invisible des femmes.

Dans un avis publié en 2001, au moment du Sommet des Amériques à Québec, le Conseil du statut de la femme (CSF), l'organisme-conseil du gouvernement du Québec en matière de condition féminine, proposait son analyse des effets de la mondialisation sur les femmes du Québec et, dans une plus large mesure, au plan international, dans un document intitulé : *Les Québécoises, la mondialisation et la zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*. Pour le CSF :

Il apparaît pertinent de tenter de mieux comprendre le phénomène de la mondialisation et de se demander si le projet d'intégration économique continentale est de nature à remettre en question les acquis des femmes d'ici et d'ailleurs, quels sont les écueils à éviter et à quelles conditions ce projet pourrait contribuer à leur mieux-être (CSF, 2001, p. 5-6).

Le discours du CSF campe la position du gouvernement du Québec par rapport au projet d'intégration économique continentale et explique les positions des groupes qui ont participé au Sommet des peuples des Amériques, tenu à Québec en avril 2001, dans les jours précédant le Sommet des Amériques. On peut y lire que le gouvernement du Québec se définit comme un partisan du libre-échange contrairement aux groupes de femmes présents lors du Sommet des peuples des Amériques, après avoir pour la plupart participé activement à la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Cet événement a permis d'élaborer une première réflexion portant sur les conséquences d'une mondialisation économique sur les acquis féministes, mais aussi sur les droits humains et politiques des femmes du monde entier. C'est d'ailleurs à la suite de cette marche mondiale que des femmes ont envoyé une lettre aux dirigeants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, jugeant que ces organismes, bien qu'ils demeurent dans l'ombre, n'en sont pas moins des acteurs de premier plan dans les dossiers prioritaires du mouvement des femmes, comme la préservation des acquis d'égalité et de justice, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté ici et ailleurs.

L'avis du CSF tente de déterminer les répercussions particulières de la mondialisation sur les femmes et évalue que la mondialisation actuelle est mue par des préoccupations économiques qui font fi du bien commun dans une période où l'État se retire du champ social. Les femmes seraient davantage touchées par les

effets de la mondialisation pour deux raisons : premièrement, le rôle qu'elles exercent dans la sphère privée, particulièrement dans la famille, ainsi que le caractère gratuit des services qu'elles y rendent, et deuxièmement, la place inégale qu'elles occupent sur le marché du travail et la sous-valorisation de leur travail.

L'analyse du CSF illustre donc les périls de la mondialisation, mais souligne également le potentiel généré par cette nouvelle donne :

[...] les technologies de l'information et de la communications favorisent, en effet, les échanges entre les populations, facilitent l'accès aux connaissances, permettent la mise en réseau et rendent possible la conscientisation réciproque. Ces nouveaux instruments étendent le champ d'action et la sphère d'influence des femmes qui sont actives dans les organisations non gouvernementales, comme l'a montré la Marche mondiale des femmes d'octobre 2000 (CSF, 2001, p. 22).

Le document passe en revue le contenu des accords de libre-échange, l'ALÉNA ainsi que le projet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), notant au passage que les femmes sont peu présentes dans les forums officiels comme dans les ministères à vocation économique engagés dans les discussions sur l'intégration continentale. Enfin, le Conseil réfléchit sur la perte de souveraineté des États en raison du contenu des accords ; il se demande si les outils dont le Québec s'est doté pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, comme la Loi sur l'équité salariale, pourraient être remis en question parce qu'ils seraient considérés comme des entraves au commerce par des investisseurs étrangers, ou parce qu'ils seraient perçus par les entreprises québécoises comme des pratiques désavantageuses pour elles.

Enfin, pour terminer cette brève revue de littérature sur le thème de la mondialisation, discutée par les féministes et le mouvement des femmes au Québec, il convient de mentionner une thèse de doctorat présentée par Annick Druelle en 2001 au département de sociologie de l'UQAM : *Mouvements de femmes et mondialisation capitaliste : pratiques et discours au sein des conférences mondiales des Nations unies sur les femmes : 1975 à 1995*. S'inspirant des travaux de Michel Foucault, l'auteure y introduit le concept de *créativité* pour désigner les pratiques de résistance, de participation et de création de nouveaux sens qui peuvent contribuer à fissurer le dispositif mondialisé de bio-pouvoir capitaliste que les groupes de femmes, entre autres acteurs progressistes, visent à transformer.

3. QUE PENSENT LES GROUPES DE FEMMES DE LA MONDIALISATION ?

L'analyse que les groupes dressent de la mondialisation et de ce que la porte-parole de Némésis qualifie de « turbo-capitalisme », se situe en continuité avec les discours exprimés par la gauche anticapitaliste. Néanmoins, les groupes veulent intégrer à cette analyse une perspective de genre. Le groupe *Sisterhood is Global* s'efforce depuis plus de dix ans de diffuser un point de vue féministe international et veille à maintenir les revendications des femmes à l'ordre du jour international. Pour certaines répondantes rencontrées, le but est de proposer une autre voie à la mondialisation, axée sur les besoins des personnes, où ce sont les solidarités qui sont mondialisées de préférence à la circulation des marchandises. Némésis, un groupe d'affinité entre féministes radicales, est ainsi né dans la mouvance de SALAMI, un projet de sensibilisation, de mobilisation et de résistance contre *l'Accord multilatéral sur les investissements* (AMI), parce qu'on avait observé que la participation des femmes ne dépassait pas le tiers dans les actions de cette formation anarchiste et que la démocratie participative n'allait pas sans effets pervers, car elle excluait celles qui avaient la garde d'enfants, par exemple.

Réunies en caucus, les femmes n'ont pas tardé à produire leur propre analyse transversale de la mondialisation, en s'inspirant encore une fois des travaux de Christa Wichterich : « Le fil conducteur, c'était comment les entreprises privées voyaient les femmes. On touchait presque tout : la pauvreté, le travail, la marchandisation du corps de la femme, l'alimentation, la reproduction, les publicités » (Némésis). L'initiative de cette rencontre, en septembre 1999, précédait l'analyse du sujet par la FFQ ; plusieurs membres ont ainsi assisté à un atelier préparatoire de Némésis en vue de la Conférence de Seattle sur la mondialisation tenue en novembre 1999. Des femmes de diverses générations, de divers milieux et de toutes tendances se sont alors croisées. Le petit noyau de féministes radicales a donc monté une formation avant d'entreprendre une tournée des groupes de femmes en vue de préparer le Sommet de Québec en 2001, mais aussi la Marche mondiale des femmes. La formation a permis la jonction de Némésis aux femmes de la base invitées, lors des activités de l'agora de la Marche à Montréal en 2000, à suivre la formation sur les femmes et la mondialisation, mais aussi sur la non-violence radicale et l'action féministe. La partie analyse a connu plus de succès que la partie action, les femmes tenant à saisir les enjeux de la mondialisation, mais renâclant à se

lancer dans l'action directe ou la désobéissance civile. Némésis a ainsi participé activement à la Marche sans devenir membre de la Fédération des femmes du Québec qui aurait bien voulu recruter ces jeunes féministes dans ses instances décisionnelles, une offre que celles-ci ont déclinée « pour des raisons politiques ». Cela ne les a nullement empêchées de travailler de concert avec la FFQ pendant la Marche de même qu'à l'occasion du Sommet de Québec l'année suivante. Enfin, les événements du 11 septembre 2001 ont incité Némésis à ajouter un volet « intégrisme et mondialisation » aux deux autres volets de sa formation, de façon à éviter les généralisations et à contrer les préjugés anti-arabes et anti-islam qu'alimentait la poussée de fièvre antiterroriste.

Enfin, outre l'élitisme indissociable des exigences de compétence dans le maniement des concepts comme des outils de l'action collective transnationale, le discours féministe sur la mondialisation, si critique qu'il soit, n'est pas immunisé contre la tentation du pouvoir, ne serait-ce qu'en raison du fait que le partenariat avec l'État dans la construction d'une société sous hégémonie néolibérale reste à la fois la condition d'obtention de moyens d'existence décents et le but de la praxis de pression des groupes. La santé financière et politique des groupes de femmes est éminemment sensible à la taille comme au soutien de l'État, un État dont dépend étroitement le sort des femmes les plus démunies. Néanmoins, le discours du mouvement reste distant de celui de l'État dans la mesure où ses porte-parole puisent leur argumentaire, grâce à leurs contacts à l'étranger, dans des sources transnationales, résistent sciemment à l'institutionnalisation et acceptent, non sans grincements, de ramener systématiquement de la marge au centre les voix discordantes qui les interpellent.

4. LES CONSÉQUENCES DE LA MONDIALISATION SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES

Outre les grandes conférences de l'ONU portant sur les femmes, au cours des dix dernières années, à mesure que la question de la mondialisation économique devient de plus en plus réelle, plusieurs groupes de femmes québécois ont été amenés à participer à des événements comme les suivants :

- le Sommet de la terre sur le développement durable, tenu à Johannesburg du 28 août au 4 septembre 2002 ;

- le Sommet des peuples, du 16 au 23 avril 2001, organisé à Québec parallèlement au rassemblement de 34 chefs d'États venus discuter de l'établissement d'une zone de libre-échange sur le territoire des Amériques, lors du Sommet des Amériques ;

- le Forum social de Porto Alegre, événement annuel qui rassemble depuis 2001 des centaines d'organisations populaires ou de mouvements sociaux, dont un certain nombre de groupes féministes, désireux de faire contrepoids au Forum mondial annuel des organismes internationaux et des décideurs mondiaux de Davos ;

- la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement, réunie au Caire du 5 au 13 septembre 1994 ;

- la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio du 3 au 14 juin 1992 ;

- les Rencontres internationales sur la Santé des femmes, tenues tous les 3 ans depuis 1975, d'abord limitées à l'Europe, mais qui, depuis 1981, réunissent des femmes de tous les continents. C'est d'ailleurs à la quatrième de ces rencontres, soit à Amsterdam en 1984, qu'a été introduit mondialement le concept de droits génésiques, c'est-à-dire le droit de toute personne de décider librement de sa vie reproductive.

En un mot, ces événements internationaux ont accéléré le processus de réflexion sur les enjeux de la mondialisation pour les femmes. Les négociations autour de l'AMI et de la ZLÉA ont également constitué des moments significatifs pour la mobilisation des groupes de femmes, souvent portés par une dynamique commune à l'ensemble des mouvements sociaux actifs au Québec, comme ce fut d'ailleurs le cas autour de la ZLÉA et des discussions qui en ont entouré la création. Plusieurs porte-parole ont fait état des bouleversements engendrés au sein des groupes pour pouvoir intégrer cette nouvelle facette à leur programmation, compte tenu que plus que jamais les ressources financières et humaines deviennent un élément discriminant pour pouvoir « suivre la parade ».

Le problème, c'est que ce type d'engagement international exige des ressources très importantes. L'argent est « le nerf de la paix » pour reprendre l'expression de l'une de nos informatrices (FFQ). « Ça coûte des sous d'accueillir du monde et ça coûte des sous d'aller là-bas » précise une autre (Antidote Monde). Billets d'avion, frais de séjour à l'étranger ou frais d'accueil de délégations dans des communautés peu fortunées comme celles de la

région du Témiscouata où s'active Antidote Monde, par exemple, exigent une politique de financement auprès d'organismes subventionnaires dont seule la diversification garantit une certaine autonomie de mouvement. La vulnérabilité financière des groupes s'accroît à la mesure de leurs besoins en expertise, puisqu'il faut s'attaquer à des enjeux qui dépassent le contexte des savoirs accumulés localement et qu'il faut engager, à des salaires convenables, des permanentes compétentes :

Il faut que j'aie de l'argent pour créer un poste consacré à ça ou bien me dégager, moi, de mes responsabilités administratives... Même en me servant d'Internet, il faut pouvoir aussi publier quelques textes... (Société Elisabeth Fry).

De plus, si les ressources financières, surtout, constituent un obstacle pour l'accès à l'information de groupes québécois pour qui la possibilité de trouver des bailleurs de fonds réguliers est bien plus grande que dans le cas des groupes du Sud, force est de souligner à quel point cette dimension se trouve au centre des rapports de pouvoir entre femmes majoritaires du Nord et femmes marginalisées du Nord ou du Sud. Un exemple illustre cet échange inégal, soit celui d'un ordinateur vétuste pour un groupe de femmes québécois, mais « recyclé » afin de mettre en réseau un groupe de femmes du Niger :

Nous, on changeait nos ordinateurs. On en a donné à une Nigérienne. Ça a pris un certain temps avant qu'elle puisse installer aussi Internet. On voit d'où on partait... (CDEACF).

La maîtrise de l'information et l'expertise technologique introduisent de nouvelles sources d'inégalités entre les femmes. Pour faciliter l'apprentissage des nouveaux outils de communication, des groupes spécialisés comme NetFemmes ou Cybersolidaires mettent en place des réseaux de communication électroniques pour diffuser les documents pertinents ou animer des groupes de discussion. Néanmoins, cela exige du temps et l'accès à la formation technique idoine. Les groupes qui ne s'adaptent pas assez rapidement risquent l'exclusion :

[...] déjà on entend des phrases telles que : « nous n'avons pas l'intention de subventionner des dinosaures » à propos de groupes qui n'ont pas encore pris de connections Internet. Ça, je ne l'ai pas entendu directement d'un bailleur de fonds, mais ça vient d'autres groupes qui m'ont rapporté ce type de propos (NetFemmes).

Affirmer son expertise devient un enjeu principal dans la compétition que se livrent les groupes pour retenir l'attention des organismes subventionnaires, ce qui ne va pas sans provoquer des remous sur le terrain, puisque certaines chercheuses ont plus facilement accès à du financement que d'autres : « Quand on intervient quelque part pour faire reconnaître notre expertise, les universitaires sont choisies pour aller faire des recherches, mais pas nous, dira l'une ». Une organisation comme Relais-femmes vise précisément à aplanir ces difficultés de raccord pour créer une interface entre le mouvement des femmes et les instances universitaires de partenariat. Dans le domaine des organismes de coopération internationale, Il est d'emblée décidé de fonctionner « en lien » avec des chercheuses académiques. Celles-ci sont appelées à titre de consultantes, participent à des tournées de formation, mais rapportent également l'information des colloques ou des rencontres internationales auxquels elles peuvent assister grâce à leurs fonds de recherche. Elles servent même à l'occasion de porte-parole aux groupes.

De fait, malgré tous les efforts accomplis pour faciliter la circulation de l'information et la sensibilisation de toutes les femmes aux enjeux soulevés sur le plan international, il n'est pas facile de briser la hiérarchie, non seulement entre les intellectuelles patentées et les autres, mais aussi entre les porte-parole des groupes qui ont pignon sur rue et les autres. C'est ainsi que les groupes copropriétaires de la maison Parent-Roback dans leur quartier élégant du Vieux-Montréal sont conscients d'occuper une position privilégiée par rapport à des groupes de femmes de la base. Les contacts sont plus faciles au sommet et les réseaux ont tendance à se fermer en boucles. Il faut veiller au grain reconnaît-on, « pour que ce ne soit pas que les filles de la rue Sainte-Thérèse qui se promènent en France. C'est important que les filles-terrain soient en contact » (Relais-femmes).

N'empêche que les dossiers sont d'une complexité telle (accords mondiaux de commerce, plans de financement ou de développement multinationaux, chartes et traités divers) que l'exigence de concertation prévaut. Les « expertes » deviennent incontournables et elles ont cette expertise précisément parce qu'elles sont en mesure de suivre un dossier, d'établir « par ma personne », précisera l'une, « le lien entre ce qui se passe ailleurs et ce qui se passe ici » (NAC). La compétence ne s'acquiert d'ailleurs pas d'emblée. L'une de nos informatrices retrace la difficulté en détail pour les nouvelles arrivées :

Pour réussir à participer à la rédaction de la déclaration X [...], il fallait être assez bonne sur le plan des enjeux, il fallait être capable d'argumenter sur des changements à apporter au texte. Le texte devait être traduit parce qu'on fonctionne en français, anglais, espagnol. Donc, comme le texte a été écrit en espagnol avant qu'il arrive dans sa version française, ça prenait du temps, puis si moi, j'avais un amendement à proposer, il fallait que je repasse par le même chemin. Donc, ça a favorisé un certain nombre de femmes très habituées à ce genre d'exercice. Mais ça excluait systématiquement des femmes comme moi, car c'était la première fois que j'allais à une rencontre comme ça, je n'avais jamais entendu parler de programmes d'ajustements structurels. Je n'étais pas en mesure de dire : est-ce que cette déclaration-là est bonne ou non, y-a-t-il quelque chose que je voudrais passer comme message ? (Réseau québécois d'action pour la santé des femmes).

Pour éviter de se sentir « perdues », les déléguées à ce genre de rencontre s'efforcent de mettre au point des mécanismes démocratiques qui assurent la circulation de l'information, par exemple à l'intérieur du Groupe des 13, une coalition nationale d'organismes féministes québécois que plusieurs ont mentionnée. Mais ce faisant, elles ne peuvent éviter de creuser l'écart avec les non-initiées. Le Groupe des 13, formé en 1986, a ainsi été reconnu au fil des ans comme l'interlocuteur clé du gouvernement québécois pour les questions concernant les femmes. Non incorporé, il constitue une instance informelle de coordination qui maximise la concertation stratégique entre les regroupements féministes « nationaux » dans le traitement de l'ensemble des dossiers politiques². L'adoption d'un discours commun aux groupes de la majorité n'a donc rien d'accidentel. C'est le fruit d'une stratégie d'échanges concertée

2. Fin 2002, les 13 étaient 18, soit : l'Association des collaboratrices et partenaires en affaires (ACPA), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO), la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), les Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT), Nouveau départ national, l'R des centres de femmes du Québec, le Regroupement Naissance-Renaissance, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (RPMHTFVVC), le Regroupement québécois des CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), Relais-femmes, le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF) et la Société Elizabeth-Fry.

entre les principaux regroupements nationaux pour éviter la valse des sigles et les contradictions apparentes au moment de produire un avis « féministe » sur l'un ou l'autre des projets de loi concernant plus spécifiquement les femmes.

Par ailleurs, l'organisation de formations ou de tournées d'information s'avère un autre moyen d'assurer le transfert des connaissances. Toutefois, ce qui ressort du discours des interviewées, c'est l'importance des réseaux personnels qui se créent entre des alliées qui se font confiance car elles se connaissent de longue date et sont devenues des « amies ». « Ce sont des personnes qui s'occupent des dossiers », précise l'une. Il faut d'abord se rencontrer face à face, ensuite seulement peut-on continuer les contacts à distance par télécopieur ou par courriel. Les mêmes noms reviennent donc constamment, et les réseaux se construisent à partir de « poteaux » clairement identifiés. Les contacts personnels sont précieux, quelquefois magiques, raconte l'une :

[...] je suis partie toute seule comme une grande fille. J'étais invitée à faire des présentations et des conférences sur les réalisations en matière de sécurité des femmes et à ce moment-là, j'ai rencontré une collègue américaine que j'avais connue à Paris. Je l'ai rencontrée dans ce milieu, par hasard, parmi 20 000 personnes, sur le bord du trottoir et cette femme-là faisait partie d'un réseau de réseaux qui existait depuis Beijing (Comité femmes et ville de la Ville de Montréal).

À l'échelle mondiale, les contacts s'effectuent « par la bande », explique une autre : « Ça n'est pas des contacts systématiquement organisés ». Pouvoir compter sur une femme en particulier devient souvent crucial, par exemple en matière de communication :

J'ai été en étroite communication avec une fille à la Marche, Y [...] qui était pour moi le canari dans la mine. S'il y avait un problème avec notre infrastructure, c'est Y qui allait me le faire savoir avant tout le monde (NetFemmes).

La prudence est de rigueur, pense-t-on, si on entend éviter de tomber sur des indésirables. Il faut savoir dans quel milieu on intervient. « Lancer une bouteille à la mer avec un message dedans » pêcherait par naïveté :

Ce n'est pas parce que c'est un groupe de femmes qu'on veut faire affaire avec [...] Tu ne sais pas qui va venir à ta conférence internationale des déléguées des pays africains par exemple. J'ai vu des femmes là [...] tout habillées de soie et d'or, et qui étaient sûrement les femmes des hommes au

pouvoir et donc, qu'est-ce qu'elles ont à faire avec des femmes à la base ? Est-ce que c'est avec ces femmes-là qu'on veut être associées ? (NAC).

La solidarité internationale se bâtit laborieusement et les impairs sont inévitables. Les tiraillements sont réels, mais on peut saluer la franchise avec laquelle les porte-parole des groupes abordent la question épineuse des rapports de pouvoir et de la constitution d'une élite, éléments indissociables de la personnalisation des réseaux qu'elles tentent de consolider. L'enjeu est considérable puisqu'il convient de se rappeler que la démocratie exige l'ouverture à la circulation des idées comme des personnes. On se demande d'ailleurs si l'intervention d'une Hillary Clinton ou d'une Pauline Marois, alliées politiques des femmes du Nord, soulèverait des inquiétudes aussi vives que la présence de ces politiciennes du Sud [...]

Quelles que soient les critiques que se sera attirée la Marche, trop centralisée dans son organisation ou trop laxiste, trop personnalisée ou au contraire, ouverte à tous vents selon les dires des unes ou des autres, il convient néanmoins de reconnaître l'originalité de la tactique qui a permis à la Fédération des femmes du Québec de transmuier un événement local, la Marche du pain et des roses de 1995, pour mobiliser à l'échelle mondiale des dizaines de milliers de femmes de la base lors de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Il reste que le suivi de la Marche s'annonce problématique. L'absence de financement gêne l'organisation : les rencontres internationales coûtent cher en frais de transport, en frais de séjour et en frais de soutien à la consultation. La dépendance de subventions qui se tarissent explique le nombre réduit de déléguées présentes aux rencontres internationales qui se succèdent. Un autre facteur à considérer est la tendance du réseau à s'étioler faute de liens entre une organisation naissante à dominante francophone et des réseaux transnationaux anglophones plus aguerris. Enfin, il ne suffit pas de le vouloir pour lever l'écart qui sépare les groupes majoritaires et les groupes minoritaires, surtout quand la coordination exige de fonctionner à une échelle sans commune mesure avec les ressources disponibles au Nord comme au Sud.

5. DU BON USAGE DES RÉSEAUX VIRTUELS OU RÉELS

Certains groupes plus que d'autres, de par leur mandat ou de par leur clientèle, sont transnationalisés dans leur fonctionnement, dans leur action et dans leurs revendications. C'était le cas, jusqu'au début des années 1990, des organismes spécialisés en coopération internationale. Par ailleurs, les groupes de femmes minoritaires fonctionnent souvent en étroite relation avec l'international, et ont des réseaux de contacts qui les positionnent différemment des groupes de la majorité québécoise. Ceux-ci, au cours des trente dernières années, ont fonctionné presque exclusivement à l'échelle locale, adressant leurs revendications d'abord à l'État québécois, refusant souvent, pour des raisons politiques, de conclure des alliances avec les femmes du reste du Canada, accusées d'ignorer leur point de vue au moment de s'exprimer au nom des femmes de tout le Canada³. Les autres, y compris la FFFQ, n'entretenaient que des contacts épisodiques avec des groupes étrangers, faute de moyens de communication efficaces et, surtout, rapides, sans oublier l'obstacle considérable que constitue l'unilinguisme d'un bon nombre. D'ailleurs, à ce sujet, l'introduction de l'espagnol au même titre que l'anglais comme langue de communication internationale multiplie les problèmes de traduction, mais relativise l'importance de maîtriser l'anglais comme outil de communication. Selon nos observations, la langue de fonctionnement des groupes ne change pas pour autant, mais on peut penser que la nécessité d'une expertise multilingue fera place à des personnes permanentes familiarisées avec une seconde ou même une troisième langue ainsi qu'à davantage de déléguées en provenance des minorités ethniques et racisées.

Déjà, l'introduction massive d'Internet a bouleversé le mode de fonctionnement des organisations. De nouveaux groupes se sont formés sur la base de la diffusion des moyens techniques,

3. L'épisode autour de l'inclusion d'une clause d'égalité des sexes dans la Charte canadienne illustre bien la division historique entre féministes québécoises et féministes canadiennes-anglaises, et confirme la prépondérance accordée par les féministes québécoises à consolider une solide juridiction progressiste en faveur des femmes au Québec seulement (Dumont, 1995). Ginette Busque, une ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, a écrit à ce sujet : « *It is perhaps the distance from the federal scene, more than loyalty to Quebec political leaders, which also kept Quebec women outside the struggle for the adoption of Section 28 of the Canadian Charter and its exclusion from the notwithstanding clause. The Canadian Charter did not, in fact, seem to Quebec feminists of primary importance. In 1976, a very progressive provincial charter was granted, stating that even pregnancy and sexual orientation are unacceptable grounds for discrimination* » (Busque, 1993, p.15).

comme NetFemmes ou Cybersolidaires, ou en vue de la mondialisation des échanges entre groupes de la base. Nous pensons ici à un groupe comme *Sisterhood is Global*, qui est entièrement virtuel et qui travaille en réseau dans plusieurs pays. Par opposition, les groupes de service sont davantage ancrés dans la dispensation de services aux femmes d'un quartier, d'une ville ou d'une région donnés, mais cela ne les empêche plus, grâce aux outils mis à leur disposition par les réseaux électroniques féministes, d'inscrire leur démarche dans un contexte plus étendu. L'information devient accessible de tous les points du réseau, et porte autant sur les liens entre les changements économiques et politiques résultant de la mondialisation que sur certaines réalités comme la précarisation de l'emploi ou les coupures dans les programmes sociaux.

L'objectif est donc de constituer des réseaux plus étendus, et de le faire en français, d'autant plus qu'à la base, l'immense majorité des francophones sont unilingues. Cybersolidaires, par exemple, a mis sur pied un projet qui s'intitule « Femmes de la francophonie ». Ce projet s'inspirait de l'expérience française des Pénélopes, pour appuyer l'amélioration des conditions de vie des femmes sur la maîtrise des nouvelles technologies de la communication et a eu pour résultat la création et la mise à jour d'une Toile francophone depuis 1999. La porte-parole du réseau désespère du « blocage » des femmes relativement aux difficultés d'apprentissage du nouvel outil de « globalisation des solidarités ». Elle déplore que la Marche, par exemple, se soit située dans une période « pré-Internet » en restreignant l'accès à ses listes de diffusion exclusivement à certains groupes :

Il y avait de fortes réticences, la Marche voulait juste que ce soit l'ordinateur de leur secrétaire qui soit en réseau [...] N'importe quel groupe de femmes, quand tu développes l'exploitation des nouvelles technologies, si tu essaies de leur expliquer les avantages, les inconvénients [...] c'est toujours non, parce que pas d'argent, pas de temps. Ce n'est pas prioritaire, ce n'est jamais prioritaire [...] Elles apprennent en souffrant [...]

Elle ajoutera plus loin :

Si tu fais de l'*empowerment* avec du monde de la base, si tu fais de l'*empowerment* en 2000 de la même façon que tu en faisais en 1980, il y a quelque chose qui cloche (Cybersolidaires).

Il reste que l'outil dévore des énergies et que des employées permanentes surchargées découvrent vite qu'il faut faire preuve d'une certaine parcimonie dans l'abonnement à des listes de discussion si l'on ne veut pas voir la moitié de ses journées filer à lire

ou effacer des messages. D'où l'on conçoit l'utilité de se fier à des réseaux de sélection de l'information, comme celui de NetFemmes, pour garder le contact :

NetFemmes veut mettre les femmes en réseau partout dans le monde, et avec la Marche c'est devenu encore plus crucial. On s'est rendu compte que la technologie et les femmes, c'est devenu un. Sinon, il n'y a pas de solidarité mondiale (NetFemmes) !

Les réseaux virtuels organisés servent donc de soutien en attendant que les femmes de la base puissent fonctionner de façon plus autonome. En général, tous les groupes semblent conscients de l'importance de ce nouvel outil de communication, mais peu sont en mesure de l'exploiter, faute de spécialistes. Une page Web est ainsi « à moitié morte », faute de compétences pour la retoucher ; les liens se font sans continuité, « à bout de bras », mais si le réseautage virtuel n'en est qu'à ses débuts, on en saisit toute-fois pleinement le potentiel :

Ici, à partir du bureau, oui, malheureusement, on n'a pas grands moyens, on va donner une formation à une des employées justement pour exploiter au maximum cet aspect-là parce qu'on pourrait faire des pétitions par Internet, on pourrait faire de la mobilisation, du mentorat, échanger. Des jeunes qui veulent sortir de l'isolement pourraient trouver du mentorat par Internet [...] On veut se lancer là-dedans (Femmes autochtones du Québec).

La concertation et le réseautage se font de plus en plus par courriel. Le télécopieur ne fait pas encore figure de dinosaure, mais Internet permet une mise en contact directe et rapide de celles qui sont branchées. Il faudra donc voir dans quelques années comment les groupes auront apprivoisé un outil que la plupart jugent pour le moins « ardu » à manier. Aux dires de plusieurs, se parler les yeux dans les yeux reste indispensable, surtout en cas de conflit, mais le suivi des rapports de personne à personne et le transfert des connaissances sont facilités par l'accès aux médias virtuels de communication.

De nouvelles stratégies émergent au sein du mouvement des femmes, en raison de la disponibilité de ces fameuses technologies de la communication et de l'information qui condensent notre espace-temps. Nous sommes à l'ère de la *E-Democracy*, qui décuple la capacité de communication directe entre groupes de base, et du *E-Government*, qui multiplie les rapports virtuels entre les organismes gouvernementaux et leurs clientèles. Plusieurs groupes de

femmes voient là un potentiel appelé à croître. Ces nouvelles technologies ont *de facto* rendu possible des événements comme la Marche mondiale des femmes et le Sommet des Peuples, tenu à Québec en 2001. Rappelons que le mandat du groupe NetFemmes était précisément d'assurer le soutien technologique à la Marche. Le groupe pose d'ailleurs, sur son site Web, la question de l'usage politique d'Internet et avance que tous les groupes ne sont pas au même stade : pour certains, il s'agit d'aider leurs groupes affiliés à se brancher, pour d'autres, il s'agit de créer un site Web, pour d'autres encore, il s'agit de créer des forums interactifs. Une nouvelle hiérarchie se crée entre groupes plus ou moins outillés pour naviguer sur le Web ou pour alimenter leurs propres sites. Pour ce qui est des usages « politiques » d'Internet, qui consistent à l'utiliser dans une optique de sensibilisation ou de mobilisation, la plupart des groupes de femmes en sont encore à les apprivoiser, même si quelques groupes sont déjà très actifs en la matière. C'est là néanmoins, dans les groupes de discussion qui se forment, dans les échanges de documents et de courriels, que nous croyons pouvoir déceler le creuset de la formulation encore embryonnaire d'un discours féministe alternatif sur la mondialisation.

Le mouvement des femmes adopte un fonctionnement en réseau, virtuel, et surtout, réel, dans le quotidien des réunions de concertation stratégique. Cette dimension ressort clairement des entrevues menées. Ainsi, la très grande majorité des groupes sont en lien avec certains réseaux. Pensons entre autres aux Tables de concertation, à des regroupements comme l'R des centres de femmes, mais aussi aux dimensions physiques de cette mise en réseau. La maison Parent-Roback à Montréal, où sont regroupés une dizaine de groupes de femmes, constitue le lieu de ralliement immédiat des groupes rattachés au noyau dur de la mouvance féministe francophone. Les groupes de femmes minoritaires, pour leur part, semblent fonctionner largement à l'extérieur de ce réseau central organisé autour de la majorité québécoise, travaillant davantage avec des réseaux construits autour de leurs appartenances autres. La Marche mondiale des femmes est le lien le plus souvent évoqué; néanmoins, les groupes anglophones que nous avons rencontrés, et plus particulièrement NAC, *Sisterhood is Global* et *Voice of Women*, mais aussi le Y des femmes ont émis de sérieuses réserves à l'endroit de la dominante francophone de l'événement. Elles se sont senties marginales, peu consultées, surtout peu considérées. Quant à la dimension internationale des réseaux, on nous a maintes fois parlé des coûts et des difficultés liés à un exercice dont les résultats, sur le plan local, en ont déçu plus d'une. La

plupart des revendications mises en avant n'ont pas reçu la réponse attendue des autorités gouvernementales québécoises ou canadiennes qui semblaient d'ailleurs peu impressionnées par l'ampleur de la mobilisation. Le *Tableau comparatif des revendications de la Marche mondiale des femmes et des réponses du gouvernement du Québec*, qui évalue à peine à 50 millions d'argent frais, montant qualifié de « mesquin », les sommes promises à la suite d'une mobilisation pourtant sans précédent dans l'histoire du féminisme québécois est éloquent à cet égard. Voir à ce sujet le site Web suivant : <www.ffq.qc.ca/marchequébec/informations/tableau.html> (30 novembre 2003). Au lendemain de la Marche, la fatigue se faisait sentir, et si les organisatrices de la FFQ se réjouissaient du « gain majeur » que constituait « la mobilisation à l'échelle pan-canadienne », elles étaient outrées de la réception que leur avait ainsi réservée le gouvernement fédéral : « On était [...] elles disent 50 000, nous on dit plutôt 30 000 à Ottawa. C'est quand même quelque chose. Mais le fédéral, c'était désastreux le type de réponse. Ils nous ont balayés comme ça, comme si de rien n'était » (FFQ).

Dures, dures, les exigences d'organisation d'une mobilisation monstre pour un réseau « où on était comme des bébés », *dixit* une organisatrice. Pas étonnant que Manon Massé, la coordonnatrice de la FFQ, constate après coup dans le Bulletin de juin 2002 : « Le monde nous est passé sur le corps ». La Marche était une première du point de vue des féministes québécoises francophones et s'il est question de répéter l'expérience en 2005, ce sera, affirme-t-on, dans de meilleures conditions. Aguerries, celles qui ont vécu, parfois difficilement, les tiraillements de tous ordres qui ont accompagné la grande aventure travaillent à consolider une plateforme nouvelle d'où « enraciner l'avenir ». Sur le plan organisationnel, le suivi de la Marche est maintenant assumé par un Secrétariat mondial autonome, incorporé depuis le 14 mai 2003 selon la Loi sur les compagnies du Québec, ce qui confirme cependant le parallélisme d'un réseautage qui continue de s'effectuer en marge des réseaux canadiens. Le site Web canadien de la Marche est resté, lui, inactif depuis l'événement d'octobre 2000. Cela indique, croyons-nous, que les groupes du reste du Canada, tout en appuyant l'initiative de leurs consœurs francophones, priorisent leurs propres actions transnationales au sein de réseaux établis depuis des lustres comme celui de *Sixteen Days of Activism Against Gender Violence*, mis en œuvre en 1987 par Charlotte Bunch, ou de *Take Back the Night*, qui mobilise annuellement des dizaines de milliers de femmes partout dans le monde. De fait, la Marche des femmes, si elle était une nouveauté pour celles qu'elle a initiées à l'action transnationale,

dédoublait, du point de vue de maintes organisations pancanadiennes ou internationales, l'action de réseaux de lutte contre la violence ou la pauvreté tout aussi légitimes d'un point de vue féministe. L'organisation de la Marche aura servi à rassembler provisoirement les énergies autour de la tenue d'un événement de grande importance, qui fut pour une fois amorcé depuis Montréal plutôt que depuis Toronto ou Vancouver, mais rien n'indique que les bases d'une collaboration suivie aient été établies.

6. LA RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES

L'une des retombées positives du nouveau contexte de mondialisation, par rapport à l'isolement antérieur de mouvements axés presque exclusivement sur des problématiques locales ou nationales, aura été l'appropriation par plusieurs groupes de femmes de la langue du droit international et des traités et conventions signés par le Canada à l'échelle internationale. Alors qu'auparavant très peu d'organismes, hormis ceux spécialisés dans l'aide au développement ou la vitalité de cultures d'origines diverses, plaçaient l'international au centre de leurs préoccupations, plusieurs groupes de femmes affirment avoir de plus en plus recours à des textes produits dans des conférences mondiales. S'appuyer sur de telles déclarations et en dégager la signification dans le contexte local tend à se substituer progressivement à la rédaction de mémoires qui restent trop souvent sur les tablettes comme plusieurs le constatent. Le recours aux textes internationaux sert de support à des revendications partagées entre femmes de divers horizons, surtout dans les cas où les instances gouvernementales négligent de donner suite à des engagements pris solennellement.

Les groupes anglophones ou plutôt pancanadiens, comme le précise une porte-parole de la FFQ, ont une longueur d'avance en la matière. Leurs porte-parole font depuis longtemps appel aux chartes ainsi qu'à des textes juridiques, et leurs organisations sont plus familiarisées avec les tactiques utilisées pour intervenir en réseau lorsqu'il est question d'enjeux globaux. Les féministes du Canada anglais ont été promptes à saisir le potentiel de la Charte canadienne pour la promotion des intérêts des femmes, ce qui a d'ailleurs donné naissance à ce que certains ont qualifié de *Charter Feminism*, tandis qu'au Québec, pour un ensemble de raisons, liées en partie au rapatriement unilatéral de la Constitution ayant précédé l'adoption de cette Charte, peu de groupes ont choisi cette

voie pour promouvoir leurs revendications. À l'appui de cette analyse d'un répertoire d'action distinct pour les féministes québécoises et canadiennes-anglaises de la majorité, mentionnons l'existence du *Women's Legal Education and Action Fund* (LEAF), groupe féministe créé en 1985, dont le mandat est de veiller à l'application de la clause d'égalité des sexes de la Charte canadienne pour toutes les femmes du Canada. LEAF compte des sections partout au Canada sauf au Québec. Plusieurs de nos informatrices, telle la porte-parole québécoise de la Société Elisabeth Fry, reconnaissent que les groupes anglophones ont une longueur d'avance en ce qui concerne les problématiques de droits de la personne.

L'utilisation des conventions internationales de droit est une stratégie importante utilisée avec succès par la plupart des groupes qui mettent au point leur action avec des organisations œuvrant sur la scène internationale. Mais ce n'est pas qu'une question de langue. C'est le cas, par exemple, des Femmes autochtones du Québec pour qui cela s'est avéré vital. Il reste que les commentaires faisant état des leçons à tirer de telle ou telle discussion internationale circulent sur Internet d'abord en anglais. Ce n'est pas un mince enjeu pour les webmestres de Cybersolidaires ou de NetFemmes que de mettre à la disposition de leurs abonnées des versions françaises des argumentaires qui fondent les discours officiels ou inspirent des contre-déclarations comme celle du Sommet des peuples à Québec en 2001 : « On se base sur la Déclaration des droits de l'homme pour revendiquer le droit à l'information équitable pour les femmes aussi, c'est là-dessus qu'on se base » (NetFemmes).

C'est là un impératif stratégique en matière de communications, mais c'est aussi un moyen de pression et de mobilisation des plus importants : la stratégie à ce stade-là est de s'assurer que les conseils de ville, par exemple, adoptent des déclarations de principes, mais qu'après, on puisse justement travailler en réseau relativement à leur mise en œuvre et échanger de l'information sur la progression des opérations (Comité Femmes et villes).

L'exemple des groupes anglophones est ici suivi avec quelque retard par les groupes francophones, pour qui la participation à la Quatrième Conférence de Beijing sur les femmes et l'organisation de la Marche mondiale des femmes ont été des occasions de se familiariser avec un outil dont ils découvraient la puissance :

[...] pour argumenter en faisant des liens, et ça, c'est nouveau, c'est un changement de stratégie donc, ce n'est pas nécessairement en lien avec les femmes du monde, mais c'est d'utiliser les ressources qui existent sur le plan mondial pour nous aider dans notre argumentation... (Fédération des femmes du Québec).

Cette pratique est relativement nouvelle pour les organisations francophones, mais c'est moins l'obstacle de la langue qui l'explique, croyons-nous, que la nouveauté de l'utilisation des TIC, soit les technologies de la communication et de l'information. Leur introduction massive depuis la Marche en a facilité l'apprentissage. Les groupes de base, comme ceux qui ont reçu la formation d'Antidote Monde ou de Némésis, ont été prompts à s'emparer de cet outil stratégique pour renforcer la pression exercée sur les autorités locales en s'appuyant sur la légitimité d'un argumentaire porté par des institutions internationales. Le droit international est plus souvent symbolique, mais les groupes s'efforcent de contraindre localement leurs gouvernements à appliquer les grandes conventions de droit qu'ils signent, telle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par le Canada en décembre 1981. Le but est de transformer les vœux pieux en politiques sociales concrètes, ce qui n'est pas une mince affaire.

De fait, le caractère impressionnant de ces accords et de ces conventions en tout genre n'est suivi d'effet que si des instances locales en assurent l'implantation. L'entreprise pourrait paraître démesurée si maints exemples ne démontraient l'efficacité de la mobilisation des groupes et des individus autour des enjeux qui leur tiennent à cœur. Les femmes semblent particulièrement efficaces sur ce plan lorsqu'il s'agit d'inventer une stratégie personnelle d'intervention visant à transformer les paroles en actes. Même sur le plan international, l'action d'un petit groupe ou d'une personne particulièrement décidée peut marquer la différence. Une femme autochtone, Sandra Lovelace, fait d'ailleurs figure de précurseur dans ce type de démarche, alors qu'elle écrivait en 1981 une lettre adressée au Comité des droits de l'homme des Nations unies pour dénoncer l'injustice du sort fait par le Canada aux femmes autochtones. Celles-ci se voyaient privées de leur statut d'Indiennes selon la Loi sur les Indiens de 1867 si elles épousaient un non-autochtone, et ne pouvaient transmettre le statut d'Indien aux enfants nés d'une telle union. Par ailleurs, elles ne pouvaient réintégrer leur réserve en cas de fin du mariage hors-communauté. Le Comité des droits de l'homme déclara alors que le Canada enfreignait l'Accord international sur les droits civiques et politiques. La loi C-31 sera adoptée en 1985 par le gouvernement fédéral pour mettre fin à cette discrimination touchant les femmes autochtones.

Toutefois, on signale également les difficultés spécifiques à l'acquisition d'une expertise de ces outils internationaux, fort complexes et difficiles d'accès. C'est là que l'appui des réseaux électroniques à la démocratie en ligne (*E-democracy*) devient essentiel pour outiller les groupes de la base et leur permettre de s'informer et de discuter à peu de frais des grandes déclarations internationales comme de maximiser leurs capacités d'intervention par des pétitions électroniques ou des campagnes de lettres, tactiques que des associations comme Amnistie internationale excellent à personnaliser.

7. AGIR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE PLUTÔT QUE SUR LES PLANS LOCAL ET NATIONAL ?

La très grande majorité des groupes rencontrés continue de penser son action en fonction des gouvernements locaux et nationaux. Ces groupes persistent à croire qu'il leur faut mettre en avant à l'échelle locale des actions distinctes de celles entreprises au plan international. L'idée d'une citoyenneté transnationale n'effleure même pas l'esprit au titre de l'utopie puisque ce qui domine, c'est la fragmentation des intérêts et la complexité des rapports de pouvoir qui divisent les sociétés transnationales elles-mêmes, au grand soulagement de certaines d'ailleurs. Le débat n'a jamais porté sur cette question, qui soulève le rire tellement elle est insolite et puis, constate l'une avec réalisme : « Je regarde juste ici le non-respect de la diversité, l'incompréhension de la diversité, comment pourrait-on se rendre jusqu'à une citoyenneté globale ? » (Femmes autochtones du Québec).

Le souci d'acquérir une vision transversale de l'action sur tous les plans domine la pensée des féministes de toutes tendances. La porte-parole de *Sisterhood is Global*, précisera : « être un bon citoyen c'est de s'intéresser, de participer et de s'engager dans les choses où tu vis ; pour moi, c'est la participation ». S'il est un point où toutes les informatrices se rejoignent, c'est bien celui-là, marqué par les limites de l'action dans la sphère internationale, à tel point que l'on s'inquiète à la FFQ, par exemple, que les groupes pour une altermondialisation ne se sentent pas assez intéressés par l'aspect local, ce qui limite l'extension des coalitions. Les alliances fonctionnent souvent à sens unique : les femmes vont grossir les mouvements de contestation des formations pour une altermondialisation ou des fronts pacifistes, mais ne reçoivent pas pour

autant de soutien quand elles lancent des actions de portée plus immédiate. L'objectif commun, et là encore les propos se rejoignent, est de former :

[...] une masse critique visant à créer une résistance globale et essentielle sans nécessairement créer un autre degré de structures, parce que je pense qu'au moment où on commence à structurer les choses d'une façon très formelle, il y a émergence d'une classe de [...] *a ruling class* à l'intérieur de nos propres mouvements (NAC).

Nous pensons que ces propos feraient l'unanimité parmi des militantes qui sont conscientes, comme l'exprime la porte-parole d'Antidote Monde, « qu'il faut décroïsonner parce que la mondialisation décroïsonne, mais conditionnellement à avoir les deux pieds bien plantés sur la terre ».

Cela s'avère vrai à un point tel que même les organisatrices de la Marche, soupçonnées de vouloir sauter directement du plan local au plan global, se réjouissent au contraire d'avoir intégré le Comité canadien de la Marche des femmes pour participer aux côtés des groupes nationaux canadiens à l'élaboration de l'événement. Si elles déplorent « l'arrogance » du gouvernement canadien, elles se réjouissent de pouvoir travailler avec d'autres groupes de femmes au Canada dès lors que l'obstacle de la langue peut être franchi. Toutes ressentent la nécessité d'introduire dans leur analyse une perspective internationale qui colle aux enjeux immédiats qui les touchent, et ce, même si d'aucunes se méfient de ce qui pourrait constituer une fuite en avant, faute de pouvoir s'entendre sur le plan national. La tentation est vive, précisera la porte-parole de *Sisterhood is Global*, d'emprunter non pas « la nouvelle voie pour le féminisme », mais « une nouvelle voie pour les personnes ». Elle enfonce le clou en ajoutant : « tout le monde aime une bataille qui se situe à cinq mille kilomètres et ça peut entretenir l'illusion d'unité ici ». La mise en garde est d'autant plus convaincante qu'elle vient d'un institut virtuel dont la mission est précisément de diffuser internationalement les savoirs des femmes et de publier leurs actions. Malgré les réticences, se mettre en réseau est devenu une urgence, tout simplement « parce que la mondialisation est en train de nous manger », comme le dit la porte-parole d'Antidote Monde ou « qu'on est en train de tuer la terre », comme le craint celle de Cybersolidaires, pour qui il importe d'opposer une « intelligence mondiale, interconnectée » aux tentatives d'intégration des gouvernements, surtout les plus riches. Gare à la récupération, diront les plus radicales, qui craignent la collusion entre

le petit cercle des déléguées nationales aux grandes conférences internationales et leurs commanditaires en provenance d'organismes publics ou parapublics :

Oui, on peut avoir un certain rapport de forces dans la communauté, mais citoyen du monde, c'est un peu un exemple de l'utilisation de mots à l'origine des mouvements de gauche et populaires comme : solidarité, citoyen, société civile. Tous ces mots-là commencent à être utilisés par les instances internationales, récupérés et redéfinis... Finalement, c'est juste des mots qui veulent dire : démantèlement de l'État-providence, perte d'acquis (Némésis).

Par conséquent, le recours aux gouvernements du Québec et du Canada demeure central dans les revendications du mouvement des femmes. La fatigue et la déception éprouvées par plusieurs au lendemain de la Marche ne sont pas sans rapport avec l'amertume ressentie quant au peu de cas que les gouvernements du Québec et du Canada ont fait de revendications locales élaborées en lien avec des femmes du monde entier. Malgré son ampleur, le succès de la mobilisation internationale n'a pas forcé l'attention des gouvernements. Problème de stratégie ? Au-delà de l'échec relatif de ce qui se voulait une campagne de pression sans précédent ayant pompé les énergies de maintes organisations pendant au moins dix-huit mois, certaines critiquent la conception des objectifs du mouvement. La « parade », comme dit l'une, a usé à la corde ressources et énergie, sans utilité avérée :

Quel est le répertoire d'action féministe sur la solidarité internationale quand le mouvement coopératif lui-même se questionne actuellement sur son propre fonctionnement et sur les orientations à privilégier en coopération internationale ? Quelque part, il y a un groupe avec un répertoire d'action X qui ne parle pas à l'autre groupe doté d'une expertise en relations internationales et qui se questionne. C'est comme si on faisait fi de toute une expérience acquise depuis la Deuxième Guerre mondiale. Dans dix ans, on dira : on aurait dû attendre (Y des femmes).

Ce ne sont pas là des propos isolés puisque le bilan de la Marche a plongé la FFQ elle-même dans une crise qui l'a obligée à entreprendre une vaste démarche d'orientation, question de se doter d'une plateforme politique renouvelée et de surmonter l'épuisement physique des travailleuses de l'organisation. L'articulation entre les nécessités de l'action locale et celles de l'engagement mondial est loin d'être simple.

La mise en réseau des femmes qui ont marché dans plus de 140 villes et villages du Québec portant un message mondial constitue l'apport incontesté de la Marche, mais les organisations politiques et financières internationales ne sont pas devenues pour autant la cible de l'attention du mouvement des femmes. Néanmoins, on comprend de plus en plus l'importance de ces structures transnationales. Mentionnons que la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 a largement fait progresser cette question et qu'elle a même été à l'origine des rencontres avec le FMI et la Banque mondiale, dans la foulée de la Marche. Enfin, ces groupes ne s'illusionnent pas quant à leur capacité à influencer les organisations internationales, mais entendent souligner systématiquement le lien entre diverses situations vécues par des femmes partout dans le monde. À cette fin, elles visent à monter un réseau d'alerte pour maintenir la pression sur les autorités dont elles dépendent afin de contrer les conséquences de la mondialisation sur leurs vies.

Certains groupes, comme Antidote Monde, fondent leur action sur le rapport entre le développement régional et la mondialisation. Le groupe se fait fort de sensibiliser même « une femme dans sa cuisine au fait qu'elle achète des produits du Japon et des États-Unis » et que « la dimension internationale des échanges affecte jusqu'au plus petit village ». Le groupe travaille à introduire une perspective internationale dans la conception d'un développement local novateur, et utilise des textes et conventions internationaux pour « renverser le pôle des centres en périphérie », repenser le développement de bas en haut plutôt que d'enregistrer passivement les consignes du centre. Pour Antidote-Monde, les multinationales et les gens de l'extérieur qui sont venus chercher le bois ou les fourrures de régions comme celle de Cabano, d'où origine le mouvement, sont responsables du fait que ces milieux sont mal exploités. Le groupe utilise les textes de la Conférence de Beijing ainsi que ceux de la Marche des femmes à l'appui de son argumentation, et est aussi membre du mouvement des Actrices sociales des territoires européens ruraux (ASTER), réseau francophone international qui entend favoriser des valeurs d'équité dans la promotion d'initiatives d'économie sociale en milieu rural.

Pour NAC, la réflexion sur la mondialisation a commencé en réaction aux réductions drastiques dans le financement que le groupe recevait du gouvernement fédéral. La réflexion s'est élargie ensuite sous l'influence du leadership de Sunera Thobani, qui a conduit NAC à une vision intégrant davantage la prise en compte des réalités des femmes minoritaires dans l'articulation du

programme et des actions à entreprendre. Cela s'est traduit à l'interne par des réformes de structure pour lutter activement contre le racisme et la discrimination entre femmes :

À la FFQ, on voit moins cette structure-là, mais à NAC, il y a des comités sur différents domaines politiques. Ces comités ont toujours une coprésidente et on a instauré une politique qui dit qu'une des deux coprésidences doit être une femme discriminée... Donc, et c'est là que je parle d'un changement structurel, si on est sûr qu'une des coprésidences est tenue par une femme de couleur, on sait que l'analyse va être autre que si c'est deux femmes blanches qui sont là [...] C'est ça qui a fait qu'il y a eu aussi l'émergence d'une préoccupation à NAC pour [...] le lien entre ce qui se passe ailleurs et ce qui se passe ici, parce qu'il y a beaucoup de femmes d'ailleurs qui siègent à ce conseil d'administration (NAC).

Cependant, en raison des réductions de financement, NAC peine à maintenir ses liens avec les femmes du Sud et ne dispose pas d'un réseau international bien établi. Le groupe a quand même participé à de multiples conférences des Nations unies et à la Conférence de Durban sur le racisme. Lors de l'entrevue, la porte-parole rencontrée s'est montrée très critique à l'endroit de la Marche mondiale des femmes. NAC reconnaît le droit du Québec à l'autodétermination et reconnaît aussi le leadership de la FFQ dans la conjoncture de la Marche mondiale. Cependant, comment accommoder les spécificités Québec/Canada des femmes siégeant à des comités internationaux dans le contexte d'actions de ce type ? C'est encore le mystère d'habitudes de négociations parfois cahoteuses. NAC a publié une recherche, *From Local to Global* qui avance qu'on ne peut pas être détaché de ce qui se passe dans le reste du monde, et qu'il faut mettre au point une analyse qui dépasse les frontières du Canada. C'est à cet effet que NAC a créé un comité de solidarité internationale. Rassemblons les commentaires tirés de l'entrevue avec la représentante de NAC : NAC était déjà très critique au sujet des accords de libre-échange signés dans les années 1980. Tout cela a amené une réflexion à savoir comment établir le lien entre ce qui se passe ici et ailleurs. L'action a vraiment démarré avec la résistance à l'Accord mondial sur l'investissement (AMI). NAC, déjà sensibilisé à l'importance des ajustements économiques structurels, a rendu la science économique accessible à des femmes ordinaires. L'autre partie du travail de NAC est d'abord de clarifier le lien entre ce qui se passe localement et les conséquences du contexte global de mondialisation des échanges, puis d'éduquer les femmes sur la portée de ces changements et enfin de leur fournir des moyens d'agir propres à leur situation. En terminant, la

représentante de NAC a fait état des rapports de pouvoir qui se créent au sein des ONG entre ceux et celles qui ont les moyens de se déplacer et les autres... Autrement dit, la participation aux conférences internationales n'est pas à la portée de toutes les ONG et devient un enjeu de pouvoir dans la dynamique interne du mouvement des femmes. L'expertise s'accumule, là encore, plus aisément qu'elle ne se transmet.

CONCLUSION

L'internationalisation du féminisme est un processus en cours depuis des décennies, comme en témoignent les quatre conférences organisées par l'ONU sur les femmes entre 1975 et 1995. Ce mouvement s'incarne dans la mise en place de nouveaux réseaux, mais on ne saurait pour autant conclure à l'unification des analyses au sein des mouvements féministes. Plus que jamais les voix du féminisme se diversifient. Dans notre analyse, nous avons montré comment s'exprime cette nouvelle réalité dans le travail et la réflexion des groupes de femmes ayant pignon sur rue au Québec. Une dominante émerge : la mondialisation économique néolibérale, telle qu'elle est en voie de se réaliser, est décriée par l'ensemble des groupes. Pour contrer l'appauvrissement des femmes, on tentera de lui substituer une vision altermondialiste où s'expriment certains principes comme l'égalité, le partage des richesses et l'intervention de l'État dans la régulation de l'économie.

En ce qui concerne le fonctionnement, certains groupes apparaissent plus internationalisés que d'autres, ce qui est souvent en lien avec leur répertoire d'action, une structure organisationnelle appropriée et la période à laquelle le groupe a été mis sur pied. Les groupes les plus récents fonctionnent davantage dans des réseaux transnationaux, de même que les groupes qui se donnent comme raison d'être la défense des femmes minoritaires, immigrantes, femmes de couleur, ou femmes des nations autochtones. Ces groupes entretiennent, de par leur appartenance, un réseau international « naturel », alors que chez les groupes représentant les femmes québécoises de la majorité, cette dimension internationale demeure faible et très souvent limitée par les frontières de la langue.

Les groupes rencontrés se sont montrés conscients des enjeux qui se jouent à l'échelle internationale, grâce à l'action des organisations comme l'ONU, le FMI et la Banque mondiale. Ils continuent néanmoins à privilégier les demandes adressées aux

instances gouvernementales locales, puisque ce sont elles qui régissent leur environnement immédiat. Pourtant, les groupes sont de plus en plus sensibles à ce que :

Lier exclusivement la citoyenneté à un État, c'est exposer chacun à en être dépossédé par le caprice de ceux qui y ont le pouvoir. La citoyenneté devrait donc être dissociée de la seule réalité étatique, du moins celle de l'État-nation qui, sous prétexte d'égalité, rejette le différent par la voie de l'exclusion ou encore de l'assimilation (Collin, 1999, p. 168).

Plusieurs demeurent d'abord tournés vers les gouvernements québécois et canadien, car c'est là que se trouve le pouvoir de donner suite aux revendications portées par le mouvement des femmes d'ici. Quant aux documents internationaux, ils sont une source d'inspiration pour les groupes, mais ce type d'argumentaire est loin d'être maîtrisé par tous. Si la transnationalisation élargit le champ d'action des groupes, elle est loin de se traduire par un élargissement de leur influence réelle. Faute d'avoir les moyens de sa politique, le mouvement se trouve aux prises avec des mandats démesurés, à l'échelle du territoire-monde. Son influence est faite d'actions *ad hoc* qui ne mordent guère sur la structure des rapports de pouvoir, y compris les rapports sociaux de sexe, souvent dilués dans un ensemble plus vaste d'inégalités sociales, économiques, ethniques ou raciales, généralement traitées de façon neutre plutôt que par une approche différenciée selon le sexe.

Dans un tel contexte, le rapport au territoire-monde entre des groupes situés en marge des pouvoirs établis introduit une contrainte supplémentaire en matière d'efficacité de l'action plus qu'il ne constitue un avantage. Certes, un maillage plus serré entre femmes de toutes provenances multiplie les occasions d'alliance, crée des liens entre le local et le global, augmente les capacités de résistance concertée à l'échelle du globe. Mais la portée réelle d'actions de plus en plus virtuelles est réduite faute des moyens financiers et humains nécessaires pour coordonner un ensemble disparate de forces dispersées aux quatre coins de la planète avec le minimum de cohérence et de continuité nécessaire pour ébranler un appareil de pouvoir plus formidable encore que celui qui se déploie sur le terrain local ou national.

Enfin, si certains groupes se montrent sensibles aux enjeux de pouvoir entre femmes majoritaires et femmes minoritaires à l'œuvre dans le processus de mise en commun des intérêts des femmes que suppose l'internationalisation de l'action féministe, cette analyse reste encore étrangère à plusieurs. De plus, elle achoppe systématiquement sur les différences de ressources et de

position dans les réseaux d'influence et de transmission de l'information entre les groupes. Forcés de jongler avec la mondialisation, les groupes de femmes se sentent souvent dépassés par des circonstances adverses. C'est une situation qu'ils partagent avec l'ensemble des mouvements sociaux et qui explique que les résultats obtenus soient parfois bien modestes, comparés à l'ampleur des besoins et à la hauteur de vue des porte-parole d'un mouvement aux prises avec les contradictions mêmes qui tissent l'esprit du temps.

ANNEXE Liste des organisations du mouvement des femmes au Québec retenues pour l'enquête

1. La Société Elisabeth Fry, membre québécoise d'une fédération canadienne de sociétés autonomes qui se porte à la défense des droits des femmes ayant des démêlés avec la justice ou ayant enfreint la loi.
2. Cybersolidaires, réseau Internet de communication et de formation des femmes aux nouvelles technologies de la communication, actif à l'échelle internationale par le biais d'une veille informationnelle sur la situation des femmes dans le monde.
3. La Fédération des femmes du Québec, organisme parapluie qui regroupe plus d'une centaine de groupes de femmes du Québec et qui a été responsable de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, formée de 42 coalitions nationales de groupes de femmes partout dans le monde, une action qui a suivi la Marche du pain et des roses de 1995. La Fédération a obtenu un statut consultatif temporaire auprès de l'ONU lors de la Conférence mondiale de Beijing.
4. Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEAF), et NetFemmes, un appendice du CDEAF; le CDEAF est un centre de documentation mis sur pied à des fins de formation. NetFemmes est le réseau électronique qui a soutenu l'infrastructure technologique de la Marche mondiale des femmes.
5. Le Comité femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), lieu d'échanges, d'information et d'expertise sur les questions concernant les femmes et le développement, dont le mandat est de favoriser la rencontre entre groupes de femmes du Nord et du Sud autour de problématiques communes, et d'élaborer des stratégies pour encourager les organismes de coopération et de solidarité internationale à accorder une place plus importante aux femmes dans leurs structures internes et dans les projets et programmes qui ont cours dans les pays en voie de développement.
6. La Fédération québécoise pour le planning des naissances (FQPN), regroupement féministe de défense des droits et d'éducation populaire en matière de santé, particulièrement la santé reproductive et la sexualité, actif sur les plans local et international pour le libre choix des femmes en matière de reproduction et pour l'accès à des services de planification des naissances sans contrôle des populations.

7. Relais-femmes, groupe qui offre des services de recherche-action et de formation, et qui favorise la concertation entre les milieux féministe, communautaire, universitaire et syndical par l'entremise de partenariats entre les groupes de femmes et des chercheuses universitaires. S'appuyant sur une expertise de plus de quinze ans, acquise grâce au Protocole d'entente avec le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, l'organisme a obtenu du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) le financement nécessaire pour former une Alliance de recherche université-communauté avec l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM.
8. Némésis, groupe d'affinité autonome de féministes radicales qui a succédé au comité-femmes du groupe SALAMI, un groupe antimondialisation né dans la mouvance de la contestation envers l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). Le groupe offre, aux groupes de femmes partout au Québec, de la formation sur les femmes et la mondialisation et sur les stratégies de non-violence.
9. Le Y des femmes de Montréal, qui est en fait la section locale du YWCA pour Montréal, et dont la mission est d'offrir des services d'accueil et de référence à des femmes vivant des problèmes familiaux ou des problèmes de santé mentale. Le Y des femmes de Montréal s'intéresse particulièrement aux questions de violence conjugale, de sécurité urbaine, d'employabilité et d'entrepreneurship des femmes.
10. Femmes autochtones du Québec, organisation qui défend les droits des femmes autochtones du Québec auprès des gouvernements et auprès des Conseils de bande. L'association représente les femmes des premières nations du Québec ainsi que les femmes autochtones vivant en milieu urbain, et a participé activement à la Marche mondiale des femmes.
11. Le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF), centre de femmes existant depuis plus de trente ans, qui offre des services aux femmes défavorisées du Centre-Sud dans le but de favoriser leur autonomie économique, affective et sociale. Le Centre a élaboré un projet de coopération en Amérique du Sud et a participé, en collaboration avec le département d'aménagement de l'Université de Montréal, à un Forum au Vietnam portant sur l'analyse de genre et le développement.
12. *Sisterhood is Global Institute*, réseau électronique qui travaille en lien avec des femmes de plus de 12 pays à des programmes d'éducation, de droits de la personne et à l'élimination de la

violence faite aux femmes et aux filles. De sérieux problèmes de financement affectent cependant le fonctionnement du groupe constitué en Institut depuis le 11 septembre 2001.

13. La section canadienne francophone d'Amnistie internationale – Réseau femmes, réseau d'action et de sensibilisation fonctionnant uniquement par courrier électronique, ayant pour mission de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des femmes par le biais de campagnes de lettres portant sur les conditions de détention de femmes dont l'intégrité physique est menacée.
14. Antidote-Monde, groupe d'éducation populaire pour les femmes, né dans la région du Témiscouata et qui offre au Québec et à l'international un programme éducatif de conscientisation ayant pour but d'accroître l'autonomie personnelle, familiale et sociale des femmes de communautés rurales engagées dans le développement local et régional. Cette entreprise d'économie sociale a pour partenaire le réseau des Actrices sociales des territoires européens ruraux (ASTER).
15. *Voice of Women for Peace*/La voix des femmes pour la paix (VOW), groupe de femmes qui travaille depuis sa fondation en 1960 pour la paix et contre le militarisme. Bien qu'en déclin en raison du vieillissement de ses membres, VOW est accrédité à l'ECOSOC des Nations unies.
16. Le Comité femmes et ville, de la Ville de Montréal, qui s'occupe de conseiller la Ville de Montréal sur les questions comme la sécurité des femmes, les besoins spécifiques des femmes par rapport à la ville. Le comité milite pour l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la gestion urbaine et l'insertion des femmes dans les instances décisionnelles municipales, de concert avec le réseau Femmes et villes international.
17. *National Action Committee on the Status of Women* (NAC), organisme parapluie du mouvement des femmes du Canada anglais et qui regroupe plus de 700 groupes. NAC lutte depuis plus d'un quart de siècle pour faire de l'égalité des femmes une réalité ; c'est l'équivalent de la Fédération des femmes du Québec au Canada anglais.
18. Le Secrétariat de la Marche mondiale des femmes, groupe qui a été mis sur pied pour donner une assise permanente aux réseaux internationaux créés lors de la Marche mondiale des femmes, en l'an 2000, et garantir leur autonomie. Ce groupe a

pour mission d'assurer le suivi de la Marche sur le plan mondial relativement aux deux grands enjeux que sont la pauvreté des femmes et la violence faite aux femmes et aux filles.

19. Le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, groupe dont le mandat est d'offrir des services aux femmes et aux familles immigrantes du sud-est asiatique. Le Centre a été engagé à l'échelle internationale, surtout en raison de ses liens avec la Fédération des femmes du Québec et la coordination de la Marche mondiale de l'an 2000.
20. Le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF), seul organisme multidisciplinaire ayant comme préoccupation première la santé des femmes. Issu du Regroupement des centres de santé des femmes du Québec, en 1985, le RQASF travaille dans une perspective féministe à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes, et a été très actif à l'organisation de la 9^e rencontre internationale sur la santé des femmes qui s'est tenue à Toronto du 12 au 16 août 2002.
21. L'Association canadienne des femmes arabes, association qui se propose d'assurer l'intégration des femmes d'origine arabe à la société québécoise en offrant des activités à caractère culturel et des séances d'information portant sur divers sujets, mais qui est dotée de trop peu de moyens financiers pour avoir une incidence significative sur le plan local et à plus forte raison, sur le plan international.
22. Le Congrès des femmes noires du Canada, organisation dont la participation à la Conférence de Beijing et aux activités de suivi qui en ont découlé a été très active. Le Congrès a un statut d'observateur auprès des Nations unies et a participé, à l'automne 2001, à la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBROW, M. (1997). *The Global Age: State and Society Beyond Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- BANNERJI, H. (2000). *The Dark Side of the Nation: Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*, Toronto, Canadian Scholars Press.
- BARBOT, V. (2002). « Les effets de la mondialisation sur les femmes du Québec », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Remue-ménage, février.
- BASU, A. (2000). « Globalization of the Local/Localization of the Global: Mapping Transnational Women's Movements », *Meridians: Feminism, Race, Transnationalism*, vol. 1, n° 1, p. 68-83.
- BOLL, J. et G.M. THOMAS (dir.) (1999). *Constructing World Culture: International Non-governmental Organizations Since 1875*, Stanford, Stanford University Press.
- BULBECK, C. (1998). *Re-Orienting Western Feminisms. Women's Diversity in a Post-colonial World*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BUSQUE, G. (1993). « Why Women Should Care About Constitutional Reform », dans D. Schneiderman (dir.), *Conversations Among Friends*, Edmonton, Centre for Constitutional Studies, p. 13-17.
- CASTELLS, M. (1999). *La société en réseaux*, Paris, Fayard.
- COLLIN, F. (1999). *L'homme est-il devenu superflu? Hannah Arendt*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2001). *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*, Avis rédigé par F. Lepage, avril, Québec, Bibliothèque nationale.
- DELLA PORTA, D., H. KRIESI et D. RUCHT (dir.) (1999). *Social Movements in a Globalizing World*, New York, Macmillan Press.
- DIAMOND, L. et M.F. PLATTNER (dir.) (1996). *The Global Resurgence of Democracy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- DRUELLE, A. (2001). *Mouvements de femmes et mondialisation capitaliste: pratiques et discours au sein des Conférences mondiales des Nations unies sur les femmes: 1975-1995*. Thèse de doctorat présentée au département de sociologie, UQAM, Montréal.
- DUMONT, M. (1995). « Women of Quebec and the Contemporary Constitutional Issue », dans F.-P. Gingras (dir.), *Gender and Politics in Contemporary Canada*, Toronto, Oxford University Press, p. 153-174.
- ESCHLE, C. (2000). « Engendering Global Democracy », Communication présentée au Congrès mondial de l'Association des études politiques internationales, Québec, 1^{er} au 5 août.
- ESCRIBANO, M. (2002). « Les femmes des Amériques se mobilisent », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, mars.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2002). *Les femmes et la mondialisation*. Analyse, commentaires et recommandations en marge de la Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation. Mémoire soumis par la Fédération des femmes du Québec et la Marche mondiale des femmes à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.
- GUAY, L. (2002). « Pour une autre économie », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, décembre, non paginé.

- GUAY, L. (2000). « La marche ininterrompue des femmes pour un "autre" développement », *Les Cahiers de la femme/Canadian Women Studies, Women 2000: Eradicating Poverty and Violence in the 21st Century*, automne, vol. 20, n° 3, p. 16-20.
- GUIDRY, J.A., M.D. KENNEDY et M.N. ZALD (dir.) (2000). *Globalization and Social Movements. Culture, Power and the Transnational Public Sphere*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- KECK, M. et K. SIKKINK (2000). « Historical Precursors to Modern Transnational Social Movements and Networks », dans J.A. Guidry, M.D. Kennedy et M.N. Zald (dir.), *Globalization and Social Movements: Culture, Power and the Transnational Public Sphere*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 35-53.
- LAZREG, M. (dir.) (2000). *Making the Transition Work For Women in Europe and Central Asia*, Washington D.C., *World Bank Discussion Papers*, n° 411.
- MAILLÉ, C. (2002). « Migrations : femmes, mouvement et "refondation" du féminisme », *Recherches féministes*, vol. 22, n° 2, p. 1-8.
- MARQUES-PEREIRA, B. (2003). *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Collin.
- MATTE, D. et J. BELLEAU (2002). « L'engagement du mouvement des femmes dans la lutte contre la mondialisation néolibérale », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, mai.
- MICHAUD, A. (2002). « Sécurité des femmes et mondialisation », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, septembre.
- MILES, A. (2000) « Local Activisms, Global Feminisms and the Struggle Against Globalization », *Les Cahiers de la femme/Canadian Woman Studies*, automne, vol. 20, n° 3, p. 6-10.
- MOGHADAM, V. (2000). « Transnational Feminist Networks », *International Sociology*, vol. 15, n° 1, p. 57-85.
- MOHANTY, C.T. (1991). « Under Western Eyes Feminist Scholarship and Colonial Discourse », dans C.T. Mohanty, A. Russo et L. Torres (dir.), *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington, Indiana University Press, p. 51-80.
- MOSER, C. (1999). *Mainstreaming Gender and Development in the World Bank: Progress and Recommendations*, Washington D.C., World Bank.
- NEPTON, N. (2002). « La passion de la mondialisation », dans *L'Agenda des femmes 2003*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, janvier.
- OSMANI, F. (2002). « L'égalité pour toutes ? L'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec », *Recherches féministes*, vol. 22, n° 2, p.141-151.
- PEDNEAULT, H. (2000). *Manifeste écrit pour la Marche mondiale des femmes*, <www.ffq.qc.ca/marchequbec/actions/manifeste.html> (11 novembre 2003).
- RIFKIN, J. (2000). *L'âge de l'accès: survivre à l'hypercapitalisme*, Montréal, Boréal; Paris, La découverte.
- RIFKIN, J. (1998) *Le siècle biotech: le commerce des gènes dans le meilleur des mondes*, Montréal, Boréal; Paris, La découverte.
- RISSE-KAPPEN, T. (dir.) (1995). *Bringing Transnational Relations Back In: Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, New York, Cambridge University Press.

- ROY, M.A. et A. DRUELLE (dir.) (2000). *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Les Cahiers de l'IREF n° 5, Montréal, UQAM.
- SEMBLAT, C. (2002). « Bilan de l'enquête auprès des 112 coordinations nationales ayant participé à la Marche mondiale des femmes », document mimeo.
- SEOANE, J. et E. TADDEI (2002). « From Seattle to Porto Alegre : The Anti-Neoliberal Globalization Movement », *Current Sociology*, vol. 50, n° 1, p. 99-122.
- SMITH, J. (2002). « Bridging Global Divides? Strategic Framing and Solidarity Transnational Social Movement Organizations », *International Sociology*, vol. 17, n° 4, p. 505-528.
- SMITH, J., C. Chatfield et R. Pagnucco (dir.) (1997). *Transnational Social Movements and Global Politics : Solidarity Beyond the State*, Syracuse, Syracuse University Press.
- SMITH, J., R. Pagnucco et G.A. Lopez (1998). « Globalizing Human Rights : The Work of Transnational Human Rights NGOs in the 1990s », *Human Rights Quarterly*, vol. 20, p. 379-412.
- STIENSTRA, D. (1994). *Women's Movements and International Organizations*, New York, St Martin's Press.
- TARROW, S. (2001). « Transnational Politics : Contention and Institutions in International Politics », *Annual Review of Political Science*, n° 4, p. 1-20.
- THIBAUT, J. (2003). *UNIFEM : Genre et développement dans le contexte du système capitaliste mondial*. Mémoire de maîtrise, département de science politique, UQAM, Montréal.
- VERDIÈRE, B. (2002). *Femmes en marche : regards sur les actions et revendications de la Marche mondiale des femmes*, Montréal, MMF et Éditions du remue-ménage.
- VICKERS, J. (1993). « The Canadian Women's Movement and a Changing Constitutional Order », *International Journal of Canadian Studies*, vol. 7-8, printemps-été, p. 261-284.
- WALLERSTEIN, I. (2002). *Le capitalisme historique*, Paris, La découverte.
- WALLERSTEIN, I. (1999). *L'après-libéralisme : essai sur un système-monde à réinventer*, La Tour d'Aigues, France, Éditions de l'Aube.
- WICHTERICH, C. (1999). *La femme mondialisée*, Arles, Actes Sud ; Paris, Solin.
- YOUNG, I.M. (1994). « Gender as Seriality : Thinking About Women as a Social Collective », *Signs*, vol. 19, n° 3, p. 713-738.

Chapitre 4

DE LA COUPE AUX LÈVRES L'action politique des peuples autochtones sur la scène internationale et la reconfiguration des paramètres de la citoyenneté au Canada¹

Daniel Salée, Ann-Marie Field,
et Kahente Horn-Miller

1. Les auteurs remercient Pascale Dufour et Martin Papillon qui ont accepté de livrer leurs commentaires sur une version antérieure du présent texte.

On assiste depuis deux ou trois décennies à l'intensification des mobilisations politiques des peuples autochtones de par le monde entier. Ces derniers n'hésitent pas désormais à se regrouper localement, certes, mais aussi, et de plus en plus semble-t-il, par-delà les frontières immédiates qui les enserrant. Ils ont ainsi recours de manière soutenue aux structures et aux mécanismes juridico-politiques qui s'offrent à eux dans l'arène internationale, et ils se joignent à des réseaux transnationaux organisés, cela dans le but d'abord de faire connaître à la face du monde le sort socioéconomique généralement désolant qui leur est réservé au sein des États auxquels ils sont politiquement soumis, mais aussi afin de faire pression sur ces mêmes États pour qu'ils modifient leurs politiques à leur égard. Ils signifient dans la foulée leur refus d'adhérer inconditionnellement aux paramètres dominants des régimes de citoyenneté qui leur sont imposés (Schulte-Tenckhoff, 1997, p. 8). De l'avis de plusieurs observateurs et analystes, cette tendance croissante à investir le champ des relations internationales et à internationaliser leurs revendications démontre dans le contexte actuel de globalisation que les peuples autochtones « interrogent l'État-moderne, l'obligent à moduler son discours, instaurent un nouveau rapport de forces et rendent ainsi possible la transformation du droit » (Duplessis, 2000, p. 118); ils amènent ni plus ni moins les États à reconfigurer leur logique interne d'opération, à repenser leur gestion des relations sociales et à reconcevoir les frontières de l'État-nation et la dynamique des rapports interétatiques (Brysk, 1999; Niezen, 2000, 2003).

On ne saurait nier que le chemin politique parcouru par les peuples autochtones depuis trois décennies est impressionnant, particulièrement au sein des États libéraux et démocratiques où des gains considérables en matière de protection du patrimoine culturel, d'autonomie gouvernementale et de reconstruction des assises économiques ont été réalisés (Vincent, 1992; Washburn, 1996). De même, l'activisme patient et déterminé dont font preuve lors de forums internationaux plusieurs individus engagés et organisations non gouvernementales voués à la défense des droits des peuples autochtones a largement contribué à porter la cause autochtone à l'avant-scène des préoccupations de l'opinion publique internationale, à en articuler les tenants et aboutissants en termes de droits de la personne et, ce faisant, à obliger les États concernés à prêter une oreille plus attentive et plus conciliante aux revendications des peuples autochtones. Grâce à leur action, on dispose aujourd'hui d'une panoplie, encore incomplète et perfectible, certes, mais moralement contraignante, de conventions, de normes juridiques

et d'instances internationales qui visent à la fois à protéger les peuples autochtones d'éventuelles exactions étatiques et à améliorer leur destin socioéconomique (Lâm, 2000; Venne, 1998; Wilmer, 1993). Bien qu'elles n'aient pas nécessairement force de loi, les conventions et les normes existantes offrent tout de même un contexte de référence en dehors duquel les États ne sauraient s'aventurer sans risquer l'opprobre d'une bonne partie de la communauté internationale.

Devant les succès apparents des peuples autochtones à infléchir le cours des politiques publiques qui les affectent par le biais d'interventions sur la scène internationale, il peut être tentant de conclure que ces derniers sont en train de renverser la dynamique politique et les balises institutionnelles des États qui les contiennent, qu'ils mettent en cause les fondements conceptuels agréés de la souveraineté des États-nations et du droit des peuples à l'autodétermination, voire qu'ils émergent, à l'instar d'autres groupes minorisés et de certains mouvements sociaux, comme fer de lance d'une tendance marquée à la transnationalisation de l'action politique, susceptible de consacrer à terme l'obsolescence de l'État-nation et l'avènement d'une société civile mondiale (Keane, 2003).

Le présent chapitre portant sur l'action politique internationale des peuples autochtones évoluant à l'intérieur de la sphère d'influence de l'État canadien formule plutôt une perspective analytique en demi-teintes et propose une lecture moins hardie de la réalité. En effet, à la lumière d'entrevues en profondeur sur la question, menées auprès d'hommes et de femmes étroitement liés à la promotion et à la défense des droits des peuples autochtones au Canada, au Québec et sur la scène internationale, il semble difficile d'affirmer d'emblée que les mobilisations et interventions politiques des peuples autochtones au Canada témoignent d'un quelconque procès de transnationalisation de leur action collective et contribuent par ce fait à la déstructuration du cadre étatique canadien ou à la reconfiguration du régime de citoyenneté.

À partir de la matière de ces entrevues, le présent texte reconsidère les conclusions des travaux qui font actuellement autorité sur le sujet et propose une réflexion sur la portée réelle de l'action politique internationale des peuples autochtones soumis à l'autorité de l'État canadien. La démarche s'amorce par à un survol des principaux temps forts de l'action collective des peuples autochtones sur la scène internationale. Vient ensuite une analyse des principales contributions à l'étude de l'action politique internationale des peuples autochtones basés au Québec. Le texte enchaîne,

dans un troisième temps, avec une synthèse du contenu des entrevues et clôt enfin avec quelques observations inspirées des éléments d'information que livrent les entrevues.

1. L'ACTION COLLECTIVE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les représentants des divers peuples autochtones qui vivent au Canada manquent rarement une occasion de faire usage des tribunes qui leur sont offertes à l'étranger pour saisir la communauté internationale de leurs griefs à l'égard de la société et de l'État canadiens. Nous avons tous en mémoire quelque discours percutant ou déclaration cinglante d'un Matthew Coon Come, Ted Moses ou Ghislain Picard, rapporté à grands renforts médiatiques et dénonçant le gouvernement canadien ou québécois à New York, Boston ou Genève. Plusieurs gardent sans doute encore à l'esprit la campagne de relations publiques que menèrent au début des années 1990 les Cris de la Baie James auprès des autorités gouvernementales américaines pour faire connaître leur opposition aux plans de développement hydroélectrique de l'État québécois sur leur territoire ancestral. Leur démarche et leur alliance stratégique avec des groupes américains de défense de l'environnement et diverses organisations non gouvernementales internationales sympathiques à la cause des peuples autochtones devaient éventuellement réussir à faire avorter le projet Grande-Baleine que le gouvernement québécois voyait pourtant comme un levier essentiel de développement économique pour la province.²

2. Depuis les années 1960, et plus particulièrement depuis le début des années 1970, l'État québécois a beaucoup misé sur la réalisation de mégaprojets hydroélectriques comme stimulant important de l'économie du Québec. Le projet Grande-Baleine dont la mise en chantier est annoncée en août 1988 constitue un des volets du plan de développement du potentiel hydroélectrique de la Baie James conçu au cours des années 1970. La mise en œuvre des premières phases de ce plan suscita un tollé de protestations de la part des représentants cris. Divers recours en justice donnèrent raison à ces derniers et forcèrent éventuellement le gouvernement à négocier et à signer en 1975 la Convention de la Baie James et du Nord québécois en vertu de laquelle les communautés autochtones visées devaient être désormais consultées et devaient participer à tout projet ultérieur de développement hydroélectrique sur leur territoire. Le projet Grande-Baleine, dont le coût de construction est estimé à 3,6 milliards de dollars, devait ajouter 3160 mégawatts à la puissance du réseau hydroélectrique québécois et inonder 1786 kilomètres carrés du territoire cri. Comparativement beaucoup plus modeste que les projets de développement précédents (la phase I du projet de la Baie James inonda 25 000 kilomètres carrés), affectant un nombre relativement restreint d'individus et ayant des répercussions plus limitées sur le mode de vie des populations environnantes, Grande-Baleine deviendra rapidement malgré tout le principal cheval de bataille des porte-parole cris. Insatisfaits de la façon dont l'État québécois s'est acquitté de ses obligations aux termes de la

À vrai dire, malgré l'éclat et le caractère stratégique novateur des actions des dernières années, force est de noter que les recours répétés aux organismes internationaux et l'instigation d'actions politiques menées sur la scène internationale depuis deux décennies s'inscrivent dans une tradition d'intervention politique ancrée depuis longtemps dans les pratiques de revendication et de mobilisation des peuples autochtones au Canada et au Québec. En fait, strictement parlant, on pourrait même avancer que, de leur point de vue, les peuples autochtones sont engagés dans une dynamique de relations internationales depuis les tout premiers contacts avec les puissances européennes. Leur intégration forcée au sein de frontières politiques et administratives dessinées et conçues par les conquérants européens a érodé les divers ancrages culturels et nationalitaires qui définissaient plusieurs d'entre eux, mais sans parvenir tout à fait à les subsumer sous la logique étatique qui leur a été imposée. La plupart des peuples autochtones ont toujours refusé l'idée que leur rapport à l'État canadien fût abordé et traité comme une question de politique publique intérieure, soumise en cela aux diktats des décideurs politiques canadiens qui jugeraient du mérite de leurs revendications à l'aune de celles exprimées par nombre d'autres groupes minoritaires au sein de la société civile canadienne. Ils se voient avant tout dans une relation de « nation à nation » avec les Eurodescendants qui contrôlent en grande partie l'appareil étatique canadien ; plusieurs ne s'estiment

Convention de la Baie James et du Nord québécois, déçus des retombées socio-économiques minimales et plus souvent négatives de la première phase de la Baie James, et outrés de ce qu'ils ne participèrent pas à l'élaboration de Grande-Baleine, ceux-ci considérèrent que le projet constituât « une nouvelle invasion du territoire cri » et s'y opposèrent avec énergie, non seulement au nom de la communauté concernée au premier chef (celle de Whapmagoostui), mais aussi au nom de la nation cri tout entière pour qui ils craignaient que Grande-Baleine ne sonnât le glas. Recourant d'abord aux tribunaux pour retarder la mise en chantier du projet, ils entreprirent bientôt une mobilisation politique fondée sur une vaste campagne de relations publiques auprès des États du nord-est des États-Unis (Vermont, Massachusetts, Maine et New York) avec qui Hydro-Québec avait signé des contrats de vente d'électricité pour une valeur de près de 25 milliards de dollars sur la base de la production anticipée de Grande-Baleine. S'assurant de l'appui d'individus et de groupes de pression influents dans le milieu de la lutte pour la protection de l'environnement, ils alertèrent ainsi l'opinion publique américaine et une partie de l'opinion publique internationale, et réussirent à ternir l'image de marque d'Hydro-Québec et de l'État québécois qui désormais, aux yeux du monde, semblaient responsables d'une catastrophe écologique et humaine sans précédent. En 1992, l'État de New York résilia sa promesse d'achat d'électricité à Hydro-Québec. Incapable de redorer son blason devant l'opinion publique internationale pour une cause devenue moralement indéfendable, le nouveau gouvernement du Parti québécois porté au pouvoir en 1994, sans doute préoccupé par les répercussions négatives que l'affaire Grande-Baleine pourraient avoir sur l'issue du référendum projeté sur la souveraineté du Québec, décida carrément de mettre le projet au rancart. Pour plus de détails, voir Papillon (1998, p. 78-93).

pas assujettis à l'autorité du gouvernement canadien (même si dans les faits, la réalité du contexte législatif et juridique canadien et les effets d'un rapport de force qui les désavantage les empêchent de s'y soustraire). Tout au cours du 20^e siècle, divers individus, groupes ou organisations autochtones ont, à plusieurs reprises, outrepassé les frontières de l'État canadien pour porter directement leurs revendications auprès de la justice et de la couronne britannique³. Ils marquaient ainsi leur volonté de rappeler que c'est en tant que nations indépendantes que leur lien avec l'Angleterre s'est initialement constitué et que la création de l'État canadien, pupille politique de la couronne britannique, ne change rien à ce fait. L'internationalisation de l'action politique des peuples autochtones évoluant au Canada doit donc être vue comme une dimension intrinsèque et constitutive qui, de tout temps, a marqué en quelque sorte leur être politique et leur devenir en tant que nations.

Cela dit, les pressions sur Londres se sont généralement avérées infructueuses, les gouvernements britanniques préférant s'en remettre à l'État canadien à qui, de toute façon, la couronne avait délégué ses responsabilités à l'égard des Autochtones en vertu de l'Acte constitutionnel de 1867. Certains comprirent assez vite qu'il valait mieux tenter de saisir l'ensemble de la communauté internationale de leur cause et de leurs doléances que de se limiter à des actions bilatérales auprès de Londres. Déjà, au début des années 1920, le chef cayuga Levi General, mieux connu sous le nom de Deskaheh, entreprit des démarches soutenues pour faire reconnaître par la communauté internationale la souveraineté politique des six nations iroquoises (Cayuga, Seneca, Mohawk, Tuscarora, Oneida, Onondaga) sur le territoire de Grand River, près de Brantford, dans le sud-ouest de l'Ontario. Deskaheh affirmait que la Confédération des six nations avait pleine juridiction sur ce

3. On trouve dans les annales plusieurs exemples de démarches en ce sens. En 1906, le Chef Joe Capilano de la Colombie-Britannique conduisit à Londres une délégation pour présenter une pétition au roi Édouard VII. En 1909, une vingtaine de tribus de la Colombie-Britannique ont protesté directement auprès de la couronne contre la tentative du gouvernement provincial de saisir les terres des Indiens Skeena. En 1921, la confédération iroquoise des Six Nations chercha à convaincre la couronne britannique de proclamer leur indépendance politique. Plus tard dans le siècle, au cours des années précédant le rapatriement de la constitution canadienne en 1982, la *National Indian Brotherhood* envoya une délégation à Londres pour demander à la reine d'opposer son veto à tout changement de la constitution canadienne qui ne tiendrait pas compte des droits des peuples autochtones. L'organisation établit même un bureau à Londres et entama plusieurs poursuites auprès des tribunaux britanniques contre le gouvernement canadien (Jhappan, 1992, p. 63-64).

territoire en vertu du traité de Haldimand de 1784⁴, position contestée alors par le gouvernement canadien. Il s'en fut d'abord à Londres en 1921, qui opposa rapidement une fin de non-recevoir à sa requête, puis il se tourna vers le chargé d'affaires du gouvernement néerlandais à Washington avec l'espoir que la Hollande accepte de faire cheminer ses revendications auprès de la Société des Nations, ce qu'elle fit. Deskaheh s'installa à Genève où il passa près de dix-huit mois en 1923 et en 1924 à tenter de rallier différents délégués à sa cause afin de convaincre la Société des Nations d'accueillir la confédération des six nations comme membre à part entière. Bien qu'il ait réussi à obtenir l'appui ou la sympathie de quelques organisations humanitaires et d'une demi-douzaine de pays membres de la Société des Nations, aucune audience devant l'Assemblée de la Société ne lui fut accordée, au grand soulagement du gouvernement canadien qui s'activait en coulisses pour faire obstacle à son entreprise. À bout de ressources, Deskaheh dut se résoudre à rentrer bredouille à la fin de 1924. Il mourut quelques mois plus tard, en juin 1925, des suites d'une pleuropneumonie⁵.

Deskaheh agissait au premier chef au nom de la Confédération des six nations, mais il conféra à sa démarche une résonance universelle : il présentait la cause spécifique qu'il défendait comme celle de tous les peuples autochtones de la terre. Aussi, bien que son aventure se solda par un échec, elle ouvrit la porte en quelque sorte à l'activisme politique des peuples autochtones sur la scène internationale et à une prise de conscience lente mais progressive au sein de la communauté internationale des conditions difficiles d'existence des peuples autochtones partout dans le monde. Depuis, la question des droits des peuples autochtones et d'autres questions afférentes se sont peu à peu hissées à l'ordre du jour des principaux organismes internationaux comme l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation internationale du travail (OIT), certes, avec des résultats souvent mitigés et imparfaits qui n'ont pas toujours l'heur de satisfaire les premiers intéressés et qui traduisent

-
4. Grâce au traité signé par le Gouverneur Haldimand, la couronne britannique offrit à la Confédération des six nations un territoire longeant Grand River en Ontario en compensation des pertes subies à la suite de son alliance militaire avec elle contre les insurgés durant la guerre d'indépendance américaine. Pour Deskaheh et ses commettants, c'était à titre d'alliés et non pas de sujets de la couronne que ces terres avaient été cédées aux Iroquois ; le traité établissait donc à leurs yeux que la couronne britannique reconnaît l'existence des Iroquois comme nations indépendantes.
 5. L'histoire des efforts de Deskaheh pour obtenir la reconnaissance politique des six nations iroquoises est rapportée avec minutie et force détails intéressants dans Li (2000). Pour une version abrégée, voir Rostkowski (1996) et Niezen (2003, p. 31-36).

surtout la réticence des États-nations déjà reconnus à admettre en leur sein l'existence d'autres entités nationales en mal d'autonomie gouvernementale, voire d'indépendance politique (Lâm, 2000; Venne, 1998). Il n'empêche que la communauté internationale s'est peu à peu ouverte aux aspirations nationalitaires et à la promotion des droits des peuples autochtones.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale en effet, une plus grande sensibilité aux impératifs de protection des minorités et de mise en place de normes antiracistes et antidiscriminatoires, la prise de conscience mondiale des effets délétères de l'hégémonie politique des anciennes puissances coloniales européennes sur la survie des cultures minoritaires ou non occidentales, le désaveu général dont ont finalement été l'objet la plupart des politiques éducationnelles assimilatrices à l'égard des Autochtones (comme les écoles résidentielles au Canada) et la montée d'une intelligentsia autochtone qui a su investir les organisations non gouvernementales nationales et internationales à l'avantage de la cause autochtone constituent autant de facteurs dont l'action combinée a contribué à l'émergence graduelle de conditions plus favorables à la reconnaissance des droits des peuples autochtones et à l'apparition d'un certain capital de sympathie à leur égard au sein de la communauté internationale (Niezen, 2003, p. 40-42). Il convient de rappeler ici les principaux jalons de cette transformation à laquelle l'OIT et l'ONU, surtout, ont servi de points de chute⁶.

6. Dans les paragraphes qui suivent, l'OIT et l'ONU sont traitées comme deux entités distinctes. En réalité, l'OIT, dont la création en 1919 précède celle de l'ONU, relève aujourd'hui de cette dernière. Elle existe toutefois comme institution spécialisée dotée d'une très grande indépendance institutionnelle, au même titre, par exemple, que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Aussi, l'environnement structurel au sein duquel l'une et l'autre se sont penchées sur la situation des peuples autochtones est différent et répond à des règles distinctes de fonctionnement interne. C'est ce qui explique que la documentation sur la question tende à aborder leurs réalisations séparément. Dans les faits, on peut cependant considérer qu'elles participent généralement de la même mouvance et qu'elles s'influencent mutuellement en ce qui concerne leur réflexion sur la situation des peuples autochtones. Les informations relatives ici sur l'évolution des pratiques et politiques des principaux organismes internationaux à l'égard des peuples autochtones ont été glanées dans Lâm (2000, p. 41-84), Niezen (2003, p. 36-50), le dossier d'information à l'usage des peuples autochtones sur les activités et des mécanismes de l'Organisation des Nations unies (disponible sur le site Internet <www.unhchr.ch/french/html/racism/00-indigenous_fr.html>) et une brochure de l'Instance permanente sur les questions autochtones (disponible sur le site Internet <www.un.org/esa/socdev/pfii/dpi2309fr.htm>).

Au moment déjà où Deskaheh s'affairait à la Société des Nations, l'OIT se penchait sur le traitement souvent brutal réservé aux travailleurs autochtones dans les possessions coloniales des États européens, invitant ces derniers à modérer leurs ardeurs punitives. Il faudra toutefois attendre encore plusieurs décennies avant que l'OIT ne se déporte de la vision paternaliste alors dominante à l'égard des peuples autochtones : dans les meilleurs des cas, on les considérait comme des pupilles de l'État et on estimait généralement préférable de les assimiler ou de les intégrer, et ce, croyait-on de surcroît, pour leur plus grand bénéfice. Ainsi, en adoptant en 1957 le premier instrument juridique international concernant les peuples autochtones, soit la Convention relative aux populations autochtones et tribales (Convention 107)⁷, l'OIT enjoignait certes ses pays membres de mettre en œuvre des mesures destinées à reconnaître et à garantir aux peuples autochtones un statut spécial au sein des pays indépendants qui les abritent, le droit à des mécanismes institutionnels spéciaux de protection et le droit à la propriété collective ou individuelle de terres ancestrales, mais elle poursuivait en cela l'objectif essentiel de favoriser « l'intégration progressive [des Autochtones] dans la vie de leurs pays respectifs ». L'esprit qui guidait la Convention 107 entendait permettre aux peuples autochtones de s'émanciper des conditions socioéconomiques et culturelles qui les tenaient en marge de la modernité et de devenir des citoyens de plein droit et égaux, aptes à jouir au même titre que tous des avantages de la citoyenneté. L'intention pouvait sembler noble *a priori*, mais ses fondements assimilateurs seront régulièrement mis en cause par la suite.

Aussi, en 1989, considérant « l'évolution du droit international depuis 1957 et l'évolution qui est intervenue dans la situation des peuples indigènes et tribaux dans toutes les régions du monde », l'OIT estima, de son propre aveu, qu'il y eût « lieu d'adopter de nouvelles normes internationales sur la question en

7. En vertu des statuts et de la nature de l'OIT, « les conventions internationales du travail ont le statut juridique de traités internationaux. La Constitution règle les conditions de leur élaboration et de leur adoption par la Conférence à la majorité des deux tiers des délégués. Une fois adoptée, une convention doit être soumise aux autorités compétentes des États membres en vue de sa ratification ou de l'adoption d'autres mesures appropriées. À la demande du Conseil d'administration, les États membres doivent faire rapport périodiquement sur l'état de leur législation et de leur pratique dans le domaine couvert par une convention, qu'elle ait été ratifiée ou non. La ratification d'une convention par un État membre entraîne pour celui-ci l'engagement de rendre ses dispositions effectives dans l'ordre juridique national, et l'acceptation pour cette convention des mécanismes pertinents de contrôle de l'OIT. » (Extrait du site Web de l'OIT, <www.ilo.org/ilolex/french/convf.htm>).

vue de supprimer l'orientation des normes antérieures, qui visaient à l'assimilation» et remplaça la Convention 107 par la Convention 169. Cette version remaniée, réintitulée Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, rompt avec la perspective assimilationniste de l'ancienne version et affirme prendre acte «de l'aspiration des peuples en question à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres ainsi qu'à conserver et à faire valoir leur identité, leur langue et leur religion dans le contexte des États où ils vivent». Dans cet esprit, la Convention 169 incite les gouvernements à mettre au point, de concert avec les peuples autochtones, «une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité». En vertu de l'article 2 de la Convention :

cette action doit comprendre des mesures visant à : a) assurer que les membres desdits peuples bénéficient, sur un pied d'égalité, des droits et possibilités que la législation nationale accorde aux autres membres de la population ; b) promouvoir la pleine réalisation des droits sociaux, économiques et culturels de ces peuples, dans le respect de leur identité sociale et culturelle, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions ; c) aider les membres desdits peuples à éliminer les écarts socioéconomiques qui peuvent exister entre des membres indigènes et d'autres membres de la communauté nationale d'une manière compatible avec leurs aspirations et leur mode de vie.

La Convention 169 représente à n'en pas douter une avancée importante. Elle admet que les Autochtones constituent, au sein des États qui les comprennent, des peuples à proprement parler et non pas de simples populations minoritaires que la décence libérale-démocratique inviterait à traiter avec égards et sollicitude. Des peuples, donc, qui en tant que tels doivent pouvoir jouir des garanties et protections essentielles à l'intégrité et à la reproduction de leur identité fondamentale et qui, à terme, seraient théoriquement en droit de proclamer leur autodétermination. Sans nier explicitement ce droit, la Convention 169 ne va toutefois pas jusqu'à l'affirmer d'emblée. L'article 1, au paragraphe 3, précise que «l'emploi du terme *peuples* dans la présente convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international. Pour plusieurs au sein des organisations autochtones – dont certains ont même participé à la rédaction de la Convention 169 – cette réserve fait de la convention un document insatisfaisant, d'une portée limitée, qui ne donne pas

aux peuples autochtones les moyens suffisants pour régler le litige de fond que constitue la reconnaissance du droit à l'autodétermination. Il faut dire cependant que l'OIT n'a pas le mandat de statuer sur pareille question.

Quoi qu'il en soit, entre la Convention 107 et la Convention 169, il s'est accompli en trois décennies un changement qualitatif appréciable quant à la perception qu'a la communauté internationale des questions et problématiques liées à la situation des peuples autochtones. Pressée par nombre de groupes et d'organisations autochtones, l'ONU a été un théâtre privilégié de cette prise de conscience. En 1971, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités recommande à la Commission des droits de l'homme, en réponse aux cas signalés de violations de droits de la personne, qu'une étude complète soit faite sur la situation des populations autochtones. L'année suivante, un des membres de la Sous-Commission, le Rapporteur spécial José R. Martínez Cobo, de l'Équateur, se voit confier le mandat de cette étude. Ce dernier publie entre 1981 et 1984 un rapport en cinq volumes qui soutient en conclusion que la discrimination dont les peuples autochtones sont victimes est fondamentalement attribuable à l'absence du pouvoir d'autodétermination et que leur assimilation constitue une forme de discrimination. Il recommande que l'ONU déclare formellement que les peuples autochtones ont droit à leur spécificité culturelle, à l'autodétermination politique et à un accès garanti aux ressources nécessaires à leur existence matérielle. Moment charnière dans la prise de conscience des problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, les travaux du Rapporteur spécial (combinés aux pressions d'individus et de groupes favorables à la cause autochtone) finissent par convaincre la Commission d'instituer un mécanisme de veille systématique de la situation des peuples autochtones. En 1982, le Groupe de travail sur les populations autochtones est mis sur pied, avec pour mandat deux missions précises : faire régulièrement état de la situation des peuples autochtones dans le monde et formuler un ensemble de normes qui pourraient guider les rapports entre les États et les peuples autochtones.

Depuis le milieu des années 1980, les choses ont considérablement évolué et la sensibilité de l'ONU à la situation des peuples autochtones s'est approfondie. Par le biais de ses diverses instances, l'ONU se penche régulièrement sur la gamme complètes des problématiques propres aux peuples autochtones, du développement économique aux droits des enfants en passant par la protection

des savoirs et coutumes autochtones, l'éducation, la santé, l'emploi, la propriété intellectuelle et l'environnement. Elle invite également les peuples autochtones à participer à ses grandes conférences mondiales, comme la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), le Sommet social de 1996 et la Conférence mondiale sur le racisme (Durban, 2001). Enfin, l'ONU proclama 1993 Année internationale des peuples autochtones et lança, en 1994, la Décennie internationale des peuples autochtones (1995-2004) dans le but de consolider son engagement à défendre et à protéger les droits des peuples autochtones dans le monde entier.

Ce qui paraît toutefois plus significatif en regard du projet initial de Deskaheh, c'est qu'on a vu l'ONU au cours de cette période accepter progressivement que des individus et des organismes provenant des milieux autochtones participent à ses travaux, s'ouvrant en cela – avec énormément de prudence et moult réserves, il faut bien le dire – à la possibilité que les peuples autochtones y siègent un jour en tant que membres à part entière. Ainsi, les réunions du Groupe de travail sur les peuples autochtones ont toujours accueilli des représentants de tous les peuples autochtones, de leurs communautés et de leurs organisations. Le Groupe de travail présente en 1994 son projet de déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones⁸, en collaboration avec des représentants des gouvernements, de peuples

8. Le projet de déclaration (19 paragraphes préambulaires, 45 articles) fait état du droit à l'autodétermination, du droit à l'autonomie en ce qui concerne les affaires autochtones et de l'obligation d'honorer les traités et les accords conclus avec les peuples autochtones. Il repose sur un ensemble de valeurs fondamentales comprenant l'égalité, la dignité, la diversité, la non-discrimination, l'autodétermination, l'intégrité environnementale et la non-militarisation. Il s'articule autour de neuf sections qui proposent les dispositions suivantes : 1) que le droit à l'autodétermination, la participation à la vie de l'État, la nationalité et la protection contre la discrimination soient garantis ; 2) que les peuples autochtones soient protégés contre les menaces qui pèsent sur leur survie en tant que peuples distincts (génocide, ethnocide, relocalisation forcée, etc) ; 3) que l'identité spirituelle, linguistique et culturelle des peuples autochtones soit préservée ; 4) que les droits à l'éducation, à l'information et au travail dans le respect des traditions autochtones soient assurés ; 5) qu'il soit possible aux peuples autochtones de participer pleinement aux décisions qui les affectent en matière de développement économique et social, et qu'ils puissent déterminer eux-mêmes les orientations de ce développement ; 6) que les peuples autochtones exercent un contrôle total sur leurs terres ancestrales et les ressources qui s'y trouvent, et que les États n'entreprennent sur ces territoires aucune modification sans le consentement préalable des peuples concernés ; 7) que les peuples autochtones puissent jouir de l'autonomie gouvernementale et que leurs différends avec les États soient réglés par des instances internationales ; 8) que les mécanismes nécessaires soient mis en place autant au sein des États qu'à l'intérieur de l'ONU pour que ces dispositions soient réalisées de manière effective ; 9) que les droits proclamés représentent les normes minimales de protection et des droits et du bien-être des peuples autochtones dans le monde (Lâm, 2000, p. 50-51).

autochtones et d'organisations non gouvernementales. Le projet de déclaration est adopté par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et transmis à la Commission des droits de l'homme qui, à son tour, crée en 1995 son propre groupe de travail pour examiner le projet. Cette dernière instance a également ouvert ses travaux aux Autochtones et aux organisations qui les représentent et qui défendent leurs droits, leur offrant ainsi la possibilité de faire valoir leur perspective, notamment sur la question de l'autodétermination, auprès d'une structure élargie des Nations unies qui comprend désormais des représentants des États membres. La Commission s'est fixé la fin de la Décennie internationale des peuples autochtones, en 2004, pour procéder à l'adoption de la déclaration.

En 2000, l'ONU atteint en quelque sorte un nouveau sommet vers l'inclusion formelle des peuples autochtones à ses travaux et, par extension, vers la reconnaissance politique de ces derniers. La Commission des droits de l'homme adopte cette année-là une résolution visant la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones, laquelle a été également entérinée par le Conseil économique et social auquel l'Instance permanente sera directement imputable. Composée de seize membres choisis à titre d'experts indépendants sur les questions autochtones, dont huit sont sélectionnés en consultation avec les organisations autochtones, l'Instance permanente a pour triple mandat « de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil ainsi qu'aux programmes, fonds et institutions des Nations unies, par le biais du Conseil ; de faire œuvre de sensibilisation et d'encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations unies ; et, finalement, d'élaborer et de diffuser des informations sur les questions autochtones » (résolution 2000/22 du Conseil). L'Instance permanente a siégé pour la première fois en 2002. Il est sans doute encore trop tôt pour déterminer si elle permettra aux peuples autochtones d'exprimer leurs revendications par-delà les lois des États qui les enserrent et de participer pleinement aux affaires de la communauté internationale en tant que citoyens du monde, comme le déclarait le Grand Chef de l'Assemblée des premières nations, Matthew Coon Come, au moment de sa création (Lauria, 2000, p. A14). Il reste que l'Instance permanente constitue sur papier l'instrument le plus avancé dont disposent actuellement les peuples autochtones pour faire valoir leurs positions dans l'arène internationale : c'est un organe de haute importance, qui a le même rang dans le système des Nations unies que la Commission des droits de l'homme, le seul au sein de

l'ONU voué exclusivement aux questions qui touchent directement les peuples autochtones. Depuis sa création, les peuples autochtones sont devenus membres d'un organe de l'ONU et peuvent, en cette qualité, contribuer directement à l'orientation et aux résultats de ses travaux, et participer pleinement à ses activités.

La route aura été longue et passablement ardue depuis les premières tentatives de Deskaheh pour que les peuples autochtones se fassent entendre de plein droit dans le concert des nations. En fait, rien n'est encore complètement acquis : la question de l'autodétermination reste entière puisque plusieurs États membres de l'ONU continuent de ne pas admettre que les Autochtones constituent des peuples au sens du droit international, de peur, on s'en doute, de se voir confrontés à des revendications qui mettraient en péril leur intégrité territoriale et socio-institutionnelle. Le Canada est du nombre ; quinze ans plus tard, l'État canadien n'a toujours pas ratifié la Convention 169 de l'OIT⁹. Il y a fort à parier que d'autres obstacles surgiront sur le chemin de la pleine reconnaissance politique et que les peuples autochtones devront engager d'autres luttes pour convaincre de leur bon droit les États constitués. N'eût été de leur patience et de leur détermination, les peuples autochtones n'auraient pas réussi aujourd'hui à pénétrer l'enceinte de la communauté internationale. Il est permis de penser que leurs succès en ce sens traduisent également une transformation notable des perceptions dominantes que celle-ci entretenait à leur égard, il n'y a pourtant pas si longtemps.

Pour leur part, les peuples autochtones vivant au Canada ont poursuivi l'œuvre pionnière de Deskaheh et plusieurs de leurs représentants et organisations ont joué un rôle important dans le processus de changement de mentalité qui s'est amorcé au cours du dernier demi-siècle. On voit la trace de leur intervention dans presque tous les moments clés de l'avancement de la cause autochtone sur la scène internationale. La politologue Rhada Jhappan a étudié en détail le processus d'internationalisation de l'agir politique des peuples autochtones basés au Canada. Elle note que,

9. Certes, des pays comme le Mexique, le Venezuela, la Colombie, le Honduras, le Guatemala, la Bolivie, le Brésil, l'Équateur et le Pérou l'ont ratifiée, depuis longtemps dans certains cas, sans qu'il en résulte d'avantages marqués pour les peuples autochtones vivant dans ces pays. Toutefois, on peut trouver troublant que le Canada, qui se targue, en matière de respect des droits de la personne, d'afficher une feuille de route plus enviable que celle de la plupart de ces pays, hésite encore à endosser un document émanant d'un organisme international et ayant l'aval des Autochtones eux-mêmes, un document qui, en bout de piste, n'engage à rien au chapitre de la reconnaissance politique des peuples autochtones.

depuis les années 1960 en particulier, ceux-ci ont réussi à contracter des alliances et à établir des réseaux de soutien mutuel avec bon nombre d'autres peuples autochtones d'ailleurs ; ils ont réussi également à établir des relations privilégiées avec diverses organisations internationales et à participer au sein de ces organisations à la rédaction ou à la formulation de normes internationales de protection des droits des Autochtones ; dans certains cas, grâce aux liens privilégiés qu'ils ont créés, ils sont même parvenus à obtenir d'agences et d'organisations non gouvernementales internationales qu'elles condamnent publiquement l'État canadien pour ses politiques jugées défavorables à l'égard des peuples autochtones dont il régit l'existence (Jhappan, 1992).

2. INTERPRÉTER L'ACTION POLITIQUE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES VIVANT AU CANADA ET AU QUÉBEC : L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

Longtemps objets d'étude privilégiés de l'anthropologie et de l'ethnohistoire (Lévesque, 2002), les peuples autochtones du Canada n'ont commencé à attirer l'attention des autres sciences sociales qu'assez récemment. Au Canada anglais, ce sont d'abord les protestations autochtones contre le *Livre blanc* du gouvernement Trudeau, qui en 1969 suggérait en quelque sorte de procéder à une « assimilation éclairée » des peuples autochtones du Canada, puis les différentes mobilisations des Cris du Lubicon et des Dene de la vallée du Mackenzie au cours des années 1970, puis enfin les tractations politiques autour de l'inclusion des droits autochtones dans la Loi constitutionnelle de 1982 qui éveilleront progressivement la conscience des politologues et des sociologues, et susciteront chez eux un intérêt professionnel pour les problématiques politiques liées à la « question autochtone ». Au Québec, malgré les tensions juridico-politiques importantes engendrées par le projet hydroélectrique de la Baie James et la Convention de la Baie James et du Nord québécois au milieu des années 1970, il faudra attendre la crise d'Okta à l'été de 1990 avant que la sociologie et la science politique ne se saisissent véritablement de l'urgence de se pencher sur le sens politique des revendications autochtones¹⁰.

10. Une exception notable, le professeur Jean-Jacques Simard, sociologue de l'Université Laval, qui depuis la fin des années 1970 a produit un certain nombre d'études socioéconomiques sur les Inuit et les peuples autochtones du Nord québécois. Il sera pendant assez longtemps l'un des rares sociologues professionnels québécois à s'intéresser aux problématiques autochtones. Voir Simard (2003).

Depuis une quinzaine d'années, on a vu les revendications autochtones se hisser à l'avant-plan du carnet des politiques publiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Et pour cause. Il y a eu les conflits violents d'Oka, de Gustafsen Lake, d'Ipperwash et autres Burnt Church, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones dont le rapport incriminait la société et l'État canadiens, sans oublier un certain nombre de décisions clés de la Cour suprême qui confirment les droits ancestraux des peuples autochtones et forcent la mise en place d'une nouvelle donne théoriquement plus avantageuse pour les Autochtones dans la dynamique des rapports de pouvoir entre ces derniers et l'État canadien. Bref, il s'est instauré une conjoncture qui fait de la question autochtone un enjeu de société central, particulièrement en ce qu'elle interpelle les Canadiens quant à la manière de réparer les torts historiques faits aux peuples autochtones et quant à la manière surtout d'entrevoir des rapports égalitaires de nation à nation avec ceux-ci, ainsi qu'ils le souhaitent plus que tout. La question autochtone pose donc de sérieux défis à l'analyse politique et à la philosophie politique, défis que cherchent à relever un nombre croissant de politologues, de sociologues, de juristes et de philosophes politiques. Depuis quelques années, les ouvrages portant sur les aspirations identitaires autochtones, sur la philosophie politique amérindienne, sur les rapports politiques entre l'État canadien et les peuples autochtones ou sur les dimensions légales et juridiques de leurs revendications territoriales se sont multipliés, certains figurant même parmi les meilleurs travaux en sciences sociales de la dernière décennie.

Dans l'ensemble, la documentation spécialisée sur les Autochtones au Canada aborde plus souvent la question comme un objet de politique nationale. Le caractère international des mobilisations autochtones ou encore les conséquences de la mondialisation sur l'action politique des peuples autochtones au Canada sont restés, somme toute, assez peu explorés. La contribution de Rhada Jhappan demeure encore la référence la plus notable sur le sujet. On dispose bien de quelques travaux, de nature juridique surtout, qui font le point sur le droit international et les énoncés de principes d'organismes internationaux à l'égard des droits des peuples autochtones (Sanders, 1996 ; Sanders et Turpel, 1994 ; Venne, 1998), mais qui ont peu à voir explicitement avec l'action politique proprement dite des Autochtones basés au Canada dans l'arène internationale.

En fait, ce n'est qu'assez récemment que des chercheurs se sont penchés à nouveau sur cette dimension de la réalité autochtone. Ainsi, Jane Jenson et Martin Papillon ont étudié les efforts de mobilisation politique des Cris de la Baie James au Québec, qui ont eu régulièrement recours aux instances et à l'opinion publique internationales, notamment pour faire valoir leurs revendications territoriales, dénoncer les projets gouvernementaux de développement hydroélectrique dans le Nord québécois et s'opposer aux aspirations souverainistes de l'État québécois (Jenson et Papillon, 2000). Ronald Niezen s'est aussi attardé à examiner les représentations du Grand Conseil des Cris auprès du Groupe de travail des Nations unies sur les populations autochtones et auprès d'autres tribunes internationales pour faire échec aux ambitions nationalitaires et territoriales du gouvernement québécois pendant les années 1980 et 1990 (Niezen, 2000; 2003, ch. 5, *passim*). Son ouvrage important sur les origines de l'indigénisme (2003) considère également les démarches d'autres groupes autochtones dont notamment les Cris de Cross Lake au Manitoba, qui ont interpellé les organismes internationaux pour faire valoir leurs droits dans des litiges les opposant au gouvernement manitobain.

Jenson et Papillon soutiennent qu'en transnationalisant leurs mobilisations, en niant du coup la légitimité de l'autorité étatique du Québec et du Canada sur leurs communautés, donc en se posant, par le fait même, comme une nation au sens propre, les Cris du Québec ont déconstruit l'idée du Canada comme sujet politique unique fondé sur une seule identité politique et civique : ils auraient ainsi battu en brèche l'idée que se font et qu'imposent les États canadien et québécois de leurs frontières identitaires et géographiques. En faisant passer dans l'arène internationale la lutte pour la reconnaissance de leurs droits collectifs et pour leur inclusion dans les débats publics portant sur le développement des ressources hydroélectriques, les Cris, estiment Jenson et Papillon, ont directement mis en cause les fondements du régime de citoyenneté canadien. Par le canal international, ils ont imposé leur présence dans une dynamique qui avait toujours été bilatérale entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec, et n'avait jamais tenu compte de leur existence. De même, en déclarant leur intention de ne pas se conformer aux conséquences politiques d'une victoire éventuelle du oui au référendum québécois sur la souveraineté en 1995, ils récusaient la légitimité des règles politiques agréées par le système démocratique canadien et québécois. Bref, pour Jenson et Papillon, les Cris ont su faire un usage fructueux de l'arène internationale pour bousculer les règles convenues

du jeu politique et démocratique de la fédération canadienne, et contribuer à la redéfinition des paramètres d'inclusion des peuples autochtones vivant au Canada.

Niezen utilise les cas canadiens qu'il examine pour soutenir l'argument selon lequel en dépit du caractère local de leurs revendications, les peuples autochtones vivant au Canada participent d'un mouvement indigéniste international qui les lie aux autres peuples autochtones du monde par leur détermination à faire valoir et à faire respecter leurs droits identitaires et collectifs, c'est-à-dire leurs droits humains fondamentaux. À son avis, l'indigénisme auquel les actions de mobilisation politique de certains peuples autochtones au Canada sont partie prenante constitue un phénomène transnational en soi ; même formulée en fonction de problématiques locales, l'action collective autochtone s'inscrit dans une mouvance globale qui transcende les frontières nationales. En fait, les organisations autochtones, comme le Grand Conseil des Cris, représentent à ses yeux une forme de solidarité transnationale qui envahit l'espace institutionnel des États nationaux constitués et portent atteinte à leur souveraineté, à la fois par la voie internationale et par la voie locale. Pour Niezen, le mouvement indigéniste cherche à réformer le droit international et l'orientation étatiste du système international. Il agit par ailleurs à l'échelle locale comme une force politique pluraliste qui cherche à transformer l'État en un sujet politique multiforme et multinational, et à faire admettre la notion, souvent inconfortable voire inacceptable pour plusieurs, qu'au sein d'un État peuvent exister des nations et des peuples dotés du droit à l'autodétermination, enchâssé de manière intégrale dans les droits que confère la citoyenneté au sein de ce même État.

L'analyse de Jenson et Papillon et celle de Niezen font écho aux conclusions de Jhappan qui soutenait déjà il y a une douzaine d'années que l'action transnationale des peuples autochtones vivant au Canada constituait un défi de taille à la souveraineté étatique et aux paramètres de la citoyenneté canadienne. De par leurs démarches sur la scène internationale, affirmait-elle, les Autochtones signifient sans ambages que l'État canadien n'a pas l'autorité morale d'agir à leur endroit, ni même à l'endroit de tout autre groupe de la population canadienne, sans s'ajuster au préalable aux normes et valeurs internationales en matière de respect des droits des minorités et des groupes minorisés. Les Autochtones seraient ainsi en train d'établir que des acteurs externes eussent le droit et même le devoir d'intervenir dans les politiques intérieures d'un pays souverain comme le Canada lorsqu'elles concernent les

peuples autochtones. En étant actifs sur la scène internationale comme des nations de bon droit, les peuples autochtones du Canada mettent en cause la compétence *de jure* de l'État canadien sur toute affaire les concernant.

Jenson et Papillon ainsi que Niezen diffèrent toutefois de Jhappan quant au statut interprétatif qu'il convient de conférer à la transnationalisation des mobilisations autochtones. Pour Jhappan, l'action transnationale des peuples autochtones vivant au Canada s'inscrit dans la mouvance du procès général de mondialisation. La dynamique particulière de la mondialisation crée en quelque sorte les occasions de mobilisations transnationales dont profitent en retour les Autochtones pour faire avancer leur cause au sein de l'espace politique canadien. L'analyse de Jhappan implique que la mondialisation suscite l'action transnationale et préside grâce à elle à la déstructuration du cadre étatique et des paramètres de citoyenneté canadiens. Pour Jenson et Papillon, le recours des Cris à l'arène internationale participe plutôt d'un transnationalisme « mou » : leur action résulte beaucoup plus d'un opportunisme calculé qui instrumentalise les mécanismes de la politique internationale à leur disposition que des effets prétendument décapants de la mondialisation sur l'édifice de l'État-nation. Les Cris font usage des réseaux et alliances transnationaux d'abord et avant tout à des fins stratégiques, en appui à un combat politique ancré dans la réalité des tensions vécues dans l'espace politique canadien. Le lieu réel et premier de leurs mobilisations, celui par lequel leur action politique prend tout son sens, reste l'État canadien et non pas quelque espace public transfrontalier abstrait qui invaliderait l'efficace politique du cadre étatique et civique canadien. Pour Niezen, enfin, la mondialisation n'a pas le même statut explicatif que pour Jhappan : le caractère transnational de l'indigénisme tient beaucoup plus aux conditions objectives que vivent les peuples autochtones de par le monde, à la nature universelle et transcendante des revendications que suscitent ces conditions de vie qu'au procès de mondialisation proprement dit.

Quoi qu'il en soit de ces différences analytiques somme toute assez minces, ces travaux participent à l'évidence d'une mouvance interprétative déjà évoquée en introduction et qui fait grand cas des effets apparemment disjonctifs de l'action politique que mènent les peuples autochtones sur la scène internationale ; elle tient pour indéniable le caractère transnational de cette action. Les entrevues en profondeur qu'il nous a été donné de faire auprès d'activistes autochtones provenant du Canada et du Québec, qui sont ou ont été directement engagés à divers paliers de l'action

politique autochtone dans l'arène internationale, nous incitent plutôt à croire que cette analyse surestime la portée de l'action politique autochtone à l'échelle internationale et sa capacité de favoriser un remaniement des fondements du régime de citoyenneté canadien et de la norme politique dominante au Canada. La matière de ces entrevues, dont nous allons maintenant rendre compte, ne permet pas de conférer à l'action politique autochtone sur la scène internationale tout le pouvoir déstructurant que d'aucuns lui supposent, pas plus qu'elle n'autorise à penser de manière catégorique qu'un quelconque procès délibéré et conscient de transnationalisation de l'action collective des peuples autochtones vivant au Canada soit à l'œuvre. Bien que les peuples autochtones aient réussi par leur action au sein de réseaux et d'organismes internationaux à accumuler un certain capital de sympathie à l'égard de leurs revendications et à modifier les perceptions qui nuisaient à leur avancement sociopolitique, cela signifie-t-il pour autant que leur démarche ait résulté en une transformation aussi importante des rapports de force et de pouvoir qui marquent leur relation à l'État ainsi que le donnent à croire certaines analyses? C'est la question de fond qu'explore la suite du présent texte.

3. L'ACTIVISME POLITIQUE AUTOCHTONE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE : LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Les entrevues en profondeur qui servent de base à notre analyse ont été menées lors d'une enquête tenue au cours de l'hiver 2002 auprès de dix-sept activistes et militants de la cause autochtone¹¹ liés à l'Assemblée des premières nations, à l'Assemblée des premières

11. Onze hommes, six femmes, d'origine autochtone essentiellement, à l'exception de deux personnes. La majorité des entrevues s'est déroulée en anglais (douze sur seize), langue dans laquelle la plupart des répondants étaient le plus naturellement à l'aise. L'échantillon peut paraître relativement modeste. Il faut savoir d'abord que l'enquête constitue un volet d'une recherche plus large, dont le présent ouvrage fait part, portant sur les stratégies de mobilisation politique de groupes et de mouvements voués à la promotion des droits sociaux et politiques de populations minorisées au Québec. Pour des raisons de congruence avec les autres volets de la recherche (femmes, immigrants et minorités racisées), nous avons limité les entrevues à des personnes dont le champ d'action se situe surtout à l'intérieur du contexte québécois. Signalons aussi qu'au sein des organisations autochtones, les personnes détenant une expérience de mobilisation et d'activisme politique sur la scène internationale sont peu nombreuses. Enfin, il faut reconnaître que les réponses à nos questions ont rapidement revêtu une grande similarité d'une entrevue à l'autre, atténuant ainsi la nécessité d'élargir davantage l'échantillon.

nations du Québec et du Labrador, au *Nation Office*¹² et au Conseil de bande de Kahnawake, au Grand Conseil des Cris du Québec, à Droits et Démocratie, à Femmes autochtones du Québec, au ministère des Affaires indiennes et du Nord ainsi qu'aux nations mohawk, mik'maq, crie, algonquine et innue. Ces répondants ont occupé ou occupent encore des postes de décision ou d'influence (direction, expertise-conseil, formulation de politiques) au sein des organisations qu'ils servent ou ont servi. Tous sont intimement associés au dossier autochtone depuis plusieurs années et participent, ou ont participé, à une démarche de mobilisation politique qui table de manière évidente – quoique de manière plus informelle dans certains cas – sur le recours aux organisations internationales supranationales, aux organisations non gouvernementales internationales, aux réseaux transnationaux d'entraide, de soutien ou d'information liés à la cause autochtone et, de façon générale, sur l'opinion publique internationale. Tous cultivent et maintiennent à divers degrés, à titre personnel ou par le biais de l'organisation qu'ils ou elles représentent, des liens (plus ou moins soutenus selon les individus et selon les circonstances) avec des membres de nations autochtones résidant dans d'autres pays et des organisations nationales étrangères ou transnationales vouées à la promotion de la cause autochtone ou de dossiers plus spécifiques qui concernent directement les peuples autochtones (environnement, développement économique, femmes, etc.). Ils affichent donc une sensibilité certaine à l'égard de la situation et de la défense des droits des peuples autochtones ailleurs qu'au Canada. Ils croient généralement en la force du nombre et pensent qu'une stratégie de coopération avec les autres peuples autochtones du monde peut contribuer à une meilleure connaissance du sort qui leur est fait, à changer les mentalités et, par voie de conséquence, à faire avancer leurs propres revendications ici au Canada. Quelques-uns des répondants ont même participé aux travaux de rédaction et de négociation de textes internationaux fondamentaux tels que le projet de déclaration de Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT ou la Convention internationale sur la biodiversité.

12. Le *Nation Office* est un organisme indépendant du Conseil de bande, mis sur pied par un certain nombre d'individus de Kahnawake, des traditionalistes de la Long House essentiellement, désireux de faire valoir les droits à l'autodétermination de la nation Mohawk auprès de l'opinion publique internationale. Il maintint une délégation à La Haye pendant cinq ans à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix. Ses activités furent interrompues faute de fonds.

De façon générale, les personnes interrogées au cours de l'enquête ont une vision et une compréhension des principales revendications des peuples autochtones qui correspondent à quelques nuances près au discours que tiennent les leaders nationaux. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles fassent front commun sur toutes les questions au cœur de la problématique autochtone ou qu'elles en fassent la même analyse, mais, sur le fond, leurs positions dérogent assez peu des principales lignes politiques qu'ont fixées au débat public les grands défenseurs de la cause autochtone au Canada depuis trois ou quatre décennies : reconnaissance du droit à l'autodétermination, respect et protection du patrimoine culturel autochtone, négociation de nation à nation avec l'État canadien, autonomie politique sur les territoires ancestraux, contrôle et droit de regard sur tout projet de développement économique et social lancé de l'extérieur des communautés autochtones.

Les entrevues ont été menées de manière à amener d'abord les répondants à partager leur entendement de la situation des peuples autochtones au Canada, des principaux problèmes, des enjeux et des solutions. Puis, l'objectif était, dans un deuxième temps, au regard de leur vision propre des problématiques autochtones, de les amener à expliquer les raisons qui les poussent à porter leur action politique sur la scène internationale, à évaluer les avantages et les limites de ce canal d'action et, finalement, à juger de sa capacité à transformer la norme politique dominante et les paramètres de la citoyenneté dans une société comme le Canada.

3.1. De la situation des peuples autochtones au Canada et au Québec : problèmes, enjeux, solutions

La définition par les répondants des principaux problèmes auxquels font face les peuples autochtones du Canada dépend largement de leurs préoccupations personnelles et des dossiers sur lesquels ils sont appelés à travailler. Un regard comparatif sur les réponses données à cette dimension ne révèle aucun désaccord significatif sinon une manière un peu différente de hiérarchiser l'importance ou la centralité des problèmes évoqués. En tête de

liste vient la menace constante de l'assimilation socioculturelle et de la disparition des cultures autochtones. Quelques répondants ont ainsi cerné la question :

En tant que Canadiens ou Québécois, nous sommes bien conscients des menaces que pose l'américanisation de notre culture. Pour les communautés autochtones, la situation est dix fois pire. La société dominante qui les entoure remet constamment en question les fondements de leur identité. Pourquoi un jeune autochtone devrait-il s'acharner à parler la langue de ses ancêtres alors qu'il n'a pratiquement aucune chance d'utiliser cette langue dans le contexte d'un emploi et que l'usage de cette langue ne lui offre aucune garantie d'avancement? La langue est le véhicule de la culture; elle permet d'exprimer et de communiquer les savoirs et les valeurs traditionnels. Sans elle, tout s'écroule (homme, non-Autochtone, ministère des Affaires indiennes et du Nord)¹³.

On fait grand cas aujourd'hui de la protection de l'environnement, mais je ne crois pas que l'on saisisse aussi bien le danger que représente aussi la disparition de nos langues, de nos cultures, de nos façons de faire pour l'ensemble de la communauté humaine. Selon notre vision de la création, nous croyons que nous avons été créés dans un grand cercle, que nous sommes tous liés et avons tous notre place à l'intérieur de ce cercle. Dès que des cultures disparaissent, ce sont des gens, des peuples qui disparaissent aussi et le cercle se trouve alors brisé. Il n'en tient qu'à nous de maintenir le cercle intact (homme, Assemblée des premières nations)¹⁴.

13. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *We talk as Canadians of being Americanized... You've got this behemoth just south of the border which is imposing (its culture and technology) on us subtly and not so subtly. For our Aboriginal communities it is that tenfold because of this dominant society outside in every way, shape or form, from government to technology, to culture, beating down upon them. If you're a young person, why should you continue to speak one of the 53 remaining Aboriginal languages when you're not gonna get a job in that language. The chances of actually moving forward in your community are extremely limited and of course the language is tied with the culture and the ability to carry on traditional knowledge. Values and so on are expressed through language. If you stop using the language, all other supports go. So the biggest threat I would see is through the loss of the language, and through that, the community values.* »

14. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Now everyone is concerned with biodiversity. They want to save plants and animals, but when it comes to people or peoples, or languages, or cultures, or ways of living, etc, there doesn't seem to be the same appreciation, that is, ways of life that are of benefit to the global community are disappearing [...] Across North America, many of us believe that we were established in a big circle and we have our place in that circle. So when you are losing people, you are losing parts of that circle. The circle is becoming broken [...] We all have duties and responsibilities that as peoples we have to uphold.* »

La menace de l'assimilation et de la disparition culturelle est largement perçue comme un problème fondamental duquel découlent nombre d'autres tout aussi préoccupants : la difficulté de préserver et de promouvoir les cultures et langues patrimoniales, le mal qu'ont l'ensemble des peuples autochtones à faire admettre leur droit à l'autodétermination et leur existence comme nation au sens propre (et non comme simple minorité ethnique), les manifestations latentes de racisme à l'égard des Autochtones par la population non autochtone, les atteintes aux droits de la personne. Bien qu'ils aient eu en tête ces mêmes problèmes de nature globale, les répondants affectés par les exigences de leur travail à des dossiers ponctuels ou spécifiques ont eu tendance à nommer d'abord des problèmes plus immédiats et plus quotidiens tels que la pauvreté, la faible scolarité, la déficience des services sociosanitaires, la violence familiale ou les taux alarmants de suicide. Quelques-uns enfin ont insisté sur la quasi totale absence d'outils de développement économique adéquats par lesquels les peuples autochtones pourraient prendre en main leur propre destinée et aspirer à l'autodétermination politique. À ce titre, un représentant de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador conclut :

La question fondamentale, c'est la question du territoire, la question des droits qui s'y rattachent et la question de la capacité des peuples autochtones de pouvoir finalement créer une certaine autosuffisance qui a déjà existé, de reprendre le contrôle sur les instruments de vie économique.

Ce sur quoi d'autres renchérisent, poussent plus loin l'analyse et tracent un lien direct entre la préservation des cultures et des savoirs autochtones et le contrôle des mécanismes de développement économique : sans la reconnaissance de droits économiques spécifiques aux Autochtones, le défi de la reproduction culturelle et de la protection identitaire n'en est que plus grand.

Pressés de nommer la ou les sources des problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones au Canada, les répondants ont, à la quasi-unanimité, montré du doigt l'État canadien. Certains blâment bien au passage le manque de leadership de qualité au sein des communautés autochtones et également, dans le cas de deux répondants, le machisme des hommes autochtones et leur manque d'ouverture d'esprit à l'égard des effets pervers de hiérarchies sociales genrées persistantes qui divisent et sclérosent

de nombreuses communautés, mais en bout de piste l'État canadien apparaît dans l'ensemble des entrevues comme l'alpha et l'oméga des difficultés et des obstacles auxquels les peuples autochtones sont quotidiennement confrontés.

L'un des répondants à l'emploi d'une réserve algonquine du Nord-Ouest québécois a bien traduit le sentiment général quant à la racine des malaises qui frappent les peuples autochtones du Canada. L'État canadien, selon lui, est coupable d'au moins cinq délits principaux qui empoisonnent aujourd'hui la vie des Autochtones : 1) non seulement les a-t-il dépossédés de leurs terres, mais il continue de donner préséance, malgré les exhortations de la communauté internationale, aux intérêts économiques non autochtones qui surexploitent les ressources naturelles que les Autochtones pourraient au contraire utiliser au profit de leur propre développement socioéconomique ; 2) il ne reconnaît pas les droits issus de traités ; 3) il s'ingénie constamment à diminuer le sens et la portée des droits constitutionnels des peuples autochtones ; 4) malgré une rhétorique officielle soutenant le contraire, il promeut l'assimilation des peuples autochtones en gênant leur accès aux ressources et outils qui leur permettraient d'exister comme nations en toute plénitude ; 5) il contribue par le biais de ses divers appareils bureaucratiques, administratifs et décisionnels à véhiculer et à perpétuer des stéréotypes et une méconnaissance convenus des cultures et de la situation autochtones.

Dans le même esprit, les autres répondants ajoutent à la liste le non-respect des engagements pris par l'État canadien, tant sur la scène internationale que nationale, pour améliorer le sort des peuples autochtones du Canada, l'appui déficient des gouvernements aux communautés autochtones et les pratiques d'ingénierie sociale du gouvernement fédéral contraires aux intérêts des peuples autochtones. Leurs témoignages, souvent empreints de méfiance et de rancœur à peine contenues, sont on ne peut plus éloquents :

À la face du monde, l'État canadien n'hésite pas à présenter son image d'enfant de chœur, grand défenseur de causes nobles, mais quand il s'agit des peuples autochtones, il n'y a pas pire serpent. Pour la galerie, il cherche toujours à bien paraître et se vante de dépenser des milliards de dollars pour les peuples autochtones. Il dira qu'il appuie les revendications autochtones, qu'il est prêt à reconnaître nos droits mais, en coulisses, il fait tout pour que notre droit à l'autodétermination

ne soit pas reconnu. En apparence, un bel enfant de cœur, mais derrière la soutane, un vrai serpent (homme, associé au *Nation Office* de Kahnawake)¹⁵.

Le sens de l'article 35 de l'Acte constitutionnel est imprécis et les gouvernements ont tiré profit de cette imprécision. Ils disent aux Autochtones, « la loi est vague et incertaine, mais signez tel ou tel accord tout de suite, vos droits seront désormais définis et vous y gagnerez en plus une compensation financière et des territoires ». Mais en réalité, ils réduisent la portée de nos droits actuels pour les générations futures [...] J'ai en main un document confidentiel du ministère de la Justice qui incite ses fonctionnaires à réduire les obligations de la couronne à l'égard des Autochtones dans ses négociations avec eux. Ce que je suis en train de vous dire c'est que le gouvernement a la ferme intention de réduire nos droits constitutionnels (homme, chargé de développement économique, réserve algonquaine)¹⁶.

Presque chaque année, la Commission canadienne des droits de la personne et même l'ONU notent que la situation des peuples autochtones représente la plus grande entorse du Canada en ce qui concerne le respect des droits de la personne. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones a clairement établi que la marginalisation sociale

-
15. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Canada tries to be this beautiful altar boy, the United Nations altar boy. I admire their action with land mines, rights of the child and other things. But when it comes to Indigenous peoples, Canada is a snake. They like to show how benevolent they are and how much money they spend on Indigenous peoples, billions of dollars are spent [...] And it says it in nice ways, "yes we recognize the rights of Indigenous peoples", but Canada has been for years and years against the term peoples with an "s". They fought that tooth and nail. It is really something to us. Canada finally said okay we can agree that Indigenous peoples are peoples, however, we don't believe that the term peoples has any implications of rights under international law. They can give you the words, but they really don't mean anything [...] So Canada says these things with nice words, but underneath when they are discussing with other governments they are just as actively fighting against our right to self determination as those other ones. On the surface they are this nice altar boy, but under the cassock they are a snake in the grass.* »
16. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *The meaning of section 35 of the Constitution had uncertainty. The governments have taken advantage of it. They are telling groups well, it's vague and uncertain what the meaning of that is, but if you sign this deal here, you are going to be defined rights, and you will get some cash and land, you know, immediately. But what you are doing is narrowing the scope of your ongoing right for future generations by cutting a deal now... I have a leaked document from the Department of Justice which basically says that they have to be more strategic in litigation to reduce the Crown's ongoing obligations. In other words, they have to start at the negotiating table tightening up and that's what they are doing. My point is that there is a clear intent by the government to reduce constitutionally recognized rights.* »

et économique des peuples autochtones au Canada est directement attribuable à la spoliation des terres et des ressources dont ils ont été victimes. Pourtant, le gouvernement canadien fait tout ce qu'il peut pour esquiver le problème. On imagine bien pourquoi : c'est une question de gros sous. Plusieurs n'ont pas beaucoup apprécié que le Grand Chef national affirme, au moment de son élection, qu'il faudrait procéder à une redistribution de la richesse en faveur des Autochtones. C'est évident ! Cela représente une menace de taille à la structure du pouvoir dans ce pays (homme, permanent, Assemblée des premières nations)¹⁷.

Armés de cette vision de la dynamique des rapports entre l'État et les peuples autochtones au Canada, les répondants ont admis d'une seule voix que l'enjeu le plus fondamental des luttes que doivent mener les peuples autochtones pour contrer les méfaits de l'Histoire et de pratiques de l'État canadien, c'est tout simplement la survie et la viabilité des communautés qui les composent, le respect et la protection de leur caractère distinct. C'est d'ailleurs, à titre individuel, l'enjeu qui semble par-dessus tout motiver l'engagement personnel de nos répondants dans l'action communautaire et politique.

Les solutions qu'ils envisagent pour résoudre les problèmes qui affligent les peuples autochtones, toutefois, sont variées et dépendent, encore là, d'analyses souvent liées à leurs priorités personnelles ou aux dossiers qui leur tiennent à cœur. L'auto-détermination politique et le contrôle sur les ressources naturelles sont toutefois désignés par la majorité comme des objectifs essentiels pour contrer les menaces d'assimilation : on affirme l'importance d'une base territoriale clairement reconnue sur laquelle on aurait toute la latitude juridique, administrative et politique nécessaire pour assurer le maintien des cultures et des modes de vie autochtones et garantir la viabilité économique des communautés. Variations sur ce thème, d'autres mentionnent également l'éducation, la formation des ressources humaines et le développement de compétences professionnelles aptes à soutenir la prise en main

17. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *The Canadian Human Rights Commission almost annually identifies Aboriginal peoples as the biggest human rights problem in Canada, and the UN has noted that as well [...] The report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples has pointed out that the social, economic marginalization of Indigenous peoples in Canada is directly related to the alienation of lands and resources. Yet the government of Canada is doing everything to avoid it, because it involves money. They didn't like what the national Chief said when he was elected; he said we are talking about a redistribution of the wealth in this country. Well, obviously that's a major threat to the power structure and so forth.* »

par les Autochtones de leur devenir économique, d'où, aussi, création d'emplois et d'outils de développement économique en harmonie avec les valeurs sociales et culturelles autochtones. D'autres encore, participant toujours de cet esprit, mettront l'accent sur l'impérative nécessité de faire reconnaître et de faire respecter avant tout et sans équivoque les droits des Autochtones tels qu'enchâssés déjà dans la constitution canadienne, les traités et divers documents internationaux. Sans ce préalable, croient-ils, il sera toujours difficile de véritablement changer la donne.

3.2. Les raisons de l'action politique sur la scène internationale

De façon générale, il y a deux raisons principales pour lesquelles nos répondants semblent croire aux vertus d'une action politique menée dans l'arène internationale. La première est souvent exprimée confusément, justifiée avec imprécision et non sans une certaine ambivalence : elle participe tout à la fois d'une conscience plus ou moins bien articulée de l'importance de réagir aux appels et aux effets négatifs de la globalisation, de l'attrait personnel pour les problématiques et les dimensions internationales de la cause autochtone, d'un certain esprit de solidarité envers les autres peuples autochtones de la terre et d'une bonne dose d'opportunisme qui incite tout simplement à profiter des occasions que peut offrir la mondialisation pour faire avancer la cause autochtone au Canada. L'autre raison, qui revient comme un leitmotiv dans pratiquement toutes les entrevues, est généralement offerte sans ambages et sans ambiguïté : on voit dans l'action au sein de l'arène internationale un moyen par excellence pour faire pression sur l'État canadien, pour l'embarasser s'il le faut en montrant à la face du monde que sa feuille de route à l'égard des Autochtones n'est pas aussi éloquente que ses gouvernements aiment le prétendre et pour l'amener enfin à se conformer minimalement aux normes et valeurs des institutions de la communauté internationale en matière de traitement des populations minoritaires et minorisées. Voyons de plus près l'une et l'autre raison.

3.2.1. UNE CONSCIENCE POLITIQUE PLANÉTAIRE ?

La grande majorité des répondants estime que la globalisation comporte des effets délétères préoccupants. Il s'agit même, selon les mots de l'une d'entre eux, d'un nouveau type de colonialisme : elle livre plus que jamais les peuples autochtones de la terre au pouvoir du marché et aux diktats des sociétés multinationales, accentue l'exploitation économique dont ils sont depuis longtemps victimes et menace leur intégrité culturelle et le tissu social de leurs communautés. Cet état des choses inquiète, et justifie en partie pour certains leur engagement politique à l'échelle internationale. L'horizon de leur engagement dépasse les griefs immédiats des peuples autochtones du Canada pour embrasser également la recherche de solutions aux impasses dans lesquelles sont confinés la plupart des autres peuples autochtones de par le monde.

Au-delà de cette conscience humaniste générale, toutefois, aucun des répondants n'a une compréhension claire ou théoriquement ancrée du phénomène de la globalisation : c'est une réalité dont on est bien obligé de tenir compte, mais elle ne suscite pas de réflexion particulière sur la valeur de l'action politique dans l'arène internationale ou sur la supériorité stratégique d'interventions menées auprès d'instances internationales par rapport à des démarches d'abord articulées sur le plan national. Au demeurant, reconnaissent plusieurs répondants, il serait plutôt improductif de ne pas tenter de profiter des occasions d'intervention suscitées par la globalisation elle-même. Malgré les réserves d'usage à l'égard de la globalisation, on admet d'emblée que les nouvelles technologies de la communication qui l'ont en quelque sorte engendrée facilitent grandement les échanges d'information et, par conséquent, le travail politique que l'on cherche à accomplir tant sur le plan national qu'international. Paradoxalement, la globalisation offre aux peuples autochtones du Canada la possibilité de mieux faire connaître leurs doléances, d'aller chercher des appuis utiles à l'extérieur du Canada, de favoriser le développement de normes mondiales en matière de droits autochtones et de droits de la personne, bref de mieux faire leur travail et d'être mieux outillés pour faire face aux luttes politiques qu'il faut mener contre l'État canadien.

Peut-on parler de conscience politique planétaire, du sentiment de participer à l'émergence d'une société civile globale, voire d'une nouvelle citoyenneté mondiale qui transcenderait les frontières des

États? Cette question a semblé décontenancer la plupart de nos répondants qui, à l'évidence, ne s'étaient jamais arrêtés à considérer la chose en ces termes; plusieurs se sont d'ailleurs montrés incapables d'y répondre de manière articulée. Invités malgré tout à y réfléchir, certains évoquent les similarités de plus en plus nombreuses entre les sociétés contemporaines; cela ne constitue pas nécessairement l'indice d'un mouvement vers une citoyenneté mondiale, mais les différences s'amenuisent, il faut bien l'avouer, et il y a peut-être là, se hasardent-ils à penser, un tremplin vers la transnationalisation du politique. Qui sait?

Nous partageons tellement de valeurs et de manières de saisir la réalité que c'en est étonnant. Les idées de nationalité et d'indépendance des États ne tiennent plus vraiment la route depuis une vingtaine d'années. Seulement, peu de gens semblent en avoir pris conscience (homme, permanent à l'emploi d'une réserve mohawk)¹⁸.

Plus les gens se mobiliseront contre les gouvernements et les sociétés multinationales, plus l'idée d'une société civile globale a de chances de devenir réalité, semble-t-on penser. Mais le ton reste hésitant, comme si on était un peu dépassé par la problématique. Certes, quelques-uns sentent que l'action des peuples autochtones du monde sur la scène internationale les lie par-delà les problématiques locales et quotidiennes qui les accaparent, qu'une solidarité transfrontalière est peut-être en train de s'installer. Ainsi, un conseiller du Grand Conseil des Cris, habitué aux grandes rencontres internationales confiera :

C'est sûr que les revendications se globalisent. Pour la première fois au Sommet des Amériques, je sentais que je me battais pour les mêmes choses que l'ensemble des citoyens des Amériques [...] C'est la première fois que je sentais cet étrange *feeling* que finalement tout le monde est en train de dire la même chose que nous, ce qu'on répète depuis 20 ans. C'est ça qui est bien.

Toutefois, invité à jauger les effets de cette solidarité sur la pérennité des États nationaux, il admettra ne pas être convaincu qu'à terme, le phénomène rendra ces derniers désuets.

18. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant: «*We share so much now of a belief system, we share so much of a thinking process, which is almost uncanny. So this whole idea of nationality and independent state autonomy and thinking, it's been out the window for 20 years. It's just that everybody else hasn't caught up to it yet.*»

En fait, bien que l'on reconnaisse l'utilité d'actions à l'échelle internationale, on ne semble pas croire pour autant être en train d'assister à l'aube d'un nouvel agir politique qui, en retour, ouvrirait la porte à la création de nouvelles structures institutionnelles de gouverne transnationale et à l'apparition de nouvelles manières de s'identifier à une communauté politique globale. Au contraire, nous dit un répondant lié à l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, le mouvement de globalisation aurait plutôt tendance « à mettre un peu plus de force sur notre propre nationalisme et ça renforce aussi notre propre identité comme peuple autochtone ». Ce que confirment d'autres répondants :

Je ne crois pas que cela marcherait pour les peuples autochtones, car au contraire, les peuples autochtones luttent tellement pour protéger ce qu'ils ont, ce qui fait d'eux des peuples autochtones justement. Ce serait étonnant qu'ils acceptent de se fondre en grand tout et de devenir comme tout le monde (femme, associée au *Nation Office* de Kahnawake)¹⁹.

On ne peut concevoir une citoyenneté globale si les peuples autochtones ne sont pas traités comme des citoyens égaux dans ce monde-là. Sans égalité, ce n'est que l'histoire du racisme et de la discrimination contre les peuples autochtones qui se poursuit. À vrai dire, l'idée d'un village global renforce plutôt l'argument en faveur de l'autodétermination autochtone, car elle suppose que l'État canadien ne peut plus être seul à exercer sa souveraineté. Ceux qui sont à la tête de l'État doivent réaliser que la souveraineté ça se partage, que ça suppose un rapport avec d'autres entités souveraines occupant le même espace (homme, associé au *Nation Office* de Kahnawake)²⁰.

19. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *I don't think it could happen, because what these people, the Indigenous peoples are trying to do is hold on to what makes them Indigenous peoples. I don't think they would be very likely to give that up, become in one melting pot, become like everybody. Because right now everybody is just struggling to keep what it is that they have.* »

20. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *You cannot have global citizenship unless Indigenous peoples can be an equal citizen in that world. If we are not treated as equal citizens then it is just a continuation of racism and discrimination against Indigenous peoples. As a matter of fact, this whole ideal of a global village strengthens the argument for self determination. They have to realize that sovereignty is shared, sovereignty is a relationship with other sovereigns [...] occupying the same space.* »

Pareils témoignages laissent croire que si l'on s'engage dans l'arène internationale, ce n'est pas parce que l'on est animé d'une vision critique structurée du cadre étatique comme forme politique. On déborde l'arène politique nationale par la force des choses plutôt, parce que l'environnement international le prescrit et crée des occasions dont il serait mal avisé de ne pas profiter, non pas parce que l'on se sent imbu de la tâche de provoquer la création d'un lieu d'agir politique de remplacement ou diffèrent de l'État-nation. « En ce qui concerne les peuples autochtones » dira sans équivoque un répondant associé au Grand Conseil des Cris « ce sont les États qui contrôlent l'affaire. C'est donc sur le terrain de l'État qu'il faut mener le combat²¹ ». En bout de piste, la lame de fond de la globalisation peut bien avoir amené les peuples autochtones du Canada à modifier certaines de leurs démarches ou stratégies politiques, à les diriger plus qu'auparavant sur la scène internationale, mais, concluera un répondant qui a pourtant passé quelques années de sa carrière à représenter la nation mohawk à Genève et à La Haye auprès d'instances internationales, l'État canadien reste malgré tout cela la cible principale de leur action.

3.2.2. PASSER À L'INTERNATIONAL :

UN IRRITANT POLITIQUE DÉLIBÉRÉ

En fait, c'est en quelque sorte le fin mot des initiatives qu'entreprennent sur la scène internationale les peuples autochtones vivant au Canada. L'État canadien reste le déterminant ultime de leur action : c'est d'abord lui qu'ils cherchent à atteindre par le biais de leurs démarches sur la scène internationale. La logique de la chose est simple : l'État canadien se targue sur toutes les tribunes d'être le meilleur pays du monde, un des plus socialement avancés de la planète, or les peuples autochtones estiment quant à eux qu'il n'en est rien. Les écarts socioéconomiques considérables qui les séparent de la population canadienne non autochtone sont bien là pour le prouver. Malgré tous les griefs clairement et maintes fois exprimés, le Canada fait encore trop peu pour s'amender, traîne de la patte ou fait la sourde oreille : en allant dire au monde ce

21. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *But the states pretty well call the shots as far as the Aboriginal peoples are concerned. So the battle is still with the state.* »

qu'il en est vraiment, les peuples autochtones pourront peut-être avoir enfin l'écoute de l'État canadien et réussir à lui forcer la main. Comme l'explique un des répondants à l'emploi d'une réserve algonquine :

Je vois un peu la chose comme une paire de pinces : avec un des leviers on travaille sur le plan national, avec l'autre, sur le plan international ; en joignant les deux ensemble, on peut prendre le gouvernement en étau. Si on agit de manière stratégique et efficace, je pense que ça peut marcher²².

L'anecdote qui suit, relatée par un permanent du Grand Conseil des Cris, en dit long quant aux objectifs poursuivis par des interventions dans l'arène internationale :

Q. Pouvez-vous expliquer les raisons qui ont motivé votre organisation à s'engager sur la scène internationale ?

R. C'est bien simple. La politique à l'échelle nationale est un piège. C'est une boîte qui limite le potentiel politique des peuples autochtones. Nous avons découvert que lorsque nous sommes actifs en dehors de la boîte, non seulement nous est-il possible d'obtenir l'appui des autres peuples autochtones partout dans le monde, mais l'État canadien se montre enfin prêt à nous parler. Par exemple, nous sommes allés à Amsterdam au Tribunal international de l'eau et Hydro-Québec est venu défendre son droit de construire un barrage. Nous étions là pour faire valoir au Tribunal qu'Hydro-Québec ne devrait pas construire son barrage [...] Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, était aussi de passage à Amsterdam au même moment pour une foire commerciale. Un journaliste lui a demandé ce qu'il pensait du fait que le droit du Canada de construire des barrages soit en litige devant le Tribunal de l'eau. Il a répondu qu'il se battrait dans les rues de l'Europe s'il le fallait pour défendre le droit du Canada de construire des barrages. Au pays, cela a fait la une des journaux : « Mulroney défend le droit de construire des barrages contre les Cris ». Nous aurions tenté d'obtenir une telle réaction de sa part que nous n'aurions pas réussi. En fait, nous n'avions même rien dit et lorsqu'un journaliste de là-bas a soulevé la question, il s'est emporté. Le fait est que par notre intervention auprès d'un tribunal international, nous étions parvenus à agacer

22. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *I look at it like a pair of pliers. What you do on the ground is one lever, what you do internationally is another lever. You bring those together to apply pressure on the government. If you can do it effectively, strategically, I think it works.* »

l'État canadien, à le faire mal paraître. Il faut leur rentrer dans le corps si tu veux obtenir leur attention. Il faut les mettre à la gêne, les coincer dans une position indéfendable. Si tu réussis à faire ça, alors peut-être que là ils vont commencer à t'écouter et éventuellement modifier leur politique²³.

Et d'ajouter un collègue, également du Grand Conseil des Cris :

Les gens nous demandent : pourquoi allez-vous aux Nations unies ? Nous leur répondons que nous avons tout essayé ici, sans succès. Ici, nous avons un gouvernement qui se fout de nous, qui tente constamment de nous faire obstacle. Il ne veut pas que nous fassions entendre notre version de l'histoire. Il ment, il nie qu'il soit directement responsable. Dans la Convention de la Baie James, il y a une section qui oblige les gouvernements du Canada et du Québec à installer l'eau courante et des services sanitaires dans chaque communauté crie. Cinq ans après la signature de la Convention, ça n'avait toujours pas été fait et des gens mouraient à cause de cela. Nous avons des preuves scientifiques. Nous sommes donc allés nous faire entendre aux Nations unies, parce que c'est complètement en dehors de la juridiction du Canada, en dehors de

23. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « Q. Can you explain the reasons that have motivated your organization to take part in activities at the international level ? A. Mostly because national politics is a trap. It's a box and it confines the political potential of Aboriginal peoples. We find that if we think outside the box not only do we gain Aboriginal support for the different causes that we have had in the world, but we can speak to Canada at a higher level by going outside of it. I mean, we went to Amsterdam to the International Water Tribunal and Hydro-Quebec came out there to defend its right to build the dam. We were there complaining to the Tribunal that Hydro-Quebec shouldn't be building the dam [...] Our Prime Minister Brian Mulroney was there for a trade meeting at the time. One journalist asked him : Canada's right to build dams is on trial at the International Water Tribunal, what do you think of that ? And he said : I'll fight in the streets of Europe to defend our right to build dams. Of course he came back to Canada and this big headline : Mulroney defends rights against Crees to build dams. Well if we'd ever gotten the Prime Minister to respond to us like that in Canada, it would have been very difficult [...] We didn't say anything, a journalist said something over there and suddenly he gets all upset. So it gets under their skin. What you have to do to get somebody's attention is to get under their skin. What I mean by getting under their skin is to attack in some manner on the issue you're supporting that is very uncomfortable for them where they are in an indefensible position. And if you can do that, then maybe you can change the policy. »

son contrôle. Là, le gouvernement ne peut pas arranger les choses à sa manière et imposer sa volonté. Voilà pourquoi nous avons recours aux Nations unies²⁴.

Et encore, ce témoignage d'un permanent de l'Assemblée des premières nations :

Nous ne tenons jamais le haut du pavé avec le gouvernement du Canada. L'accès aux forums internationaux est essentiel pour nous. Ils nous permettent de faire pression sur lui²⁵.

Pratiquement tous les témoignages vont dans le même sens. Au passage, certains mentionnent aussi la solidarité avec les autres peuples autochtones, la lutte contre les effets de la globalisation, ou l'importance de maintenir des contacts au sein de réseaux internationaux de personnes et d'organisations partageant des objectifs politiques communs, mais ces raisons qui motivent également l'engagement international, bien qu'elles aient leur importance, n'apparaissent pas aussi décisives que la nécessaire opposition à l'État canadien. Au mieux, elles en sont tributaires : elles représentent le résultat – plus ou moins recherché selon les cas – de la lutte à mener contre l'État canadien.

3.3. Quel impact ?

Quel bilan faut-il faire de l'action des peuples autochtones sur la scène internationale ? Ont-ils, par cette voie, réussi à atteindre leurs objectifs, à modifier sensiblement l'attitude de l'État canadien ? Nos répondants sont, par propension personnelle et professionnelle, assez profondément engagés dans l'action politique

24. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *People asked us why are you going to the UN ? We said, we've exhausted the remedies here. Here you have a government that doesn't give a damn, they are trying to block you. They are trying to stop you. They don't want the story told. They are going to lie, they are going to deny it, they are directly responsible... There is a section in the James Bay Agreement that says there will be water and sanitary services in each Cree community and Canada and Quebec will pay for it. Five years later, it is not there and people are dying directly because of that. And you have proof. There is nothing political about it, it's a scientific thing. So we went to the UN because that was outside the jurisdiction of Canada. Outside of their control. Outside of their being able to dictate what the story is and what's going to happen. And that's why we went there.* »

25. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *We don't always agree with the government of Canada, but they are always at an advantage over us so we need to be able to access international forums to help contribute to the pressure on Canada.* »

internationale. Ils y croient fondamentalement et estiment naturellement qu'il y a un filon à exploiter pour faire avancer leurs dossiers. Ce qui ne les empêche pas d'être réalistes quant aux bénéfices réels que peut tirer la cause autochtone d'une démarche politique menée dans l'arène internationale. Les quelques représentants cris de notre échantillon se sont montrés généralement plus enthousiastes dans leur évaluation, évoquant leur victoire du début des années 1990 dans le dossier Grande-Baleine et citant à témoin la signature de la Paix des Braves²⁶ (à peu près au même moment où nous effectuions nos entrevues) comme un exemple de résultat dont leur action sur la scène internationale est en partie redevable. Mais tout n'est pas gagné. L'un d'eux, un peu ambivalent, confiera, non sans une certaine amertume :

Les progrès au plan international sont mortellement lents. On fait beaucoup de sur place. Mais si on regarde ce que l'on a aujourd'hui et ce que l'on avait quand on a commencé, on a quand même fait un bon bout de chemin [...] surtout en matière de normes [...] Les Nations unies ont la Charte universelle des droits, au Canada on est encore pris avec la Loi sur les Indiens. L'ONU nous dit qu'on a le droit à l'auto-détermination, mais c'est certainement pas ce que nous dit la Loi sur les Indiens (homme, permanent du Grand Conseil des Cris)²⁷.

26. «Entente paraphée le 7 février 2002 entre le gouvernement québécois et le Grand Conseil des Cris et qui prévoit que l'État québécois versera aux Cris plus de 3,5 milliards de dollars au cours des 50 prochaines années. En échange, ceux-ci acceptent d'abandonner les poursuites judiciaires en cours, s'engagent à ne pas intenter d'autres recours relatifs à l'application passée de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et à ne pas s'opposer aux projets de développement hydroélectrique du gouvernement québécois dans la région. Le gouvernement promet en plus d'intégrer les [Cris] comme partenaires actifs dans l'élaboration et la réalisation des plans d'exploitation des ressources naturelles dans la région et de faciliter la prise en charge par ces derniers de leur développement économique et communautaire» (Salée, 2003, p. 125).

27. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : «*I would say that the progress at the international level is painfully slow, agonizing. Very, very back and forth. But if you were to look now, say, compared to what we had when we started, it has gone pretty damn far [...]. So there is a lot of progress in terms of standards...you have this thing like the right of self determination at the UN [...]. (This said though) you know, you have the Indian Act in Canada, but in the United Nations you have the International Bill of Rights (sic). One says you have the right to self determination, sure as hell doesn't say that in the Indian Act.*»

Quant aux autres répondants, ils admettent bien avoir enregistré quelques gains dans des dossiers ponctuels ou précis (exploitation forestière, protection environnementale, par exemple), ou encore ils affirmeront avoir gagné en connaissances politiques, en appuis ou en raffinement stratégique par le biais d'actions politiques à l'échelle internationale, mais dans l'ensemble on est encore loin du compte, encore loin des objectifs politiques que l'on s'était fixés. Personne n'a affirmé que l'action politique sur la scène internationale n'a aucune influence sur l'évolution des dossiers clés. Mais plusieurs entretiennent des réserves tout de même assez sérieuses sur la portée des démarches des dernières années ou sur la capacité des organisations autochtones à poursuivre efficacement dans cette voie. Ils formulent ces réserves parfois avec hésitation, du bout des lèvres, bien conscients que c'est la validité de leur travail, de leur choix de stratégies et d'instruments politiques qu'ils mettent ainsi en cause, mais on sent d'autre part la lassitude et le désenchantement à l'égard des luttes difficiles qu'il faut mener, souvent pour des résultants qui s'avèrent décevants. L'expérience rapportée par un répondant qui fut associé de près aux discussions sur la Convention 169 de l'OIT l'illustre bien :

Bien que nous ayons été invités à participer au processus, nous étions vraiment tenus à l'écart. Régulièrement, on nous demandait de venir parler dans la grande salle où le comité représentant le monde du travail siégeait. Nous pensions que le document était faible, qu'il aurait pu être formulé en des termes plus clairs. Je me souviens qu'il fallait toujours débattre de nos idées, convaincre ces gens de ce qui était nécessaire pour nous. C'était lourd et ardu. Sans mentir, j'ai eu l'impression d'avoir vieilli de cinq ans en quatre semaines. C'est sans doute la démarche la plus difficile dans laquelle j'ai été engagé [...] Quand je regarde la Convention 169, pour moi c'est une défaite. D'ailleurs nous avons protesté. J'étais moi-même à la tête de la délégation autochtone quand nous avons quitté la place en signe de protestation [...] Au fond, la Convention 169 n'est pas si terrible que ça, mais c'est vraiment un minimum. On ne peut pas aller en-dessous de ça [...] Mais quand j'y pense, j'en ai encore des frissons amers. Le fait qu'ils ne reconnaissent pas le droit à l'autodétermination, je l'ai difficilement avalé. Dans un paragraphe, le texte nous dit que nous avons droit à nos terres et à nos ressources, mais dans le paragraphe suivant, ça dit à la condition que cela n'aille pas à l'encontre des législations nationales. Ce qu'ils donnent d'une main, ils l'enlèvent de l'autre. On a quand même fait quelques gains. Quand on voit que le projet de déclaration sur les droits des

peuples autochtones n'a toujours pas abouti, c'est une chance que nous ayons au moins 169 (homme, associé au *Nation Office* de Kahnawake)²⁸.

À vrai dire, malgré toute l'attention qu'une campagne politique internationale bien orchestrée peut générer, malgré même les victoires tangibles qu'elle peut permettre de remporter (que l'on pense au retrait par le gouvernement du Québec du projet Grande-Baleine à la suite des dénonciations véhémentes des Cris sur les tribunes internationales), le fait est que les peuples autochtones doivent composer avec des contraintes importantes qui limitent leur efficacité et leur habileté à porter leurs dossiers de manière constante et convaincante. Il y a bien sûr la question de leur statut non étatique qui les empêchait jusqu'à la mise sur pied récente de l'Instance permanente d'obtenir une véritable représentation au sein de l'ONU, donc de faire en sorte que leur voix compte. Mais au-delà de cela, il y a des contraintes plus platement terre-à-terre qui ralentissent et parfois interrompent carrément les progrès qu'on avait pu faire sur divers dossiers : le démarchage international et le maintien de réseaux transfrontaliers d'action collective, même informels, ne sont pas sans nécessiter un capital humain, intellectuel et financier dont la plupart des organisations autochtones au Canada ne disposent tout simplement pas. Constat frustrant mais incontournable, que même un permanent d'une organisation autochtone importante et relativement bien dotée comme l'Assemblée des premières nations est bien forcé de faire :

28. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *So we had a separate caucus in the furthest part of the building, it's a big huge building...We were outside the process entirely. So the Indigenous people were meeting and they would send me to the labor caucus to inform them of the changes that we wanted. One time we were talking about land and resources, the right to land and the right to resources and arguing them with the labor caucus because it was a weak document and we wanted it stronger. And I was arguing with them and I am trying to convince these people that this is what we want. That's heavy. That's hard. Honest to God, I aged five years in those four weeks. It was one of the toughest things I have ever been involved in [...] I look at Convention 169 as a defeat for sure. We protested the final document. I personally lead the walkout of the Indigenous delegation [...] Convention 169 is not bad, it's not awful, it's minimal and we can't go lower than that. And the right to self-determination was a bitter pill to swallow because they wouldn't recognize it. And the land and resources were hard to take because it says in there that we have a right to land and right to resources. In the next paragraph, it says however unless national legislation says otherwise. They give it to you with one hand and take it with the other. I still have shivers when I talk about that, it was bitter. But we did make some gains, and now, thirteen years later, looking back on it and looking at the battle of the draft declaration, the draft declaration failed and we have to fall back on 169.* »

C'est un de nos plus gros problèmes. Les Nations unies sont d'une grande complexité bureaucratique. C'est pas parce qu'on envoie quelqu'un assister à une réunion là-bas qu'il va pouvoir fonctionner efficacement. C'est pourquoi c'est souvent moi qui suis désigné pour y aller ; je suis un des rares à l'Assemblée des premières nations (APN) à bien connaître le système et les principaux acteurs. C'est sûr que c'est un honneur pour moi, mais le fait est que nous n'avons pas les ressources pour former de nouvelles personnes et les familiariser avec le système des Nations unies. Et la difficulté est grande parce que si nous ne sommes pas capables de participer de manière constante à quelque forum ou réseau international que ce soit, comment pouvons-nous alors travailler à articuler de véritables solutions à nos problèmes²⁹ ?

En l'absence de ressources financières et humaines adéquates, il peut devenir ardu de pénétrer les organismes et réseaux internationaux et d'y exercer quelque influence. Certes, les grandes rencontres internationales telles que la Conférence mondiale de Durban sur le racisme peuvent être l'occasion pour les représentants autochtones de marquer des points, de faire connaître leurs revendications, de suggérer des solutions et même d'exercer des pressions politiques sur le gouvernement canadien, mais la complexité de la dynamique de relations internationales qui marque ces rencontres fait qu'il n'est pas rare que les Autochtones sentent qu'ils n'ont aucune prise sur le processus ou la mécanique des travaux qui y sont accomplis et qu'ils soient incapables d'en influencer l'issue. Une répondante qui a participé à la Conférence de Durban a admis :

Je suis revenue déçue de Durban. Je suis revenue frustrée. Je suis revenue l'élève qui découvre le vocabulaire des Nations unies et je n'en revenais pas. C'est des gens à cravate et épau-
lètes comme je les appelle, super chic, qui ont un vocabulaire qui nous perd, nous les groupes de la base. Je me disais : ils sont déconnectés pas à peu près. C'est un endroit où les gens se lavent la conscience avec des beaux discours. C'était une vraie farce. Dès qu'on allait avec les techniciens nommés par

29. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *That's the biggest problem because the UN is such a complex bureaucratic thing that just because you send someone to meeting doesn't mean that they can function there. This is why I ended up having to go to meetings repeatedly. I mean it's been an honor and everything, but the reason I ended up having to go often is because I know the system and the players. What we don't have the capacity to do is to take new people and train them and get them familiar. And that relates directly to the solutions because if you don't have any consistency in your participation in any international forum or networking or connections then how can you possibly articulate rational solutions ?* »

les gouvernements pour travailler chaque article mot par mot, c'était une tout autre affaire. Entre ce qui se disait et ce qui allait être écrit à l'autre bout, ce n'était pas du tout la même affaire [...] Je suis revenue déçue parce que les Nations unies recréent une nouvelle forme de discrimination envers les Autochtones dans la déclaration. J'ai participé à la dernière journée du forum d'ONG à Durban. Même entre ONG les gens avaient de la misère à s'entendre. C'était cacophonique, les ONG à Durban. Ça a brassé. Je me disais : mon dieu, on se plaint des gouvernements, des États, mais même entre nous... (femme, active au sein de l'organisation Femmes autochtones du Québec).

Les autres répondants³⁰ réagissent de manière similaire à l'égard de Durban. En fait, par extension, c'est tout l'efficace de l'action dans l'arène internationale qui est en quelque sorte mis en cause. Va pour le travail aux Nations unies, conclura cette même répondante, car grâce à cela, « on est sorti de l'ombre, les gens commencent à être au courant de ce qui se passe avec nous autres », mais au fond, « il faut qu'on revendique à l'interne si on veut se faire reconnaître nationalement ». Faisant le bilan des années où il était en poste à La Haye pour le compte du *Nation Office* de Kahnawake, un autre répondant abonde dans le même sens :

Être en Europe ç'a été une bonne chose. Mais ç'a été aussi un peu un échec. J'aimerais bien que l'on rouvre une nouvelle délégation en Europe mais, en réalité, ce serait mieux de rester plus près. Kahnawake devrait avoir des bureaux à Québec et à Ottawa. La mission que nous nous étions donnée à La Haye devrait être promue ici dans la province, au Canada³¹.

On ne saurait conclure au ton désabusé des quelques dernières remarques que le fait de porter l'action politique sur le front international apparaisse à nos répondants comme une entreprise inutile ou improductive. Ils endosseraient plutôt l'analogie de la pince relatée plus haut : l'action internationale est un outil qui doit être utilisé de concert avec les actions déjà lancées sur le plan national, non pas une fin en soi. En fait, dira même une permanente

30. Au total, six de nos répondants ont participé à Durban et, dans certains cas, aux réunions préparatoires.

31. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *Definitely, being in Europe was good. Unfortunately, it was like a big blunder. I certainly would like to see an office reestablished in Europe and an office, specifically, let's narrow it down very closely. Kahnawake does not have an office in Quebec City, it should. Kahnawake does not have an office in Ottawa, it should. The goals and objectives of the office in The Hague should be brought here in the province, in Canada.* »

affectée au dossier des peuples autochtones au sein de l'organisme Droits et Démocratie, « pour faire avancer la cause des peuples autochtones mondialement, on a plutôt intérêt à pousser et à bien travailler les dossiers d'abord eu égard aux États nationaux³² ». Bref, l'international ne saurait aller sans le national.

On est encore loin de la conscience politique transnationale, de l'impression de constituer un mouvement mondial de transformation politique et de changement social que certains ont cru déceler dans les mobilisations des dernières années. À vrai dire, le fait est que le temps et l'énergie consacrés aux représentations internationales varient selon les groupes et les mandats qu'ils se donnent en ce sens. Nos répondants cris ont révélé que ces actions n'occupent guère que 10 % de l'ensemble des activités politiques du Grand Conseil des Cris et il n'est pas rare que leur valeur stratégique soit remise en question. Même à l'Assemblée des premières nations, où les interventions internationales font pourtant partie intégrante de sa mission, on admet que cela représente un engagement exigeant et qu'à la limite, on aimerait mieux s'en passer. Mais c'est un mal nécessaire : tant que l'État canadien continuera de ne pas prendre les revendications autochtones au sérieux, les pressions politiques auprès de la communauté internationale servent car elles forcent éventuellement le gouvernement à prêter l'oreille.

4. TRANSNATIONALISME ET ACTIVISME AUTOCHTONE AU CANADA ET AU QUÉBEC : L'ÉTAT DES LIEUX

Devant l'effervescence des mouvements transnationaux de contestation (Seattle, Québec, Sommet des peuples, etc.), devant la multiplication de mobilisations et représentations politiques de toutes sortes qui semblent s'accomplir d'emblée en dehors des cadres étatiques nationaux et devant, enfin, l'émergence supposée de ce que d'aucuns insistent pour appeler la société civile globale, il peut sembler loisible à la fois de penser que ces manifestations constituent l'amorce d'une nouvelle ère de transformations tant dans la dynamique des rapports de pouvoir que dans la structure

32. Traduction libre de l'extrait d'entrevue suivant : « *The real way of achieving things at the international level is having the work done in the capital before. Lobbying your own government and make sure that this will be reflected at the international level.* »

institutionnelle et la mécanique politique des sociétés modernes, et même d'envisager la chose comme la mise en place des fondements d'un nouveau régime de citoyenneté. Le portrait qui ressort de l'enquête dont nous avons fait état invite plutôt à faire preuve d'une certaine prudence analytique avant de tirer définitivement pareilles conclusions.

Il est deux constats principaux, formulés en conclusion de travaux récents sur l'action politique internationale des peuples autochtones au Canada, auxquels il nous semble important de faire contrepoids à la lumière de nos entrevues. Nous avons noté que les auteurs qui se sont penchés sur la question tendent à soutenir, d'une part, que cette action s'inscrit dans une mouvance transnationale, qu'elle participe d'une conscience fondamentalement transnationale et que, de ce fait, elle vise à chambarder la nature même de l'État, le système dominant de rapports inter-étatiques et la mécanique de rapports entre acteurs sur la scène internationale. D'autre part, ils soutiennent également que cette même action contribue à modifier les rapports de force et de pouvoir entre les peuples autochtones et l'État canadien, ouvrant la porte, à terme, à une reconfiguration des paramètres dominants du régime de citoyenneté au Canada. Qu'en est-il vraiment ?

En ce qui concerne le caractère transnational de l'activisme autochtone, il n'est pas inutile de rappeler ici la mise en garde de Sidney Tarrow, un des grands spécialistes de l'étude des mouvements sociaux contemporains. « Plutôt que de braquer le regard sur la notion abstraite de société civile globale et de considérer toute manifestation d'activisme transnational comme le signe avant-coureur de son émergence », a-t-il écrit, « il serait plus judicieux de concevoir les réseaux transnationaux en tant qu'acteurs extérieurs susceptibles de stimuler et de soutenir l'action des mouvements sociaux sur le plan national³³ » (Tarrow, 1998, p. 192). Bien que les peuples autochtones ne sauraient être considérés comme un mouvement social à proprement parler, l'avertissement de Tarrow n'en sonne pas moins juste.

Le cas de l'action collective des peuples autochtones est un peu particulier. En raison de leur tendance de plus en plus affirmée à se présenter comme sujets politiques indépendants, prétendant

33. Traduit de l'anglais : « *Rather than focussing on the abstraction of a global civil society and regarding every incident of transnational activism as evidence of its coming, we will learn more by seeing transnational networks as external actors providing resources and opportunities for domestic movements.* »

exister en dehors de limites étatiques établies – malgré leur confinement légal et constitutionnalisé à l'intérieur de ces mêmes limites – on peut aisément comprendre que certains soient portés à voir ces limites comme le fer de lance d'un mouvement de transnationalisation du politique. En effet, on peut être tenté de qualifier d'emblée les mobilisations autochtones de transnationales dans la mesure où l'on pose les peuples autochtones comme sujets légalement déterminés de la sphère politique canadienne. Dès lors, leur activité sur la scène internationale peut sembler chercher à s'inscrire délibérément en dehors du cadre étatique canadien, en manière de défi à ses règles, à ses normes et à sa légitimité.

À première vue, le transnationalisme apparent semble revêtir un caractère transgressif qui signifie à l'État canadien sa désuétude, voire son inadéquation comme lieu approprié d'agir politique. Toutefois, les choses prennent un sens tout à fait différent si l'on se place du point de vue des peuples autochtones. Se percevant comme sujets indépendants de la sphère politique canadienne, c'est en tant que nations et en toute autonomie qu'ils estiment agir sur la scène internationale, même si dans les faits on ne leur reconnaît pas nécessairement ce statut. Dans leur perspective, leur action est beaucoup plus *internationale* que *transnationale* au sens propre. (C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes abstenus de qualifier l'activisme autochtone de transnational tout au long du présent chapitre.) L'idée de transnationalité implique l'émergence d'une efficace politique nouvelle qui annonce la déliquescence de l'État-nation et l'apparition d'une conscience politique qui en transcende les frontières et se réclame d'une communauté globale d'agir et d'appartenance. Or, si les peuples autochtones du Canada en ont indubitablement contre l'État-nation canadien et ses abus de pouvoir, les entrevues révèlent clairement que ce n'est pas la notion d'État-nation, ni même plus simplement celle de nation, qu'ils mettent en cause par leur activisme international. Quant au sentiment d'appartenir à une communauté globale, il est, au mieux, embryonnaire et ne motive pas au premier chef l'engagement politique des personnes que nous avons rencontrées.

Le fait que les Autochtones apparaissent à certains comme des acteurs transnationaux est fonction en quelque sorte de l'imaginaire politique dominant et de sa propension à les percevoir et à les traiter comme sujets de l'État, inscrits en creux dans son contexte juridico-politique, et ce, en dépit même de leur volonté de ne pas être saisis ainsi. Dans ce contexte, toute velléité de résistance politique autochtone tend forcément à être interprétée comme une

rebuffade à l'autorité et à la légitimité institutionnelle et constitutionnelle de l'État canadien. Les peuples autochtones au Canada reprochent à l'État canadien le traitement qu'il leur a réservé historiquement et son entêtement à ne pas les reconnaître comme entités politiques souveraines; ils ne mettent pas en cause son existence. Qualifier de transnational l'activisme international des peuples autochtones vivant au Canada constitue un excès de langage, une exagération interprétative qui ne s'accorde pas à leur manière de voir et de vivre la situation et qui ne reflète pas exactement leurs desseins politiques tels qu'ils les conçoivent présentement.

Cette distinction est importante, car les hérauts de la mort de l'État-nation voient trop souvent dans l'activité internationale de sujets contestataires comme les peuples autochtones l'indice annonciateur de l'obsolescence inéluctable de l'esprit qui soutend les arrangements institutionnels et politiques actuels. Ce n'est peut-être pas un développement inconcevable à long terme mais dans l'immédiat, les démarches qu'entreprennent sur la scène internationale les peuples autochtones vivant au Canada ne semblent pas avoir ce potentiel. Si l'on se fie aux témoignages que nous avons recueillis, elles ne participent pas en tout cas d'une conscience postnationale articulée qui viserait délibérément à déclasser l'État-nation comme espace d'agir politique. Il semble beaucoup plus juste de dire que les peuples autochtones instrumentalisent tout simplement la sphère internationale et les ressources qu'elle est susceptible d'offrir dans l'espoir d'accroître leurs chances de réussite politique et d'avancement de leur cause au plan national.

Que faut-il penser, par ailleurs, de l'idée concomitante à la thèse de la transnationalisation selon laquelle l'activisme des peuples autochtones influence le système international et contribue à en modifier la donne à leur avantage? On ne peut nier les gains appréciables que les peuples autochtones ont réalisés, de haute lutte très souvent. Notre survol historique des changements d'attitude et de disposition de la communauté internationale à l'égard des peuples autochtones en témoigne. Mais nous avons vu aussi que les personnes rencontrées ne semblent guère s'illusionner sur la portée de ces gains, ni sur ce qu'il convient d'espérer du système international. Dans un texte récent, l'intellectuel et universitaire mohawk Taiaiake Alfred trace un bilan sombre de la Décennie internationale des populations autochtones :

Alors que la Décennie tire à sa fin, on voit bien qu'elle s'est distinguée par la vacuité de la rhétorique des Nations unies et l'inertie des États et des organisations internationales dans

l'application de leurs nobles idéaux à l'égard des peuples autochtones. [...] À l'évidence, les initiatives mises en avant au cours de cette décennie autochtone montrent bien que le simple fait de mettre les questions autochtones à l'ordre du jour des Nations unies est largement insuffisant pour assurer la protection des droits humains et politiques des peuples autochtones. [...] Nous devons continuer de nous opposer au système étato-centré, tout comme l'ont fait nos ancêtres qui ont si éloquemment défendu notre droit à l'autodétermination, mais il y a gros à parier que, comme eux, nous continuerons d'assister à l'exploitation de nos gens, à la négation de nos droits et à l'étiollement de nos modes d'existence tant que nous n'aurons pas repris le contrôle de nos terres et de nos liens à la terre (Alfred, 2004, *passim*)³⁴.

Alfred exprime ici un sentiment clairement énoncé par certains de nos répondants et qui se trouve toujours en filigrane de l'ensemble des témoignages : au-delà des quelques gains enregistrés au cours des dernières années, la dynamique des rapports de force et de pouvoir qui anime le système international opère au désavantage des peuples autochtones et n'a pas réussi à véritablement constituer un meilleur équilibre entre ces derniers et les États. Sur ce point donc, là encore, les analyses de l'activisme autochtone international surestiment la situation, non pas tant en ce qui a trait à la capacité des mobilisations autochtones à articuler le changement qu'en ce qui concerne la volonté du système dominant et des États en place de réagir positivement aux griefs des peuples autochtones. En bout de piste, les peuples autochtones demeurent confrontés à une implacable réalité politique : toute modification à leur avantage de la dynamique de pouvoir ne peut se faire sans l'assentiment préalable des États auxquels ils sont juridiquement soumis et quoiqu'il en soit de leur acharnement à infléchir cette dynamique au cours des dernières décennies, les gains réels restent modestes.

34. Traduit de l'anglais : « *As the Decade comes to a close this year, it is apparent that the Decade has been remarkable only in the emptiness of the UN's rhetoric and in how little has been done by states and international organizations to bring practical effect to their lofty rhetorical concerns for Indigenous peoples. [...] Clearly, the activities undertaken thus far during the Indigenous Decade suggest that getting Indigenous issues on the UN agenda is not enough to ensure the protection of Indigenous peoples' human and political rights. [...] If we hope to survive as Indigenous peoples we need to get beyond rhetoric of all forms and move toward the real assertion and defense of our land our connection to the land. [...] Until we resolve to do this, we will continue to voice our resistance to the state-centric system, just as our ancestors have so eloquently promoted self-determination in the past, but like them, we will continue to see our people abused, our rights denied, and our Indigenous existence slip away from us.* »

Cette observation vaut nécessairement pour juger des effets de l'action politique autochtone dans l'arène internationale sur la configuration des paramètres du régime de citoyenneté au Canada. Il n'est pas interdit de tracer un certain lien de causalité entre les ententes récentes conclues par le gouvernement québécois avec les Cris (Paix des Braves) et d'autres nations autochtones et les démarches souvent éclatantes que ces nations ont su entreprendre pour alerter l'opinion internationale. On ne saurait imputer les dernières ententes au seul succès de leurs actions sur la scène internationale, bien sûr, mais il est permis de croire que les gouvernements québécois et canadien ne sont pas insensibles à la publicité négative que les représentations autochtones ont pu générer. Combinée aux dynamiques déjà en cours dans l'arène politique nationale (arrêts de la Cour suprême, poursuites judiciaires contre l'État, partitionisme autochtone, etc.), l'action internationale a offert un moyen de pression complémentaire aux démarches entreprises à l'interne; sans elle, les gouvernements n'auraient peut-être pas été saisis de la même urgence à régler des dossiers qui traînaient depuis longtemps. C'est là une lecture plausible de la réalité que plusieurs de nos répondants endossent sans doute, particulièrement ceux et celles qui ont investi temps et énergie sur la scène internationale dans l'espoir précisément de faire réagir l'État canadien.

Des ententes comme la Paix des Braves permettent de supposer que le rapport de force entre l'État et les peuples autochtones est en train de se modifier, certes, mais peut-on réellement parler de transformation du régime de citoyenneté? Peut-on, en d'autres mots, parler de renversements véritables dans les inégalités sociales et la répartition du pouvoir et des ressources économiques qui divisent et segmentent Autochtones et non-Autochtones au Canada? Peut-on parler de restructuration et de plus grande flexibilité de la gestion étatique des affaires autochtones, voire d'une plus grande ouverture à la pluralité des modes de gouvernance? Assisté-t-on enfin à une modification sensible de la manière dont l'État interagit avec les peuples autochtones et éventuellement avec l'ensemble des groupes minoritaires? Les projets de loi du gouvernement Chrétien sur la gouvernance autochtone sont peut-être morts au feuillet du dernier Parlement au moment de la démission de ce dernier, mais ils n'en témoignaient pas moins de la volonté de l'État canadien de redéployer son contrôle et ses mécanismes de pouvoir sur les peuples autochtones (Ladner et Orsini, 2004) et de consolider ainsi les assises actuelles du régime de citoyenneté en ce qui les concerne. Rien ne laisse croire pour l'instant qu'il en sera différemment à court ou à moyen terme. Les

témoignages recueillis invitent encore une fois à la prudence analytique : la lutte contre l'État canadien est exigeante et frustrante, et même si les mobilisations politiques dans l'arène internationale peuvent livrer quelques occasionnels fruits, les changements réels qui modifieraient profondément la dynamique de pouvoir se font chimériques.

Cette manière de poser ainsi les choses est essentiellement dictée par la matière des entrevues ; elle se veut le reflet fidèle des échanges que nous avons eus avec des hommes et des femmes intimement engagés dans l'action politique au profit des peuples autochtones au Canada. Elle ne vise pas à diminuer ou à minimiser leurs réalisations et leurs efforts tangibles. Au contraire. Elle cherche à situer dans une perspective plus réaliste les contraintes considérables auxquelles ils se butent. L'imagination sociologique peut bien prendre le parti de célébrer ces réalisations et ces efforts en y voyant les fondements d'une nouvelle donne politique mondiale, d'une société civile globale ou d'un nouveau régime de citoyenneté, mais cela ne correspond pas encore à l'expérience vécue. La chose n'est peut-être pas impossible à terme, mais, dans l'immédiate réalité, elle reste improbable. De la coupe aux lèvres, la distance est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît. Les peuples autochtones au Canada sont malheureusement mieux placés que quiconque pour en témoigner.

ANNEXE **Liste des organisations liées à la cause autochtone retenues pour l'enquête**

Algonquins de Barrier Lake

Assemblée des premières nations (Canada)

*Assemblée des premières nations du Québec
et du Labrador*

Droits et Démocratie

Femmes autochtones du Québec

Grand Conseil des Cris

Kahnawake Mohawk Nation Office

*Kahnawake Mohawk Nation Office et Groupe de travail
des populations autochtones de l'ONU*

*Listuguj Mi'gmaq government (Forestry Vision Integrated
Resource Management) et l'Assemblée des premières nations
du Québec et du Labrador*

*Relations internationales du ministère des Affaires indiennes
et du Nord Canada*

BIBLIOGRAPHIE

- ALFRED, T. (2004). « A Decade of Rhetoric for Indigenous Peoples », <www.taiaiake.com> (consulté le 22 février 2004).
- BRYSK, A. (1999). *From Tribal Village to Global Village: Indian Rights and International Relations in Latin America*, Stanford, Stanford University Press.
- DUPLESSIS, I. (2000). « Quand les histoires se font globales: L'exemple de l'internationalisation des revendications autochtones », *Droit et Cultures*, vol. 40, n° 2, p. 109-131.
- JENSON, J. et M. PAPILLON (2000). « Challenging the Citizenship Regime: The James Bay Cree and Transnational Action », *Politics and Society*, vol. 28, n° 2, p. 245-264.
- JHAPPAN, R. (1992). « Global Community? Supranational Strategies of Canada's Aboriginal Peoples », *Journal of Indigenous Studies*, vol. 3, n° 1, p. 59-97.
- KEANE, J. (2003). *Global Civil Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LADNER, K. et M. ORSINI (2004). « De l'infériorité négociée à l'inutilité de négociier: la Loi sur la gouvernance des premières nations et le maintien de la politique coloniale », *Politique et sociétés*, vol. 23, n° 1, p. 59-87.
- LÂM, M.C. (2000). *At the Edge of the State: Indigenous Peoples and Self-Determination*, Ardsley, Transnational Publishers.
- LAURIA, J. (2000). « UN Creates Forum for Aboriginals », *The Gazette*, 29 juillet, p. A14.
- LÉVESQUE, C. (2002). « La culture entre mémoire et sens: parcours de l'anthropologie amérindianiste québécoise », dans D. Lemieux et al. (dir.), *Traité de la culture*, Québec, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, p. 97-119.
- LI, X.W. (2000). *Canada v. The Haudenosaunee Confederacy at the League of Nations. Two Quests for Independence*, Montréal, mémoire de maîtrise, droit international, Université du Québec à Montréal.
- NIEZEN, R. (2003). *The Origins of Indigenism. Human Rights and the Politics of Identity*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.
- NIEZEN, R. (2000). « Recognizing Indigenism: Canadian Unity and the International Movement of Indigenous Peoples », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 42, n° 1, p. 119-148.
- PAPILLON, M. (1998). *Action collective et représentation identitaire: analyse du mouvement d'affirmation des Cris de la Baie James entre 1971 et 1995*, Montréal, mémoire de maîtrise, science politique, Université de Montréal.
- ROSTKOWSKI, J. (1996). « The Redman's Appeal for Justice: Deskahéh and the League of Nations », dans O.P. Dickason (dir.), *The Native Imprint: The Contribution of First Peoples to Canada's Character*, volume 2, Athabasca, Athabasca University Press, p. 257-275.
- SALÉE, D. (2003). « L'État québécois et la question autochtone », dans A.G. Gagnon, *Québec: État et société*, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, p. 117-147.
- SANDERS, D. (1996). « Indigenous Peoples at the United Nations: An Overview », *Canadian Native Law Reporter*, n° 2, p. 20-24.
- SANDERS, D. et M.E. Turpel (1994). « The Draft Declaration on the Rights of Indigenous Peoples », *Canadian Native Law Reporter*, n° 1, p. 40-52.

- SCHULTE-TENCKHOFF, I. (1997). *La question des peuples autochtones*, Bruxelles, Bruylant.
- SIMARD, J.J. (2003). *La réduction : l'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Sillery, Septentrion.
- TARROW, S. (1998). *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*, 2^e éd., Cambridge et New York, Cambridge University Press.
- VENNE, S.H. (1998). *Our Elders Understand Our Rights. Evolving International Law Regarding Indigenous Rights*, Penticton, Theytus Books.
- VINCENT, S. (1992). « La révélation d'une force politique », dans G. Daigle (avec G. Rocher) (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 749-790.
- WASHBURN, W.E. (1996). « The Native American Renaissance, 1960 to 1995 », dans B.G. Trigger et W.E. Washburn (dir.), *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, volume I, 2^e partie, Cambridge, Cambridge University Press, p. 401-473.
- WILMER, F. (1993). *The Indigenous Voice in World Politics*, Newbury Park, Sage Publications.

Conclusion

La présente enquête a été menée, rappelons-le, auprès de 60 acteurs politiques qui représentent et défendent les intérêts des peuples autochtones, des minorités ethniques et racisées et des femmes. Les associations et ONG retenues pour fins d'analyse ont des fonctions, des tailles, des infrastructures, des ressources, des formes d'organisation, une étendue d'action, des programmes, des idéologies, des stratégies d'action différents, mais toutes se démarquent, à des degrés divers, par le fait qu'elles sont des groupes de pression ou d'*advocacy*, qu'elles ont recours aux forums, aux sommets et aux institutions internationales (ONU, OIT, OEA, etc.) afin de se réclamer volontiers des normes et des orientations de ces dernières instances de délibération dans la promotion de leur cause.

Le volet minorités ethniques et racisées s'appuie sur 21 entrevues. Cinq ont été menées auprès de porte-parole d'organismes parapluie

qui ont un comité d'action contre le racisme et les discriminations, et qui servent à abriter certaines ONG de défense des droits culturels, comme à protéger les migrants, les réfugiés et les minorités (Ligue des droits et libertés, Alternatives, Centre de recherche-action sur les relations raciales, Conseil canadien pour les réfugiés, Carrefour de liaison et d'aide multiethnique). Les 16 autres acteurs politiques s'inscrivent dans des associations représentant un groupe spécifique de la population québécoise (Ligue des Noirs du Québec, Fédération canado-arabe, *Arab Canadian Human Rights Organization*, Association des Chiliens du Québec, Association des projets charitables islamiques, *B'nai Brith* (Montréal), Communauté togolaise au Canada, Communauté vietnamienne du Canada, Congrès des femmes noires du Canada, Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne, Services d'aide à la famille chinoise du Grand Montréal, Table de concertation des organismes latino-américains du Québec).

Le volet qui concerne les femmes repose sur 22 entrevues menées auprès de porte-parole d'ONG dédiées à la cause des femmes telles : la Fédération des femmes du Québec, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, la Fédération québécoise pour le planning des naissances, Relais-femmes, le Secrétariat de la Marche mondiale des femmes et le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. À ce noyau d'organisations représentatives des femmes de la « majorité » québécoise, s'ajoutent des groupes représentant des femmes issues de milieux minoritaires, comme la Société Élisabeth Fry, Femmes autochtones du Québec, le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, l'Association canadienne des femmes arabes et le Congrès des femmes noires du Canada.

Le volet qui concerne les nations autochtones du Québec s'appuie sur 17 entrevues en profondeur réalisées auprès d'activistes et de militants de la cause autochtone liés à l'Assemblée des premières nations, à l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, au *Nation Office* et au Conseil de bande de Kahnawake, au Grand Conseil des Cris du Québec, à Droits et Démocratie, à Femmes autochtones du Québec, au ministère des Affaires indiennes et du Nord ainsi qu'aux nations mohawk, mik'maq, crie, algonquine et innue.

Le colonialisme, la conquête, l'esclavage, le sexisme et le racisme ont été la face sombre de l'idéologie universaliste qui a présidé à la constitution du système-monde depuis le 16^e siècle (Wallerstein, 1990). Ces phénomènes historiques, liés à la division économique et étatique internationale, ont généré des inégalités

et des discriminations systémiques qui perdurent dans les structures économiques et les espaces publics contemporains. Ces inégalités et ces discriminations demeurent les vrais facteurs de l'action transnationale des peuples autochtones, des femmes et des minorités ethniques et racisées ainsi que des organisations qui les représentent, au Québec, au Canada, dans la Caraïbe, dans les Amériques, etc.

Aborder les revendications et les luttes des peuples autochtones, des femmes et des minorités ethniques et racisées exige que l'on fasse appel à des concepts distincts, à des analyses distinctes, afin d'éviter l'amalgame des problématiques. Celles-ci sont spécifiques, tout en étant fondées sur les mêmes valeurs ou principes universels. Toutefois, l'étude comparative réalisée dans le présent ouvrage a permis de porter une attention privilégiée à de possibles zones de transversalité des revendications et du répertoire d'action contentieuse des associations et organisations de défense des groupes considérés, et d'ouvrir ainsi de nouveaux horizons. Il faut noter, en effet, une certaine interpénétration des discours et des pratiques sociales relevant de luttes qui se fondent, en dernière analyse, sur une conception partagée de la justice sociale au sein des publics dissidents.

Or, l'idée de justice sociale s'exprime selon deux voies distinctes : la redistribution des biens et des ressources (la question sociale) et le droit à la dignité (la reconnaissance identitaire). Nous inspirant de Nancy Fraser (1998), nous considérons que ces deux aspects ne peuvent être dissociés, car l'injustice subie par les autochtones, les femmes ou les minorités ethniques et racisées concerne tout autant les inégalités économiques et les discriminations systémiques, que le mépris, le paternalisme et les identités désignées. En témoigne la sensibilité affichée par certains des porte-parole interviewés à l'endroit de luttes qui ne leur sont pas spécifiques : la référence à l'oppression et aux droits des peuples autochtones au sein de la mouvance antiraciste, la prise en compte de la diversité au sein du mouvement féministe, l'antisexisme au sein des nations autochtones et des minorités racisées.

Les convergences de points de vue et d'intérêts n'excluent pas les préjugés, les intérêts divergents et les conflits ouverts ou larvés entre les groupes ou au sein des groupes considérés. Ainsi, les conséquences des conflits meurtriers au Proche-Orient se sont répercutées dans les débats ayant cours au sein des réseaux nationaux et transnationaux d'ONG, et les dissidences se sont exprimées de façon parfois virulente lors des grandes conférences mondiales des Nations unies ou des Sommets des peuples. Les

groupes québécois participent de ces tensions qui concernent la question palestinienne, l'intervention militaire américaine en Irak, les mesures prises contre le terrorisme international, etc.

On a pu le constater, les acteurs politiques œuvrant dans les associations, ONG et nations autochtones considérées dans notre étude ne jouissent pas des mêmes ressources matérielles, de la même structuration communautaire, du même pouvoir d'influence auprès des gouvernements canadien et québécois ainsi que des institutions internationales, et ne sont pas toutes des instances progressistes. Certains leaders défendent des positions politiques, affichent clairement leur allégeance fédéraliste ou souverainiste, militent dans des partis politiques fédéraux, provinciaux et municipaux, font systématiquement partie des consultations organisées par les ministères comme Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, Condition féminine Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada (de même que leurs contreparties au Québec), etc., au nom du partenariat avec l'État, élément de preuve d'une citoyenneté active, selon le leitmotiv idéologique qui s'est imposé au cours de la dernière décennie. La sélection ordonnée des leaders participant à la Conférence mondiale de Durban en constitue un exemple révélateur. Au sein d'une même mouvance idéologique ou partisane, certaines ONG sont mieux structurées et plus influentes.

Il en va de même du leadership des associations et des ONG, exercé dans l'arène internationale. La Fédération des femmes du Québec a organisé la Marche mondiale des femmes. Certains leaders autochtones ont participé aux travaux de rédaction et de négociation de textes fondamentaux tels que la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail ou la Convention internationale sur la biodiversité. Le Grand Conseil des Cris a été actif au sein du Groupe de travail des peuples autochtones, créé en 1981. La Ligue des droits et libertés a joué un rôle central pour sensibiliser la Fédération internationale des ligues des droits et libertés à l'importance de la question autochtone, et elle représente la Fédération auprès de l'ONU dans le cadre du projet de Déclaration des droits des peuples autochtones. Le Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne du Québec a fait valoir la cause des personnes souffrant d'un handicap lors de la Conférence mondiale des Nations unies tenue à Durban. Avec l'aide de l'Association multiethnique des personnes handicapées du Québec, il a cherché l'appui de la délégation canadienne et d'autres délégations (Mexique, Venezuela, Barbade, etc.), et a présenté une motion

dans la section des ONG afin que la Déclaration intègre la discrimination à l'égard de cette catégorie sociale. Il a aussi été parmi les chefs de file ayant milité pour la reconnaissance du racisme anti-noir (*anti Black racism*) à Durban, avec la collaboration des autres délégations. L'*Arab Canadian Human Rights Organization* juge avoir contribué à sensibiliser Amnistie internationale à certaines questions propres aux communautés arabes.

Rappelons que les chercheurs ont poursuivi deux objectifs. D'une part, il s'agissait d'analyser les conséquences de la mondialisation sur les revendications et le répertoire d'action, dont la contestation transnationale, des organisations de défense des nations autochtones, des femmes et des minorités ethniques et racisées œuvrant au Québec. D'autre part, et de manière concomitante, l'enquête tentait de cerner l'influence que ces groupes croient avoir exercée sur la gouvernance québécoise et canadienne et, de manière plus élargie, sur la société en général, ou encore dans quelle mesure ils pensent avoir contribué à redéfinir les paramètres du régime de citoyenneté canadien et québécois.

Quels sont les résultats de notre enquête? D'une part, tous les groupes étudiés sont inscrits dans des réseaux transnationaux de façon formelle ou informelle. Selon leurs porte-parole, la participation a pour but premier de forcer les gouvernements locaux et nationaux à tenir leurs engagements et à élaborer de nouvelles politiques publiques relatives à la gestion de la diversité.

Les Autochtones n'ont pas hésité à se lancer dans l'arène internationale pour faire pression sur le gouvernement canadien, afin que celui-ci acquiesce à leurs demandes. Au cours des deux dernières décennies, les acteurs politiques autochtones ont mené des campagnes d'information et de sensibilisation afin de faire connaître à la face du monde les conditions économiques et politiques de leurs communautés, et leurs revendications: reconnaissance du droit à l'autodétermination, respect et protection du patrimoine culturel autochtone, négociation de nation à nation avec l'État canadien, autonomie politique sur les territoires ancestraux, contrôle et droit de regard sur tout projet de développement économique et social mis en œuvre de l'extérieur des communautés autochtones. Cette stratégie s'est voulue en porte-à-faux par rapport à un discours étatique qui cherche à présenter le Canada comme un modèle de gestion du multiculturalisme et d'accommodement de la diversité ethnique, sans pour autant progresser en ce qui a trait aux questions politiques afférentes au caractère multinational du Canada. Les autorités gouvernementales canadiennes ne cessent de propager l'image d'un pays riche, accueillant,

ouvert et d'exporter ses modèles de gestion de la diversité. Dans leurs témoignages, les leaders autochtones rappellent que le Canada s'est construit sur la dépossession des terres, la non-reconnaissance des droits issus de traités, la minimisation de la portée des droits constitutionnels et le paternalisme. Bien que les retombées de la contestation transnationale des leaders autochtones soient limitées, il n'en demeure pas moins que celle-ci s'avère incontournable afin de garder les gouvernements canadien et québécois attentifs à leurs revendications.

Si les Autochtones ont été des pionniers de la mobilisation auprès des institutions internationales, le mouvement des femmes a été à l'avant-garde de la politique de contestation contre le projet de mondialisation économique porté par les économies libérales. Au Canada, le *National Action Committee on the Status of Women* (NAC) a été parmi les groupes qui ont dénoncé les premières amorces des projets néolibéraux, soit les ententes de libre-échange signées par le gouvernement Mulroney à la fin des années 1980. Les revendications des ONG visent avant tout l'avancement de leurs dossiers auprès des gouvernements canadien et québécois, si on en juge par la Marche mondiale des femmes. Leur répertoire d'action inclut l'activisme transnational, leurs leaders attestant de similitudes dans la situation des femmes à l'échelle planétaire. Les leaders féministes font le constat que les femmes, même les plus favorisées, sont du côté perdant dans les rapports hommes-femmes, et que, partout, subsistent inégalités et discriminations. De plus, les ONG de femmes craignent profondément les effets néfastes de la mondialisation économique marquée au seing du néolibéralisme, car non seulement celle-ci s'accompagne d'un retrait de l'État dans des champs sociaux, mais elle affecte aussi durement les secteurs d'emplois dans lesquels les femmes sont surreprésentées. Étant donné le rôle qu'exercent les femmes dans les foyers domestiques, l'on redoute que la remise en cause des fonctions providentialistes de l'État les oblige à assumer de plus grandes responsabilités, notamment dans les soins de garde et de santé à la famille élargie, et menace certains acquis (notamment les programmes d'équité en matière d'emploi). L'action transnationale du mouvement des femmes a donc dans sa ligne de mire les répercussions néfastes de la mondialisation économique et tente de faire valoir une nouvelle vision qui considère non seulement les aspects économiques mais surtout les aspects humains de ce phénomène. Cette vision critique est considérée comme l'axe de rapprochement des femmes du Sud et du Nord. Pourtant, bien que les ONG de femmes au Québec voient d'un bon œil l'action transnationale, celle-ci ne leur paraît pas aussi inéluctable qu'elle ne l'est pour les

nations autochtones. Les pratiques transnationales exigent un investissement considérable en ressources financières et humaines, et requièrent un certain degré d'expertise, il demeure donc plus aisé, selon certaines porte-parole, d'agir sur une base locale. De plus, la conjoncture politique qui semble être de plus en plus marquée par des restrictions budgétaires risque de pousser les groupes de femmes à recentrer leurs actions à l'échelle locale, puisqu'une partie importante de leurs coûts de fonctionnement est financée par l'État.

Les ONG œuvrant à la défense des minorités ethniques et racisées s'insèrent dans des réseaux diasporiques ethnoculturels ou ethnonationaux précis (Chinois, Juifs, Haïtiens, Arabes, etc.) ou dans des réseaux transnationaux à vocation plus large (coalitions plurielles). Leurs revendications concernent les droits de la personne et la protection de catégories sociales vulnérables, la lutte contre le sexisme, le racisme, l'arabophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme, les droits culturels, le devoir de mémoire, l'insertion économique, la présence et la participation dans les institutions publiques, le champ politique et les médias, etc. Les questions suscitées par l'intégration continentale et les accords commerciaux régionaux, les effets de la mondialisation néolibérale, la régulation d'une altermondialisation, le développement, la démocratie dans le pays d'origine, la politique étrangère de la société d'accueil font partie du répertoire des revendications. La portée de l'action transnationale vise aussi bien d'autres pays et communautés que l'arène nationale. Les champs d'action, les réseaux et les flux de personnes sont transfrontaliers.

La mondialisation a une influence directe sur les revendications et le répertoire d'action des acteurs politiques et de leurs organisations, qu'il s'agisse des autochtones, des femmes ou des minorités racisées. Tous se sont approprié une forme d'activisme transnational comme instrument de promotion de leurs revendications, en dépit de l'importance différentielle qu'ils lui accordent ou des moyens dont ils disposent. Les sujets de nombreux sommets internationaux et conférences mondiales des Nations unies présentaient un intérêt indéniable pour les groupes ciblés. Des textes d'orientation (conventions, déclarations, plans d'action, rapports, etc.) ont découlé de forums de publics dissidents ainsi que de ces « événements critiques » et ont éventuellement fait place à une norme internationale en matière de droits humains, de droits des femmes, des peuples autochtones, des travailleurs migrants, des réfugiés, etc. Plusieurs ONG québécoises ont pu participer à ces forums et conférences, s'appropriant la substance des textes, ajuster

leur discours, retravailler les notions, élargir leurs revendications, préciser leurs stratégies et répertoires d'action. Ils en enrichissent leurs communications officielles. Ils rappellent l'existence de leurs revendications aux gouvernements signataires de conventions, de déclarations afin que ces derniers assument leurs obligations et responsabilités.

Les associations et ONG ont accéléré et cherchent à approfondir le processus de réflexion portant sur les enjeux de la mondialisation et l'influence des institutions supraétatiques comme la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, ou celle des accords régionaux et internationaux. Elles se penchent sur les effets de la mondialisation économique sur les populations qu'ils défendent. Plusieurs sont interpellées par les négociations autour de la Zone de libre-échange des Amériques. Ces négociations provoquent des moments significatifs de mobilisation et d'arrimage entre diverses organisations.

L'exemple du mouvement des femmes est particulièrement éloquent à cet égard. Lors de la Marche mondiale, les femmes du Nord et du Sud se sont mobilisées pour faire avancer une vision critique des effets néfastes de la mondialisation pour les femmes. Cette vision a servi d'axe de rapprochement pour les femmes du monde entier. Le discours de l'altermondialisation est aussi partagé au sein des organisations de défense des nations autochtones et des minorités racisées. Les peuples autochtones ont été parmi les premiers à subir les effets néfastes de la mondialisation économique, notamment sur l'environnement et la biodiversité, en raison de l'exploitation de ressources naturelles par des multinationales. Une telle exploitation a sans conteste eu un effet négatif sur la survie de plusieurs communautés autochtones. La viabilité économique et culturelle de celles-ci est en jeu, et ce, avant même de prendre en compte les effets dévastateurs de l'exploitation économique sur l'environnement. Ce lot est souvent partagé par les diverses nations autochtones partout dans le monde. Il s'agit donc d'un point de ralliement pour ces peuples. Dans le cas des minorités racisées, le discours de l'altermondialisation se fait entendre autant sur la scène domestique qu'internationale. Les enjeux pour ces minorités sont autant liés à des questions de droits des migrants et réfugiés qu'à des questions d'exploitation de ressources dans leur pays d'origine. Pour les diasporas ethniques et racisées, l'altermondialisation propose un contexte dans lequel il n'y a pas seulement une libéralisation des échanges commerciaux, mais aussi une libéralisation des mouvements migratoires, heurtant de plein fouet les politiques restrictionnistes en vigueur dans

tous les pays occidentaux. La gestion des flux migratoires ne doit pas subir plus de contraintes que les flux de marchandises. Plusieurs associations et ONG de défense des droits des minorités le constatent :

Les libertés civiles et politiques sont l'objet d'une attaque sans précédent dans notre pays et partout dans le monde. Des valeurs fondamentales de nos sociétés sont remises en question. Cette offensive a commencé avant les attentats terroristes du 11 septembre 2001, mais ces derniers ont été exploités pour entretenir un climat d'insécurité qui a permis aux gouvernements de faire adopter des lois ainsi que de mettre en place des mesures de surveillance des populations qui auraient été impensables précédemment. Le choix de déclarer la « guerre » au terrorisme n'est pas innocent. C'est au nom de l'état de « guerre » que l'on justifie la suspension ou la restriction des libertés et des droits fondamentaux. (Ligue des droits et libertés, communiqué, 7 janvier 2004).

Avec la mondialisation, les échanges d'informations ont été facilités par les moyens de communication, tel Internet. Cette nouvelle réalité a en partie conditionné les modes de participation aux activités de contestation transnationale. Bien que l'accès à ces nouvelles technologies soit restreint pour les populations du Sud et certains groupes marginalisés dans les sociétés du Nord, on assiste à une démocratisation de l'échange de l'information. Certains groupes québécois, dépourvus de toute infrastructure, trouvent le moyen de s'insérer dans des réseaux, en se faisant inscrire dans des listes d'envois. Ils sont plus nombreux à participer à des échanges d'informations et à la constitution de réseaux formels et informels, mais cette tendance n'efface pas les inégalités et en crée même de nouvelles. L'accès aux nouvelles technologies exige la maîtrise de connaissances spécialisées, du temps et de l'argent. Les segments les moins outillés de nos sociétés risquent de l'être encore davantage avec l'utilisation croissante des nouvelles technologies. Avant de s'émerveiller devant les possibilités qu'offre ce nouvel outil, les leaders prennent la mesure des nouvelles inégalités que celui-ci entraîne.

Nous avons pu constater que si la mondialisation a entraîné des conséquences sur les stratégies de mobilisation des groupes, leurs discours et les moyens utilisés pour faire pression, elle n'a pas pour autant changé en profondeur le contenu des revendications ni les solutions proposées pour contrer les inégalités et les discriminations. Pour un grand nombre de ces groupes, l'objectif

principal des activités de mobilisation demeure toujours l'atteinte d'une plus grande justice sociale et de la démocratisation des lieux d'exercice du pouvoir.

En somme, le processus de mondialisation ne change pas le fait que les gouvernements canadien et québécois soient le plus souvent visés par les revendications mises en avant. Bien qu'il soit de bon ton de soutenir la thèse de l'effritement de l'État-nation et de sa souveraineté, nous ne partageons pas cette thèse pessimiste. Les leaders ne la partagent pas non plus. Les groupes continuent à investir les scènes locale et nationale et à exercer des pressions sur leurs gouvernements, car ce sont eux qui ont le pouvoir de faire des changements en matière de politiques publiques, de mettre sur pied des programmes et de prendre les mesures juridiques, politiques, éducatives qui s'imposent pour diminuer les inégalités et les discriminations. L'État demeure le garant des droits associés à la citoyenneté. En d'autres termes, l'activité transnationale vise d'abord les gouvernements sur lesquels les groupes jugent avoir le plus d'emprise. Ainsi, si la mondialisation économique a sans conteste modifié la configuration des revendications portées par les groupes d'intérêt, associations et groupes nationalistes, les acteurs politiques ne considèrent pas comme obsolètes ou illégitimes les institutions traditionnelles de l'État-nation. Le territoire national existant ou à créer est encore porteur de sens. La reconfiguration de l'espace québécois et canadien est une préoccupation première des leaders et porte-parole interrogés. Ils visent un approfondissement de l'espace démocratique que nous pourrions qualifier de proximité. La stratégie de contestation transnationale n'est que l'une des composantes du répertoire d'action des groupes pour l'avancement de leur cause. Si la littérature qui s'est penchée sur le phénomène du transnationalisme insiste sur la montée d'un certain scepticisme à l'endroit de l'acteur étatique, comme ce fut souligné dans le premier chapitre du présent ouvrage, la recherche démontre plutôt la prégnance des enjeux nationaux et leur effet structurant sur les formes d'engagement et sur l'élargissement des actions à l'échelle internationale grâce à l'inscription dans des réseaux transnationaux.

Au-delà du questionnement portant sur l'interface entre mondialisation et stratégie de mobilisation, la présente étude s'est aussi penchée sur les mutations survenues au sein des espaces de citoyenneté. L'analyse proposée laisse-t-elle croire à l'émergence d'une société civile internationale, détachée des ancrages nationaux? La notion de société civile peut être définie comme un «espace ou une arène politique, où des associations volontaires

cherchent, en dehors des partis politiques, à déterminer les règles (formelles et informelles) qui gouvernent un aspect ou un autre de la vie sociale » (Scholte, 2003, p. 16). Comme nous l'avons vu, la littérature propose divers discours théoriques sur la notion de « société civile globale » (mettant en jeu une culture, une idéologie, des politiques globales), de modèles de citoyenneté, tantôt qualifiée de transnationale, de globale, de multiculturelle, de postnationale ou de planétaire. Comment les acteurs politiques retenus dans le présent ouvrage se situent-ils relativement à ces modèles de citoyenneté ? Il est étonnant de constater que dans tous les cas, qu'il s'agisse des porte-parole des groupes de femmes, des minorités racisées ou des nations autochtones, la citoyenneté se décline toujours en termes « nationaux ». Si le transnationalisme renvoie à la consolidation d'un pouvoir politique qui dépasse et conteste les frontières de l'État-nation, à l'émergence d'une conscience politique se réclamant d'une communauté globale d'action et d'appartenance, les porte-parole des groupes rencontrés se situent d'emblée à l'extérieur de cette problématique qu'ils ne reconnaissent que d'une manière fort embryonnaire. Certains ont même caractérisé les autres modèles de citoyenneté d'utopiques, sinon de farfelus. Il faut toutefois souligner que pour les leaders autochtones, la question se pose dans des termes différents. La citoyenneté « canadienne » est rejetée au profit d'une citoyenneté autochtone. En tout état de cause, les activités qui visent la scène internationale, l'inscription dans les réseaux transnationaux et le recours aux normes internationales ne s'inscrivent pas dans un paradigme de la citoyenneté transnationale qui postule l'existence d'une personnalité universelle. L'ancrage de la citoyenneté demeure d'abord et avant tout territorial.

Qu'en est-il des répercussions pressenties par les groupes quant à une redéfinition des paramètres des régimes de citoyenneté canadien et québécois ? Bien que sous certains aspects la mobilisation des groupes ait pu se traduire en gains réels sur les scènes locale, provinciale et même pancanadienne, les porte-parole des groupes rencontrés demeurent sceptiques et ne se bercent pas d'illusion quant à la portée de ces avancées à l'échelle internationale. D'après les propos tenus, les revendications, les pressions faites auprès des gouvernements ou des institutions politico-administratives ont d'autant plus de chances de se traduire par des percées significatives si elles s'effectuent auprès des instances de proximité. Par ailleurs, la dynamique des rapports de force, la multiplication des intérêts contradictoires, le rapport inégal entre les intervenants (étatiques et non étatiques) et la complexité même du système international font en sorte que les résultats sont plus

difficiles à obtenir sur la scène internationale. La construction de réseaux porte évidemment des fruits qu'il ne faut certes pas négliger, ne serait-ce qu'en matière d'échange d'informations, d'arrimage du discours et de prise en compte des normes internationales, mais les changements escomptés ne sont pas issus des acteurs internationaux et transnationaux. De manière plus précise, les changements apportés, soit aux contextes législatifs ou à certaines politiques publiques, ont souvent été le résultat de publicités négatives sur la scène internationale. À cet égard, l'activisme « transnational » a souvent cherché à faire réagir les gouvernements d'ici. L'exemple de l'action politique autochtone en fait d'ailleurs foi. Pour les autres porte-parole rencontrés, l'évaluation des conséquences de leur action à l'échelle internationale demeure plus difficile à cerner. Ces derniers ne semblaient pas être en mesure de fournir des exemples concrets de changements obtenus à la suite de leurs activités de contestation transnationale. Encore une fois, ce sont les transformations des régimes de citoyenneté québécois et canadien qui sont dans la ligne de tir, et les objectifs visés sont la plupart du temps modestes.

Les analyses qui traitent du phénomène du transnationalisme lient habituellement les actions politiques transnationales et internationales de groupes minoritaires à la reconfiguration des fondements de l'État canadien et de la citoyenneté. Malgré qu'il s'agisse en fait d'objectifs visés par la contestation transnationale, il n'est pas certain que ces gestes aient une portée suffisante pour forcer la reconfiguration de l'État et du régime de citoyenneté. Comme nous l'avons vu, il importe de nous demander si la contestation transnationale est en mesure de vraiment ébranler les arrangements sociopolitiques et institutionnels de l'État et de son régime de citoyenneté. Les analyses que nous avons effectuées dans le contexte de la présente étude nous invitent à la plus grande prudence avant de conclure à l'émergence d'une nouvelle société civile transnationale et d'une citoyenneté globale. Il serait plus juste de considérer les modes de contestation transnationaux et les activités des réseaux qui s'y rattachent comme un outil ajoutant au répertoire d'actions qui s'articulent dans l'arène nationale. Bref, ce sont les pressions exercées auprès des autorités politiques à l'échelle locale ou nationale qui s'avèrent déterminantes de la façon dont la citoyenneté est traitée.

De plus, nous avons souvent souligné le caractère émancipateur de l'action transnationale. Nous sommes cependant loin d'en être totalement convaincus. La présente étude démontre plutôt que celle-ci n'influence pas de manière profonde les revendications

portées par les groupes sociaux historiquement minoritaires, bien qu'elle puisse contribuer à transformer le discours et les sensibilités portés par ces groupes.

Sans vouloir prôner le *statu quo*, les résultats de cette enquête permettent de confirmer le caractère toujours central de l'État-nation et des rapports de pouvoir qu'il sous-tend. L'État-nation n'a pas été déclassé par l'approfondissement de la mondialisation néolibérale. Même si parfois les États se cachent commodément derrière la mondialisation économique pour éviter de prendre certaines décisions, l'État demeure le principal garant des droits individuels et collectifs et, ce faisant, contribue à définir les contours de la citoyenneté nationale.

Le portrait que nous venons de dresser du transnationalisme, tel que perçu et vécu au sein de groupes engagés à la défense et à la promotion des droits humains, des minorités, des femmes et des peuples autochtones montre néanmoins que les régimes de citoyenneté québécois et canadien sont interpellés par les stratégies de contestation qui dépassent les frontières nationales. Les contacts établis à l'échelle internationale, la participation à des activités de contestation transnationale, la richesse et la profondeur des échanges, l'insertion dans des réseaux formels et informels contribuent à favoriser un redéploiement de la citoyenneté hors des frontières, tout en rappelant que les frontières nationales gardent leur importance.

BIBLIOGRAPHIE

- FRASER, N. (1998). « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 3, p. 10-35.
- SCHOLTE, J.A. (2003). *Démocratiser l'économie mondiale. Le rôle de la société civile*. Rapport du Centre pour l'étude de la mondialisation et de la régionalisation, Coventry, Université de Warwick.
- WALLERSTEIN, I. (1990). « Culture as the Ideological Battleground of the Modern World-System », *Theory, Culture and Society*, vol. 7, n° 2, p. 31-55.

Notices bibliographiques

Micheline de Sève est professeure titulaire au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle a été directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM et présidente de la Société québécoise de science politique. Outre les mouvements sociaux, et plus particulièrement le mouvement des femmes, ses recherches portent sur diverses problématiques touchant l'exercice de la citoyenneté en Europe centrale et au Québec. Elle est cochercheure au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).

Ann-Marie Field est professionnelle de recherche au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations à l'UQAM. Elle termine un doctorat en science politique à l'Université Carleton (Ottawa). Sa thèse, intitulée *Counter-hegemonic Citizenship, Hate Crimes, and the Safety of Lesbians, Gays, Bisexuals and Transgendered People in Canada*, porte sur les crimes haineux dans le contexte canadien et, de façon plus large, sur les questions de citoyenneté et de diversité.

Micheline Labelle est professeure titulaire au Département de sociologie, UQAM et directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC). Elle a été titulaire de la Chaire Concordia/UQAM en études ethniques (1993-1996). Elle a publié de nombreux articles sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et la nation. Elle est l'auteure de *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti* (1987); coauteure de *Histoires d'immigrées : itinéraires d'ouvrières colombiennes, haïtiennes, grecques, portugaises de Montréal* (1987); 9de *Ethnicité et enjeux sociaux : le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels* (1995).

Chalmers Larose a un doctorat en science politique. Diplômé des universités d'Haïti, d'Amsterdam et de Montréal, il est spécialisé en relations internationales. Son principal intérêt de recherche est le militantisme transnational, plus particulièrement la mobilisation sur la scène internationale des citoyens et des groupes sociaux organisés. Il est chercheur post-doctoral au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) où il étudie les effets de l'environnement sécuritaire au Canada sur les mouvements transnationaux des citoyens.

Chantal Maillé est professeure de *Women's Studies* à l'Université Concordia. Elle s'intéresse depuis plusieurs années à la participation des femmes à la politique et aux interventions du mouvement des femmes au sein de la société québécoise. On lui doit plusieurs textes et ouvrages sur ces questions, dont *Cherchez la femme : trente ans de débats constitutionnels au Québec* (2002) et *Malaises identitaires*, codirigé avec Micheline de Sève et Diane Lamoureux (1999).

François Rocher est professeur titulaire au Département de science politique et directeur de la *School of Canadian Studies* de l'Université Carleton (Ottawa). Il s'intéresse depuis plusieurs années aux enjeux de la citoyenneté et de la diversité dans le contexte canadien marqué par le pluralisme ethnique et le multinationalisme. Auteur d'au-delà de 70 articles et chapitres de livres sur ces questions, il a récemment codirigé *New Trends in Canadian Federalism* (2003) et *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies* (2003). Il est cochercheur au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).

Daniel Salée est professeur de science politique et directeur de la *School of Community and Public Affairs* à l'Université Concordia. Il a été titulaire de la Chaire d'études québécoises du Collège universitaire Glendon (2003-2004) et directeur de la section Concordia, Chaire Concordia/UQAM en études ethniques (2002-2005). Ses

domaines d'intérêt portent sur la citoyenneté et la politique identitaire, les relations interethniques, le nationalisme, la question autochtone, et la relation entre l'État et la société civile. Il est cochercheur au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).

